



André DAVID Architecte DPLG Urbaniste
5 avenue des Thermes BP 167 63408 CHAMALIÈRES CEDEX

Tél./Fax 04 73 30 95 64 Mobile 06 80 05 43 54
E-mail Andre.DAVID22@wanadoo.fr
Ordre des Architectes n° A18835
SIRET 353 910 557 00027 APE: 742C

avec le concours de :

Claire BAILLY Paysagiste DPLG Architecte DPLG
25, rue du capitaine Ferber 75020 P A R I S



DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES D'Auvergne
SERVICE DÉPARTEMENTAL DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE DU CANTAL



AIRE DE MISE EN VALEUR DE
L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE

DIAGNOSTIC ARCHITECTURAL PATRIMONIAL ET ENVIRONNEMENTAL

Contenu du dossier

Le dossier de l'AVAP est constitué par :

- le diagnostic architectural, patrimonial et environnemental
- le rapport de présentation des objectifs de l'AVAP
- le règlement
- le ou les document(s) graphique(s)

Le présent document, qui n'est pas opposable aux tiers, est destiné à être placé en annexe du dossier d'AVAP. Il en constitue toutefois le fondement selon les dispositions de l'article L.642-1 du Code du Patrimoine.

Auteurs, remerciements

Le dossier a été constitué par André DAVID avec la collaboration de Claire BAILLY, paysagiste DPLG (Paris). Les études ont subi une interruption à partir de juillet 2010, suite à la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 (articles 28 et 30).

Sauf mention contraire, les photos, schémas et dessins répartis dans le texte sont de l'auteur et de ses collaborateurs. Ce rapport peut contenir des documents protégés par un copyright qui ne peuvent être reproduits par des tiers sans autorisation.

S'agissant d'une étude d'intérêt public sans but commercial, à la diffusion limitée à un échelon technique, l'autorisation de reproduction n'a pas été sollicitée auprès des différents propriétaires des sites et bâtiments représentés, à l'exception de M. et Mme Dardel, de Cavaroque (aucun cliché n'était possible du domaine public).

Seuls les clichés concernant une commune autre que Laroquebrou sont identifiés.

La collection de cartes postales anciennes ou moins anciennes de M. Laporte de Chamalières (dont la famille est originaire de Laroquebrou) a été largement mise à contribution.

Reproduction

Conformément aux lois en vigueur concernant la propriété intellectuelle et artistique, la reproduction même partielle, et par quelque moyen que ce soit, de textes ou illustrations de ce dossier, au-delà des nécessités de service pour lesquelles il a été établi, ne peut être exercée qu'après accord écrit de l'auteur, et avec l'autorisation conjointe de la commune et de la DRAC Auvergne, co-propriétaires de l'étude.

Il ne peut en particulier être utilisé comme modèle, pour tout ou partie, pour des prestations analogues. Ces restrictions s'appliquent également à la typographie, mise en pages et présentation.

SOMMAIRE

1. L'AIRE DE MISE EN VALEUR DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE	4	8. LE PAYSAGE	96
1.1. L'AVAP	4	8.1. Le contexte paysager	96
1.2. Rappels du code du Patrimoine (2010)	4	8.2. La structure géologique	97
1.3. Le déroulement de l'étude	5	8.3. Les unités de paysage : un territoire très découpé, des paysages contrastés	98
2. PRÉSENTATION DU SITE D'ÉTUDE	7	8.4. L'évolution du paysage communal : développement urbain, progression des boisements	99
2.1. Une identité de "marge"	7	8.5. Les différentes unités paysagères	100
2.2. Un territoire en 3 parties	8	9. ENVIRONNEMENT ET URBANISME	114
2.3. Une forme urbaine éclatée	10	9.1. Données environnementales de base	114
2.4. Un site bâti complexe	11	9.2. Perspectives de développement d'énergies renouvelables	121
2.5. Les cinq protections officielles	13	10. SYNTHÈSE DES DONNÉES : ÉLÉMENTS D'UN DIAGNOSTIC GLOBAL	123
2.6. Le contexte environnemental	14	10.1. Une identité de marge, en voie d'érosion	124
3. MÉTHODOLOGIE, SOURCES	15	10.2. Un écrin paysager avec une césure nette entre bâti et non-bâti	125
3.1. Les sources documentaires exploitées	15	10.3. Le Négrenieu, le ruisseau caché	126
3.2. Les investigations réalisées	16	10.4. L'avenir incertain des jardins	127
4. CONTEXTE HISTORIQUE, MORPHOGENÈSE DU SITE BÂTI	17	10.5. Une palette végétale évolutive	128
4.1. Indications toponymiques	17	10.6. Un patrimoine abondant, difficilement mis en valeur	129
4.2. Les temps anciens (avant le XIII ^e siècle)	18	10.7. Vers quels types de constructions neuves	131
4.3. Le bourg et les "faux-bourgs" (XIII ^e -XV ^e siècles)	20		
4.4. La période classique	25		
4.5. La constitution du bourg actuel	27		
4.6. L'éclatement des cadres traditionnels	32		
5. LA FORME URBAINE & L'ESPACE URBAIN	33		
5.1. Une forme urbaine d'origine médiévale	33		
5.2. L'espace de la rivière	36		
5.3. Un parcellaire très divisé	38		
5.4. L'espace de la voiture	39		
5.5. Les traitements de sol existants sur le site	40		
6. LE PATRIMOINE BÂTI : TYPOLOGIES, MATÉRIAUX, COULEURS	42		
6.1. Observations générales	42		
6.2. Matériaux (bâti ancien et traditionnel)	43		
6.3. Matériaux modernes	55		
6.4. L'ambiance chromatique de Laroquebrou	57		
6.5. Typologies, un essai de classification	58		
7. LE PATRIMOINE BÂTI : REPÉRAGE ET QUALITÉ	64		
7.1. Le patrimoine protégé : les MH	64		
7.2. Le patrimoine repéré au titre de l'AVAP (bourg)	75		
7.3. Les éléments repérés hors du bourg (Messac)	94		
7.3. Les éléments repérés hors du bourg (Cavaroque)	95		

Orientations bibliographiques : la notion de "patrimoine"

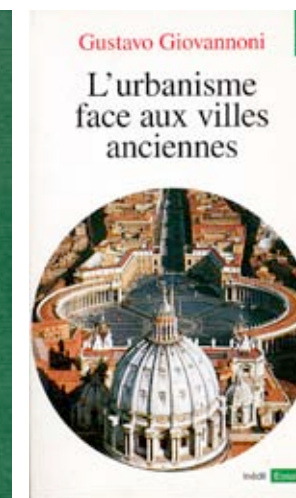
L'émergence de la notion de patrimoine, son élargissement constant vers de nouveaux champs, s'est faite progressivement, tandis que le terme "monument" a pris des significations différentes selon les époques. Il est intéressant d'appréhender la manière dont ces notions ont fini par imprégner les mentalités, ou apparaître comme des dogmes de valeur universelle.

L'ouvrage fondateur en la matière est celui d'Aloïs Riegl (1858-1905), qui définit ce que nous appelons aujourd'hui "Monument historique". Celui de Françoise Choay relie le culte actuel du patrimoine à la crise de l'architecture et des villes. Cet auteur fustige la "disneyisation" du patrimoine à des fins touristiques.

Dominique Audrerie pour sa part insiste sur le caractère vivant du patrimoine et rappelle que le paysage est façonné à la fois par une culture et par un environnement.

Gustavo Giovannoni (1873-1947) est le premier à théoriser sur l'aménagement des villes anciennes. Il met en évidence l'absurdité de séparer les "monuments" du tissu urbain qui les environne. Il propose d'appliquer à ces quartiers des modèles de développement se différenciant de ceux des quartiers modernes. Il est en quelque sorte le "père spirituel" de toutes les politiques de protection ultérieures.

L'ouvrage de Patrice Gourbin retrace la mise en place du système de protection du patrimoine actuel dans les années 1940. On y découvre notamment une procédure anticipatrice de la situation actuelle (le "périmètre surveillé"), abandonnée au profit du périmètre géométrique de 500 m (Loi de 1943).



Aloïs Riegl
Le culte moderne des monuments
Son essence et sa genèse
 Le Seuil, Paris 1984.

Françoise Choay
L'allégorie du patrimoine
 Le Seuil, Paris 1992.

Dominique Audrerie
Questions sur le patrimoine
 Confluences, Bordeaux 2003

Gustavo Giovannoni
L'urbanisme face aux villes anciennes
 Essais-Seuil 1998

Patrice Gourbin
Les Monuments Historiques de 1940 à 1959
 Presses Universitaires de Rennes 2008

1. L'AIRE DE MISE EN VALEUR DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE

1.1. L'AVAP

“La politique de protection, de conservation et de gestion du patrimoine constitue une politique ambitieuse de l'État ayant pour objectif de transmettre aux générations futures les legs du passé. Dans ce cadre, l'AVAP est un nouvel outil particulièrement adapté à une gestion cohérente de territoires sur lesquels les enjeux de conservation du patrimoine sont dominants ; toutefois ces objectifs de préservation et de mise en valeur du patrimoine doivent nécessairement se conjuguer avec les objectifs de développement durable. Ces deux objectifs loin d'être antagonistes sont étroitement liés sur un territoire donné et la réflexion nécessaire à la mise en place de ces nouvelles aires devra traduire simultanément ces deux objectifs.”

“Le dispositif des AVAP conserve les principes fondamentaux qui avaient présidé à l'institution des ZPPAUP : il s'agit toujours d'une servitude d'utilité publique dont l'objet est de garantir la qualité du cadre de vie et plus précisément la pérennité et la mise en valeur d'un patrimoine dont les intérêts s'expriment de multiples manières.”

“Toute l'approche patrimoniale qui présidait à la création de la ZPPAUP demeure valide. Tout juste doit-elle être plus exigeante en termes d'état des lieux et évaluer l'opportunité ou la capacité du tissu bâti à prendre en compte les travaux ou installations contribuant au développement durable.”

“Le « diagnostic architectural, patrimonial et environnemental » impose une démarche intégrée (il n'y a pas de « volet environnemental » spécifique ou additionnel de l'AVAP) et ne consiste pas en une juxtaposition de données ou de constats. En effet, un « diagnostic » n'est pas, par essence, un simple recensement, mais une synthèse dégageant des enjeux et des objectifs croisés ainsi que les mesures en découlant.”

1.2. Rappels du Code du Patrimoine (juillet 2010)

Article L642-1

Modifié par LOI n° 2010-788 du 12 juillet 2010 - art. 28

Une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine peut être créée à l'initiative de la ou des communes ou d'un établissement public de coopération intercommunale lorsqu'il est compétent en matière d'élaboration du plan local d'urbanisme, sur un ou des territoires présentant un intérêt culturel, architectural, urbain, paysager, historique ou archéologique.

Elle a pour objet de promouvoir la mise en valeur du patrimoine bâti et des espaces dans le respect du développement durable. Elle est fondée sur un diagnostic architectural, patrimonial et environnemental, prenant en compte les orientations du projet d'aménagement et de développement durables du plan local d'urbanisme, afin de garantir la qualité architecturale des constructions existantes et à venir ainsi que l'aménagement des espaces.

L'aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine a le caractère de servitude d'utilité publique.

Article L642-2

Modifié par LOI n° 2010-788 du 12 juillet 2010 - art. 28
Modifié par LOI n° 2010-788 du 12 juillet 2010 - art. 240

Le dossier relatif à la création de l'aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine comporte :

- un rapport de présentation des objectifs de l'aire. Ces objectifs sont fondés sur le diagnostic mentionné au deuxième alinéa de l'article L. 642-1 et déterminés en fonction du projet d'aménagement et de développement durables du plan local d'urbanisme s'il est entré en vigueur ;
- un règlement comprenant des prescriptions ;
- et un document graphique faisant apparaître le périmètre de l'aire, une typologie des constructions, les immeubles protégés, bâtis ou non, dont la conservation est imposée et, le cas échéant, les conditions spéciales relatives à l'implantation, à la morphologie et aux dimensions des constructions.

Le règlement de l'aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine contient des règles relatives :

- à la qualité architecturale des constructions nouvelles ou des aménagements de constructions existantes ainsi qu'à la conservation ou à la mise en valeur du patrimoine bâti et des espaces naturels ou urbains ;
- à l'intégration architecturale et à l'insertion paysagère des constructions, ouvrages, installations ou travaux visant tant à l'exploitation des énergies renouvelables ou aux économies d'énergie qu'à la prise en compte d'objectifs environnementaux.

NOTA:

L'article 240 de la loi n° 2010-788 modifie l'article L. 642-2 du code du patrimoine, or celui-ci a été réécrit par l'article 28 de ladite loi.

Article L642-5

Modifié par LOI n° 2010-788 du 12 juillet 2010 - art. 28

Une instance consultative, associant :

- des représentants de la ou des collectivités territoriales et des établissements publics de coopération intercommunale intéressés ;
- le préfet ou son représentant ;
- le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement ou son représentant ;
- le directeur régional des affaires culturelles ou son représentant ;
- ainsi que des personnes qualifiées, d'une part, au titre de la protection du patrimoine et, d'autre part, au titre des intérêts économiques concernés,

est constituée par délibération de l'organe délibérant de l'autorité mentionnée au premier alinéa de l'article L. 642-1 lors de la mise à l'étude de la création ou de la révision d'une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine.

Cette instance consultative a pour mission d'assurer le suivi de la conception et de la mise en œuvre des règles applicables à l'aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine. Dans le cadre de l'instruction des demandes d'autorisation de travaux, elle peut être consultée par l'autorité compétente pour délivrer l'autorisation sur tout projet d'opération d'aménagement, de construction ou de démolition, notamment lorsque celui-ci nécessite une adaptation mineure des dispositions de l'aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine.

Lorsque l'aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine intéresse, en tout ou partie, une commune sur le territoire de laquelle un secteur sauvegardé a été créé en application de l'article L. 313-1 du code de l'urbanisme, le préfet peut décider, après délibération de la ou des collectivités territoriales, l'extension des compétences de la commission locale du secteur sauvegardé, constituée en application du même article L. 313-1, aux compétences mentionnées au huitième alinéa du présent article.

Article L642-6

Modifié par LOI n° 2010-788 du 12 juillet 2010 - art. 28

Tous travaux, à l'exception des travaux sur un monument historique classé, ayant pour objet ou pour effet de transformer ou de modifier l'aspect d'un immeuble, bâti ou non, compris dans le périmètre d'une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine instituée en application de l'article L. 642-1, sont soumis à une autorisation préalable délivrée par l'autorité compétente mentionnée aux articles L. 422-1 à L. 422-8 du code de l'urbanisme. Cette autorisation peut être assortie de prescriptions particulières destinées à rendre le projet conforme aux prescriptions du règlement de l'aire.

L'autorité compétente transmet le dossier à l'architecte des Bâtiments de France. A compter de sa saisine, l'architecte des Bâtiments de France statue dans un délai d'un mois. En cas de silence à l'expiration de ce délai, l'architecte des Bâtiments de France est réputé avoir approuvé le permis ou la décision de non-opposition à déclaration préalable, qui vaut alors autorisation préalable au titre du présent article. Dans le cas contraire, l'architecte des Bâtiments de France transmet son avis défavorable motivé ou sa proposition de prescriptions motivées à l'autorité compétente.

En cas de désaccord avec l'avis ou la proposition de l'architecte des Bâtiments de France, l'autorité compétente transmet le dossier accompagné de son projet de décision au préfet de région qui instruit le projet. A compter de sa saisine, ce dernier statue :

- dans un délai de quinze jours s'il s'agit d'une autorisation spéciale ou d'une déclaration préalable ;
- dans un délai d'un mois s'il s'agit d'un permis et, après avoir entendu, le cas échéant, l'instance consultative prévue à l'article L. 642-5.

En cas de silence à l'expiration des délais précités, le préfet de région est réputé avoir approuvé le projet de décision.

Toutefois, le ministre chargé des monuments historiques et des espaces protégés peut évoquer les dossiers relevant d'un intérêt national dont le préfet de région est saisi en application du présent article. Dans ce cas, il émet, dans un délai de quatre mois à compter de l'enregistrement de la demande d'autorisation préalable, une décision qui s'impose à l'autorité compétente pour la délivrance de ladite autorisation. Cette décision ne peut être contestée que par voie juridictionnelle. À défaut, le silence gardé par le ministre vaut approbation implicite de la demande d'autorisation.

(...)

Article L642-7

Modifié par LOI n° 2010-788 du 12 juillet 2010 - art. 28

Les servitudes d'utilité publique, instituées en application des articles L. 621-30-1, L. 621-31 et L. 621-32 du présent code pour la protection du champ de visibilité des immeubles inscrits ou classés au titre des monuments historiques et de l'article L. 341-1 du code de l'environnement relatif aux sites inscrits, ne sont pas applicables dans l'aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine.

Article L642-10

Créé par LOI n° 2010-788 du 12 juillet 2010 - art. 28

Les modalités d'application du présent chapitre sont définies par décret.

1.3. Le déroulement de l'étude

Article L642-3

Modifié par LOI n° 2010-788 du 12 juillet 2010 - art. 28

La mise à l'étude de la création ou de la révision de l'aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine est décidée par délibération de l'organe délibérant de l'autorité mentionnée au premier alinéa de l'article L. 642-1. La délibération mentionne les modalités de la concertation prévue à l'article L. 300-2 du code de l'urbanisme.

Le projet de création ou de révision de l'aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine est arrêté par délibération de cette autorité. Le projet arrêté est soumis à l'avis de la commission régionale du patrimoine et des sites prévue à l'article L. 612-1 du présent code.

Ce projet donne lieu à un examen conjoint des personnes publiques mentionnées au b de l'article L. 123-16 du code de l'urbanisme.

Il fait l'objet d'une enquête publique conduite par les autorités compétentes concernées. L'organe délibérant de l'autorité mentionnée au premier alinéa de l'article L. 642-1 du présent code peut, par délibération, désigner à cette fin l'une de ces autorités compétentes concernées.

Lorsque le projet n'est pas compatible avec les dispositions du plan local d'urbanisme, l'aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ne peut être créée que si celui-ci a été mis en compatibilité avec ses dispositions selon la procédure définie à l'article L. 123-16 du code de l'urbanisme.

Après accord du préfet, l'aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine est créée ou révisée par délibération de l'autorité mentionnée au premier alinéa de l'article L. 642-1 du présent code. Lorsque l'enquête publique précitée a porté à la fois sur l'aire et sur un plan local d'urbanisme, l'acte portant création ou révision de l'aire prononce également la révision ou la modification du plan local d'urbanisme.

Dans la pratique, le présent dossier d'AVAP a été constitué à partir d'un dossier de ZPPAUP présenté et validé par la CRPS Auvergne, mais qui n'a pu être mis en enquête publique suite à la promulgation de la loi du 12 juillet 2010.

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) a été étudié de manière concomitante de 2009 à 2010, ce qui explique la complémentarité des dispositions de ces deux documents. Le PLU a abouti fin 2011.



clichés de 2008

2. PRÉSENTATION DU SITE D'ÉTUDE

2.1. Une identité de "marge"

Le site de la Roquebrou ou Laroquebrou se localise aux marges de l'Auvergne, dans la vallée de la Cère, au contact des régions voisines, Limousin et Quercy (départements de la Corrèze et du Lot), proche du Rouergue (Aveyron). Le contexte est celui d'une population clairsemée, aux paysages peu structurés par les implantations bâties.

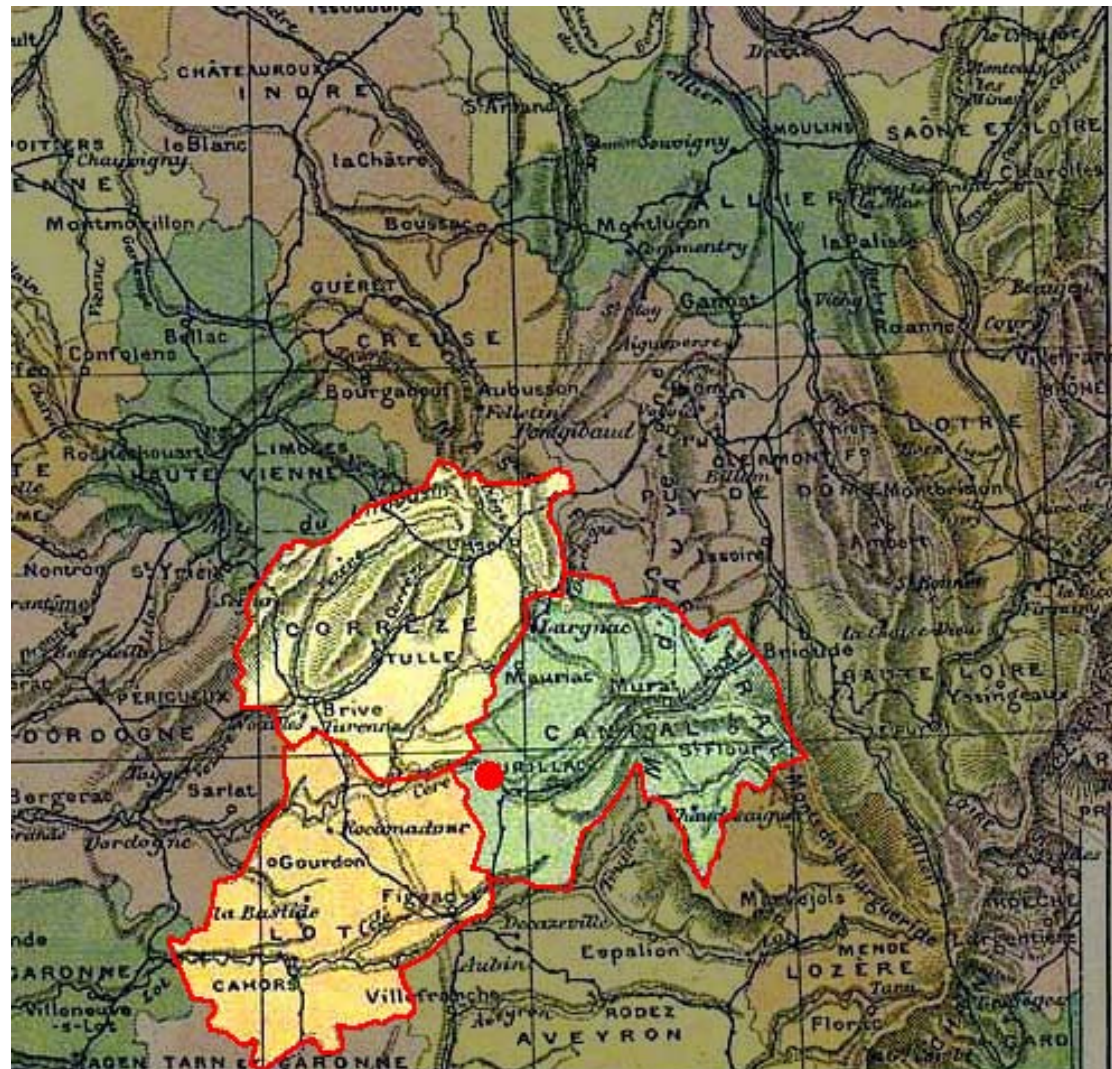
Les pouvoirs locaux y ont longtemps fluctué, tiraillés entre diverses appartenances, toutes trop lointaines pour être prépondérantes de manière décisive. Jusqu'au XIXe siècle la langue locale y est occitane, d'une variante proche de celles des franges quercynoise et rouergate voisines. Au bout du compte, l'appartenance à l'Auvergne s'est imposée, lorsqu'a été constitué le département du Cantal en 1790.

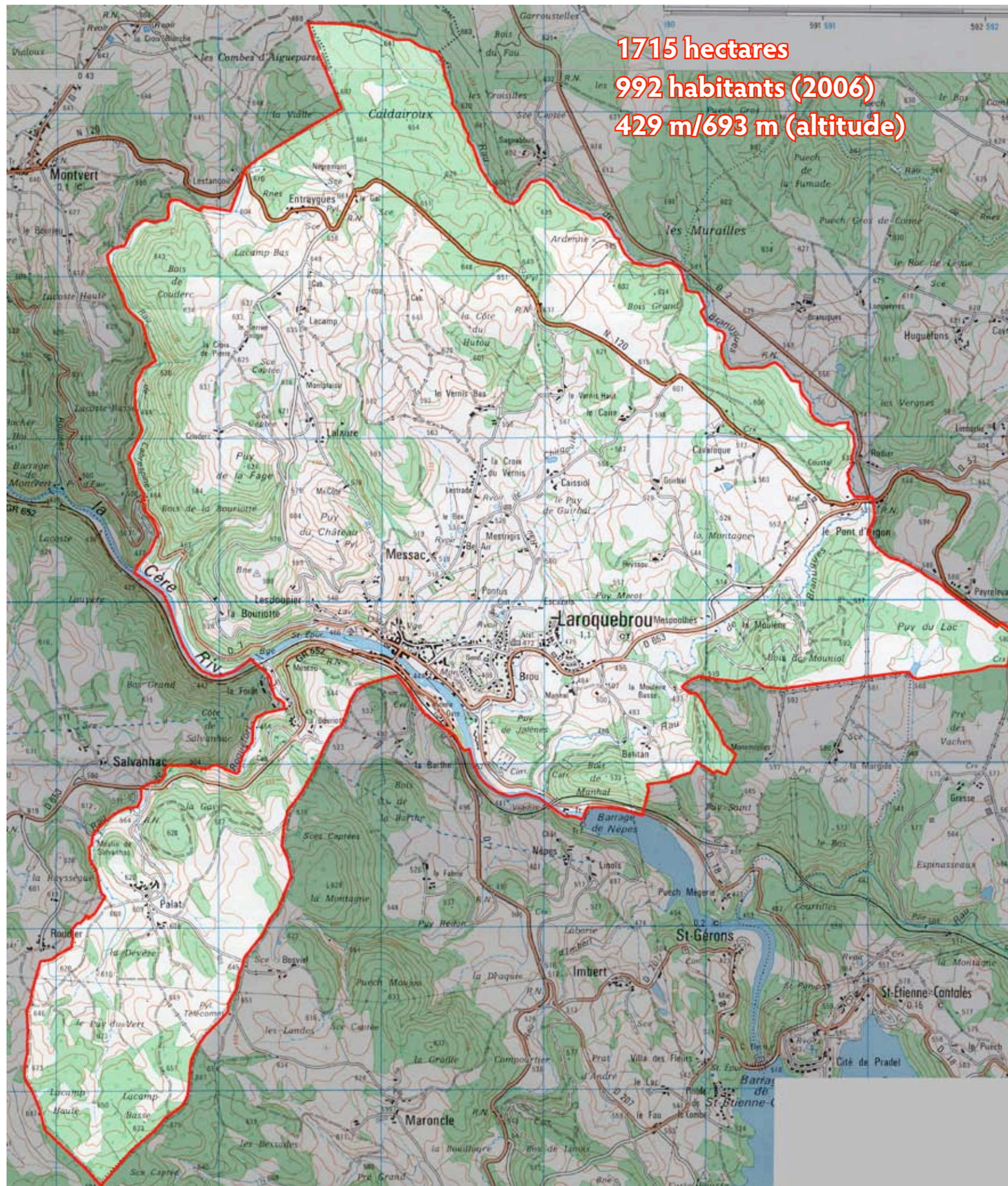
Mais à bien des égards, le bourg de Laroquebrou échappe aux typologies urbaines de l'Auvergne : site ouvert sur une rivière, tourné vers elle, en fond de vallée, il se rapproche plus des paysages bâtis limousins ou aquitains, organisés autour de leurs ponts et de leurs quais, que de ceux de la montagne ou de la Basse-Auvergne.

L'examen de ses modes de constructions laisse déceler des connivences avec le Ségala quercynois, plus qu'avec la Haute-Auvergne, pourtant toute proche (situation inverse de celles de villages proches, comme Montvert).

Le territoire de Laroquebrou se trouve donc à la confluence de plusieurs appartenances géographiques : l'architecture y est marquée par l'existence de la frontière (mouvante) entre les influences corréziennes (les maisons à haute toiture de lauzes, certaines particularités de décor de l'architecture de l'église) et celles plus méridionales du proche Quercy (les toitures de tuile creuse à faible pente, l'abondance des pans de bois, les toitures en pavillon des pigeonniers, les "bolets"...).

Les paysages sont ceux d'une nature austère et peu généreuse : alternance de bois, de maigres cultures et de prairies de la proche Châtaigneraie ou du Ségala, plateaux des confins, avec leurs landes infertiles en partie abandonnées aux résineux, gorges inhospitalières de la Cère dont les flancs retournent à la forêt...





2.2. Un territoire en 3 parties

Le territoire de la commune est lui-même divisé en 3 segments bien distincts : la vallée de la Cère, un plateau entaillé par plusieurs ruisseaux affluents et une langue de terre, en rive gauche de Cère, autour du terroir de Palat, distraite de la commune de St-Gérons en 1881, pour élargir la maigre frange de la rive gauche (et tenir compte des logiques territoriales, les habitants de Palat étant mieux reliés à Laroquebrou qu'à leur chef-lieu).

La visibilité du bourg et sur le bourg intéresse donc en partie la commune voisine de St-Gérons.

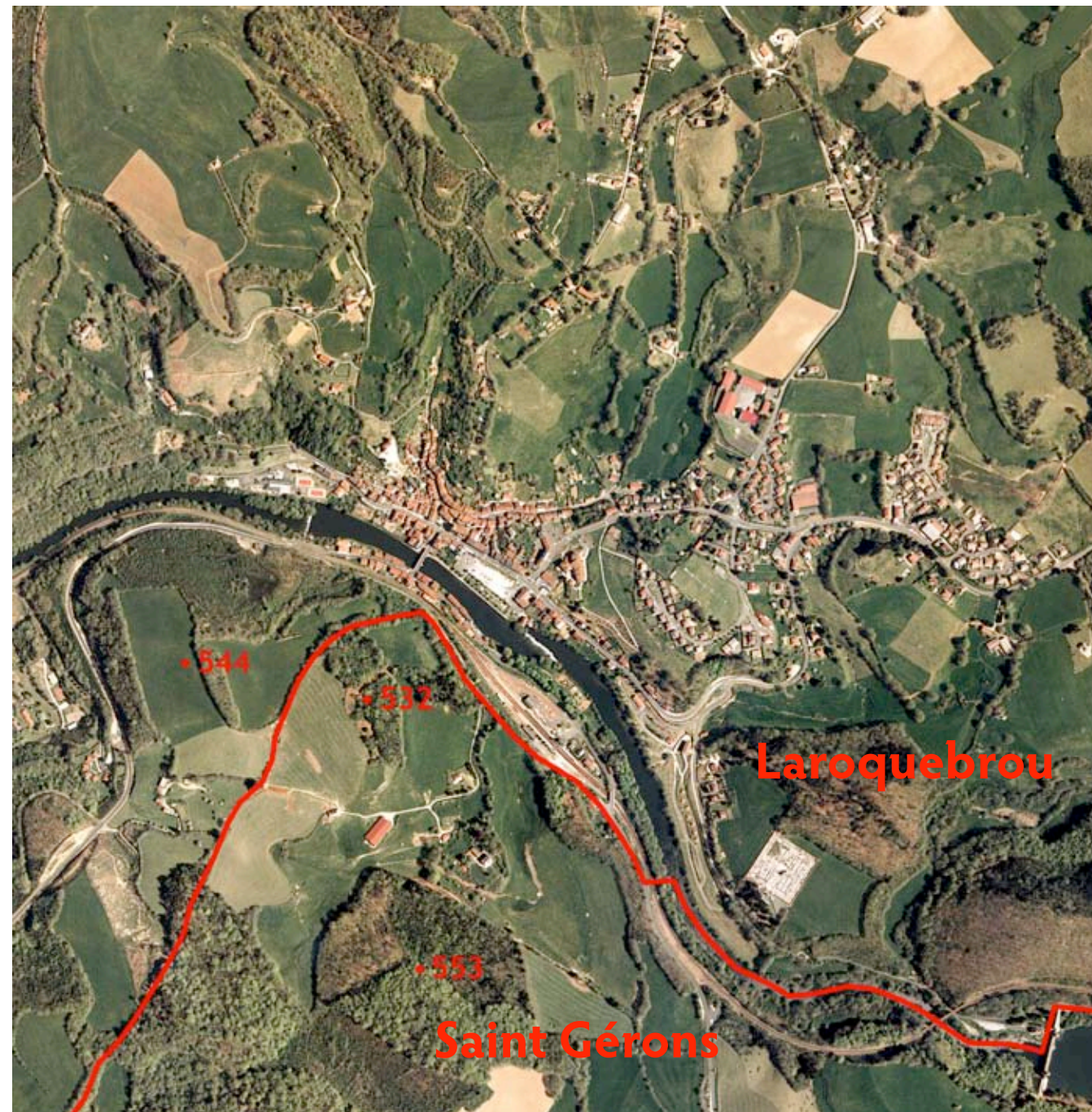
La commune, aujourd'hui d'un peu moins de 1.000 habitants (992), en a compté jusqu'à presque 1.900 (1.897 habitants dénombrés en 1881, "pic" absolu du XIXe siècle, sans qu'on sache si la partie de St-Gérons annexée y est décomptée). Comme tout le secteur, c'est depuis des siècles une terre d'émigration, d'abord temporaire (on revient au pays à certaines saisons), puis définitive (mais souvent avec un retour à la vieillesse). Ces chiffres sont donc à manipuler avec précaution avant la période moderne. Cette chute de moitié en un siècle est sans doute l'un des témoignages de la disparition des sociétés paysannes traditionnelles.

La forme urbaine est restée pratiquement inchangée entre la fin de la période médiévale et la période moderne, à l'exception de quelques corrections d'itinéraires routiers. La période contemporaine verra son éclatement.

À partir de la fin du XVIIIe siècle, puis surtout au XIXe, le réseau routier va connaître des évolutions foudroyantes. Le Cantal passe du temps interminable des caravanes de mulets empruntant des sentiers escarpés, à celui du roulage sur des routes au sens moderne du terme. Dans le même temps, les itinéraires se modifient, et le pont de Laroquebrou perd de son importance, les flux marchands s'en détournant, figeant peu à peu le bourg dans sa physionomie actuelle. Paradoxalement, la création d'axes plus rapides contribue à "enclaver" fortement ceux qui n'en bénéficient pas, alors qu'auparavant une certaine égalité était de mise...

Le chemin de fer va arriver trop tardivement (1891) pour opérer une mutation significative. Il est cependant le vecteur du tourisme. Le bourg fut jusqu'aux années 1950 un lieu de villégiature estivale réputé, avec de nombreux hôtels, dont certains assez ambitieux, pour la plupart aujourd'hui tombés en décrépitude.

Le chemin de fer semble avoir donné naissance à quelques activités (comme l'expédition de poteaux bois). Par contre la production électrique des barrages voisins n'a eu aucune incidence en terme de développement économique, si ce n'est touristique.



L'une des particularités du site est de ne pas être "propriétaire" de la totalité de son paysage... C'est le territoire situé derrière la gare qui se trouve le plus concerné. Le territoire d'une exploitation agricole se trouve en co-visibilité directe, surtout avec des parties bâties modernes de Laroquebrou (ici une vue depuis le lotissement du Calvaire).

2.3. Une forme urbaine éclatée

Si le XIXe siècle et le premier XXe voient les extensions urbaines s'opérer en continuité avec les quartiers déjà constitués, à partir des années 1960, le développement urbain va se localiser hors du bourg, le long de la route d'Aurillac, dont l'agglomération commence alors d'opérer une attraction. C'est le binôme voiture individuelle/pavillon qui se met en place : du fait d'une mobilité accrue, des "actifs" résident sur la commune, en travaillant sur place... ou ailleurs.

La forme urbaine se dilate sans limite objective (les distances ne comptent plus), le bourg ne se définit plus comme un lieu de vie mais un ensemble d'équipements plus ou moins commodes à utiliser (la "question" du stationnement prend une importance prépondérante), le tout dans un décor qu'on voudrait immuable.

Toutefois, hormis un lotissement couronnant une colline "avec vue", du fait du cloisonnement de la vallée par les thalwegs des ruisseaux affluents de la Cère, ce développement nouveau, hétérogène et dispersé, souvent peu qualitatif, parfois inadapté à des terrains en pente, n'a eu qu'un impact modéré sur l'image du site.

L'absence de document d'urbanisme jusqu'à aujourd'hui n'a pas eu de conséquences paysagères graves, mais une poursuite irréfléchie des processus en cours pourrait à terme altérer cette image (notamment sur le plateau).

La commune s'engage dans une triple démarche : elle brigue un label "plus beau village de France", destiné à relancer ou ressusciter une activité touristique moribonde, elle se dote d'un plan local d'urbanisme (PLU) précisant ses projets, et elle aborde ses problèmes de patrimoine architectural et paysager par le présent dossier d'AVAP.

1. le château et sa basse-cour (noyau urbain d'origine)
2. extension de la ville du XIIIe siècle au XVIIIe siècle
3. le site de Messac
4. le site de Brou

E. extensions modernes (en ocre celles en continuité avec l'existant, en jaune celles en discontinuité)



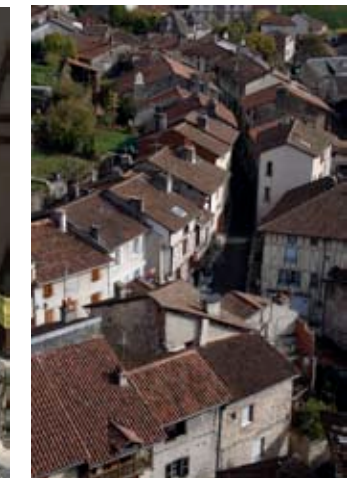
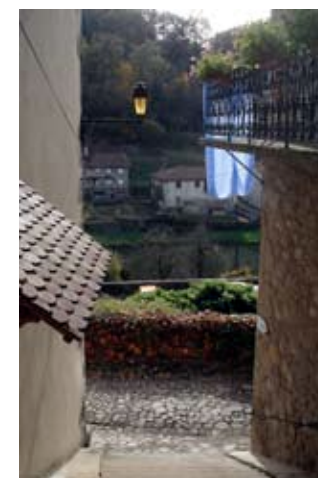
2.4. Un site bâti complexe

Le site du bourg, à l'entrée des gorges de la Cère, se présente comme inchangé depuis pratiquement la fin du XIXe, les extensions modernes s'étant installées dans des parties du territoire non-covisibles. La conservation de ce paysage, le potentiel que représente cette image, sont parmi les raisons de la mise à l'étude de la ZPPAUP, puis de l'AVAP.

Intérieurement, cet ensemble est composé de plusieurs quartiers très différents qui coexistent dans un périmètre très resserré.

A. L'ancien quartier fortifié, la "Roque" des origines s'est sédimenté de part et d'autre d'un énorme bloc rocheux prolongeant l'assise du château ruiné, limité à l'Est par le ruisseau torrentueux du Nègrerieu. On y trouve des ruelles étroites, des escaliers ouvrant des vues plongeantes sur la rivière, ou des perspectives frappantes sur le rocher de la Vierge ou les murs du château. De plan confus, ce quartier jadis clos, aujourd'hui peu pénétrable, paraît encore fermé sur lui-même. Une des conséquences en est la présence de ruines : les constructions les moins propices à l'habitat, même secondaire, retournent à la ruine. Cette fermeture qui a freiné l'évolution a fait aussi office de "conservateur" : on note beaucoup de vestiges très anciens, dans ce quartier jadis "seigneurial".

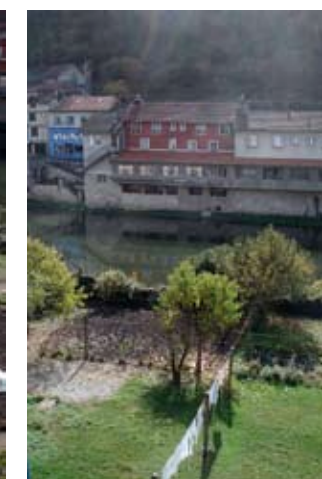
B. Les "faux-bourgs" se sont développés de la fin du XIIIe siècle jusqu'au XVIe siècle, sur les tracés routiers menant au pont en contournant le fort. Deux rues, dont la rue d'Amont ou Damont (la graphie est encore hésitante aujourd'hui) se sont ainsi constituées. On y rencontre de l'architecture ancienne de pierre, et de nombreuses maisons construites en pan de bois, dont seulement quelques-unes sont anciennes. Ces rues, probablement marchandes, sont étroites, faute d'espace, et les encorbellements leur donnent l'aspect qu'on imagine être celui de la rue médiévale type. Ce quartier n'offre que des perspectives internes limitées, et peu d'ouvertures sur l'extérieur. Ses seuls espaces, vraisemblablement marchands également, sont la place de l'Eglise, et une place au bord de la Cère, donnant autrefois accès au pont, aujourd'hui méconnaissable.



(cartes anciennes coll. Laporte)

C. Les quartiers modernes. Après la Révolution, se constituent en contrebas de l'église et de sa place un quartier et un ensemble de voies plus commodes, qui seront seulement urbanisées au XIX^e siècle. La maille urbaine y est plus large, les volumes plus hauts, mais l'architecture y est souvent banale. Ce quartier s'ouvre sur la rivière, par l'intermédiaire d'un foirail gigantesque à l'échelle de la ville d'alors (milieu XIX^e).

C'est aussi au XIX^e siècle que se développe un peu la rive gauche, qui verra l'installation de la gare : jusqu'à la Révolution un péage frappe le trafic sur le pont.



D. Les jardins. À une période difficile à déterminer, les "hauts" des parties bâties en rive droite de la Cère sont devenues des zones de jardins, structurés de murets et parcourues de sentiers panoramiques. Une grande partie de ces jardins est encore utilisée comme lieu de production, même si une certaine tendance à la désaffectation s'esquisse. C'est l'un des aspects les plus originaux de Laroquebrou que l'existence de ce mode de découverte du site par le haut.



2.5. Les cinq protections officielles

Il existe à Laroquebrou 4 protections (1 classement et 3 inscriptions à l'I.S.) au titre des MH :

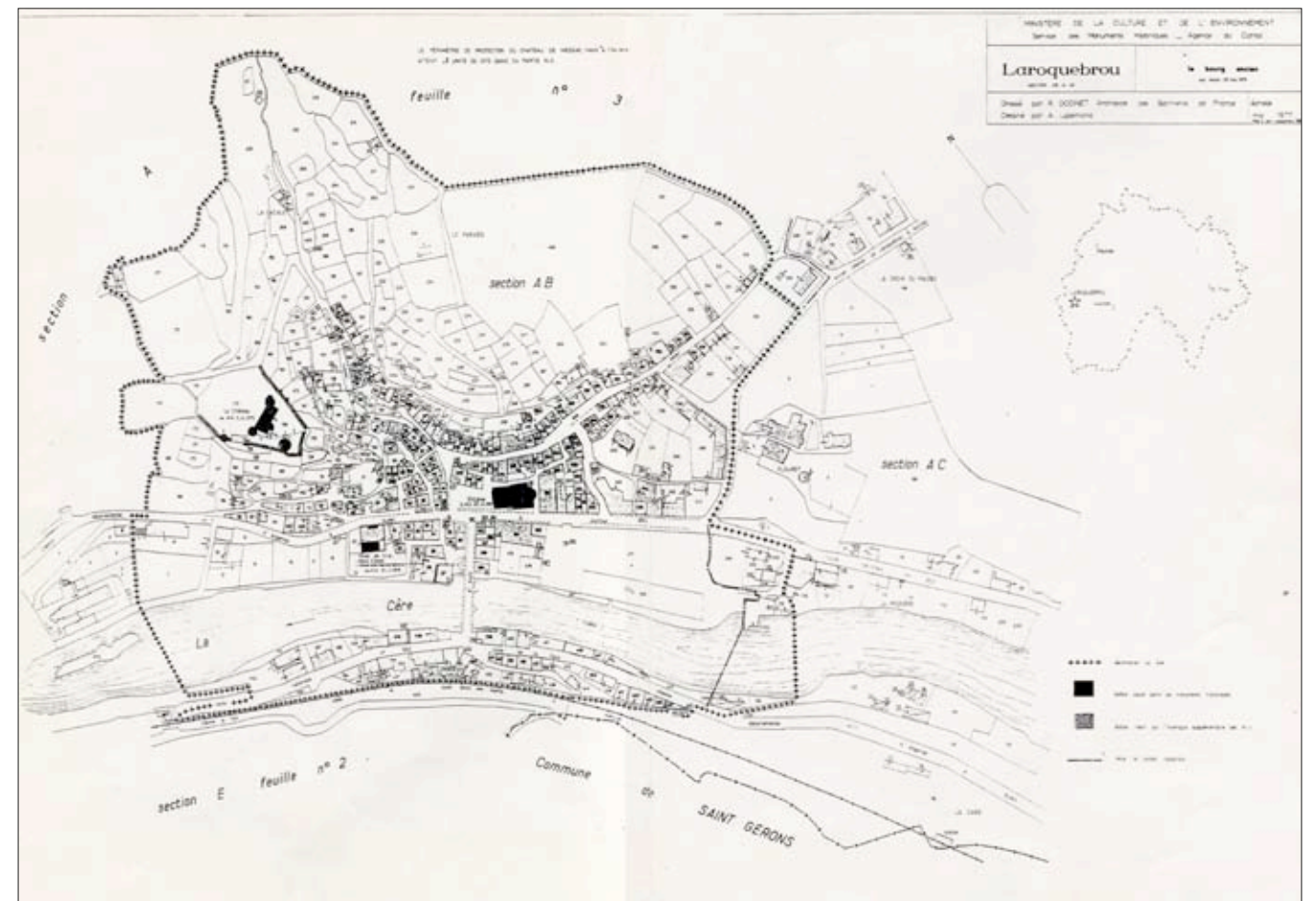
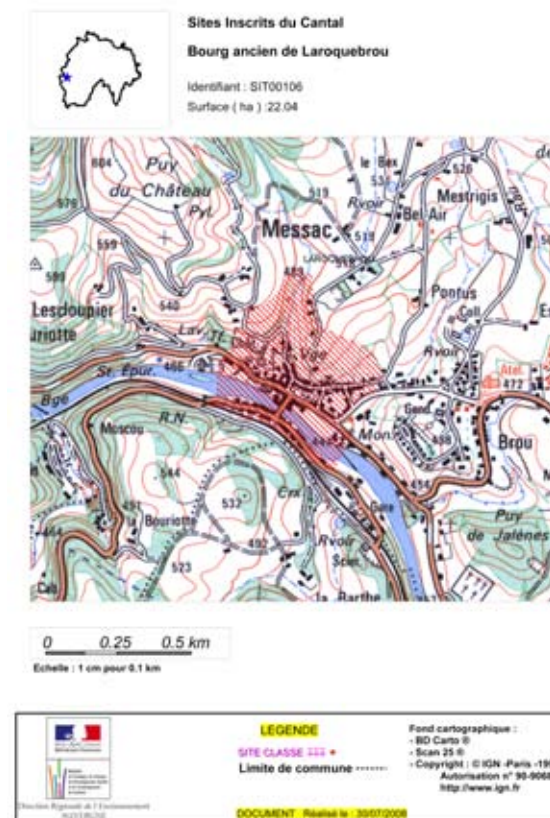
- **1. L'église gothique**, protégée depuis 1914 (classée)
- **2. les vestiges du château des Montal**, protégés depuis 1972
- **3. Deux éléments de la Mairie**, ancien "hôtel de la Trémolière", fondation du XIV^e siècle tout à la fois hospice, maison de retraite, école et couvent, protégée en 1979
- **4. le château de Messac**, édifié en 1480, protégé en 1972.

Par ailleurs deux parcs ou jardins remarquables sont mentionnés par la base Mérimée du Ministère de la Culture : le potager de Messac et le parc du château de Cavaroque (non représentés ici).

Un site inscrit en 1979 recouvre l'ensemble des quartiers anciens et une partie de leurs abords..



(cartes anciennes coll. Laporte)



2.6. Le contexte environnemental

Zonages naturels

La commune est concernée par deux ZNIEFF de type 1 : celle qui concerne la vallée de la Cère, et celle du Puy du Lac (est de la commune, limite de Nieudan). La ZNIEFF de la vallée de la Cère est discontinuée sur la commune. Cette vallée est par ailleurs considérée comme inondable, malgré la proximité du barrage qui régule le régime de la rivière. Un risque de submersion important existe en cas de rupture du barrage.

De nombreuses zones humides ont été répertoriées sur la commune (cartographie EPIDOR 2007). Elles sont généralement liées à des ruisseaux.

Aptitudes éolienne et solaire

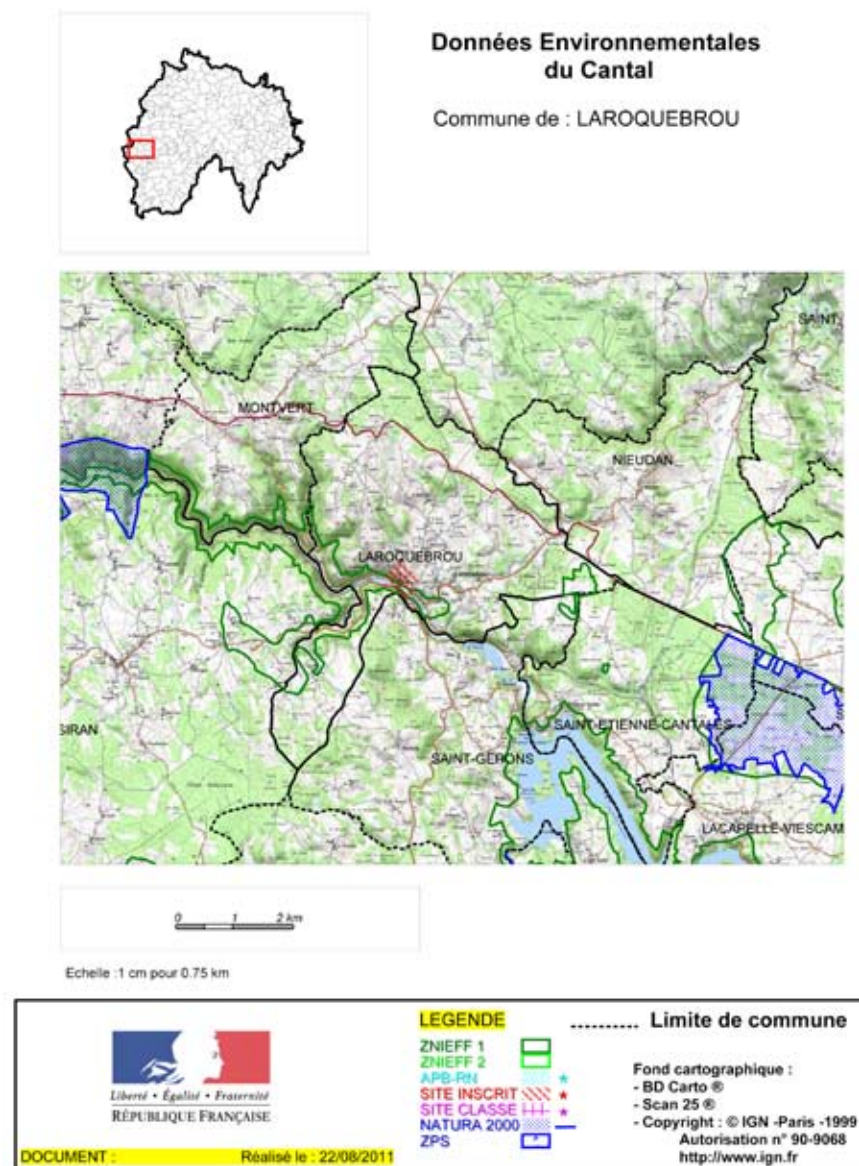
L'aptitude de la commune à un développement de l'énergie éolienne n'a pas été évaluée avec précision, bien qu'elle figure sur une liste de "zones favorables au développement de l'énergie éolienne en Auvergne".

D'une manière générale, l'Auvergne ne présente pas une aptitude décisive en matière éolienne, les vents moyens sur les lignes de crêtes (sites les plus favorables) n'excédant pas 7 m/seconde (soit 25 km/heure, limite basse légèrement au-dessus de la rentabilité énergétique minimale des éoliennes).

Comme toute zone de montagne, des études complémentaires très précises, réalisées indépendamment de toute démarche commerciale, seraient donc nécessaires. Pour ce qui concerne l'éolien individuel, la situation en fond de vallée ne semble pas très favorable.

Pour ce qui concerne l'énergie solaire, le site présente de meilleures aptitudes, sauf en rive sud de la Cère (orientée plein nord). L'intrication volumétrique du vieux bourg n'est pas non plus favorable à ce type d'énergie, qui nécessite un ensoleillement constant (la seule ombre d'une souche de cheminée, un masque végétal, peuvent ruiner le rendement). La "conque" qui sert de fond au vieux bourg est a priori trop sensible visuellement pour y permettre l'insertion facile de tels équipements.

Par contre des zones bâties nouvelles, à l'Est des extensions actuelles, pourraient voir ce type de matériel être implanté.



3. MÉTHODOLOGIE, SOURCES

3.1. Les sources documentaires exploitées

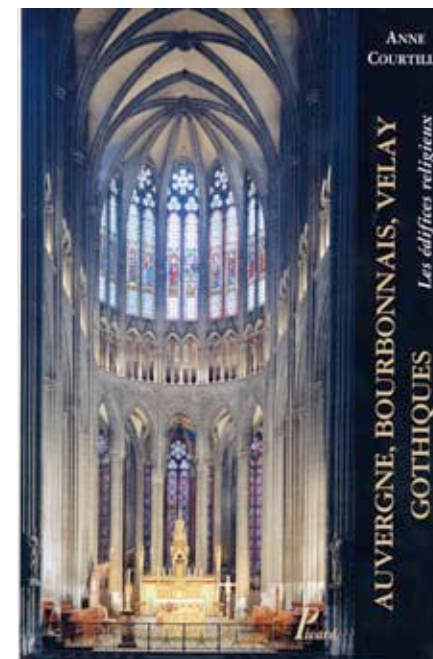
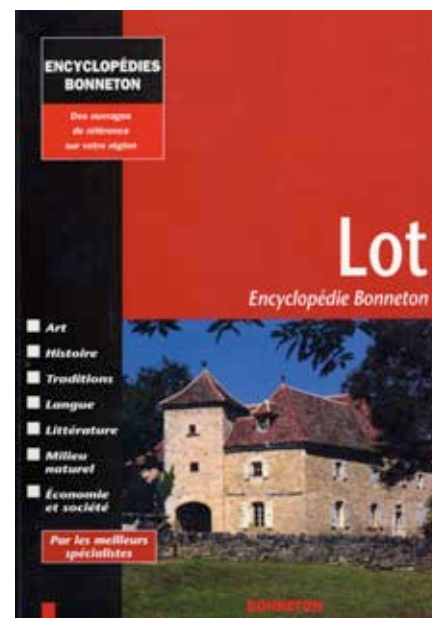
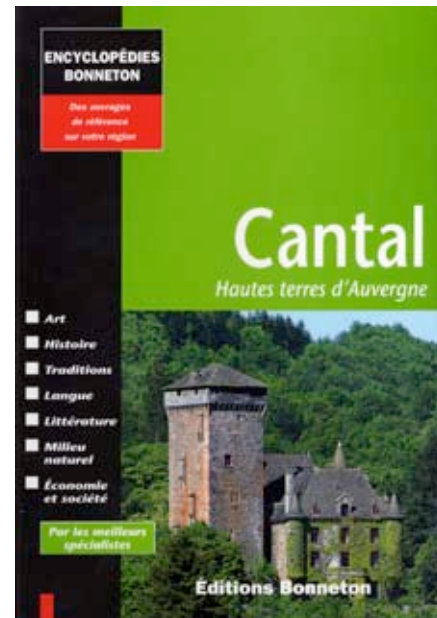
Bibliographie et documentation générale

Il n'existe aucune étude récente de type monographique consacrée à Laroquebrou.

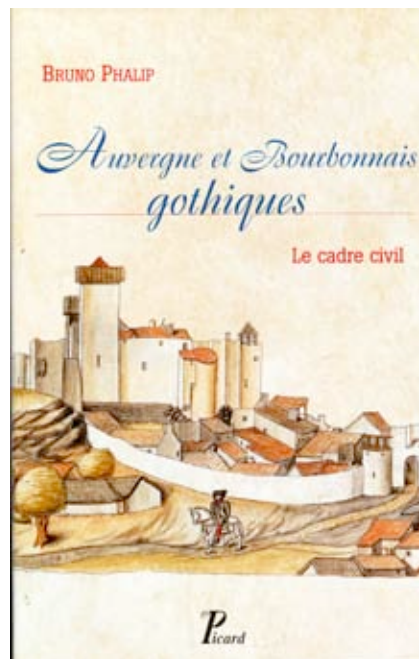
Il existe plusieurs ouvrages généraux concernant l'ensemble du Cantal, comme le Dictionnaire topographique du département du Cantal d'Émile Amé (Paris 1897), ou le Dictionnaire historique et statistique du Cantal de de Ribier du Châtelet (1824, puis 1852-1857). Le Dictionnaire d'Amé est consultable à distance via le site internet de la BNF (base Gallica).

L'ouvrage collectif, coordonné par D. Martin, "l'identité de l'Auvergne, mythe ou réalité historique" (Créer, 2002), tout comme l'encyclopédie Bonneton (1998) consacrée au Cantal, fournissent une vision synthétique du contexte historique, géographique et ethnologique du site en général. Celle consacrée au Lot a également été consultée, pour recouper des données "frontalières". Laroquebrou est toutefois mentionné dans plusieurs études consacrées par exemple, à des aspects architecturaux particuliers, comme l'architecture de la période gothique en Auvergne (ouvrage de Courtillé et Phalip, éditions Picard, 2002 et 2003). Tout ce qui concerne l'architecture rurale ou traditionnelle est traité par Abel Poitrineau à partir du fonds du Musée des Arts & Traditions Populaires.

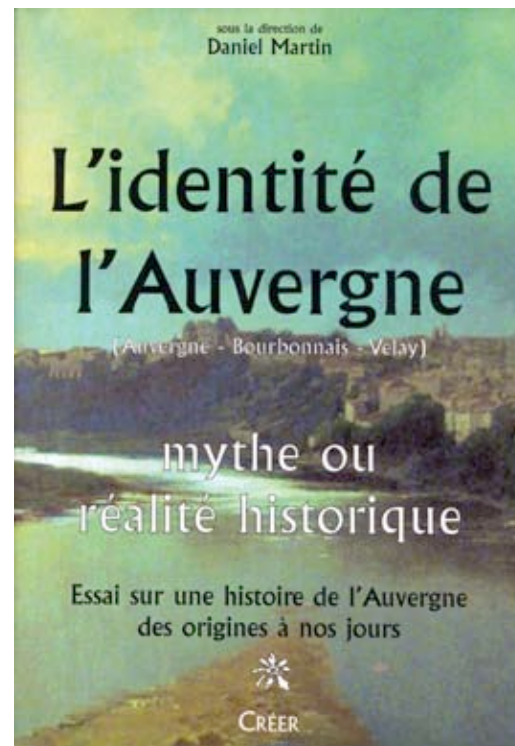
L'excentrement géographique de Laroquebrou par rapport à l'Auvergne "touristique" n'a pas non plus encouragé la littérature généraliste. Seuls deux auteurs locaux ont écrit chacun un ouvrage sur le site : un ancien maire, Isidore Calle en 1911, et un érudit régional, le docteur Louis de Ribier en 1936. La plupart des documentations disponibles aujourd'hui puisent leurs informations dans ces deux ouvrages, dont les sources ne sont pas toujours identifiées clairement. Leur inconvénient principal est qu'ils ne traitent de l'histoire urbaine "qu'en creux", en parsemant d'indices une histoire largement événementielle, voire purement biographique. Il est donc nécessaire de "lire entre leurs lignes".



Anne Courtillé
Auvergne Bourbonnais Velay gothiques
Les édifices religieux
Picard, Paris 2002.



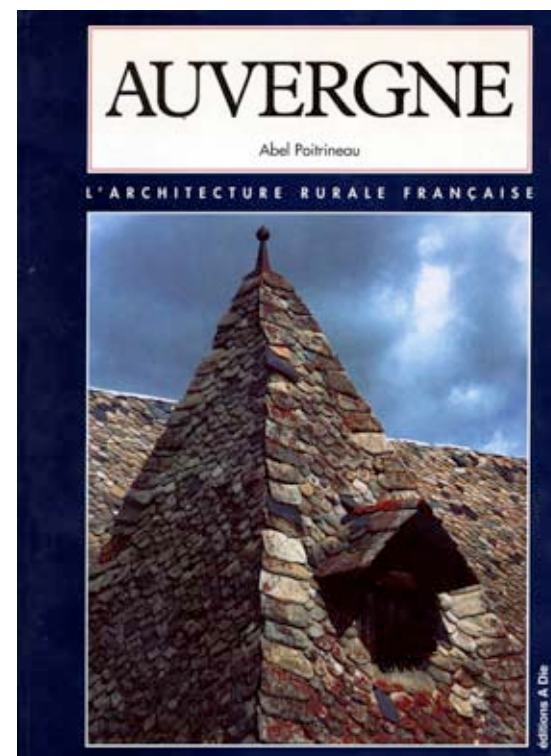
Bruno Phalip
Auvergne Bourbonnais gothiques
Le cadre civil
Picard, Paris 2004.



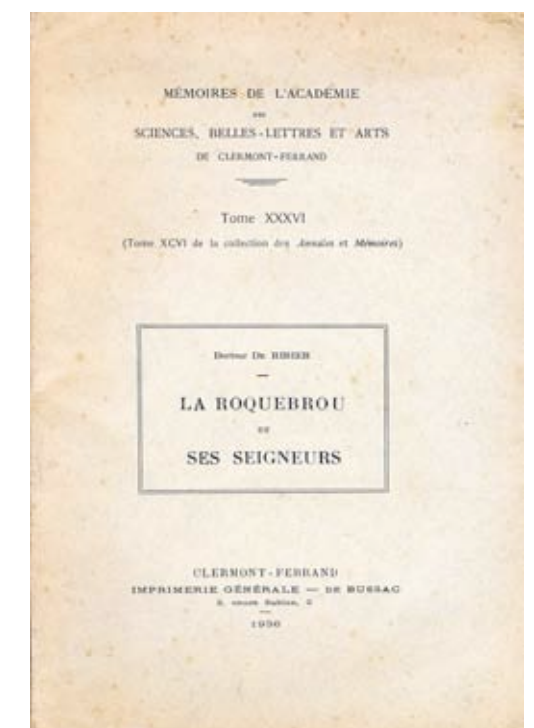
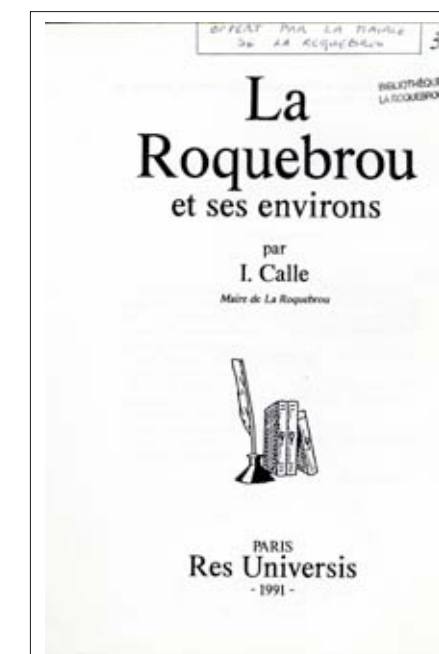
Collectif
Cantal Hautes Terres d'Auvergne
Bonneton, Paris 1998.

Collectif
Lot encyclopédie Bonneton
Bonneton, Paris 2000.

sous la direction de Daniel Martin
L'identité de l'Auvergne
Mythe ou réalité historique
Créer, Nonette 2002.



Abel Poitrineau
Auvergne
L'architecture rurale française
A Die, 1999.





Cadastre de 1828 (saisie d'écran sur le site des AD).



Carte postale de la fin des années 1940.

(carte ancienne coll. Laporte)

Service documentaire de l'Inventaire Général (Région)

Ce service n'a pas procédé à d'étude particulière sur le site, si ce n'est de manière marginale. Toutefois, l'inventaire topographique du canton de Vic sur Cère (publié en 1984), évoque en particulier l'histoire de l'ancien Carladez (ou Carladès), dont Laroquebrou a été un point d'appui dès le IX^e siècle.

Il conserve également un certain nombre d'archives relatives aux quatre Monuments Historiques (relevés et descriptions, copies d'articles), et la représentation de l'unique gravure romantique identifiée. Il a également été possible de consulter dans ce service un certain nombre de travaux universitaires citant Laroquebrou (dont l'importante thèse de Bruno Phalip de 1984). Ce dernier document a permis des considérations intéressantes sur les typologies architecturales en présence.

Archives départementales du Cantal

Ce service a été consulté à distance (via son site Internet) en particulier pour tout ce qui concerne le cadastre ancien (1828) et la recherche d'éventuels documents graphiques dans les séries. La plupart des reproductions de documents de ce service proviennent de copies d'écran. Quelques plans ont été reproduits en salle de lecture à Aurillac.

Service Régional de l'Archéologie (DRAC)

Ce service a fourni une documentation seulement en mai 2010, ce qui n'avait pas permis de prendre ces données en considération.

Autres fonds documentaires

Le site Gallica de la BNF a permis la consultation en ligne de divers ouvrages régionaux (dont le dictionnaire du Cantal d'Amé) et la consultation de cartes anciennes.

Le site Culture "Archim" (documents graphiques des Archives Nationales) concernant l'Atlas de Trudaine permet de consulter en ligne la totalité des documents graphiques le concernant, mais hélas pour Laroquebrou, la route de Tulle à Aurillac passe au large...

Fonds privés

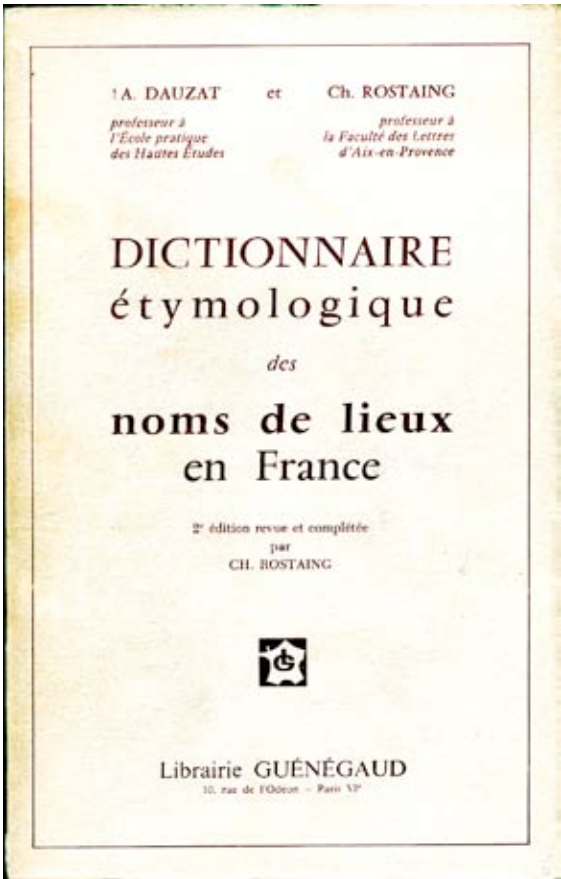
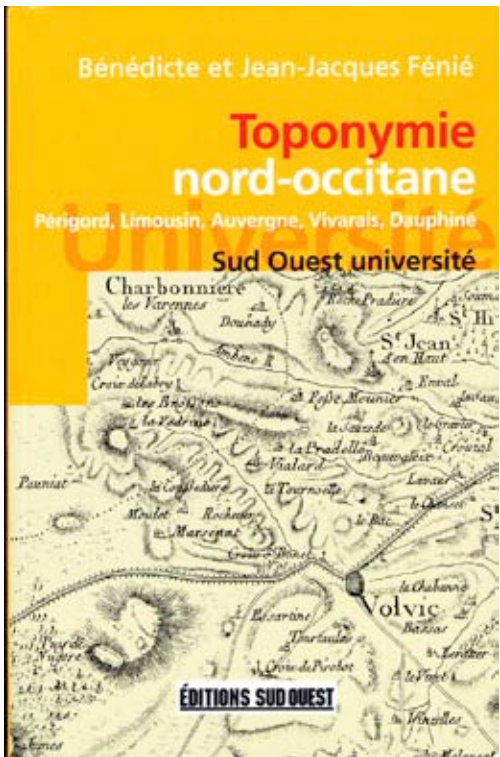
M. Laporte, habitant de Chamalières, originaire de Laroquebrou, a mis à disposition une importante collection de cartes postales, des origines aux années 1960 près de 180 documents). Ce fonds a permis de nombreuses observations sur l'architecture et l'évolution du paysage.

3.2. Les investigations réalisées

Plusieurs séries d'enquêtes, portant sur le bâti et l'espace urbain, ont été menées entre l'automne 2008 et l'hiver 2009, afin de dresser un plan de patrimoine. Ces repérages ont été systématiquement vérifiés à chaque passage sur le site (15 au total de 2008 à 2010). Une base photographique de plus de 600 clichés a été constituée.

4. CONTEXTE HISTORIQUE, MORPHOGENÈSE DU SITE BÂTI

4.1. Indications toponymiques



Laroquebrou	
castrum de Larocabrou	1275
La Roca-Brou	1284
Ruppessbrou	1337
Larocabrou/Locabrao	1347
Rappesbrau	1370
Roquebraou/Rapesbraou	1449
Rupes Brou	1471
Rupesbrou	1472
Rocabrao/Roquabrou	
Ruppessbrao	1486
La Roqua-Brous	1531
La Roqbrou	1617
La Rocque Brou	1634
La Rocqplouhi (?)	1652
Roquebroal en Auvergne	1653
La Roquebro	1666
Larocque Bro	1669
La Roqubrau	1671
La Roquobrau	1675
La Roquobreau	1676
La Rocquebrou	1682
Rocque	1690
Laroquebrou	1793
La Roquebroue	1801

Brou	
Brou	1297
Braou	1449

Messac	
Messacum	1403
Messac lès la Roquebrou	1627

Palat (commune de Laroquebrou depuis 1885)	
mansus dal Palah	1322
Palach	1626
Palais	1668
Palac	1669
Pallas	1758
Palat	1781
Palax	(XVIIIe)

Les principaux auteurs spécialisés en toponymie (Dauzats, Fénié) sont muets sur l'interprétation de "Laroquebrou". L'explication la plus plausible, avancée en particulier par Isidore Calle, est la conjonction du rocher (rupes) et d'une agglomération primitive de "Brou". Dans le Lot voisin existent également de nombreux toponymes en "Roque" ou "Laroque". Il avance également sans preuve l'hypothèse de l'appellation rupes berulfi (rocher ou "roque" de Bérulf, fondateur mal identifié du château au IXe siècle).

Le toponyme Brou, qui existe encore aujourd'hui sur la commune, se traduirait par "noir", ce qui est loin d'être assuré, et dont l'interprétation reste pour le moins obscure. Le gaulois broga (limite) pourrait également fournir une explication, le site se localisant aux confins de l'Arvernie antique (selon sa délimitation officielle) et des territoires lemovices et cadurques. On peut également évoquer la piste d'un nom d'homme gaulois (Brogos), ou encore un terme d'ancien français (mais on se situe en zone occitane) signifiant "boue".

Messac trouve son origine dans le "domaine de Mettius" (nom d'homme gaulois : Mettius+-acum).

Palat pourrait dériver de la forme pré-indo-européenne pal-, rocher, falaise.

4.2. Les temps anciens (avant le XIII^e siècle)

Un territoire frontalier, mais historiquement en Auvergne.

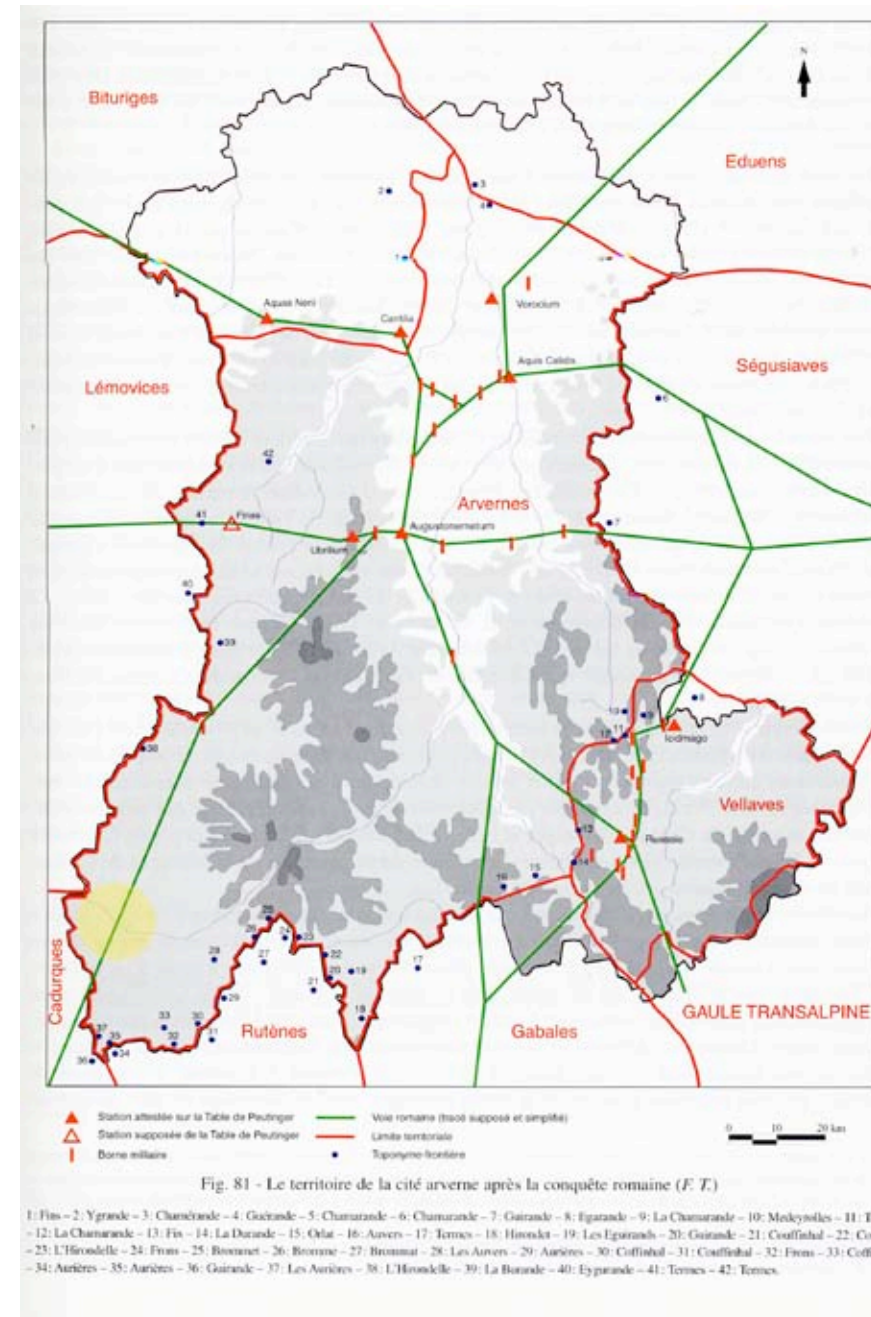
Laroquebrou se localise aux confins de trois provinces (Limousin, Auvergne et Quercy) et va se trouver très tôt tiraillée entre des mouvances éloignées. Des théories diverses sur la limite des territoires arvernes ont été avancées, qui les auraient vu fluctuer (en gros le territoire actuel de Laroquebrou aurait été en partie "limousin", par appartenance à la viguerie carolingienne mal identifiée de Vertedunum, toponyme assimilé au Montvert actuel).

Une autre théorie, fondée en partie sur l'existence d'une frontière linguistique, voudrait que le territoire des Arvernes ait été limité par la vallée de la Maronne... L'occitan plutôt languedocien parlé à Laroquebrou différerait en effet de sa variante auvergnate. Qui plus est, Laroquebrou dépend de l'évêché de St-Flour dès sa création, qui agrège des territoires d'appartenance un peu mouvante, et non de celui de Clermont, héritier direct de la "cité des Arvernes".

Il semble toutefois admis aujourd'hui que la limite actuelle du département du Cantal (identique à celle de l'ancienne Haute Auvergne) ait bien été, au détail près, celle de l'Arvernie antique. Toutefois, les toponymes exprimant la frontière entre cités sont très rares côté Quercy et Limousin, alors qu'ils pullulent sur la limite avec les Rutènes.

On considérera que Laroquebrou est bien localisée historiquement en Auvergne, sous réserve d'informations nouvelles.

Lors de la constitution des départements, on va tenter d'agréger autour de Laroquebrou, qui serait ainsi devenu chef-lieu d'arrondissement, une partie de l'ancien Quercy, jusqu'aux portes de St-Céré (Bretenoux). Mais la manœuvre échoue, figeant définitivement la limite du Cantal sur celle de l'ancienne Auvergne.



Même s'il est tentant de se référer à un passé très lointain, les hypothèses concernant l'organisation du réseau urbain de la Gaule romaine diffèrent parfois sensiblement, selon les auteurs mis à contribution. Il est vraisemblable que le secteur d'étude reste en marge des grands axes, ce qui n'a en soi rien d'étonnant.

Ci-contre à gauche

Deux hypothèses du réseau de voies romaines en Gaule (pagesperso-orange.fr/itineraires-romains-en-france, qui compile non sans lacunes les données disponibles, et Fénie), qui s'inspirent des travaux de K. Miller au XIX^e siècle.

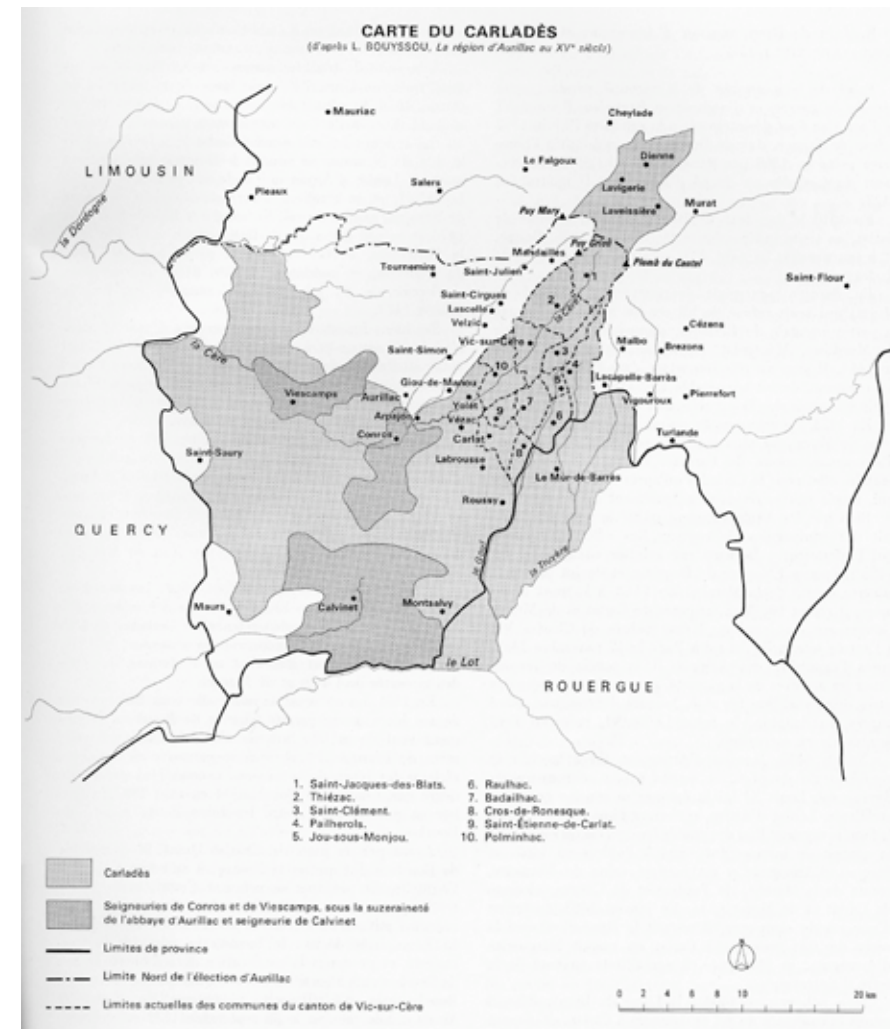
Ci-dessus

Hypothèse de réseau viaire romain en Auvergne, et repérage des toponymes de frontière, par Frédéric Trément, dans "l'identité de l'Auvergne".



Le réseau routier à l'époque romaine.

Appelées estradas (< latin via strata lapide), caudées ou chaudiées en Limousin (<latin via calceata), parfois camins ferrats, nombre de voies antiques ont été repérées, quelquefois antérieures à la romanisation. Choissant les interfluvies pour éviter les difficultés liées aux crues, ces itinéraires privilégient les « chemins de crête ». Un trafic important pouvait les emprunter, celui des métaux par exemple. Parmi les grands itinéraires, on remarque celui qui suit le couloir rhodanien par Valence (Valentia in agro Cavarum), Vienne et Lyon (Lugdunum). Une autre grande voie transversale part de la capitale des Gaules pour atteindre Saintes, chef-lieu des Santones, par Feurs (fora Segusiavorum > Forez), Clermont-Ferrand et Limoges. Mais la cité des Lemovices est aussi reliée à Bordeaux (Burdigala) par Périgueux, cité des Petrocorii (Vesunna). Enfin, une voie monte vers Bourges (Avaricum) par Roanne et Nérès.



La disparition totale de Brou, la quasi absence de vestiges et de découvertes, même fortuites, posent la question de l'importance réelle de ce site en tant qu'organisation urbaine. Toutefois, la persistance de tracés parcellaires accrédite l'hypothèse de l'existence d'une agglomération primitive abandonnée depuis longtemps, à l'exception de l'église et du cimetière.

Ci-dessus à gauche

Carte du Carladès ou Carladez (dans Inventaire Topographique du Canton de Vic sur Cère, Ministère de la Culture, Imprimerie Nationale 1984)

Ci-contre, à gauche

Brou sur le cliché IGN de 1956 (le lotissement du Calvaire n'existe pas encore).

Ci-dessus

Comparaison du cadastre de 1828 et du cadastre moderne : la persistance de la forme ovale repérable sur le cliché photographique est nette. On admet qu'il pourrait s'agir de l'enclos de l'ancienne église (au milieu d'un cimetière).

Un scénario de fondation incertain: la Roque et Brou

Une très ancienne occupation du site est attestée, à la fois aux périodes protohistoriques (site de la grotte de Rolleroc) et plus récentes : une monnaie romaine aurait ainsi été découverte sur le site de Brou en 1883. Les fouilles de Rolleroc (1906) ont en fait détruit la stratigraphie du site, désormais inexploitable. Divers mégalithes, dont certains avec pétroglyphes, ont été signalés dans la région... mais c'est à l'occasion de leur destruction (le roc des Capelots à St-Gérons, le roc Cobolaire...).

Aucune fouille récente ne permet d'en savoir plus ni pour la période préhistorique, ni à propos de la présence gallo-romaine. Les routes de cette période ne sont même pas identifiées avec certitude : on admet qu'il aurait existé une voie romaine (secondaire) de Clermont à Cahors (Divona), qui aurait pu franchir la Cère à proximité de Laroquebrou. Son tracé reste hypothétique, bien qu'identifié par un miliare près de Bort les Orgues. Elle pénétrerait le Lot au niveau de la Bastide du Haut-Mont. Il existe aussi le mythe de l'existence d'une voie "romaine" sur l'emplacement de l'ancienne RN 120 (de Limoges et Tulle à Aurillac), alors qu'il s'agit vraisemblablement d'une route médiévale, reprenant peut-être un cheminement plus ancien, voire préromain.

Selon les historiens, il aurait existé "aux origines" de Laroquebrou un village de Brou, dont la population aurait migré durant le Haut Moyen Âge vers "la Roque", c'est à dire la forteresse protégeant le passage sur la Cère, encore appelé "rupes Berulf" (ou rocher de Bérulf). Ce dernier, dont on ne connaît rien, hormis son décès possible en 980, est considéré comme le fondateur de la forteresse.

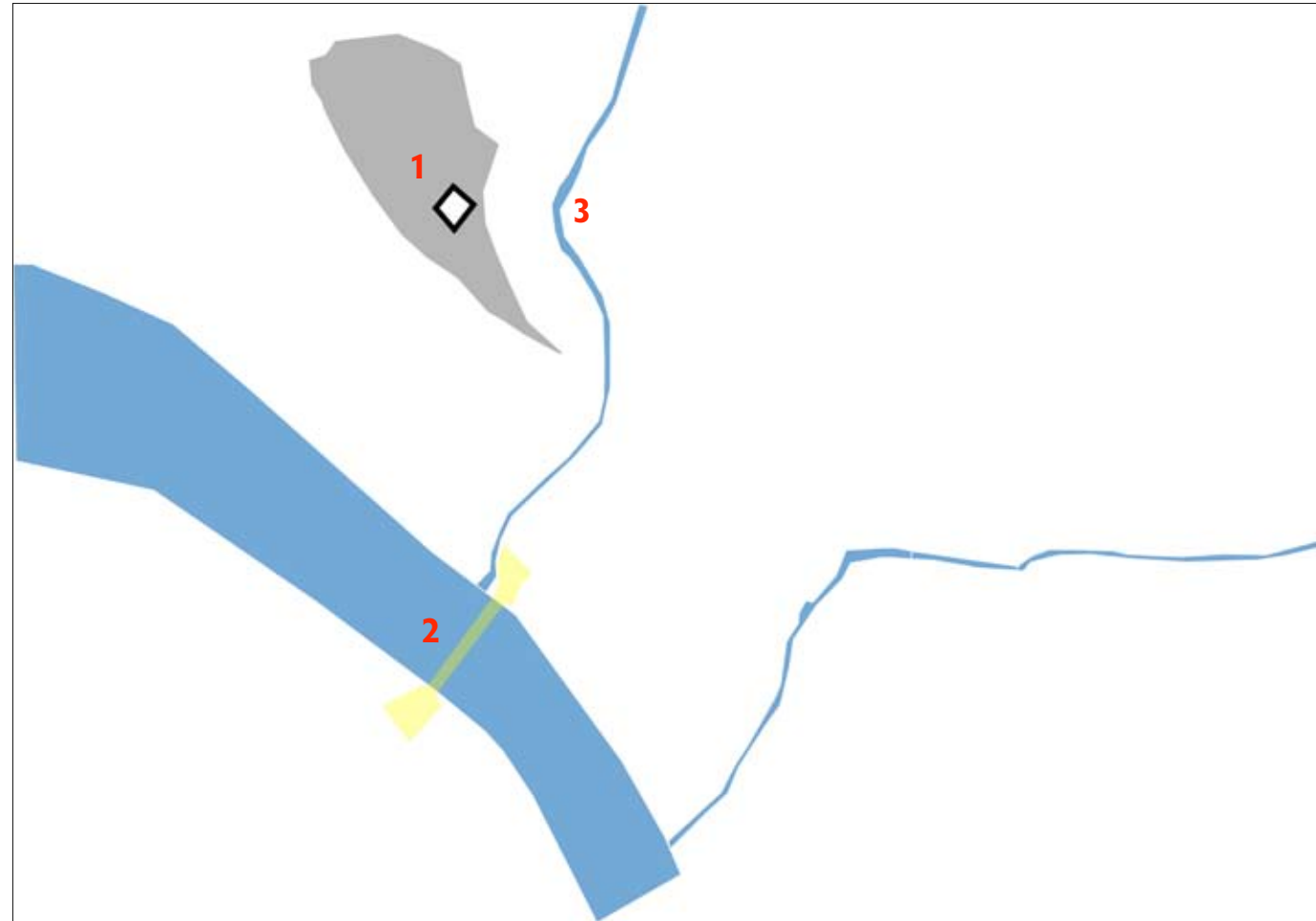
Le village de Brou, siège de la paroisse, est encore identifiable à la fin du XVIII^e siècle par son ancienne église paroissiale (édifiée, selon Calle, sur un temple "païen" et selon de Ribier à proximité d'une source et fontaine "St-Martin", peut-être d'origine druidique). Brou n'a pas laissé de traces tangibles : seul le parcellaire moderne garde la trace ovoïde de ce qui aurait pu être l'enclos de l'église et du cimetière, dominant la vallée du ruisseau de Branugues. Ce site a été urbanisé après 1956. Un sarcophage (actuellement brisé et déposé dans l'église du bourg) aurait été découvert sur ce site dans les années 1920. La dédicace de l'église à St-Martin pourrait attester d'une fondation antérieure à la période carolingienne. Les restes de l'église sont vendus comme matériaux en 1756.

A partir du IX^e siècle Laroquebrou constitue un avant-poste du Carladez ou Carladès, territoire "intermédiaire" entre Rouergue et Auvergne, longtemps pratiquement indépendant, linguistiquement distinct de l'Auvergne. C'est un territoire hétérogène, qui s'étend du Plomb du Cantal jusqu'à Maurs et Laroquebrou. C'est la forteresse de Carlat qui a fait sa force : vraisemblablement d'origine romaine ou pré-romaine, elle est mentionnée en 839, à l'occasion des guerres que mène Louis le Pieux contre Pépin II d'Aquitaine. Le territoire passe par mariage aux comtes de Barcelone, puis dans celles des comtes de Rodez de 1167 jusqu'en 1290.

La seigneurie de Laroquebrou va passer de ses seigneurs mal identifiés des origines aux mains des Montal pour plusieurs siècles (l'extinction de cette famille survenant en 1593, suite aux guerres de Religion). Les Montal sont de souche locale (près d'Arpajon) mais nouent des alliances en Limousin et s'établissent à peu de distance en Quercy (notamment au château de Montal actuel, près de St-Céré).

Les origines (IXe siècle)

1. le Rocher et la "Roca" (IXe siècle ? tour carrée démolie au XVIIe siècle)
2. passage sur la Cère (conjectural ?)
3. le ruisseau de Négrerieu



4.3. Le bourg et les "faux-bourgs" (XIIIe-XVe).

Le XIIIe siècle, temps des premières certitudes.

Les rares certitudes historiques concernant l'histoire ancienne de Laroquebrou sont ses premières mentions attestées en 1251 et 1281. Les données antérieures à cette date, en particulier celles qu'évoque Isidore Calle dans son ouvrage de 1911, semblent donc difficiles à vérifier. Son successeur en histoire locale, le docteur Louis de Ribier (qui écrit dans les années 1930), ne se prive d'ailleurs pas de jeter le doute sur les hypothèses de scénarios de fondation de Laroquebrou. Cette fin du XIIIe siècle est également la période de reprise en main de la Haute-Auvergne par l'autorité royale. Le "baillage des Montagnes" est créé, mais l'abbé d'Aurillac obtient qu'il ne puisse se localiser dans cette ville... mais dans tous les cas l'autorité des vicomtes de Carlat s'effrite de manière régulière.

En 1251 c'est l'hommage de Durand de Montal à Henri de Rodez : le site y est qualifié de castrum Rupis Brou. En 1281, une charte d'arbitrage octroyée par le même Durand de Montal fixe droits et devoirs du seigneur et des habitants de la chàtellenie. Le site y apparaît comme urbanisé (puisqu'il a des habitants, qualifiés "d'habitatores dicti castri Rupis Brau" ou "d'homines castri"), et déjà doté d'un pont (celui-ci requiert des travaux).

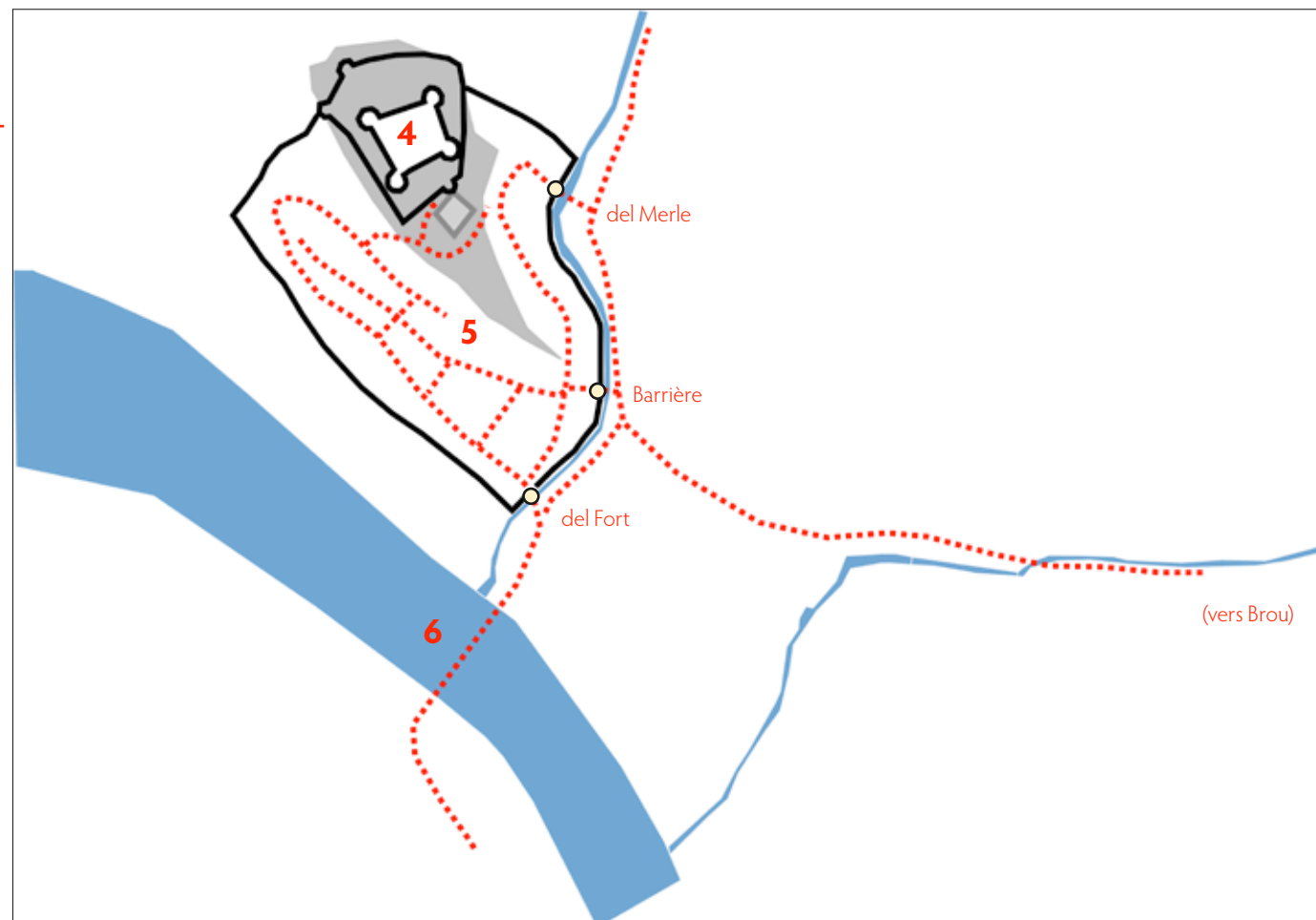
Les hypothèses les plus plausibles sont que le château et sa basse-cour, limitée par le fossé naturel du ruisseau de Négrerieu existent déjà en cette fin de XIIIe siècle. Une population locale étant indispensable à toute éventuelle mise en défense du château, il est vraisemblable que cette basse-cour ou ses abords constituent déjà un bourg. Bruno Phalip note dans sa thèse de 1984, qu'on y rencontre des habitats isolés les uns des autres, souvent sous forme de maisons-tour. On y relève encore aujourd'hui une maison-tour assez bien conservée, la base probable d'autres, et une maison chevaleresque très altérée. Une chapelle, distincte de celle du château, aurait également existé sur l'actuel rocher de la Vierge (ou del Moussou selon son nom ancien). Ce réduit, dont l'enceinte pourrait elle aussi avoir été matérialisée en cette fin de XIIIe siècle (les habitants sont tenus de fournir des pieux), est doté de 3 portes : le portail del Fort, celui de la Barrière et le portail del Merle.

La charte autorise les habitants à procéder à des levées de fonds pour construire une église et un pont (ou le réparer ? ou bien encore remplacer en dur un ouvrage plus ou moins précaire ?). Il est toutefois attesté que cet ouvrage existe en 1301, sa propriété collective étant alors reconnue par le seigneur, qui renonce à y établir des constructions. Il s'agit en fait du dernier pont sur la Cère avant les gorges, et le premier depuis Aurillac. On admet que la route d'Aurillac au Quercy va emprunter ce pont, au moins jusqu'au XVIIIe siècle, date à laquelle l'autre itinéraire par Maurs et Figeac s'imposera. Un hôpital fondé en 1300 existe également, ce qui constitue un indice de l'importance de Laroquebrou comme relais routier. Le Cantal, qui ne produit pas tout ce qu'il consomme (comme les céréales ou le vin), reste en effet fortement tributaire du commerce à longue distance, au moins jusqu'au XIXe siècle.

La charte ne fixe pas de normes foncières (ni découpage parcellaire, ni taille ou forme des parcelles...) pour l'agglomération qui va se constituer en tête du pont. De même, les seules activités foraines semblent alors celles de Montvert, village qui occupe une sorte de col entre Limousin et Auvergne. L'existence d'une halle sera seulement mentionnée au XVIIe siècle. Il ne semble pas exister de marché aux grains, les marchands s'approvisionnant à Aurillac ou St-Céré.

Le premier bourg (du Xe au XIIIe siècles)

4. Château à 4 tours (XIIIe ?)
5. bourg castral et ses 3 portes (maisons fortes seigneuriales)
6. pont possible sur la Cère



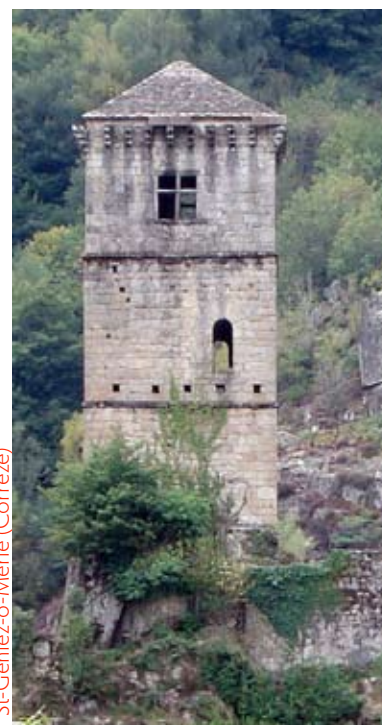


(cartes anciennes coll. Laporte)

Clichés anciens de la maison-tour au pied du rocher de la Vierge (ou du "Moussou", c'est à dire le "seigneur"). (Années 1900, 1955)

Clichés actuels (2009). La restauration (qui a dégagé les pans de bois) remonte vraisemblablement aux années 1970.

Ci-dessous, l'une des tours de Merle, de typologie identique



St-Geniez-ô-Merle (Corrèze)

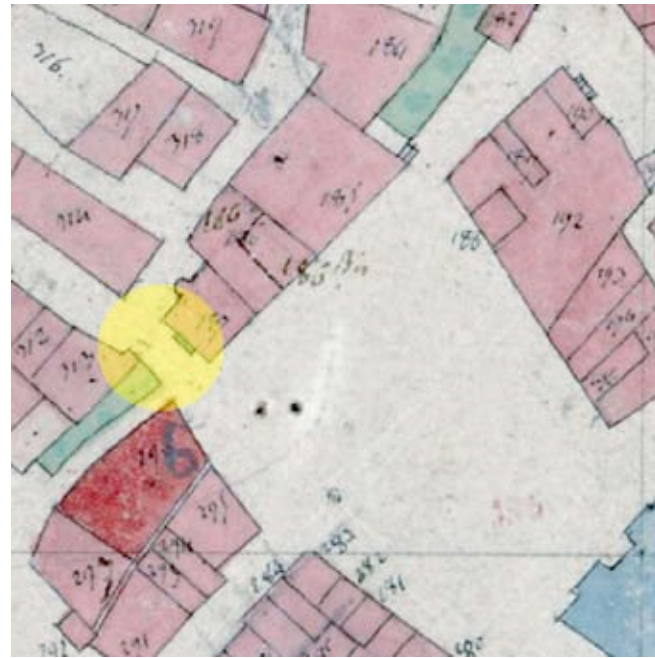


Les typologies architecturales sont différentes dans la basse-cour et les faux-bourgs.

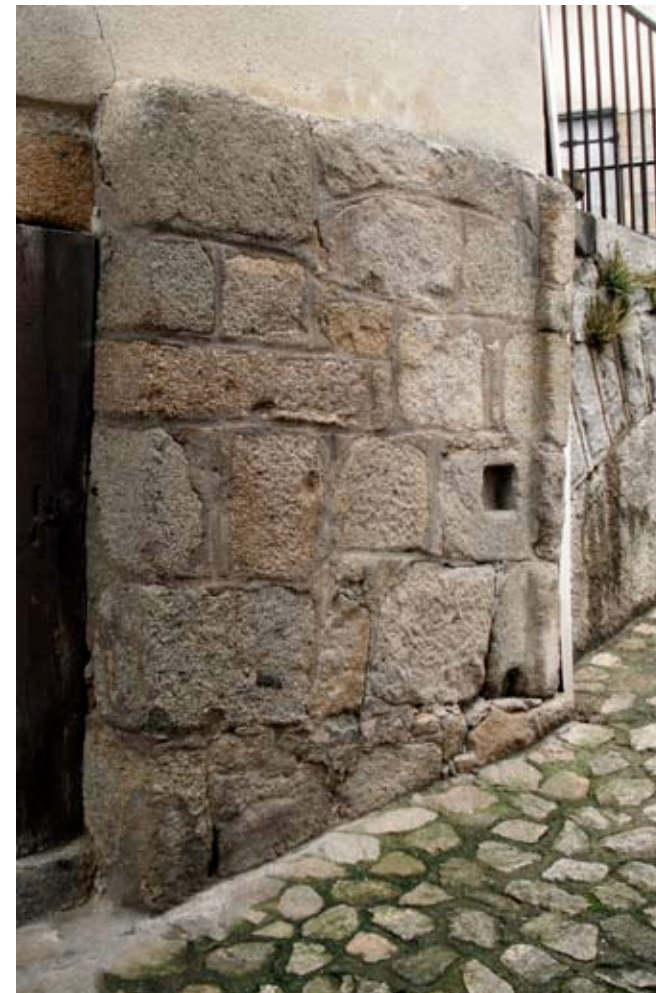
Dans la basse cour, Bruno Phalip a identifié des "maisons-tour" bâties en pierre (qui rappellent un peu les tours des villes toscanes), dont une seule se présente dans une physionomie encore identifiable. Il s'agit de sortes de châteaux privés, qui peuvent se trouver agglomérés dans un petit espace, comme aux tours de Merle. La Trémolière a été bâtie à partir d'une de ces maisons-tour. Il est également vraisemblable que le château d'origine ait été une tour de plan carré.

Plusieurs vestiges (dont une porte) attestent de l'existence d'autres tours seigneuriales dans ce périmètre urbain, conçu sans "alignement" des constructions selon des tracés pré-établis.





Le site de la porte del Fort, démolie en 1808 (selon Calle).



Le site de la porte de la Barrière (Calle mentionne qu'un montant en est encore existant en 1911). Cadastre de 1828, et état de mars 2009.



Dans cette même "basse-cour", on peut également identifier une "maison chevaleresque", toujours selon la typologie esquissée par Bruno Phalip. Quoique très altérée, elle rappelle, avec sa porte centrale en ogive, placée au premier niveau, des constructions analogues repérables à Tournemire (ci-dessous).

Ce pourrait être aussi la base d'une tour, comme les vestiges qu'on peut identifier à l'arrière de la Trémolière.



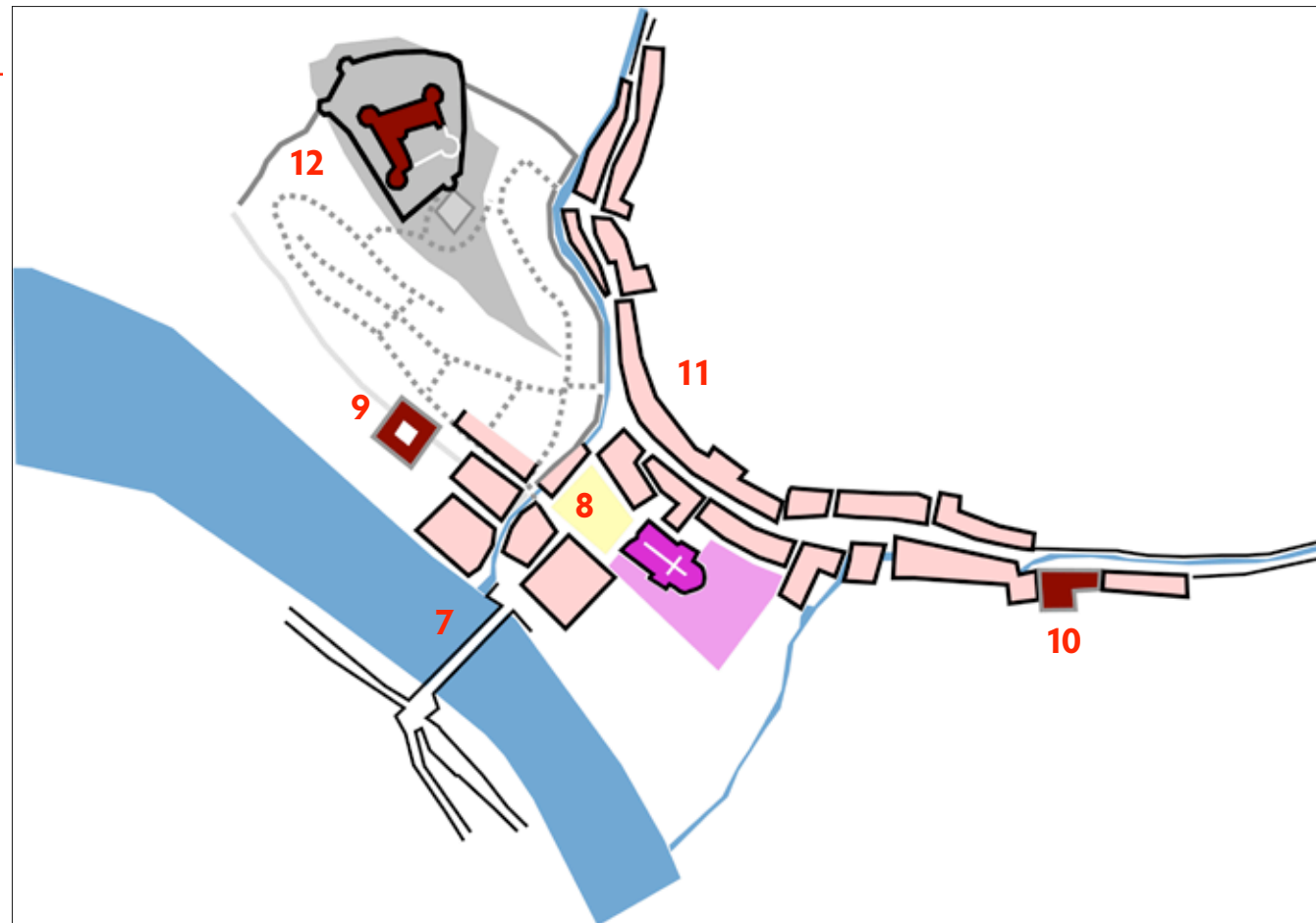
Tournemire (cliché 1993)



St Vincent de Salers

Le bourg et les faubourgs (XIV et XVe siècles)

- 7. reconstruction du pont (1301)
- 8. la place (activités marchandes ?)
- 9. Fondation de la Trémoière (1343)
- 10. Hôpital (1300)
- 11. Des faubourgs artisanaux et marchands se fixent sur les chemins.
- 12. Le château ouvert sur un plan en L (XVe ?)



Apparition des "faux-bourgs"

Toujours est-il qu'une agglomération distincte de la basse-cour va se constituer, le long de deux chemins : l'un vers le Nord (qui sera dit "chemin de Salers"), et l'autre à l'Est se dirige vers Aurillac. Au-delà du pont, un chemin (dit "de Toulouse") se dirige vers le Quercy, sans doute en suivant l'ancien itinéraire par la Bastide du Haut-Mont. Faute d'indices, on considère qu'aucune fortification n'a été érigée autour de la nouvelle agglomération de Laroquebrou, dont les habitants cotisent au moins au XVIe siècle (semble-t-il) aux fortifications d'Aurillac. Curieusement, les Montal, qui obligent à fortifier certains villages, ne fortifient pas Laroquebrou. Sans doute la basse-cour et la forteresse existantes leur paraissaient-ils de nature à assurer une dissuasion suffisante.

Un XIVe siècle peu documenté

Les historiens sont muets sur la période des guerres "anglaises", qui pourtant vont faire rage dans toute la Haute-Auvergne, même si l'on admet que la région d'Aurillac est moins touchée que la plaine de St-Flour.

La Haute-Auvergne sort au XVe siècle exsangue de cette période (qui a vu également la Grande Peste en 1360) et l'on considère qu'elle va se reconstruire pendant un "long" XVe siècle. Elle fournit cependant des colons pour repeupler le Quercy voisin, encore plus durement touché.

Le temps des reconstructions

Cette période d'intense développement et de reconstruction va s'échelonner de 1450 (fin des troubles locaux) jusqu'à 1560 environ (début des troubles religieux). Il est également avéré que la reconstitution des massifs forestiers durant la longue période des troubles et de la décade démographique, a permis l'apparition d'une architecture de bois, plus rapide de mise en œuvre que l'architecture de pierre des périodes antérieures. Les plus anciennes constructions à pan de bois de Laroquebrou remontent vraisemblablement à cette période. C'est également la fin du XVe siècle (1480) qui voit la reconstruction du château de Messac.

La ville qui se constitue à partir du XVe siècle diffère par son principe même de la précédente : elle s'agglomère sur des alignements plus ou moins réguliers, en tout cas continus, elle dégage des espaces publics, en général à usage forain. Deux places semblent se constituer à cette période : l'une au pied du pont (du Sabathier ?), l'autre devant l'église. Sur le chemin nord, devant l'ancien tribunal seigneurial (près de la place du Merle), un espace est également qualifié de place publique.



On considère que c'est au XVe siècle que l'architecture en pan de bois prend son essor, sans doute en raison de la reconstitution des massifs forestiers pendant les troubles du XIVe siècle. Les soubassements restent en général maçonnés en pierre. Mais on continue aussi de bâtir en pierre (comme à Messac).

Toutefois, la technique ayant perduré pratiquement jusqu'à la période moderne, **tout pan de bois n'est pas automatiquement médiéval** ! L'absence d'encorbellement pourrait constituer un indice de pan de bois plus tardif (XVI-XVIIe siècles, voire XIXe...), mais rien n'est avéré.





Fig. 93 - Hiérarchie de centralité en Auvergne, Bourbonnais, Velay (vers 1320)
Répartition spatiale et gradation de centralité

(carte tirée de "L'identité de l'Auvergne")

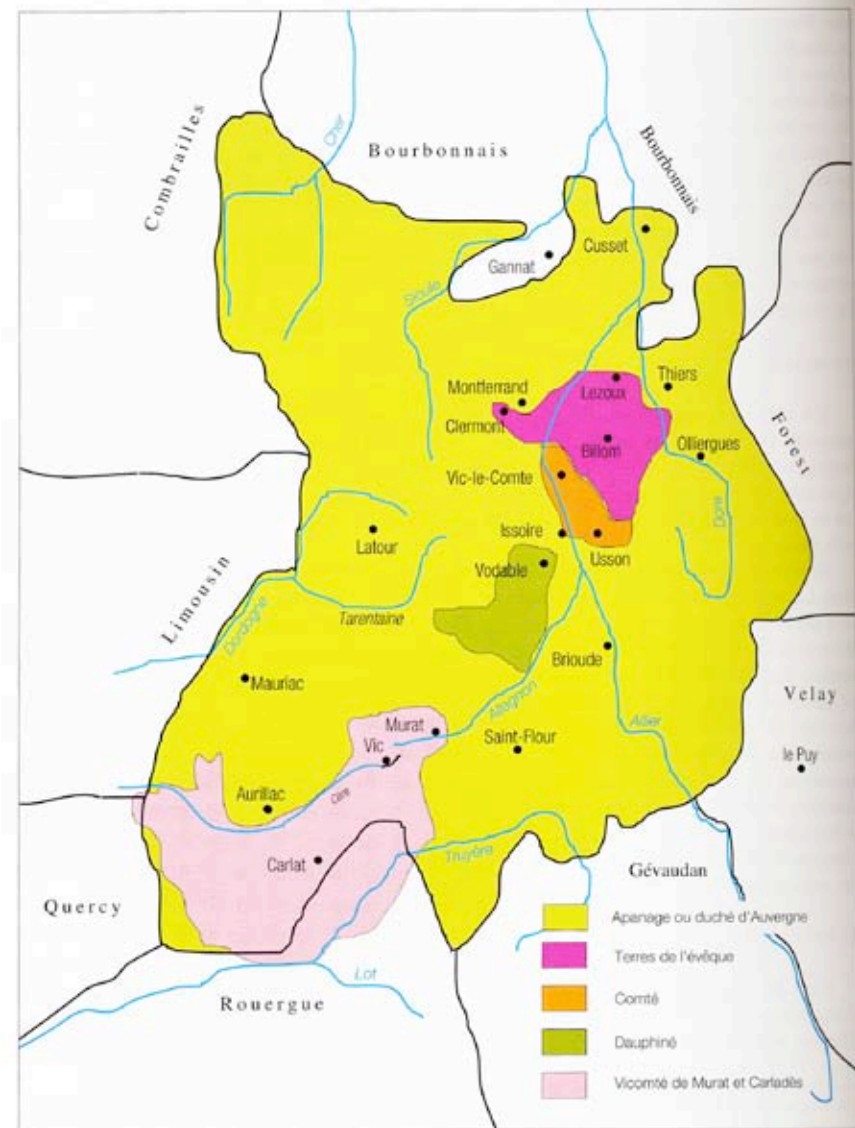


Fig. 103 - Le puzzle auvergnat au XVI^e siècle

(carte tirée de "L'identité de l'Auvergne")

Mais les relations entre le seigneur et les habitants ne paraissent pas bonnes, puisqu'il est nécessaire de recourir à un nouvel arbitrage en 1487, qui sera loin d'être définitif. Il est toutefois symptomatique de constater qu'on oblige alors le seigneur à un retour à la charte de 1281, signe qu'elle a été lentement remise en cause. Jusqu'à la Révolution, il y aura des litiges sur les droits et devoirs de uns et des autres.

Si Laroquebrou se reconstruit alors de manière dynamique, et continue de revendiquer une certaine autonomie par rapport à son seigneur, elle ne semble pas accéder à un statut de ville plus importante. Le réseau de villes mis en place dans les périodes précédentes se maintient sans grands changements.

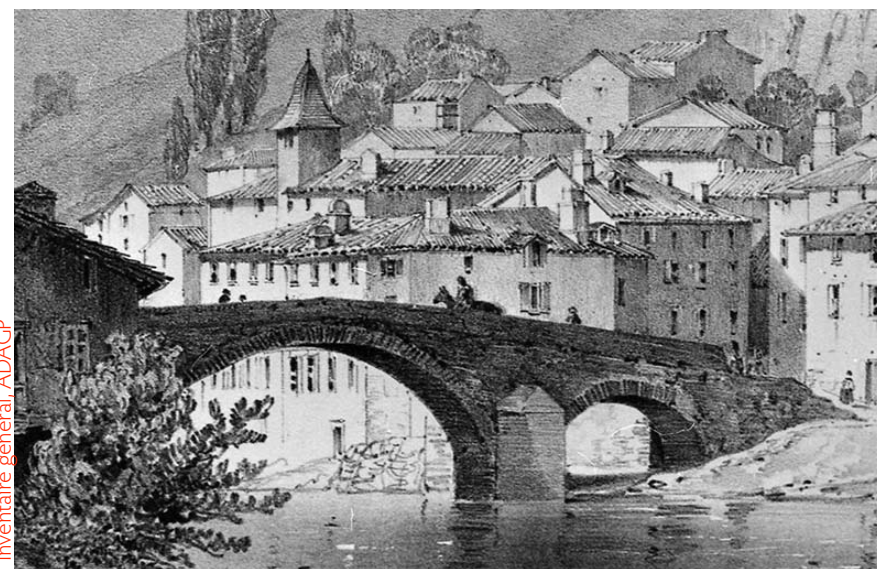
La Cantal d'avant la guerre est divisé entre 3 pôles urbains : Mauriac, avec son abbaye, Aurillac, également avec sa puissante abbaye, qui tente de prendre la prééminence sur St-Flour (choisie pour siège de l'évêché), son éternelle rivale. Maurs est trop périphérique pour influencer sur le réseau. Seules vont émerger à l'occasion des guerres des sites qui comme Salers, ont réussi à fixer une population en se fortifiant.

La période des guerres de Religion

Cette période n'est pas trop documentée concernant les conséquences urbaines d'éventuels saccages. La ville est en effet ouverte, s'exposant aux exactions des uns ou des autres. Il semble que Laroquebrou accueille avant les troubles une population huguenote, sans doute encouragée par la proximité d'une communauté forte à Turenne. On ignore toutefois quelle part de la population elle aurait représenté. Malgré les guerres, cette communauté va perdurer, au moins jusqu'à la révocation de l'Édit de Nantes : on la connaît "en négatif", par les abjurations sur lit de mort, consignées par notaire, sans doute destinées à faciliter les successions. L'oubli de ce particularisme religieux est aujourd'hui presque total : la topographie huguenote (éventuel quartier, lieu de culte, cimetière) est inconnue. On ne sait pas non plus quelles sont les activités professionnelles de ces huguenots (certaines activités artisanales ?).

Le château passe sans doute encore pour imprenable, puisqu'en 1574, on y met en sécurité les archives du monastère de Mauriac, et peut-être les reliques de St-Mary (il est vrai que c'est un Montal qui est alors abbé de Mauriac). La ville est prise la même année par les huguenots, mais les auteurs divergent sur la prise du château : il est resté invaincu pour Calle, mais de Ribier doute. En tout cas, il ne semble pas saccagé, puisque les archives du monastère de Mauriac resteront sur place jusqu'en 1665.

La conséquence la plus notable des troubles religieux est la mort du dernier des Montal, tué au siège du château de Miremont. Sa fille épouse un Pérusse d'Escars ou des Cars, dont la famille se maintiendra à Laroquebrou jusqu'à la Révolution.



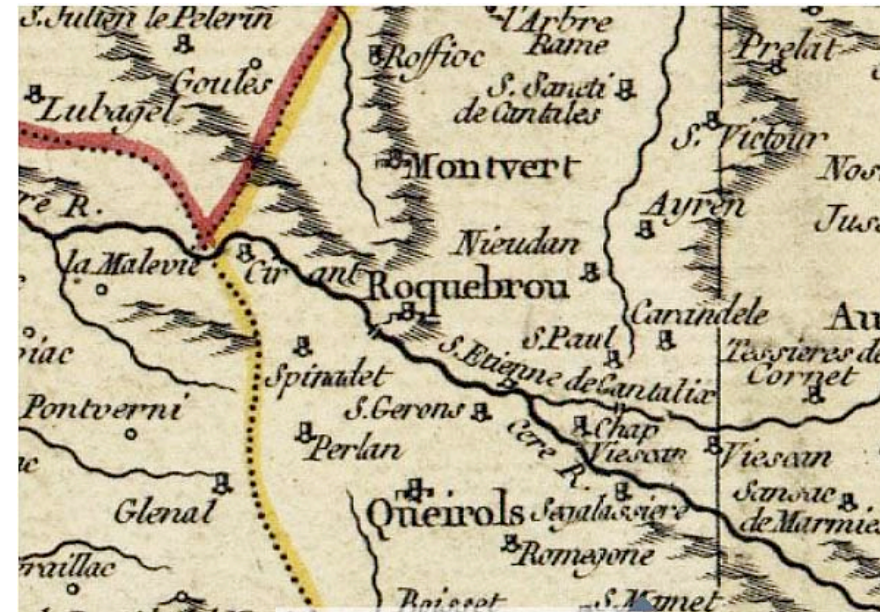
Le pont de Laroquebrou reste, au fil des siècles, un élément essentiel de la vie urbaine. Il est représenté ici (milieu XIX^e siècle) avec son ancien profil médiéval en dos d'âne, mais sans les constructions (dont une chapelle) qui ont pu exister dessus (extrait lithographie)..

R. Choplain, R. Maston © Conseil régional d'Auvergne
Inventaire général ADAGP



Saisies d'écran sur la base Gallica (BNF)

Carte de la Haute Auvergne de Clerville (1642)
Carte de l'Auvergne de 1643
Carte de l'Auvergne d'Amable de Fretat (XVIIe)



Carte d'Auvergne de du Bouchet (1645) le nord est à droite.
 Carte du Duché d'Auvergne ou de Janssonius (1645) (La toponymie laisse à désirer...)
 Carte de Vaugondy (XVIII^e siècle)

4.4. La période classique

De 1643 à la Révolution, le Carladez, qui a perdu définitivement de son importance après le démantèlement définitif de la gigantesque forteresse de Carlat sur ordre de Henri IV en 1603-1604, va devenir un comté, cédé aux Grimaldi. Il conserve une capitale administrative (bailliage) à Vic, malgré les efforts constants d'Aurillac pour faire supprimer cette juridiction. Mais c'est surtout le désintérêt de ses seigneurs, qui n'y ont jamais résidé, qui amènera la dissolution progressive de cette "coquille vide" entre l'Auvergne et le Rouergue, aujourd'hui le Cantal et l'Aveyron.

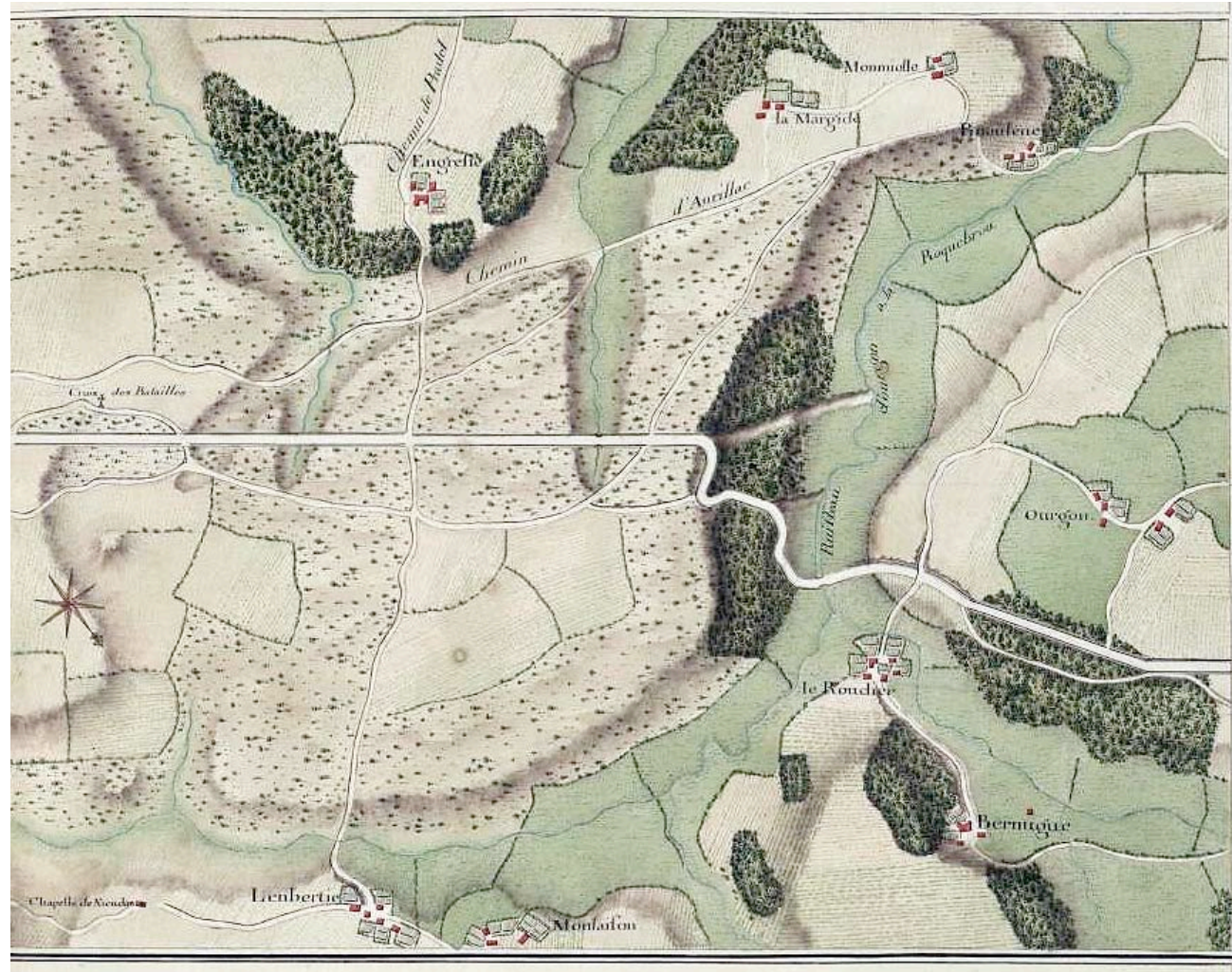
On reste également peu renseigné sur la topographie de Laroquebrou durant cette période. Les portes de la basse-cour existent encore (on sait que celle du Fort sera démolie en 1808 seulement). On sait aussi qu'une halle existe (sans connaître son emplacement précis) car le seigneur en laisse l'administration aux habitants en 1673. Il semble aussi que les activités de tannerie et de poterie décrites un siècle plus tard existent, que le commerce est important mais sans plus (il n'y a que trois foires par an...). Vers la fin du XVII^e siècle, l'église de Brou va s'écrouler (en 1670 ou 1700 selon les auteurs), sans qu'on songe à la relever, confirmant la disparition définitive de ce village. Un peu auparavant, les Pérusse d'Escars vont procéder à la remise en état du château, qui menace ruine (de 1652 à 1653).

Le grand problème de l'époque est sans doute l'absence ou l'insuffisance des routes, car ce sera une question récurrente au siècle suivant. Avant les routes de poste modernes, instaurées par Trudaine, on circule sur de mauvais chemins et il est parfois nécessaire de mettre pied à terre pour franchir certaines sections. Or le Cantal dépend pour une large partie de ses approvisionnements du commerce vers d'autres régions. Ce sous-équipement chronique n'empêche pas Laroquebrou de constituer un site de garnison, les militaires étant logés chez l'habitant.

Les derniers seigneurs du XVIII^e siècle vont se préoccuper de réclamer de meilleures liaisons, qui ne seront effectives que dans le courant du XIX^e siècle. La construction d'une route répond autant à une nécessité logistique qu'à des considérations sociales de lutte contre l'indigence : il existe une population de chômeurs qu'on peut ainsi occuper par de grands travaux. La route "moderne" d'Aurillac à Tulle et Limoges, dont le tracé est porté à l'Atlas de Trudaine, semble avoir été réalisée vers 1744. Cet itinéraire emprunte à partir de Pont d'Orgon le plateau vers Montvert et évite largement Laroquebrou. On cherche donc à établir des "bretelles" vers cet axe, en commençant par la liaison vers Aurillac, réclamée depuis 1789, et toujours promise. Mais il semble que c'est seulement en 1792 que l'adjudication des travaux de la route de Laroquebrou à Pont d'Orgon est effective. La suppression du cimetière adjacent à l'église va permettre de modifier les accès au bourg, déclassant la rue d'Amont ou Damont en tant que route de liaison.

Laroquebrou est alors caractérisée par deux activités : la tannerie et la poterie. Il existe aussi un embryon d'activité textile. Ces artisanats n'accéderont même pas au stade proto-industriel. D'une manière générale, la tannerie française connaît une crise au XVIII^e siècle du fait de deux mesures successives : en 1759 de nouvelles taxes, puis en 1786 l'ouverture aux cuirs anglais, meilleur marché. Il semble que le quartier des tanneurs (8 tanneries en 1743, 7 en 1780) soit localisé sur le ruisseau de Nègrerieu. Une activité de fabrique de chaussures va toutefois se maintenir dans la commune jusqu'à l'aube du XX^e siècle (en rive gauche de Cère). La poterie n'a pas laissé de traces tangibles.

On est peu renseigné sur l'activité textile, qui a toutefois passé le cap du XXe siècle : le moulin situé près du Foirail accueille une manufacture de toiles, jusqu'à la guerre de 1914-1918 semble-t-il



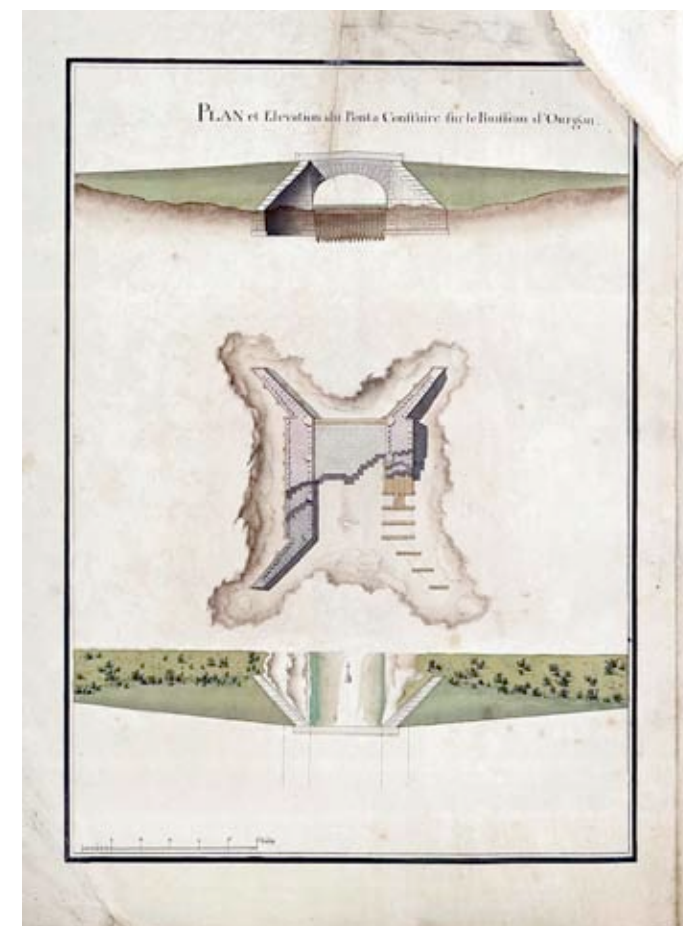
Documents extraits de l'Atlas des routes de Trudaine (deuxième moitié du XVIII^e siècle) : cet ouvrage mêle projets et réalisations sans qu'on sache bien faire la part des uns et des autres.

Les deux planches nous montrent le tracé de la route d'Aurillac à Tulle et Limoges (ex RN-120), de part et d'autre du pont d'Orgon (le nord est en bas). Il est curieux de constater qu'une amorce de tracé en direction de La Roquebrou a été grattée. Le tracé de cette route est resté quasiment inchangé jusqu'à aujourd'hui.

Le pont proprement dit a fait l'objet d'un dessin de détail.

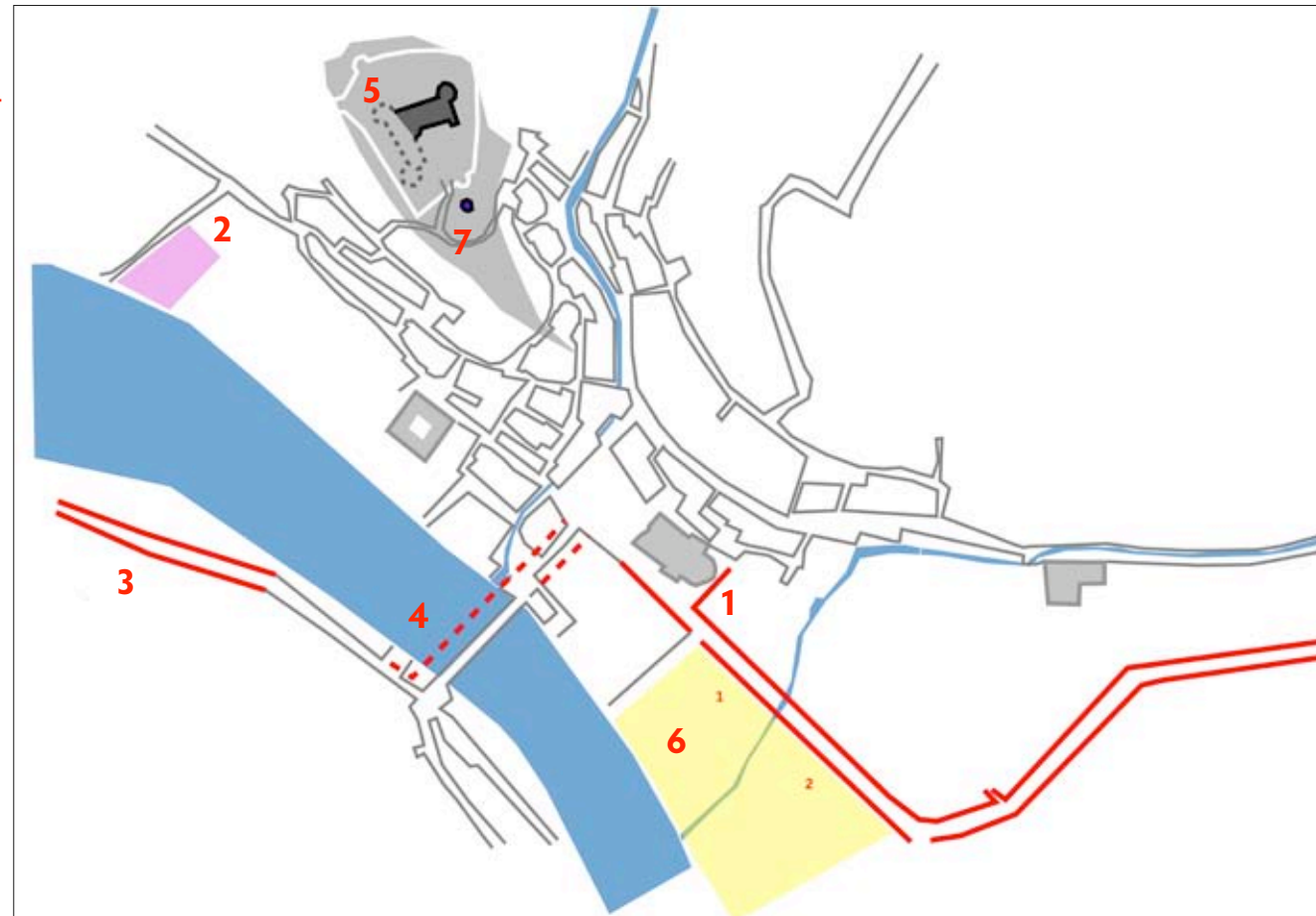


Carte de Cassini (fin XVIII^e siècle)



Le grand XIXe siècle

1. Déplacement du cimetière (1789 ?) et nouvelle route d'Aurillac (1792?)
2. Nouveau cimetière (jusqu'en 1900)
3. Nouvelle route de St-Céré (1838)
4. Élargissement du pont (1840)
5. Démolition partielle du château (1843-1860-1881)
6. nouveau foirail (1830-1887)
7. Statue de la Vierge (1887)



4.5. La constitution du bourg actuel

La Révolution n'amène pas de grands bouleversements, même si des châteaux semblent avoir été brûlés ou pillés dans la région. Il apparaît que les propriétaires du château et de celui de Messac s'en sont tirés en ouvrant leur cave...

C'est toutefois la naissance de la commune moderne qui s'opère alors, sans plus de mainmise des châtelains sur le fonctionnement des institutions. En 1794, les propriétés des d'Escars (même si ces derniers ne sont pas formellement émigrés) sont nationalisées et vendues, et la mairie s'installe temporairement au château en 1795. On envisagera plus tard de l'installer à la Trémolière, dans une sorte de programme civique comprenant école, justice de paix et halle au blé. Tout n'est pas rose : on signale en 1798 le mauvais état du pont. La fermeture de la maison de la Trémolière, qui assurait des services "sociaux", est apparue comme une régression. Le recrutement des conscrits de 1792 ne suscite guère d'enthousiasme patriotique.

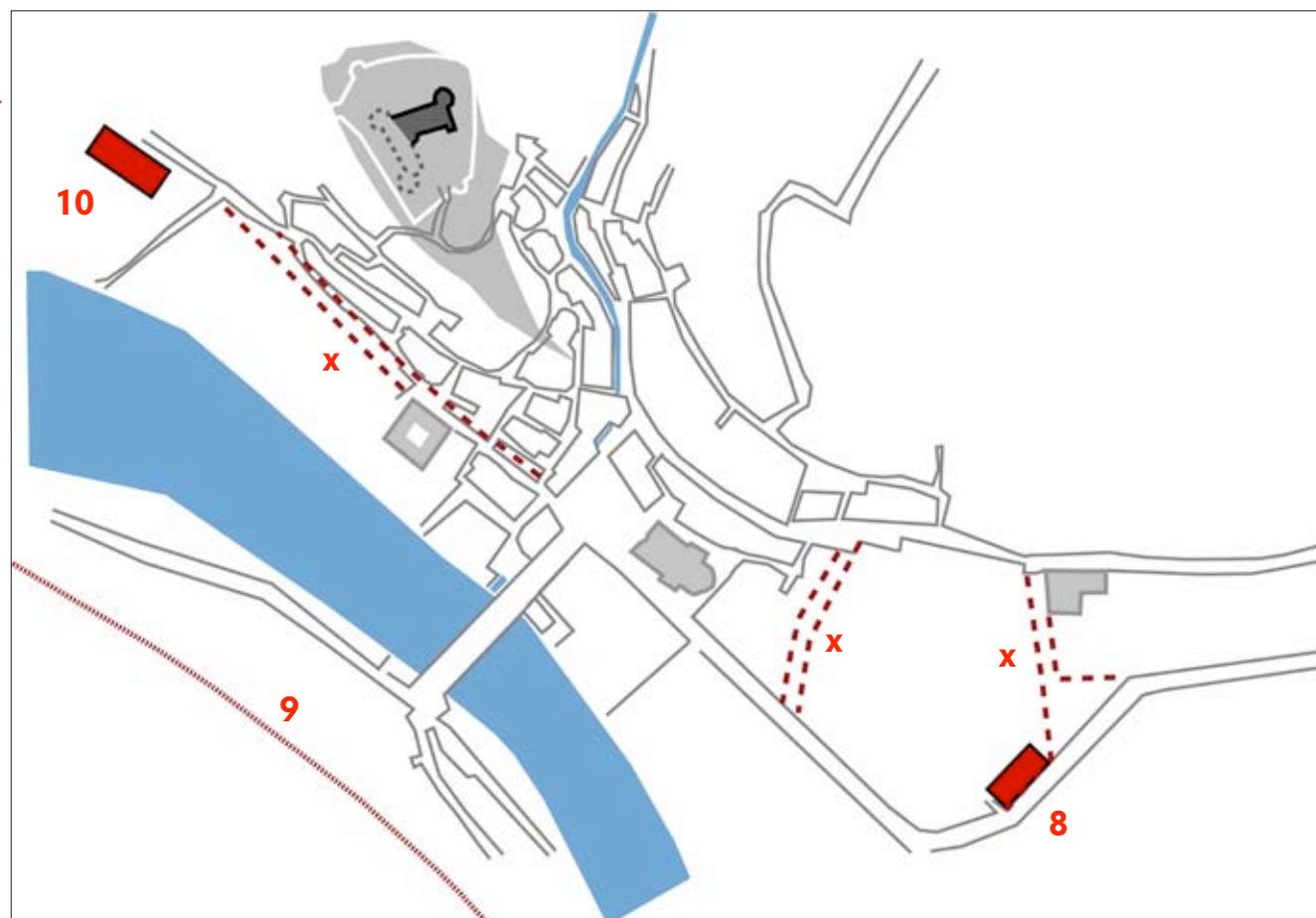
Peuplée d'un peu moins de 1.300 habitants, elle devient chef-lieu de canton, mais ne parvient pas à constituer un arrondissement en distrayant une partie du département du Lot.

Durant le XIXe siècle, la commune va tenter de s'investir dans l'aménagement du bourg, mais sans moyens fiscaux significatifs, ces opérations vont se révéler d'une grande lenteur.

En 1828, soit près de 20 ans après les décisions napoléoniennes, le cadastre est levé. Pour ce qui est de la trame bâtie, ce document nous livre l'image figée du Laroquebrou d'ancien régime. Le château est encore intact, et l'avenue des Platanes sans aucune construction.

Le premier XXe siècle

8. École de filles (1889)
 9. chemin de fer d'Aurillac à St-Denis (1891)
 10. École de garçons (1906)
- X Percements et recalibrage de voies



Voirie et édilité

En 1830, on acquiert une partie du terrain en bord de Cère à usage de Foirail. Vingt ans plus tard (1850) on achète le pré qui prolonge ce terrain. C'est sans doute aussi durant cette période que commence de s'urbaniser l'alignement de la rue des Platanes, sur la route d'Aurillac. La commune essaie de revendre une longue de terrain de l'autre côté... mais les habitants s'insurgent et font échec à l'opération. Le remblaiement du bord de Cère, la construction d'un perré formant quai, n'auront lieu qu'après 1887, suite au legs "Merle".

En 1836, on projette le nivellement de la place de l'Église (appelée parfois place du Terrier) pour y installer une fontaine. Le sol de la place est relevé, séparé de la rue par un mur de soutènement, axé sur le pont (qui n'est pas encore élargi). La fontaine est dessinée par Lacaze architecte voyer de la ville d'Aurillac qui y prévoit "une colonne d'ordre toscan..." qui pourra ou non servir de socle à une statue.

1838 a vu l'ouverture de la route de St-Céré, suivie de celles d'autres routes de liaison. En 1840 on élargit le pont, qui en 1824 était encore bâti d'une chapelle.... C'est vraisemblablement à cette époque qu'on modifie son profil, en procédant à une importante intervention portant sur le nivellement (et le réaligement des immeubles situés à son débouché). La lithographie de 1845 qui représente l'ancien profil en dos d'âne du pont est-elle fiable, ou ne nous montre-t-elle pas une situation rêvée ou déjà révolue ? Seules des recherches d'archives permettraient de trancher.



Ci-contre à gauche :

Projet de fontaine par Lacaze, architecte-voyer de la ville d'Aurillac, dossier conservé aux Archives Départementales du Cantal ((cote 5E60).

Il est précisé que la pierre proviendra des "meilleures carrières du pays". La colonne était prévue pour recevoir ou non une statue. On peut penser que l'axe dessiné, encore "virtuel" anticipait sur l'élargissement mené ultérieurement (sans doute sous forme d'alignement).

Le projet précise le tracé de la canalisation d'arrivée. Il semble que le chantier ait été mené rapidement.



(cartes anciennes coll. Laporte)

Les démolitions du château ont en fait consisté à la suppression de l'aile principale du côté de la Cère, déstabilisant les deux tours qui la flanquaient de part et d'autre. Le dessin du haut, réalisé d'après un modèle (peinture ou croquis) non identifié, n'est sans doute pas exact, mais plausible. Un marronnier énorme ombrageait la cour, et a également disparu pendant la destruction.



Les deux écoles ont fait l'objet d'un soin architectural particulier. Il s'agit en effet de leur donner une image forte, pour affirmer une certaine idée de la République, tout en se positionnant de manière différente de l'école confessionnelle, qui jouit à cette époque dans le Cantal d'une situation favorable.

La destruction du château

C'est également au milieu du XIXe siècle que se profile une autre opération "sensible", la démolition partielle du château. Divers propriétaires se sont succédé depuis la Révolution, et en 1843, le notaire Sérieys forme un groupement pour acheter le château, le dépecer et revendre les matériaux. L'aile principale côté Cère est donc abattue, les charpentes démontées et expédiées à Bordeaux. Des éléments de décor sont dispersés. Mais l'opération est un échec commercial. Certains habitants ont tenté en vain de faire protéger l'édifice : on leur répond que "le château de Montal d'Escars de la Roquebrou, bien que curieux et digne d'être conservé au point de vue local, n'offre cependant pas, sous le rapport artistique un intérêt assez puissant pour pouvoir faire espérer son classement parmi les monuments historiques de la France" (10 novembre 1843).

En 1853, la ruine est rachetée par une sorte d'érudit local, mais qui la revend en 1860 à un plâtrier. Un nouveau démolisseur se met alors à l'œuvre, il revend en particulier les "tuiles" (sans doute des lauzes), ce qui entraîne la ruine d'une tour encore épargnée, qui s'effondre un peu plus tard en 1881. C'est la dernière dégradation notable. Une école de frères est installée en 1889 dans les locaux encore utilisables. En 1899 l'ensemble est revendu à un notable local. En 1904, l'école de garçons est fermée, avant de rouvrir pour les filles en 1911. À cette occasion, le tout nouveau Syndicat d'initiatives va s'opposer à la démolition des restes de la tour écroulée en 1881: pour des raisons de sécurité on envisage en effet de la démolir complètement.

La IIIe République : chemin de fer et écoles.

1881 est une date symbolique pour Laroquebrou : sa population y atteint le "pic" de 1.897 habitants (à partir de cette date elle va décroître régulièrement). En 1883 (décret du 12 mai), la commune de Laroquebrou annexe le terroir de Palat, distrait de la commune de St-Gérons. Ce hameau avait de mauvaises liaisons avec son chef-lieu et apparaissait sans doute comme plus lié à Laroquebrou.

En 1887, en prévision de la construction de la ligne de chemin de fer, on a érigé une statue de la Vierge sur le rocher del Moussou, qui devient alors celui de la Vierge. On veut en effet "christianiser" au maximum les paysages ferroviaires du département du Cantal (comme le dit Jean Ajalbert, "que de Vierges ! que de Vierges ! (...) pour faire leurs dévotions, Messieurs les voyageurs n'ont qu'à mettre le nez à la portière"...).

La gare est construite en 1890 avant que la ligne de chemin de fer de St-Denis près Martel ne soit ouverte en 1891. Cet axe desservait alors une ligne transversale vers Bordeaux, tout en donnant accès à la radiale Paris-Brive-Toulouse. Il semble qu'il y ait eu quelques hésitations sur le tracé du chemin de fer, un premier projet aurait été envisagé de manière à localiser la gare du même côté que le bourg (au niveau du cimetière actuel).

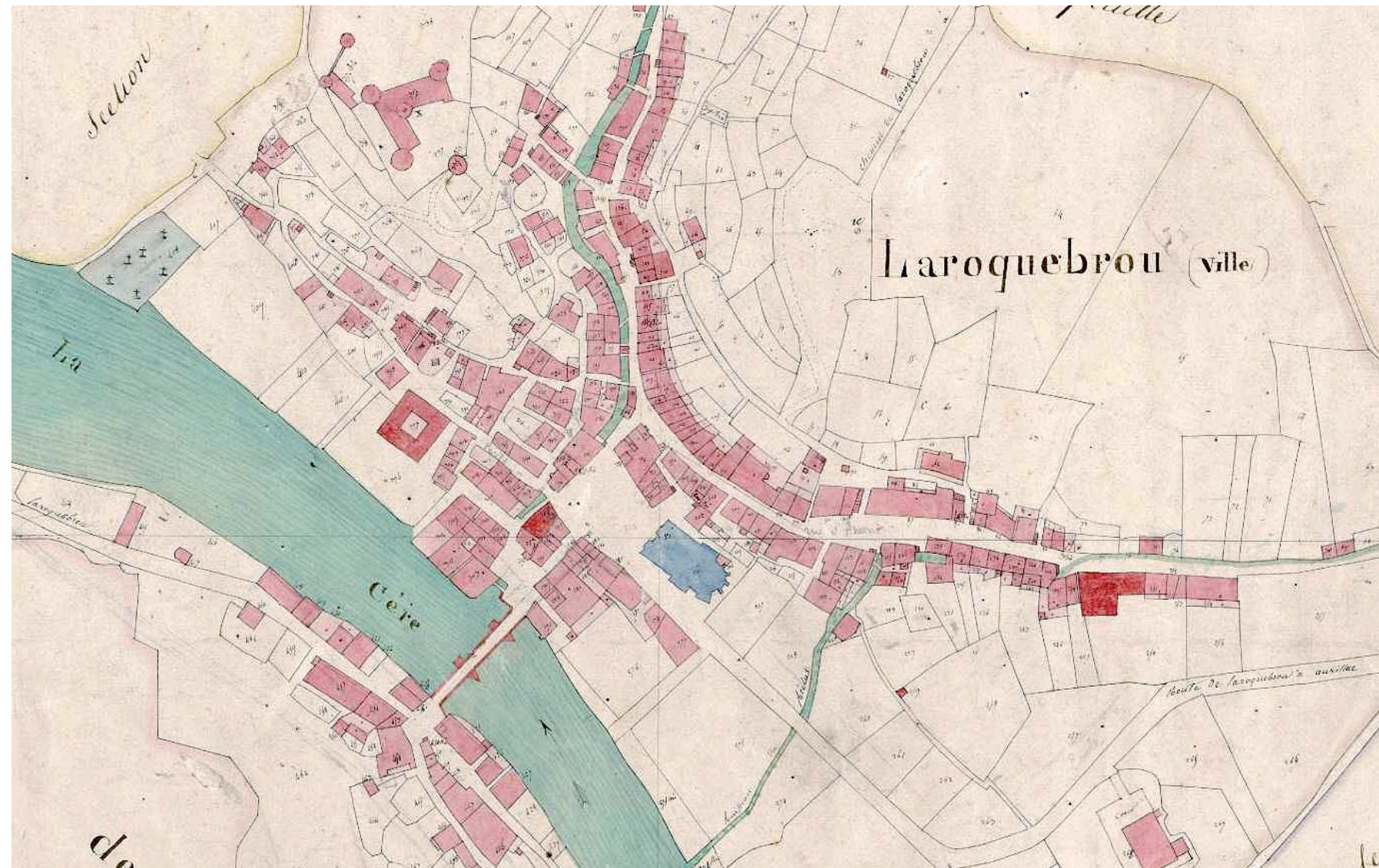
Deux écoles publiques sont construites aux deux extrémités du bourg. En 1889, l'école des filles (par l'architecte Chièze, projet jugé suffisamment intéressant pour être publié peu après dans l'Architecture pour Tous). L'école des garçons, de l'architecte Croizet est érigée en 1906, près de l'ancien cimetière. La première protection MH, celle de l'église, a lieu en 1914 (en 1913 le département du Cantal ne compte que 14 monuments historiques... contre déjà 68 dans le Lot).

À l'exception du percement de deux rues (dont l'une en recouvrant une partie de l'ancien ruisseau du Reclus) en direction du Foirail (dont une frange est aménagée en jardin public), et du recalibrage de la rue de la Trémolière vers la fin des années 1940, le centre de Laroquebrou est pratiquement inchangé jusqu'à nos jours.

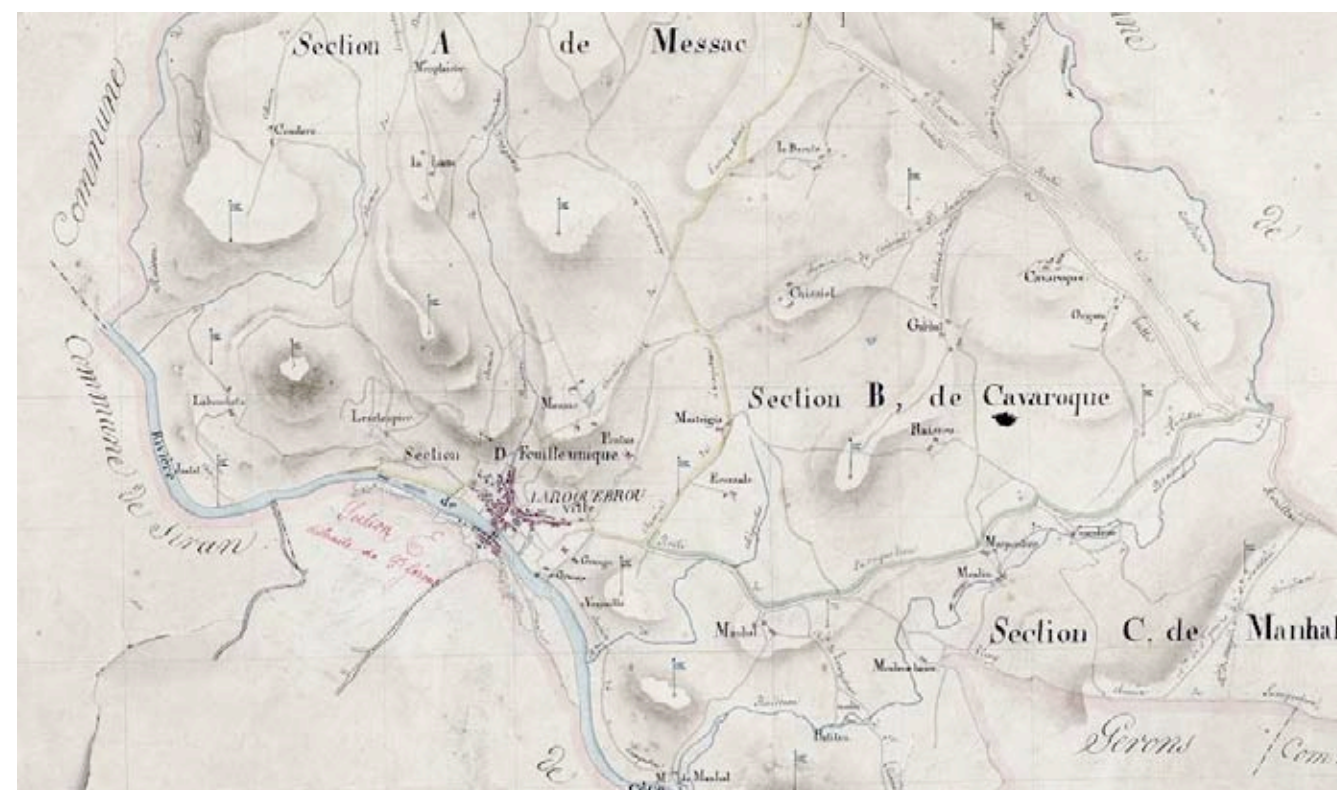


(cartes anciennes coll. Laporte)

La fin du XIXe siècle est également celui de l'apparition de la notion d'espace public. Une partie du foirail semble alors dotée d'un statut ambigu, qui a perduré jusqu'à aujourd'hui, celui d'espace récréatif ou ornemental, à la manière des jardins publics des grandes villes. Au milieu du XXe siècle, il apparaît même comme un jardin public en bord de Cère.



Le cadastre de 1828 (Arch. Dép. du Cantal, saisies d'écran).



(cartes anciennes coll. Laporte)

La ligne de chemin de fer est ouverte en 1891, et il est pour le moins curieux de constater que c'est cette perspective qui a incité le clergé local à engager une souscription ayant pour objet l'érection d'une statue de la Vierge (en 1887), visible du train, destinée à l'édification des voyageurs...

4.6. L'éclatement des cadres traditionnels



Architecture passe-partout, mais tentative de fonder un quartier cohérent, ouvert sur le site : le lotissement des années 1960 avait au moins ce mérite. L'intérieur est plus décevant, la vue n'étant pas donnée à tous avec une même générosité



Le Laroquebrou de la modernité est celui de la confusion morphologique : rapport perdu avec le territoire, absence de hiérarchisation entre zones bâties, dispersion des équipements, espace public réduit à de la voirie, hétérogénéité des masses bâties, et au final perte de lisibilité...



Deux exemples de mitage ancien près de Messac : des pavillons-type de la périphérie des années 1960 en pleine campagne...



Les tentatives de renouer avec la tradition architecturale locale ne sont guère convaincantes et restent marquées par les stéréotypes.

La période moderne de l'immédiat après-guerre va voir l'éclatement du cadre traditionnel du bourg, et l'initiation d'un processus d'éparpillement des constructions sur le territoire. Celui-ci devient le simple support foncier de constructions banalisées. D'une certaine manière, les équipements publics feront parfois de même (ainsi le collège, plutôt difficile d'accès pour un piéton, alors que les deux écoles de la fin du XIXe et du début XXe restaient facilement accessibles bien qu'excentrées)

Le rapport au site, aux vues, à la topographie, aux vents dominants, la distance par rapport aux équipements et aux commerces vont soudain devenir négligeables. Le véhicule individuel, deuxième terme de l'équation maison individuelle+voiture, entreprend d'imprégner les modes de vie. Les centres et tissus urbains traditionnels, fussent-ils séculaires, sont dévalorisés, et réduits au seul rôle de décor touristique.

Les données INSEE de 2006 font apparaître que près de 78% des résidences principales de la commune (453) sont des maisons individuelles. Les mêmes données 2006 permettent d'évaluer le nombre de véhicules possédés par les ménages, à un parc de 350 à 400 véhicules (ce qui excède de beaucoup les capacités de stationnement de l'espace public local...).

L'évolution s'est faite selon plusieurs à-coup : dans les années 1950-1960, on procède par lotissements cohérents au niveau de la forme des maisons : le même banal modèle passe-partout, issu des plans-type du Ministère de la Reconstruction, est bâti par séries, selon des plans-masse en grappes, dans tous les bourgs et périphéries du Cantal, quelle que soit la typologie architecturale locale (et même le statut touristique). C'est le temps du "Foyer cantalien". Ce modèle est aussi une "passoire" thermique.

Le critère de rapport au contexte n'est pas déterminant : on ne cherche même pas à harmoniser de manière superficielle les matériaux. Le "local" est sans doute assimilé au "rural", lui-même "condamné" par la modernité.

À partir des années 1970, le lotissement devient synonyme d'une pseudo-variété architecturale : on ne construit plus des pavillons identiques, mais on cherche au contraire à se différencier du voisin à n'importe quel prix.

Les modèles stéréotypés, qui se réfèrent sans vergogne à "la tradition" sont ceux de firmes spécialisées (et perdurent depuis cette période). Toutefois, certains constructeurs tentent souvent de renouer avec des aspects régionaux (grandes toitures, par exemple...). Mais d'une manière générale, les 60 dernières années ne manifestent aucune créativité architecturale, celle-ci étant réservée aux rares constructions publiques.

À partir de la fin des années 1980, le mitage, enrayé de manière autoritaire dans les années 1970, va s'accélérer, la constructibilité des terrains étant quasi automatique, dès la satisfaction de quelques critères de base : proximité des réseaux, grande taille des terrains en cas d'assainissement individuel. Des constructions très éparpillées apparaissent alors, y compris hors des zones déjà bâties.

Le discours actuel sur le développement durable ne remet pas en cause ce type de développement : on s'oriente plus vers la greffe de matériels sur les constructions, couplée à une surisolation, que sur le retour à un urbanisme passif, économe en énergie et en transport.

L'évocation de toute forme de groupement ou de regroupement des constructions, le vocable même de "densité", peuvent même jouer le rôle d'un "chiffon rouge", tant l'idée du "collectif" est aujourd'hui dévalorisée.

Toutefois, il faut être conscient que certaines limites ont été atteintes et que ce modèle déjà plus que trentenaire, recèle en lui-même sa propre fragilité.

5. LA FORME URBAINE, L'ESPACE URBAIN

5.1. Une forme urbaine d'origine médiévale

Une constitution en deux phases, produisant deux quartiers

La forme du bourg est relativement aisée à identifier. Constitué en deux phases à la période médiévale, le bourg a conservé les grandes lignes de sa forme, hormis sur les franges concernées par les opérations d'urbanisme qui l'ont "effleuré" ou au débouché nord du pont, remodelé courant XIXe. Sans surprise ce sont la topographie et le réseau hydrographique qui ont dicté l'essentiel de la forme. Ce sont aussi ces contraintes qui ont amené le caractère "fini" de la forme, dont le développement moderne s'est effectué ailleurs plutôt que par continuité directe avec l'existant. Sans possibilité d'extension sous forme diffuse, le bourg est resté figé dans sa forme.

Le château des origines s'installe au sommet d'une arête rocheuse dominant la rive droite de la Cère, à l'endroit où un rétrécissement de la vallée permet un passage plus aisé. Un quartier fortifié, dépourvu d'espace majeur comme de tracés de voirie cohérents, conditionné par le rocher qui le coupe en deux, s'établit au pied du château sous forme d'une "basse cour", entité remplie de bâtiments autonomes. Le Nègrerieu constitue la délimitation Est de ce premier noyau urbain : des cheminements s'établissent de part et d'autre, au pied des pentes. Aujourd'hui encore ce site en pente sensible est resté peu pénétrable, labyrinthique. Il a été "raboté" de part et d'autre de la rue de la Trémolière pour tenter de remédier à ce caractère fermé, isolant encore plus le reste.

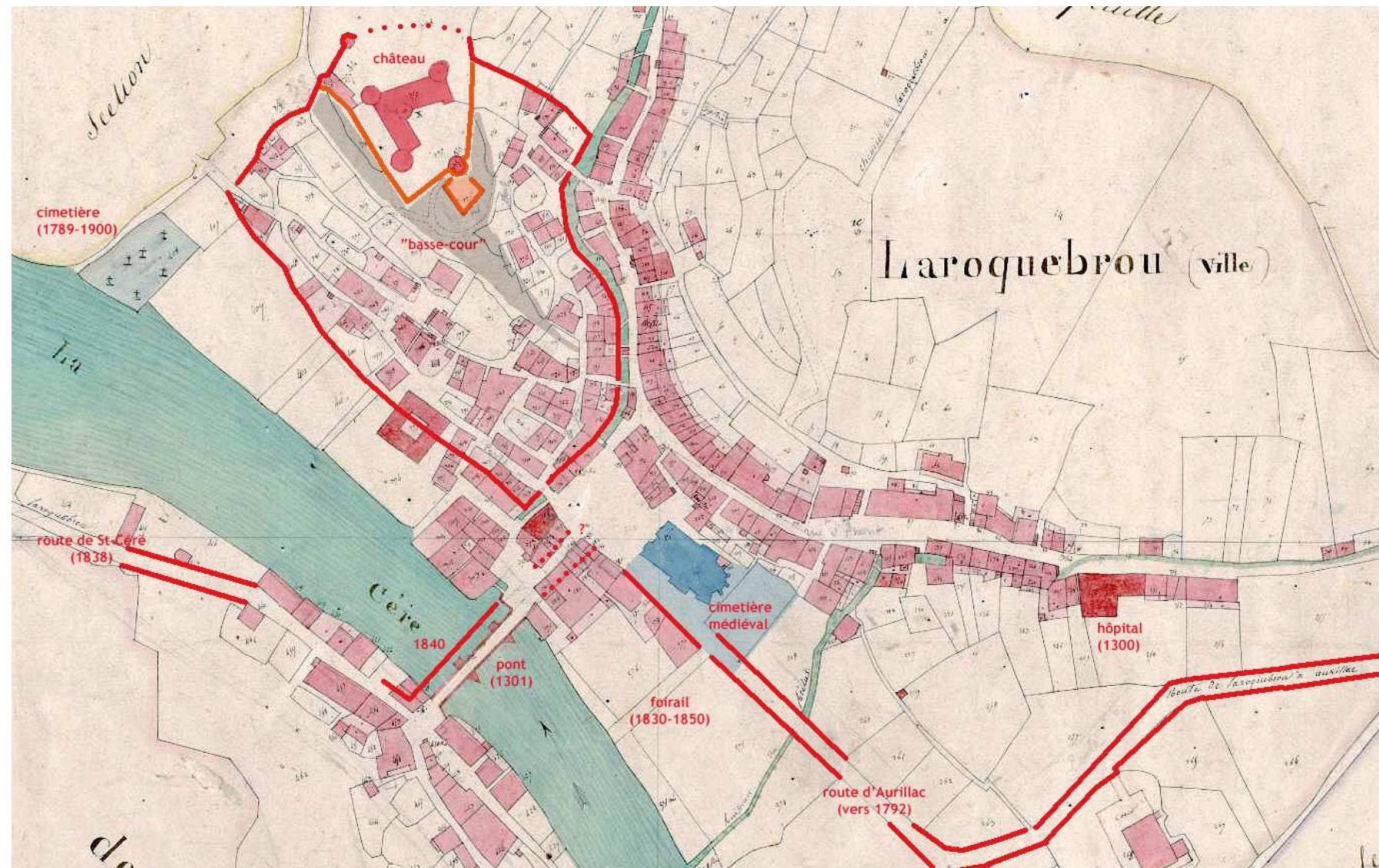
Il est important de considérer que le second moyen-âge, celui des années 1300 va se constituer, non plus en fonction d'un ouvrage militaire, mais autour d'un espace urbain conçu en tant que tel : les routes qui mènent au pont, la place pour le commerce. On est entré dans l'âge du commerce et de l'artisanat comme mode de développement. C'est le pont qui constitue l'élément fondateur de cette seconde ville.

Le dimensionnement de la place, sa forme régulière et ses proportions, évoquent les places des bastides. On peut soupçonner que cette forme approximativement carrée a été dessinée de manière volontaire. Par contre le tracé des rues découle des courbes de niveau : on a cherché à éviter les pentes trop fortes.

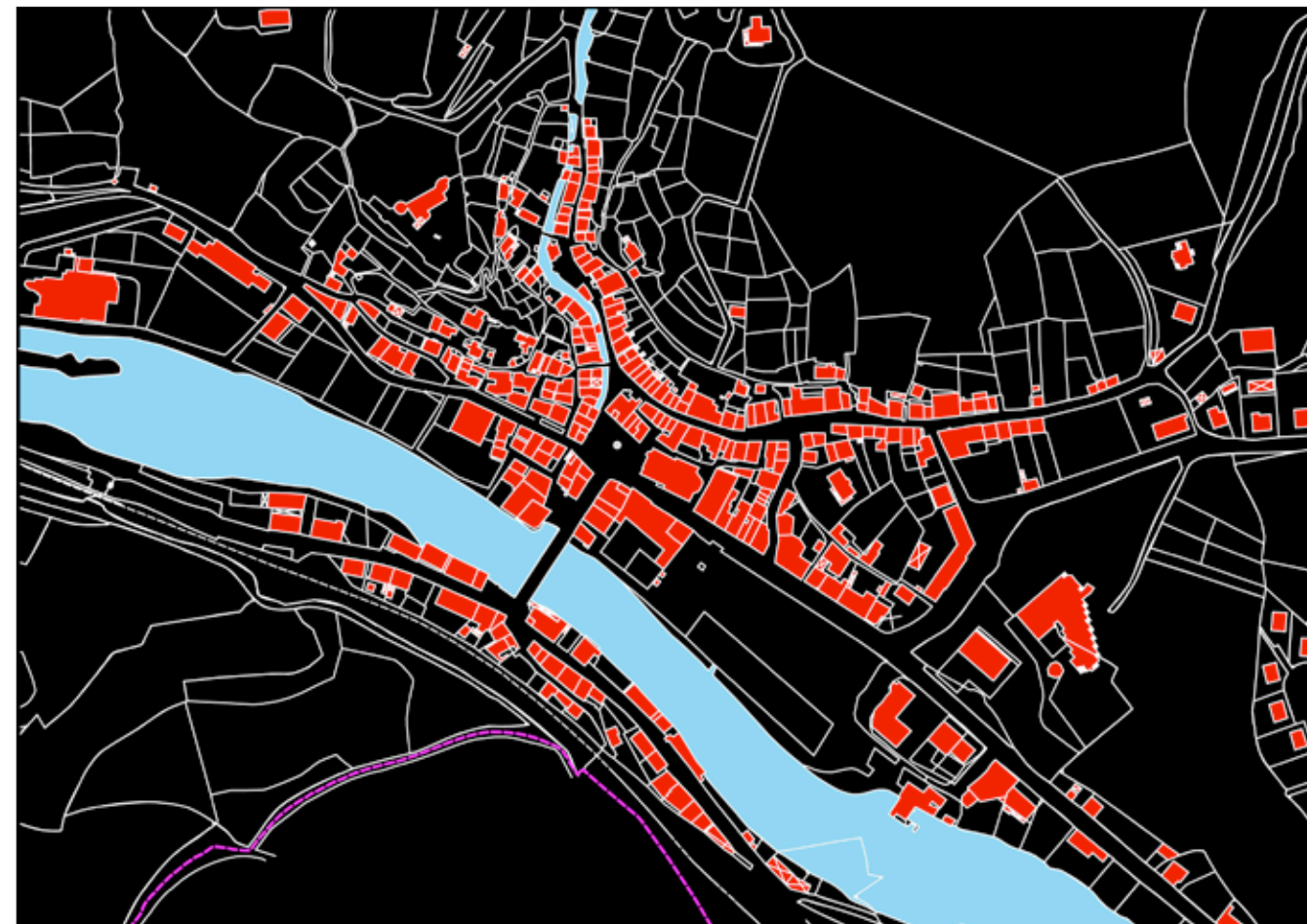
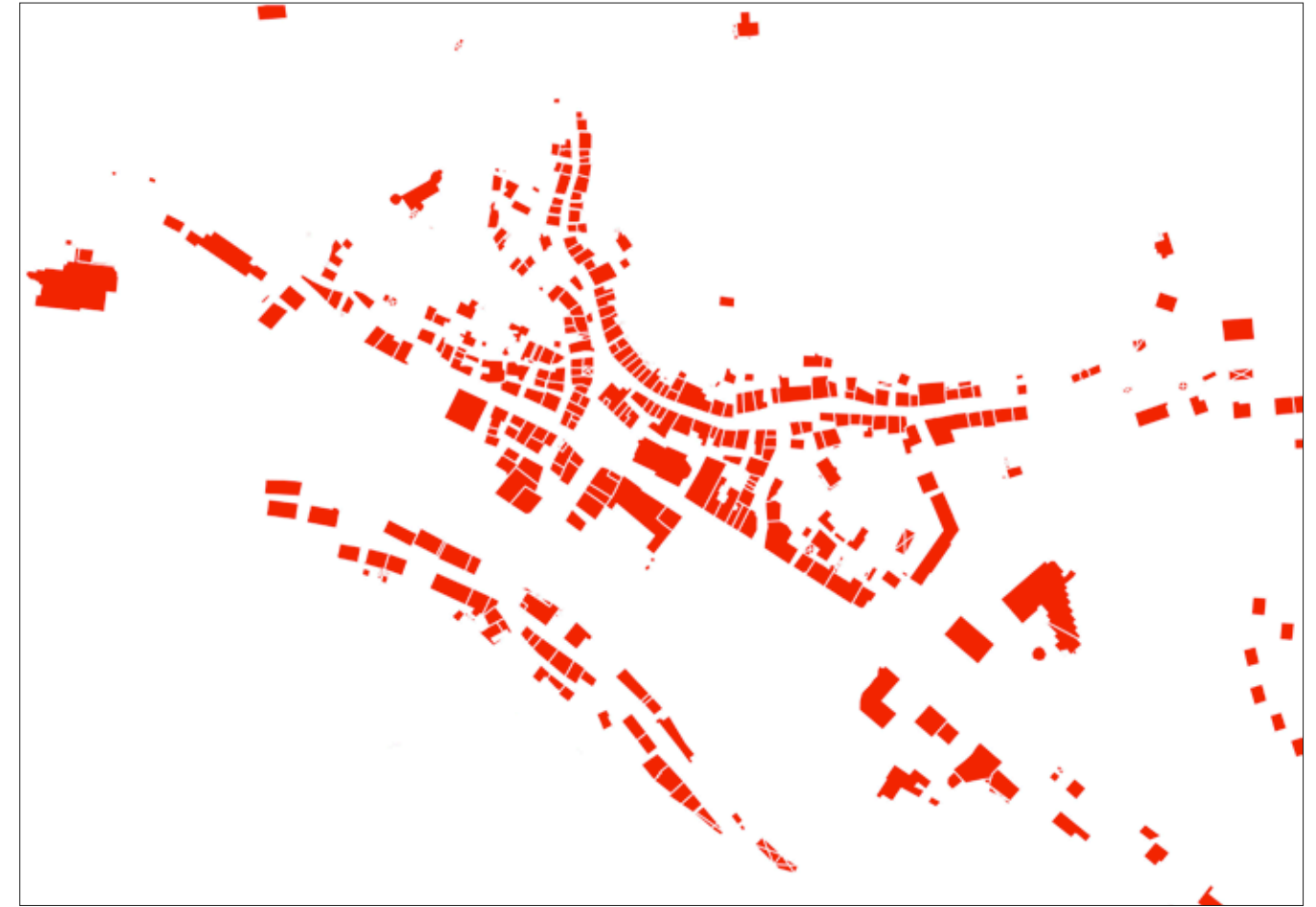
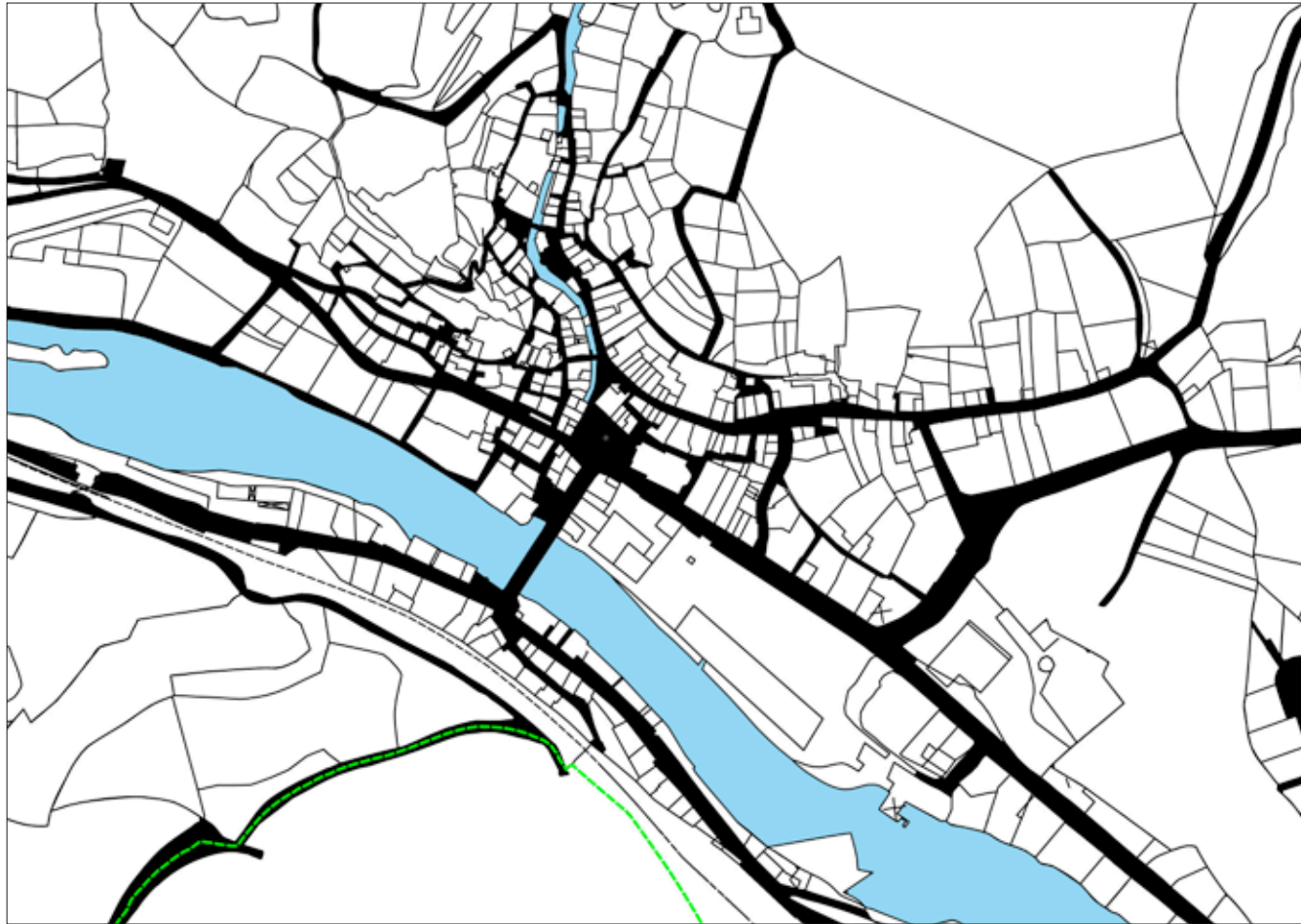
Il semble également que cet espace soit resté ouvert, non contraint par une nouvelle fortification qui aurait ainsi légué sa forme au bourg.

Des quartiers à l'écart des quartiers modernes

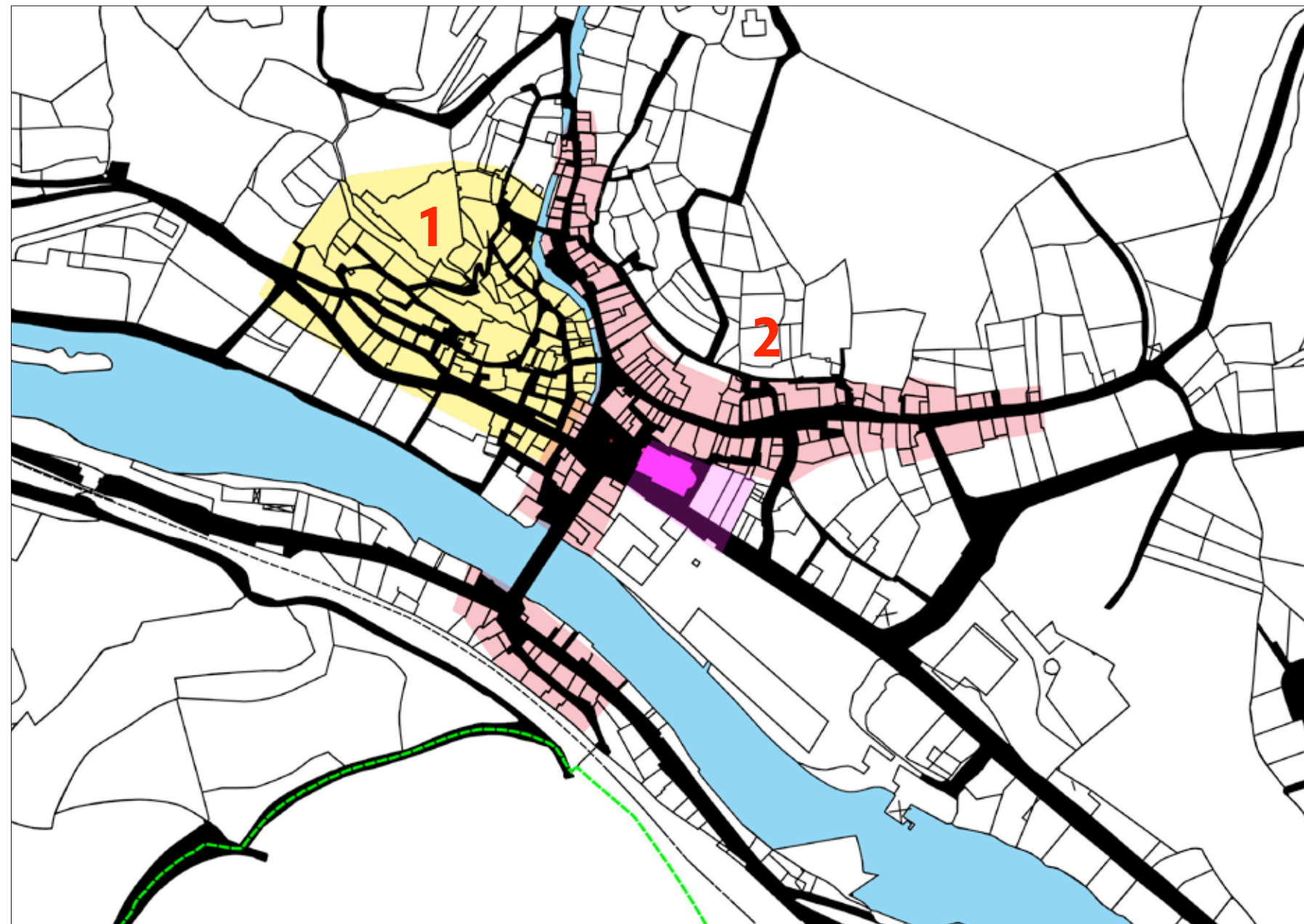
La période post-révolutionnaire ne bouleverse pas fondamentalement le caractère de l'organisation urbaine. Elle substitue de nouveaux axes plus commodes, aux anciens. La rue Damont perd son caractère de centre de vie : l'activité se déporte vers l'avenue des Platanes. Les deux équipements principaux construits le sont fin XIXe et début XXe : les écoles. Elles ne sont pas incorporées à des compositions urbaines spécifiques. On ajoute une place informelle, le foirail, sans remettre en cause le statut de la place de l'église, qui accueille encore les marchés. La commune tente de réaliser une opération immobilière en rendant une partie de cet espace constructible : l'opération, impopulaire, échoue, scellant la forme de Laroquebrou jusqu'à la période moderne.



Le plan cadastral de 1828, qui présente en fait une situation peu évolutive par rapport à l'Ancien Régime, permet de retracer de manière relativement fiable un scénario de constitution de Laroquebrou : un carrefour en double T de part et d'autre d'un pont, protégé par un quartier clos sur lui-même.



Trois visualisations graphiques du site, d'après le plan cadastral moderne : en haut à gauche trame viaire et parcellaire, à droite masses bâties. En bas au centre, synthèse des deux.



Selon les secteurs, les maillages viaire et parcellaire sont différents. La plus forte cohérence entre les deux est relevée dans les rues constituées après le XIV^e siècle.

(en noir l'espace public cadastré)

Actuellement, la "basse-cour" a plutôt évolué vers un statut résidentiel moyen à supérieur (exception faite des poches ruinées difficilement habitables). Il s'agit d'un quartier qu'on peut considérer comme "touristique", à la fois "bien et mal" situé (sous le rocher), ouvert sur le paysage, avec des jardins, et contrôlant l'accès piétonnier au château. Les restaurations y ont été relativement nombreuses, cherchant à donner une image homogène un peu rurale, voire "rustique", du site, parfois faute de dispositions architecturales remarquables. On y a aussi érigé des pastiches de constructions traditionnelles, soit en extension, soit en reconstruction.

La ville "alignée" sur des rues a connu un autre destin : bien que les immeubles jouissent souvent d'un jardin (mais situé au niveau de leur grenier...), ils ont fait l'objet de moins d'attention, alors que leur qualité architecturale est bien souvent supérieure, avec des vestiges médiévaux importants. Confinés sur des rues corridor sans horizon, dont l'activité s'est retirée durant le XIX^e siècle, ces habitats semblent plus modestes.

On est donc face à une situation paradoxale : un secteur (1) où l'intérêt est plus paysager qu'architectural évolue vers une image de bourg touristique, un peu "tirée" vers le rural, et l'autre secteur, (2) riche d'architectures importantes du point de vue mémorial autant qu'archéologique, reste un peu délaissé, et en tout cas les interventions ne semblent pas y bénéficier d'autant d'attentions.

Un troisième secteur est celui situé au-delà du pont. La topographie, l'exposition au nord et l'emprise ferroviaire qui constitue un obstacle infranchissable, n'ont pas favorisé ce secteur, dans lequel l'urbanisation a pris un tour utilitaire (ateliers) et touristique (deux des principaux hôtels y étaient localisés). On peut penser qu'il s'agit d'un faubourg secondaire (jusqu'à la Révolution, le pont est à péage), même s'il peut avoir été urbanisé de longue date. Ce secteur est aujourd'hui pénalisé par son rôle de carrefour routier incommode.



Vue aérienne des années 1950, qui montre bien l'articulation des diverses parties historiques du site.

5.2. L'espace de la rivière

L'autre grande caractéristique du site, construit au bord de l'eau, est sa partition nette en deux quartiers par la rivière.

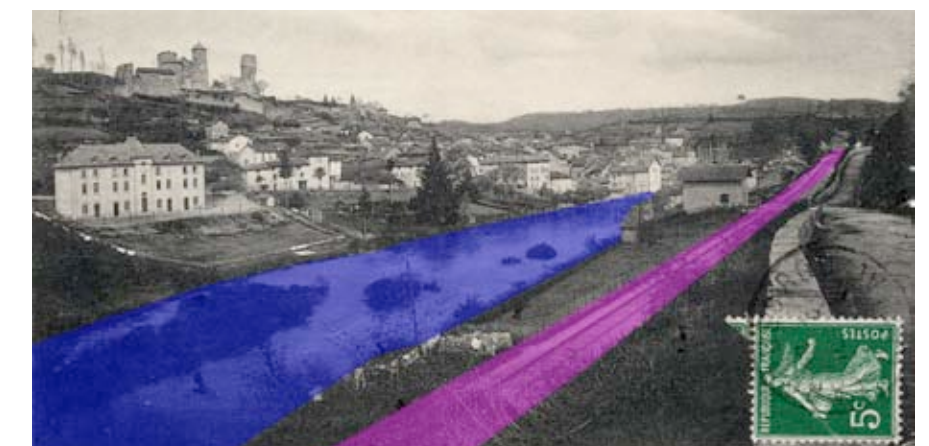
Aujourd'hui la Cère est régularisée par les barrages et se présente comme un simple plan d'eau au régime constant, sans à-coup notables. Elle n'apparaît plus comme un danger, ou une contrainte ni même une ressource naturelle. Elle ne fournit plus de matériaux utilisables (sables ou galets) et sa force motrice n'est exploitée que de manière "déléguée" pour fournir de l'électricité. Elle a été le support d'une proto-industrie (les moulins), puis d'un artisanat (le cuir, la chaussure), enfin de l'activité touristique (les restaurants "panoramiques" ouverts sur le site).

Les deux rives ont chacune un paysage urbain spécifique : la rive droite, rassemble la plupart des quartiers urbains, la rive gauche, est d'un aspect plus utilitaire, encaissée sous la ligne de chemin de fer.

Rive droite côté Foirail : le site urbain s'y étale et s'y donne à voir selon une scénographie organisée à partir de plusieurs plans successifs. De la rive droite, on a des vues assez ingrates sur une rive gauche.

Rive gauche : c'est la façade plus utilitaire et un peu négative d'une friche d'activités qui est offerte, avec d'anciens bâtiments utilitaires encore plus ou moins utilisés, ou des restaurants désaffectés. Cette rive est exposée nord, et peine à être atteinte par le soleil en hiver. Mais c'est de cette même rive qu'on découvre le mieux le paysage bâti du site.

L'espace de la rivière est celui qui présente le plus fort enjeu en terme d'image.



C'est de la rive gauche de la Cère qu'est perçu Laroquebrou. Aujourd'hui cette netteté de lecture est un peu brouillée par le développement de la végétation.



(carte ancienne coll. Laporte)



Le paysage urbain (ici apprécié depuis la rive gauche) s'organise selon trois strates bien définies où s'identifient avec netteté plusieurs points singuliers.

1. la ligne du bord de Cère, avec ses gros immeubles, qui ne sont pas toujours des éléments de patrimoine mais qui sont fortement perçus
2. la masse du bourg ancien, avec ses jeux de toiture
3. les zones de jardin, avec leurs murets, qui se présentent comme des extensions des structures bâties



(cartes anciennes coll. Laporte)



"Mal" exposée (surtout en hiver...) la rive gauche a développé une image de quartier plus "utilitaire". Néanmoins ce secteur avait tiré parti de la vue sur le site historique pour y implanter des terrasses panoramiques aujourd'hui désaffectées.

Les immeubles du "front de Cère" en rive droite prennent une importance visuelle très importante, qui dépasse leur seule valeur patrimoniale intrinsèque (parfois peu évidente).

5.3. Un parcellaire très divisé

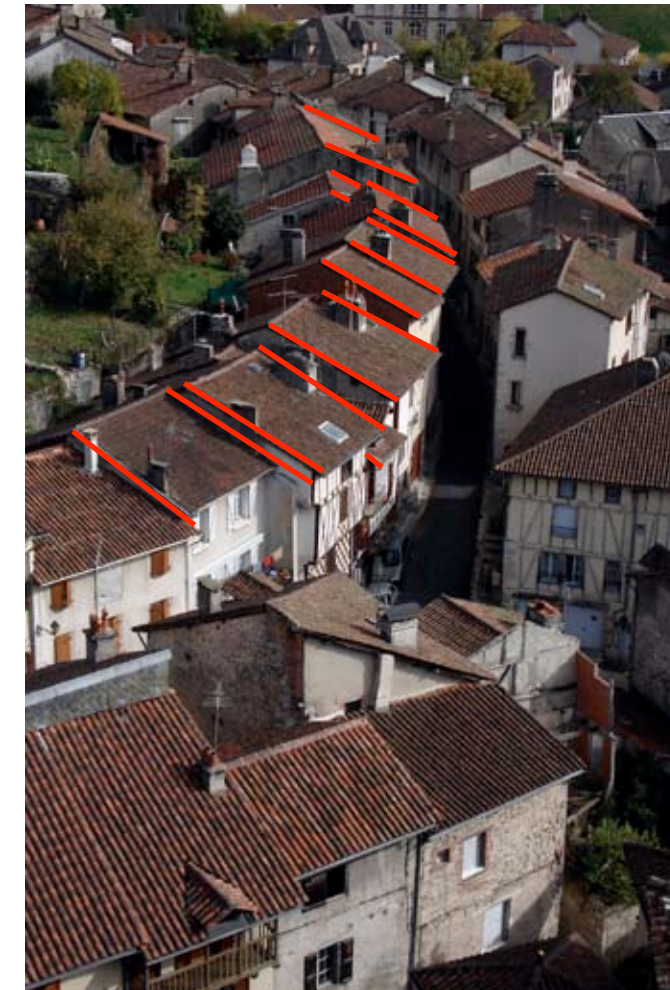
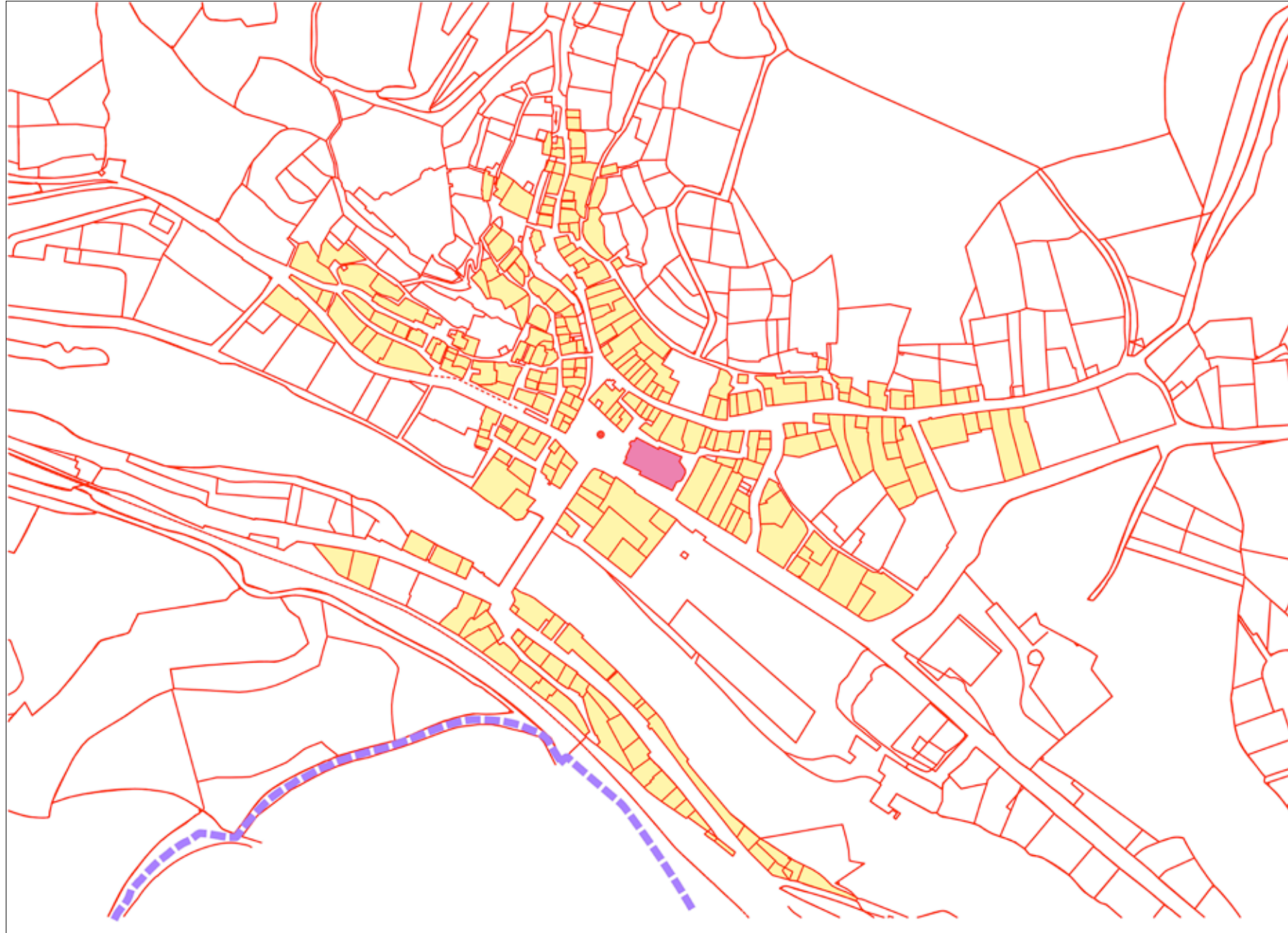
Site confiné dans un espace physiquement limité, le bourg ancien est doté, sans surprise, d'un parcellaire très divisé et de petite taille. Il s'agit d'un inconvénient à la période moderne, ces emprises parfois minuscules pouvant connaître des évolutions douteuses.

Le long des rues "neuves" postérieures au XIII^e siècle, un parcellaire serré en arête de poissons matérialise cette division foncière assez fine. Rares sont les parcelles de plus de 7 m de largeur (portée maximale d'une poutre simple, jusqu'au XIX^e siècle). On peut en déduire une assez forte densité des activités, répartie sur des emprises vraisemblablement mono-familiales (atelier ou échoppe à rez-de-chaussée, habitat au-dessus avec possible stratification sociale des habitants par niveau). Dans l'ancienne "basse cour", le parcellaire reste par contre plus confus, du fait de la présence de l'arête rocheuse (celle-ci étant même intégrée à des constructions...).

Il est vraisemblable qu'existe à Laroquebrou dès la fin de l'ancien Régime, un système foncier qui lie à la parcelle bâtie un terrain à usage de jardin en dehors de la partie bâtie.

À partir de la fin du XVIII^e siècle, la maille parcellaire va peu à peu se dilater, permettant la construction d'immeubles à peine plus larges. Les parcelles de l'avenue des Platanes (courant XIX^e) sont nettement plus larges.

Les évolutions décisives auront lieu à la période moderne, l'habitat ne se concevant plus sans un terrain circonscrivant la maison sur tout son périmètre.



Structure du parcellaire et forme urbaine sont étroitement liées. C'est le parcellaire qui crée le rythme d'enchaînement des façades les unes avec les autres.

5.4. L'espace de la voiture

La période contemporaine, en manifestant l'inadaptation fonctionnelle de l'ensemble de ce site au véhicule individuel, a contribué au déclin du quartier ancien en tant que lieu de vie.

En favorisant les extensions périphériques, la voiture comme outil indispensable du "mode de vie" a eu deux conséquences.

La première est la disqualification progressive des emprises immobilières peu accessibles ou inaccessibles. Soit elles deviennent des résidences secondaires ou hébergements touristiques pour lesquels importe moins la présence du stationnement, soit de l'habitat pour les exclus de la maison individuelle (habitat locatif social, ou "habitat social de fait"), soit elles tombent tout simplement en ruine.

La seconde conséquence est l'envahissement des espaces libres du bourg ou autour du bourg pour le stationnement, dès lors qu'ils ont la taille requise, éternel casse-tête des bourgs : le "déficit" en places de stationnement demeure un sujet de doléance, soutenu par un discours constant d'apparence technique... L'éclatement récent de l'urbanisation (1 maison en périphérie = demande potentielle de 2 stationnements dans le centre) rend délicat la résolution de cette contradiction.

Seuls les espaces physiquement "incirculables" et impossibles à stationner sont à l'abri de l'envahissement. Localement, le terre-plein de la place de l'Eglise (mais qui est en fait peu exploitable pour le stationnement) a été mis hors circulation et hors stationnement à partir des années 1970.

Une autre source de préoccupations est le maintien permanent d'un trafic lourd en traverse, selon un incommode tracé en baïonnette. Bien que secondaire-, cet axe aujourd'hui départemental, qui fut la route nationale n° 654 d'Aurillac à Auch (en fait de "Pont d'Orgon à Fleurance") supporte le passage de poids lourds. Il n'est pas rare que des difficultés de croisement conduisent à des ralentissements disproportionnés par rapport au site. Cet état de fait a eu deux conséquences : les immeubles concernés par ce tracé ne font guère l'objet d'initiatives visant à les améliorer, et l'espace urbain est condamné à conserver des caractéristiques routières. Aucune mixité n'y est plus possible, du fait de l'érection de barrières "de protection".

La mise en valeur du site passerait par des allègements ponctuels du stationnement, le dégagement de quelques perspectives. Ainsi l'ancien Hôpital est-il presque en permanence derrière un écran de véhicules, et des espaces qui pourraient faire l'objet de mise en valeur (comme la "place du Coq-Rocquais" ou la place du Merle) se révèlent délicats à "dégager", simplement du fait de l'existence de riverains sans garage.





Sol traditionnel en milieu rural (matériaux granitiques)



Sol traditionnel en milieu urbain (galets de la Cère)

5.5. Les traitements de sol existants sur le site

Les sols de type traditionnel

Les sols d'origine ancienne ou traditionnelle sont rares sur la commune. Un pavement rustique en galets de rivière a survécu près de l'ancienne place du Sabathier. On peut penser que ce type de sol était répandu, du fait de la présence de la Cère, qui pouvait, avant sa régularisation par des barrages, rouler des bancs de galets. Les minéraux concernés sont en grande partie d'origine volcanique.

En milieu rural, apparaissent parfois de grossiers pavements de pierre d'origine granitique, analogues dans leur forme aux "calades" provençales.

Il existe par ailleurs autour du bourg de Laroquebrou un réseau de sentiers, plus ou moins empierrés mais à dominante végétale (herbe), qui structurent et desservent les emprises de jardins situés au-dessus des constructions. Il existe toujours une tentation "urbaine" de revêtir (en général par de l'enrobé...) ces cheminements, qui participent à la qualité du site.

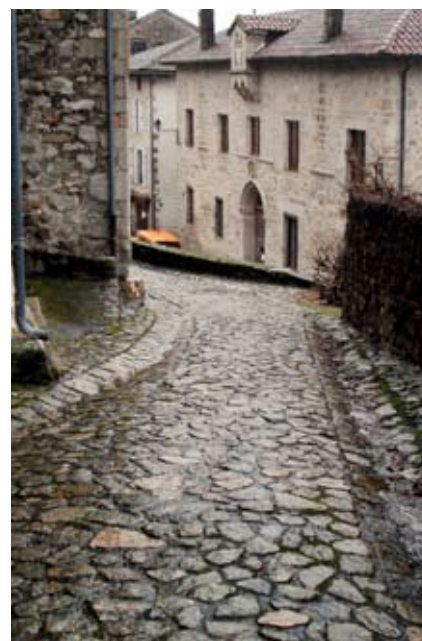
Les aménagements de sol modernes : les traditionnels

Ainsi qu'il est possible à comprendre seuls des espaces publics peu circulés ou inaccessibles aux véhicules ont fait l'objet de traitements de sols, à une période non déterminée entre les années 1960 et 1970?). Plusieurs rues ou venelles ont été repavées selon des procédés anciens ou dérivés de l'ancien, à l'aide d'un blocage de pierres d'origine granitique, très proche du matériau de construction dominant.

Certains de ces sols sont d'ailleurs peut-être anciens, constitué avec des matériaux issus de l'épierrage de terrains agricoles plus ou moins rocheux. Leur dessin est de type traditionnel : caniveaux latéraux suivant la forme de la rue, chaussée centrale dite "trottoir" au profil bombé.

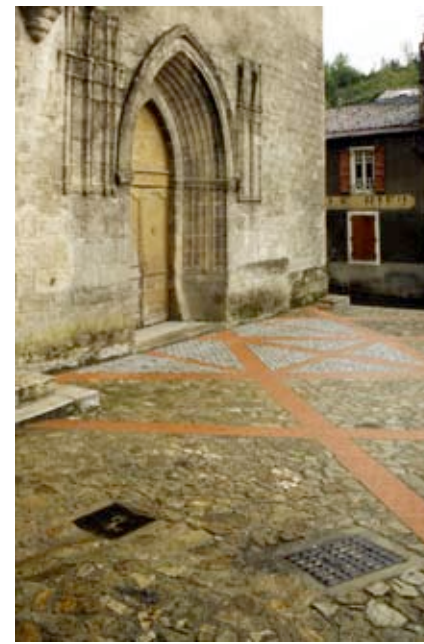
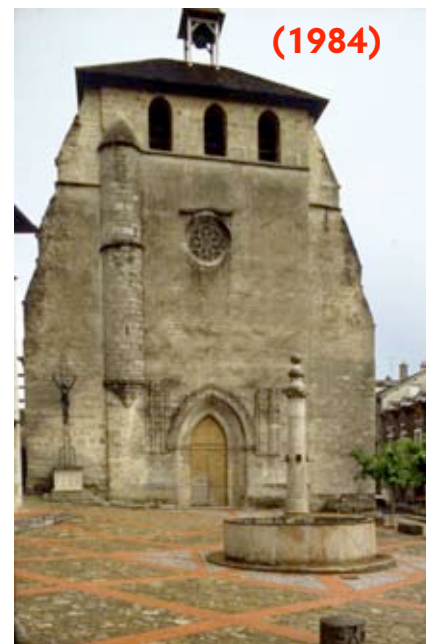
Dans la tradition, ce revêtement est posé directement sur sable, ce qui rend le sol perméable, et élastique en cas de problèmes de résistance (surcharges, ou mouvements du sous-sol). Dans sa version moderne, il est solidarisé par un mortier, qui le rend l'ensemble plus lisse, mais qui contribue à accélérer l'évacuation des eaux pluviales, et peut "casser" en cas de problème lié à la résistance du sous-sol.

Le seul dessin de ce type d'aménagement est le fil d'eau, en général réalisé sous la forme d'un caniveau latéral, en double exemplaire (il est nécessaire d'éloigner les eaux du pied du bâti, mais il faut garder un terre-plein circulaire au centre de l'espace). Le caniveau central est presque toujours une invention moderne, découlant souvent de la volonté de limiter les regards d'évacuation.



Une partie du bourg a fait l'objet d'un pavage de pierre selon un dessin de type traditionnel assez réaliste, constitué en réseau cohérent.

Dans ces procédés, les caniveaux sont le plus souvent latéraux, plus rarement centraux.



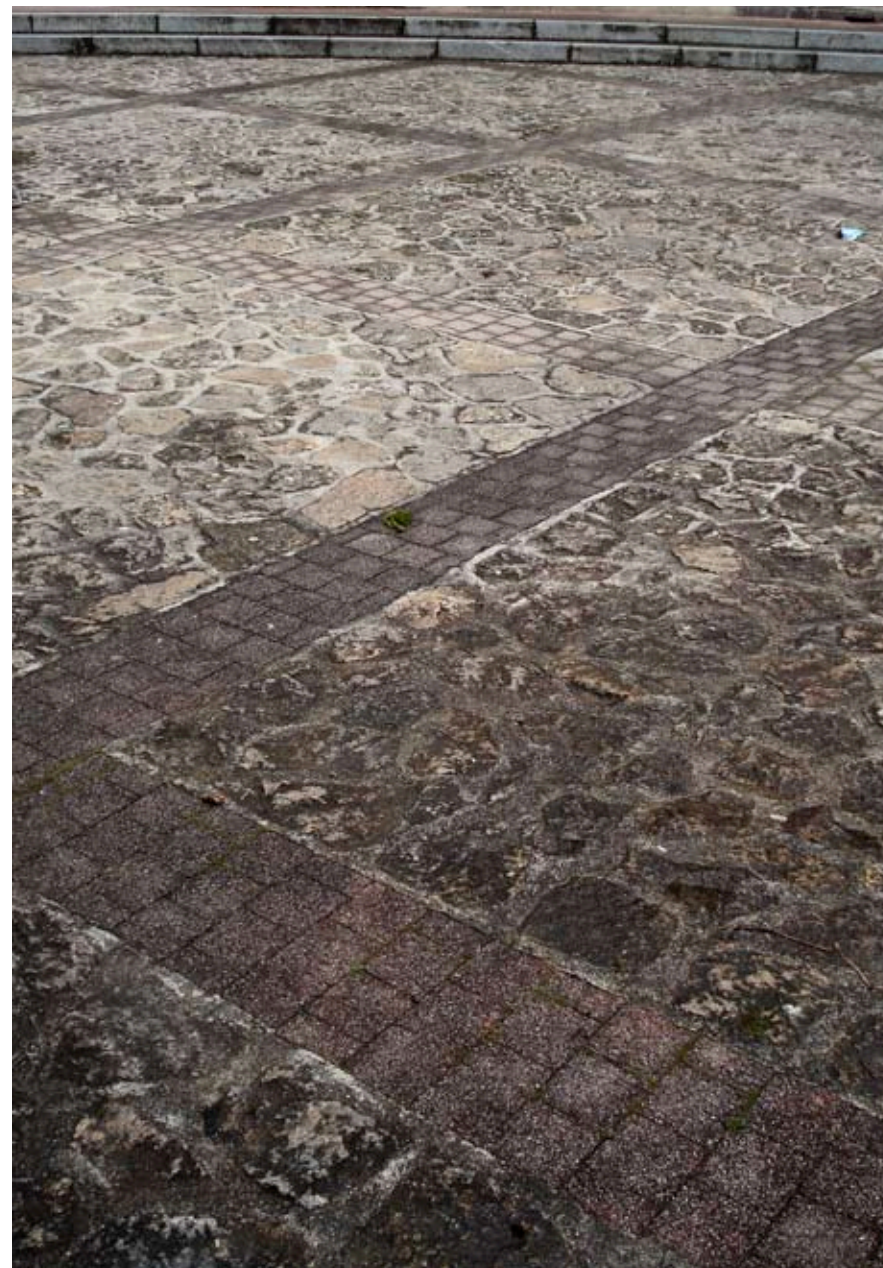
Les aménagements de sol modernes : les décoratifs

Le terre-plein de l'église a pour sa part fait l'objet d'un dessin géométrique, dans l'esprit décoratif de la fin des années 1970, et reposant sur l'alternance de matériaux naturels (dallage pierre en opus incertum, petit pavé de granit gris-bleu) et artificiels (pavé béton de teinte rouge-rosé). Le dessin en a été attribué (à tort ou à raison) à un ancien architecte des Bâtiments de France du Cantal.

Ce dessin est devenu aujourd'hui presque illisible, le pavé artificiel ayant perdu sa coloration (sauf dans les parties abritées), tandis que les dalles noircissaient.

Les aménagements de sol modernes : les minimalistes

Le foirail a été réaménagé de manière très simple, pratiquement à l'identique de l'existant, dans les premières années 2000. Cet espace subit une double contrainte : en pente, il est exposé à l'érosion, et le stationnement entraîne des tassements importants, de même qu'une usure rapide sur les lignes de différenciation des matériaux.



6. LE PATRIMOINE BÂTI : TYPOLOGIES ARCHITECTURALES, MATÉRIAUX, COULEURS

6.1. Observations générales

Dans le tissu urbain du bourg de Laroquebrou, les matériaux traditionnels (pierre, bois, terre cuite...) sont largement prédominants, les matériaux modernes n'apparaissant que tardivement au début du XXe siècle, sur des programmes limités (hôtels, annexes de construction ou reconstructions).

Des datations incertaines

La chronologie et la datation, même approximatives, des différents éléments bâtis du site sont difficiles à aborder. Seulement 21 chronogrammes semblant fiables, (c'est à dire remontant effectivement à l'époque à laquelle ils ont été portés sur des constructions) ont été relevés. Pour la période pré-moderne, 5 concernent la fin du XVIe siècle, 3 le XVIIe siècle et 4 le XVIIIe siècle.

Les 5 plus anciens (XVIe) concernent des constructions d'apparence médiévale (l'une comportant notamment des encorbellements), sans qu'il soit possible de savoir s'il s'agit de datations rapportées, à l'occasion de modifications, ou apposées dès l'origine. On peut considérer comme vraisemblable que le maintien des techniques et matériaux sur une longue période, s'est accompagné, jusqu'à la période moderne, d'un maintien des typologies anciennes, de plus en plus difficiles, au fil des ans, à isoler des typologies rurales traditionnelles.

Des matériaux constants.

Grosso modo, les matériaux de structure se divisent entre la pierre (maçonnerie de moellons ou parties en pierre appareillée), et pan de bois (avec remplissages divers). Ils peuvent se combiner sur un même ensemble (presque 80% des constructions du bourg comportent au moins une partie, même limitée, en pan de bois).

En ce qui concerne les toitures, la tuile creuse (ou canal, ou "canale" selon les appellations régionales) de type traditionnel, ou les procédés de substitution (tuile romane), sont dominantes. On note cependant quelques toits d'ardoise ou lauze (parfois peu pentus). Des toits fortement pentus sur des constructions agricoles sont attestés par des photos anciennes, mais étaient marginaux.

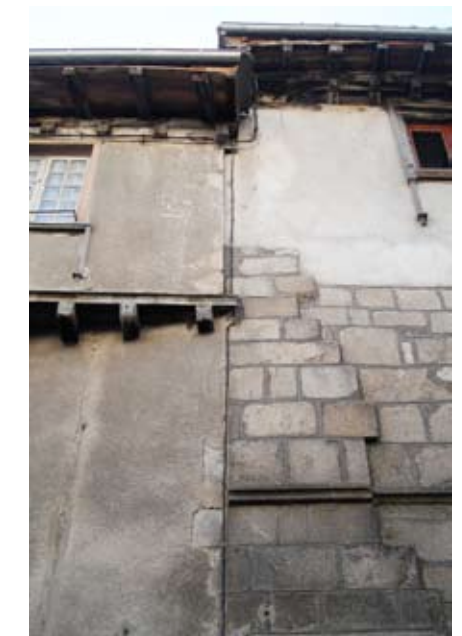
Il existe aussi des toits modernes en tuile mécanique grand moule (la pente autorisée en est un peu plus forte que celle des tuiles creuses). On a également beaucoup remplacé de la tuile creuse par de la tuile mécanique grand moule, sur des constructions anciennes, avec ou sans changement de pente.



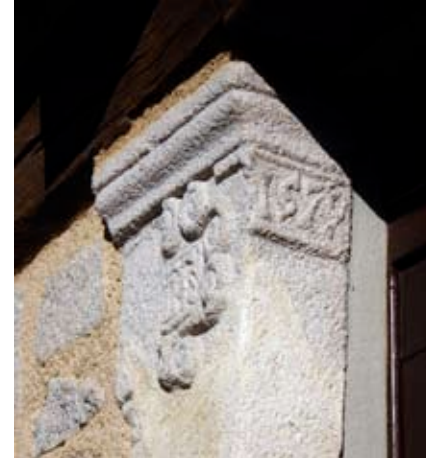
Immeuble à façade mixte, rez de chaussée maçonné et pan de bois (enduit ou dégagé). Leur datation est incertaine (postérieurs à la période médiévale ?)



Immeubles à façade de pierre (d'origine médiévale)



Un cas fréquent : cohabitation de parements en pierre, de maçonneries enduites, de pans de bois enduits.



Ci-contre, mélange de tuiles dans le quartier du Bout du Pont (rive gauche de la Cère)



6.2. Matériaux (bâti ancien et traditionnel)

La pierre: appareillée ou en maçonnerie de moellons enduite.

Il s'agit en majorité d'un granit local, d'une nuance chaude, devenant grisé lorsqu'il se patine. En 1980, le BRGM signale encore l'existence de carrières de granit pour la construction, à Laroquebrou et St-Gérons. D'autres carrières sont également mentionnées à Pers et Omps.

La pierre est utilisée de deux façons différentes : en appareil plus ou moins régulier, laissant apparaître des joints plus clairs, ou en maçonnerie de moellons, montée avec un mortier de chaux, avec une structure en pierre taillée : chaînes d'angles, linteaux, encadrements d'ouverture. Dans le premier cas, il s'agit de granit. Dans le second cas, sauf dans le monde rural où les choses sont moins tranchées, il est destiné à être enduit. Les moellons peuvent prendre la forme d'un mélange de minéraux différents (gneiss... schiste, micaschiste...).

Il s'agit, avant l'irruption du ciment vers les années 1890, d'un enduit à la chaux, dont on peut penser qu'à partir d'une certaine époque, il a reçu un décor (les cartes postales des années 1900 nous montrent des faux-appareils, des chaînes d'angle simulées en trompe-l'œil).

Les mêmes années 1900 voient arriver des enduits plus réguliers, produits avec les premières techniques de projection ("tyroliens"), mais qui sophistiquent les décors (faux-appareils, en général).

Une exception : le milieu rural

Toutefois, il existe des exceptions à cette règle, surtout hors du bourg. Dans le milieu rural, il arrive que des constructions restent en pierre non enduite, sans que l'on sache avec certitude s'il s'agit d'un problème économique, ou d'une volonté "esthétique".

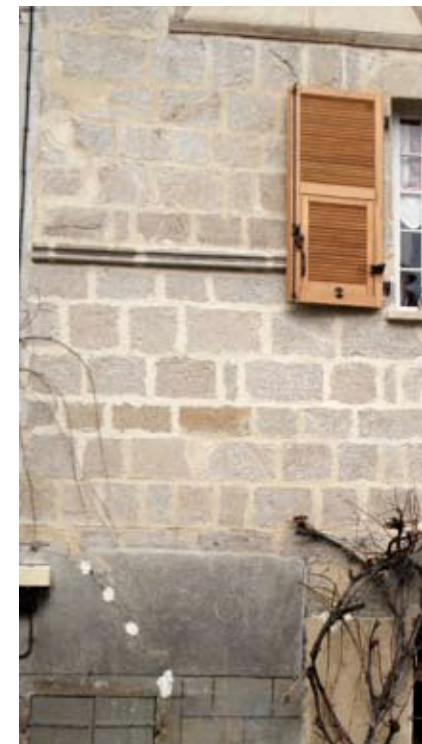
Le milieu rural voit également, sur la frange Nord-Est de la commune l'utilisation de quelques minéraux d'origine volcanique, identifiable à leur teinte plus sombre.



Fondée sur un rocher, la "Roque" le voit affleurer en de nombreux endroits.



Façades d'origine médiévale en pierre appareillée (au début du XXe siècle, en 2008). On constate pour celle de gauche l'effacement des joints, qui se sont un peu érodés. Les lits présentent des largeurs différentes mais toujours régulières.



Une pratique moderne : le décrépiage, suivi de rejointoiement. Ici, la technique peut se justifier par la volonté "archéologique" de conserver un aspect ancien, de même que par la présence de parties en pierre appareillée.



Minéraux hétérogènes en milieu rural. Il est probable que ce genre de parement était destiné à être enduit, mais ne l'a pas été, pour des raisons qui nous échappent.

Enduits et décrépiage

La période moderne a vu la systématisation des décrépiages (agréments de rejointoiements), pour des raisons avant tout sans fondement technique : alignement des restaurations sur le dogme du mouvement moderne en architecture ("la vérité des matériaux"), volonté de se caler sur une esthétique "d'ancienneté" (l'enduit érodé, au lieu d'être interprété comme un signe négatif de vétusté, étant au contraire un signe positif d'ancienneté), ou une volonté d'évoquer (plus ou moins à tort) l'aspect de l'architecture rurale, survalorisée à partir des années 1970. Comme on ne construit plus en pierre, celui qui a la "chance" d'en posséder est tenté de l'exhiber. De plus, on a l'impression d'œuvrer pour le patrimoine, en le "mettant en valeur" par cette opération de décapage : on se cale sur un aspect de référence (réel ou imaginé) de nombreux sites touristiques (une sorte de "Sud" rustique, resté à l'état de nature).

Cette mode est tardive à Laroquebrou, ce qui y a, semble-t-il, évité le pire, comme les rejointoiements au ciment des années 1950. L'inconvénient de cette pratique est technique (dégarnissage de maçonneries montées avec parfois des matériaux médiocres, ou hétérogènes, pouvant aller jusqu'à entraîner des pertes d'étanchéité, ou des problèmes de gestion de l'humidité, en fonction de la porosité des joints). Mais surtout on aboutit à une sorte d'uniformisation esthétique, toutes époques confondues. L'aspect médiéval, renaissance ou classique, et l'aspect "moderne" sont rigoureusement les mêmes. Des constructions modernes, y compris dans un état d'origine sans ambiguïté (c'est à dire enduites) sont même parfois décrépiées...

Si ce décapage s'accompagne de "simplifications d'aspect" comme la disparition des menuiseries et des volets, il devient alors difficile de distinguer avec netteté les typologies des constructions.

La doctrine officielle est aujourd'hui celle du "retour à l'enduit". Cette pratique s'effectue dans une certaine confusion : on dispose surtout de produits industriels, souvent pré-teintés, et les mises en œuvre traditionnelles ont été oubliées. Il est alors tentant "d'en rajouter" dans la rusticité, au lieu de chercher un aspect régularisé. Notamment, on cherche à conserver l'apparence des pierres les plus "grosses", en les détournant, à tort ou à raison.



Un enduit de la fin du XIXe siècle, encore en bon état.



Maçonnerie ancienne érodée, dont l'enduit révèle les moellons. Noter le sable avec particules noires d'origine volcanique.



Décapage d'un bel immeuble néoclassique (postérieur à 1828) qui a effacé ses dispositions architecturales d'origine.



La pire des solutions, du point de vue technique comme du point de vue visuel, le rejointoiement au ciment. On risque ainsi d'entraîner des dégradations irréversibles.



Sur cet immeuble de 1909, le décrépiage abusif a conduit à un aspect en "peau de lézard" caricatural, accentué par des matériaux différents.



Le "retour" de l'enduit conduit souvent à une finition exagérément rustique, ou à des surépaisseurs gérées de manière parfois inopportune.



Décors, enduits "modernes" sur bâtiments anciens.

Les décapages récents ont fait disparaître (sous réserve de découverte encore à faire) la totalité des décors encore identifiables sur les cartes postales anciennes ou moins anciennes...

On relève ainsi des badigeons assez soignés dans le détail (notamment des chaînes d'angle en trompe-l'œil), Ils peuvent concerner n'importe quels immeubles, mais plutôt ceux de la période classique puis néo-classique (de la fin du XVIIIe siècle au milieu du XIXe). Il semble que ces dispositions faisaient apparaître des plages claires, presque blanches, avec une modénature simulée plus soutenue.

La décadence moderne de la structure hôtelière a pour sa part laissé subsister des dispositifs remontant aux débuts des enduits industriels, ceux qualifiés parfois de "tyroliens". Ces dispositifs remontent sans doute à la période 1890/1900, date du développement des l'hôtellerie.

Ces enduits, qui ont eu fréquemment recours au gris (qualifié parfois de "gris bourgeois") sont aujourd'hui mal considérés à cause de cette teinte, alors qu'ils sont presque toujours extrêmement soignés, incorporant des enseignes peintes très finement réalisées.

Le problème de leur conservation peut constituer un enjeu, leur structuration visuelle forte étant en fait largement supérieure à celle d'une paroi simplement rejointoyée.



Les décors, réalisés à l'aide d'oppositions de texture et non plus de peinture cherchent encore à évoquer l'architecture classique, avec des faux-appareils et des simulations de chaînes d'angle.



Les cartes anciennes nous révèlent une pratique disparue de badigeons, simples ou en trompe-l'œil. Ils existent encore dans les années 1950.

La plupart de ces décors ont été détruits pour faire apparaître des maçonnerie de moellons généralement sans esthétique particulière, autre que celle du "matériau brut".



Plusieurs immeubles, parfois anciens (comme l'hôtel de la Terrasse, en grande partie du milieu XVIIIe, daté 1740), ont été recréés dans les années 1890/1900 selon les techniques de l'époque. Certains de ces décors sont aujourd'hui dégradés, mais d'autres ont été conservés et portent aujourd'hui témoignage de leur époque.

Le bois

Le bois dans la construction locale présente plusieurs aspects dont seulement deux sont largement visibles : la construction en pan de bois, et l'utilisation du bois pour des éléments secondaires de constructions (balcons, auvents...), plutôt d'inspiration rurale. Les anciennes boutiques en applique, la charpente, qui ne se laisse voir que très partiellement font également appel au bois comme matériau constitutif.

Le pan de bois

On associe souvent la construction en pan de bois à la période "médiévale" (perçue de manière floue), et on considère comme normal de "dégager" ces structures pour les rendre visibles. En réalité on est face à une situation paradoxale : sauf pour une ou deux constructions (dont les assemblages constituent un réseau graphique), les pans de bois dégagés ces 30 dernières années n'étaient vraisemblablement pas destinés à être vus.

Les pans de bois présents en Auvergne remonteraient, pour les plus anciens, au XVe siècle finissant, et il semble qu'il s'en soit construit jusqu'au XIXe siècle, voire au début du XXe. Les crises du XIVe siècle (guerres, peste, rétractation de la population et concentration de celle-ci dans les villes fortifiées...) auraient en effet permis la reconstitution de massifs forestiers. On considère que le XVe siècle est la période où la construction de bois va reprendre à grande échelle.

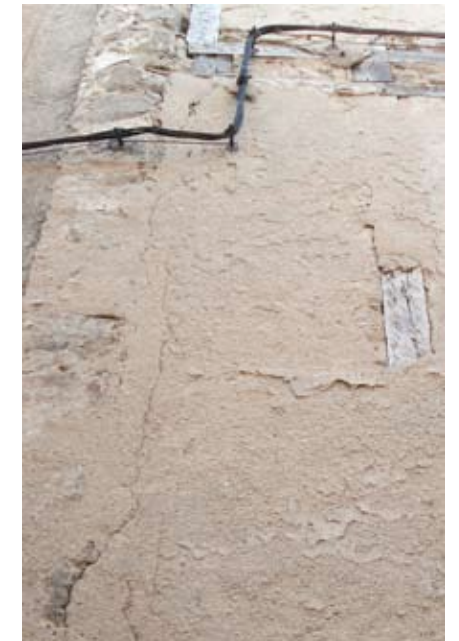
Les diverses études de synthèse menées sur la construction médiévale (comme celle de Bruno Phalip en 2004) laissent toutefois entendre que les bois n'étaient sans doute pas visibles. Ainsi les représentations de l'armorial de Guillaume Revel, dressé vers 1477, (donc la pleine époque de renaissance de la construction en pan de bois), qui sont des dessins très réalistes, ne montrent aucun volume avec des assemblages en bois visibles. Par ailleurs, dès le début du XVIIe siècle, il devient obligatoire, pour des raisons de lutte contre les incendies urbains, d'enduire toute nouvelle structure de bois.

Les cartes postales anciennes ne montrent pratiquement aucun pan de bois dégagé, jusqu'à la période récente (fin des années 1950). On est donc bien confronté à une pratique récente, massive, culturellement admise, bien qu'erronée: techniquement (on dégage des bois de qualité souvent médiocre), comme esthétiquement (on met en évidence des graphismes qui n'en sont pas. Pour créer un décor "naturel", on se prive également des possibilités de décor sur enduit. Cette pratique générale dans les régions voisines, comme le Lot, en a probablement été importée.

Les structures en pans de bois, pour tout ou partie, sont très nombreuses, et sont présentes sur au moins 75 à 80% des constructions du bourg. Les assemblages sont à quelques exceptions près, assez ordinaires, pour ne pas dire sommaires, et n'ont aucun caractère esthétique. Ces pans de bois sont parfois en encorbellement, mais le plus souvent ne le sont pas, soit que les façades aient été conçues dès l'origine comme planes, soit que des encorbellements plus anciens aient fait l'objet de mesures d'alignement. Ces pans de bois "plats", qu'on rencontre souvent sur des immeubles manifestement du XIXe siècle, pourraient être les moins anciens.

On reste peu documenté sur les remplissages de ces structures, mais il semble bien qu'ils aient été constitués de matériaux hétérogènes destinés à recevoir un enduit.

Les encadrements d'ouvertures sont tous réalisés en bois, sauf à rez de chaussée, si celui-ci est maçonné.



Il reste encore quelques structures en pan de bois dans leur état d'origine, qui permettent d'apprécier l'aspect de l'enduit, et souvent, lorsqu'il n'a pas été réenduit, la nature du remplissage. Il s'agit en général d'une maçonnerie grossière, conservant les traces de banches.

D'un point de vue strictement technique, il est sans doute imprudent de laisser ces matériaux à l'air libre...



En un demi-siècle, l'aspect "maçonné" de la place, qui reposait sur l'emploi d'enduits eux-mêmes porteurs d'un décor, s'est métamorphosé en un ensemble "rustique", aux bois parfois plus ou moins décolorés.

On ne peut que s'interroger sur le vieillissement futur de ces structures. Une seule construction pourrait remonter à une période ancienne, les autres, avec leurs assemblages très simples, étant visiblement modernes (avec parfois des vestiges anciens résiduels).

"Révélations" ou mise en évidence du "squelette" ?

Les méthodes de restauration à l'œuvre sur le site sont sommaires, voire expéditives : les pans de bois sont systématiquement dégagés, le plus souvent les bois sont rarement traités et laissés bruts, et se décolorent, les remplissages étant enduits et formant des surépaisseurs, avec souvent un effet de "coussinet", plutôt inesthétique en lumière rasante.

À la décharge de ces pratiques, il faut reconnaître que des pans de bois ont pu, à partir des années 1900, être enduits avec du ciment... ce qui a conduit à la dégradation des bois.

Sur des sites voisins, s'est faite jour la tentation de peindre les éléments en bois. En fait, bien que non attestée historiquement (et plus encore pour ce qui concerne les gammes de couleurs utilisées...), cette pratique en conférant une meilleure visibilité à ces structures, tente de compenser leur aspect peu satisfaisant.



C'est l'aspect actuel assez peu engageant de certains immeubles qu'on suppose être en pan de bois, qui incite parfois à en dégager les structures. De plus, ce type de parement contient souvent du ciment, ce qui contribue à la dégradation des bois.



Cette maison est à la fois l'une des rares qu'on peut dater de la fin de la période médiévale (grâce à quelques détails comme l'arc en accolade du linteau), et l'une des deux ou trois dont le réseau de bois a peut-être été conçu pour rester apparent.



Pour d'autres, bien que le dessin des bois soit à peu près symétrique, on peut s'interroger. Il est vraisemblable qu'il s'agit là d'un assemblage purement technique, sans visée esthétique, destiné à être recouvert.



Il est fréquent que l'enduit présente une surépaisseur par rapport aux bois, et qu'au bout du compte, on obtienne une paroi en relief, au vieillissement incertain.

Le gain esthétique qu'on attendait du dégagement du bois est ainsi fréquemment annulé par ces difficultés.



Montvert (Cantal)

Une pratique venue de Corrèze consiste à traiter tout ce qui est en bois en le peignant d'une teinte vive, mais n'a pas encore concerné le site.

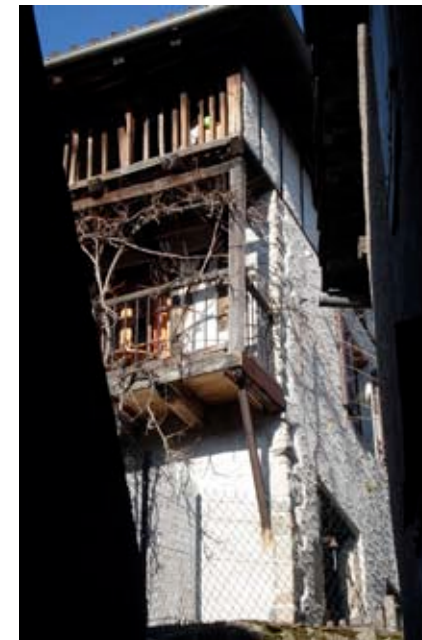
Le bois et l'architecture rurale traditionnelle

Les architectures rurales traditionnelles du Quercy ou du Rouergue, régions au climat plus clément que celui de la Haute Auvergne présentent de nombreux appendices ouverts ou couverts, galeries couvertes ou balcons, apposés sur les façades, sans doute dérivés des ouvrages servant à sécher ou conserver certaines productions (comme les plancadous de la Châtaigneraie). Ce type d'architecture méridionale s'ouvre sur le paysage, contrairement à l'architecture civile urbaine, confinée dans des rues. On y associe volontiers des treilles, vignes ou plantes décoratives.

Ce type d'ouvrage est assez répandu dans la région, avec l'importation ou l'adaptation de nombreux détails, comme les "bolets" d'origine quercynoise, sortes de blocs maçonnés couverts d'un auvent, constituant les accès au niveau supérieur des habitations.

Le quartier du Merle (probablement redevenu rural au cours des temps), les constructions périphériques situées au-dessus des quartiers urbains, présentent de nombreux ouvrages de ce type, qui nécessitent un peu d'espace pour pouvoir avoir un sens. Les essences de ces ouvrages ne sont pas identifiées (châtaignier ?). Il est vraisemblable qu'ils n'étaient ni peints ni vernis, mais laissés bruts.

La restauration de ces ouvrages conduit souvent à leur dénaturation (par exemple, le remplacement de bois irréguliers par des bois sciés en usine).



Autres utilisations du bois

Le bois est également utilisé sous d'autres formes à Laroquebrou, en particulier pour les charpentes, qui sont parfois décelables à partir du domaine public, sous forme de débords, souvent assez larges. Il se pourrait qu'existe un parc de charpentes anciennes, qu'il serait dommageable de détruire à l'occasion de travaux de restaurations.

On relève la présence de nombreux ouvrages de menuiserie anciens, parfois datés comme la porte de l'église (1767), ou de nombreuses fermetures de toute évidence très anciennes. Des encadrements de fenêtres en bois sont relevés, pas toujours sur les pans de bois.

Il existe également une série de boutiques "en applique", réalisées en bois, sans doute à la charnière des XIXe et XXe siècles.



Plusieurs immeubles présentent des charpentes d'origine ancienne (peut-être des charpentes "lourdes", à l'origine couvertes de lauzes ?), avec des débords assez larges.



Beaucoup de menuiseries sont encore d'origine ancienne, avec des bois parfois relativement bien conservés. La porte de l'église est datée de 1767, sous la mandature d'un "syndic" (maire) nommé Lavernhe.



Le centre du bourg a conservé plusieurs devantures en "applique", réalisées en bois, selon des dessins néoclassiques soignés, et le plus souvent peintes.



près de Siran (Cantal)



Montvert (Cantal)

Le contexte local en matière de toitures est très hétérogène.

Sur cet ensemble rural en limite Lot-Cantal, on relève 4 matériaux différents:

1. ardoise (en remplacement de tuile canal ?)
2. tuile canal (récente)
3. tuile mécanique grand moule (en remplacement de tuile canal ?)
4. lauze

Le village de Montvert présente également des situations contrastées sur un faible périmètre. Les toitures très pentues avec lucarnes, très ostentatoires, sont souvent l'indice d'une utilisation de "l'or d'Espagne", ramené au pays par les nombreux émigrés en Castille:

:

1. lauze sur très forte pente
2. tuile canal sur faible pente.

L'ensemble urbain de Laroquebrou n'en paraît que plus homogène. Noter toutefois que la tuile canal en milieu rural est d'un aspect plus "rose" qu'en ville.



fin des années 1940



Situation générale des toitures

Environ 90 % des toitures sont de tuile creuse à faible pente ou de tuile mécanique (à pente plus relevée si ce matériau est d'origine). Le paysage des toits de Laroquebrou, très vu du fait de l'étagement des constructions sur des pentes, et de l'existence de nombreux points hauts, apparaît indéniablement comme très homogène.

Il existe quelques toitures plus fortement pentues (mais pas forcément), avec de l'ardoise "écaille", qui évoquent "l'autre" Cantal, celui des montagnes. D'autres (en lauzes) ont disparu, mais sont attestées par les cartes postales anciennes.

Il est vrai que le site se localise dans une zone de transition, aux procédés mêlés : il n'est pas rare, par exemple, que des ensembles ruraux connaissent plusieurs matériaux et plusieurs pentes de toiture sur un même bâtiment (on peut même parfois noter de l'ardoise en pente faible...). Si le Lot voisin est majoritairement "tuile", il existe des exceptions, comme Laval de Cère, presque entièrement couvert d'ardoise...

On considère parfois que la toiture à forte pente est d'influence corrézienne, les artisans actifs dans le Cantal étant pendant longtemps originaires d'Argentan. Le secteur du plateau autour de Crandelles, St-Paul des Landes, Montvert... est également celui où a coulé "l'or d'Espagne" (les émigrés en Castille ont réinvesti une partie de leurs gains à la fin du XVIIIe siècle) et il semble bien (comme on peut le noter à Montvert) que les constructions les plus ambitieuses aient alors été couvertes de lauze (la tuile creuse semblant réservée, sous réserve de vérification, à des bâtiments plus modestes).

Une autre particularité rare est la tuile de terre cuite "écaille", utilisable en forte pente parfois mêlée à la lauze.

Les différents types de tuile en terre cuite : la tuile canal

Le modèle traditionnel est la tuile "canal" (parfois orthographiée à tort "canale"), dite aussi creuse, ronde, ou "tige de botte". De forme trapézoïdale, elle mesure autour de 38 cm de longueur. Elle est posée selon deux couches (l'une constituant le canal, l'autre le couvert), sur un voligeage jointif ou semi-jointif, cloué sur chevrons, à raison de 36 à 38 unités par m². Le poids en est relativement important (60 à 65 kg au m²). La pente n'excède pas 30°.

Les faîtages, arêtières et rives sont traités à l'aide des mêmes tuiles. parfois des modèles plus larges. Des épis en poterie (parfois vernissés) peuvent être utilisés. Il est vraisemblable que cette tuile est de production locale, provenant de tuileries localisées soit près de St-Paul des Landes, soit dans la région (Nieudan, St-Étienne-Cantalès, aujourd'hui fermées), soit dans le bassin d'Aurillac (également fermées). À Laroquebrou, sa teinte ni rouge vif, ni rose passé, est relativement foncée. À une période récente, l'habitude s'est prise d'utiliser des modèles pré-vieillis, qui pallient ainsi au "non-vieillessement" de tuiles beaucoup mieux cuites que par le passé.



Les toits, qui mêlent tuile "canal" et tuile "mécanique", sont très vus. Si la pente moyenne reste faible, adaptée à la tuile creuse, on note cependant que certains toits sont plus pentus (du fait de l'utilisation de tuile mécanique grand moule) ou ont parfois été relevés pour en optimiser l'utilisation (repérés **Tm**). Il est important de bien opérer cette distinction, qui va avoir une influence sur les restaurations.

La tuile mécanique grand moule

À partir des années 1890, la tuile mécanique grand moule apparaît. Pour l'instant aucune indication d'origine n'a été relevée. Elle est utilisée de deux façon différentes : soit en remplacement direct de la tuile canal, sans modification de pente, soit sur des constructions nouvelles, et dans ce cas la pente peut en être plus forte (autour de 45°). Ce type de tuile s'accompagne aussi parfois d'accessoires divers : épis de faîtage, modèles ornementaux pour les faîtages, et surtout tuile de rive à rabat. Son utilisation est ingrate sur les plans irréguliers du bâti ancien, et il est souvent nécessaire de procéder à des débords irréguliers, parfois accompagnés de pans de zinguerie, toujours inélégants.



La tuile mécanique grand moule s'accompagne parfois d'accessoires, comme la tuile à rabat, qui ont amené la disparition des pratiques traditionnelles, en matière de rives par exemple.



La période récente a vu un afflux de matériaux plus ou moins adaptés au maintien de l'unité du site, et qui ont brouillé les repères.

Faut-il utiliser de la tuile neuve, et espérer qu'elle va se patiner, ou bien une tuile pré-vieillie, qui risque de continuer de noircir ?

Pour l'instant la situation évolue au coup par coup. Certaines tuiles pré-vieillies se fondent parfaitement avec leurs voisines anciennes. Par contre d'autres, bien que sur des bâtiments nouveaux, provoquent un choc visuel tant elles tranchent soudainement sur le contexte.



Pose de tuiles anciennes sur forme ondulée (on distingue la forme plus claire sous la tuile): l'illusion est presque totale. Il existe plusieurs toitures de ce type à Laroquebrou, peu facile à détecter.



La tuile "romane" est en fait une tuile mécanique présentant (de manière plus ou moins convaincante) l'aspect de la tuile canal ou creuse traditionnelle.

Les procédés de substitution

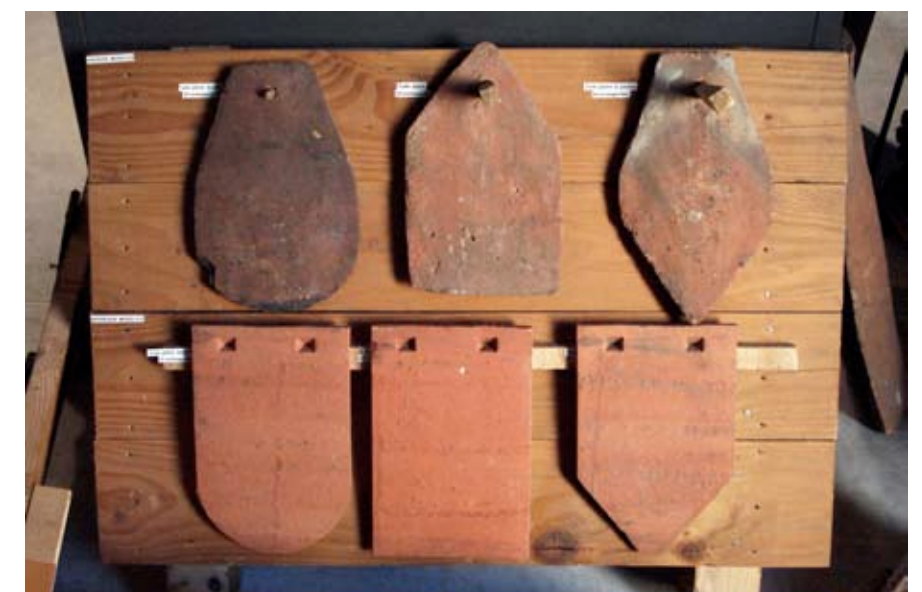
À la période moderne sont apparus de nouveaux procédés : la pose de tuiles canal sur forme ondulée (le matériau ondulé sert de canal et le couvert est alors simplement décoratif). On peut même réutiliser des tuiles anciennes de qualité moyenne. Plusieurs toitures de ce type ont été réalisées à Laroquebrou, en restauration (mais rien ne l'interdit pour le neuf...).

Il existe aussi des modèles de tuiles mécanique grand moule présentant une ondulation plus ou moins réaliste, dite tuile "romane". Seules quelques rares fabrications supportent la comparaison visuelle avec la tuile canal traditionnelle. Ses inconvénients sont les mêmes que ceux de la mécanique grand moule : débords irréguliers, zinguerie. Par ailleurs, son utilisation dominante en construction pavillonnaire amène à "importer" des détails de finition purement pavillonnaires (comme la tuile de rive à rabat) inconnus dans le milieu traditionnel.

La tuile "écaille"

Ce type de tuile pointue ou en forme d'écaille de poisson est typique du Sud-Ouest du Cantal, souvent en association avec la lauze : elles sont en effet clouées ou chevillées comme des lauzes. Divers modèles sont encore fabriqués localement.

Son apparition semble récente (clocher de l'église, clocheton de l'hôtel de ville), mais des tuiles anciennes de ce type existent dans toute la vallée de la Cère. On en repère également comme bardage de mur (attestée depuis au moins les années 1950) ou sur des jouées de lucarnes, comme à l'ancien hôpital. Il s'agit d'une fabrication locale et des tuileries très proches du site existent encore. Celles signalées dans la vallée de la Cère près d'Arpajon ne sont plus actives.



La tuile "écaille" est utilisée en toiture pentue, ou en revêtement mural. Elle est encore fabriquée localement (échantillons du STAP Cantal).



La lauze est aujourd'hui marginale sur le territoire communal, de même que l'ardoise "écaille" de Corrèze. Les cartes anciennes attestent de la disparition de constructions rurales ainsi couvertes.



L'ardoise, assez rare, semble réservée à des programmes qui se voulaient "représentatifs" : écoles, maisons de notables, hôtel (non représenté).

La lauze ou l'ardoise

Curieusement, la lauze ou l'ardoise sont pas ou très peu représentées sur le site, alors que ces matériaux sont dominants tout autour. Les descriptions des travaux sur le château au XVIIe siècle, les descriptifs de son dépeçage au XIXe siècle, mentionnent des couvertures en "tuiles blanches", qui, pour être récupérables, désignent vraisemblablement des lauzes. Le château de Messac lui-même couvert en tuiles, conserve deux toitures en poivrières couvertes en lauzes ou ardoises écaille. Des granges couvertes de la même manière, ont été détectées sur les vues anciennes, mais ont été démolies depuis.

Dans le bourg, on relève aujourd'hui plusieurs couvertures en ardoise, avec une pente plutôt moyenne (sauf sur l'ancienne école de garçons, ou l'hôtel de l'Étoile, conçues avec des pentes assez fortes). Il s'agit de programmes auxquels on voulait sans doute donner une certaine distinction : comble Mansart de l'école de filles (aujourd'hui disparu), composition à pavillon central de l'école de garçons, maisons de notables, hôtel...

Ces ardoises, déjà anciennes, sont-elles locales (corrésiennes) ou d'autres régions ? Ont-elles, dans certains cas, remplacé des tuiles ? Faute de documentation, il n'est pas permis de répondre.

Le métal

Dans l'architecture traditionnelle, le métal connaît deux utilisations distinctes. La première est la protection du sommet des souches de fumée (une simple tôle courbée). Cette pratique est largement répandue dans le Cantal, surtout en zone de montagne, où les souches de cheminée sont en général fortement dimensionnées. Ce procédé, à l'image pourtant très identitaire, tend à disparaître : ces éléments sont parfois remplacés par des mitrons en poterie.

La seconde utilisation du métal est celle du garde-corps de balcon. Ce type d'ouvrage, fréquent à Laroquebrou, apparaît dans l'architecture urbaine dans le courant du XIXe siècle (il n'a pas été relevé la présence de ferronneries de la période classique). On peut aussi implanter un balcon sur une façade plus ancienne. La grille de balcon est en général forgée, avant d'être moulée en fonte à partir de la fin du XIXe siècle.

Cet élément de décor est assez important, même si son importance visuelle réclame un "fonds" clair pour mettre en valeur un dessin assez fin. Le décrépiage systématique des maçonneries les rend en effet aujourd'hui peu perceptibles.

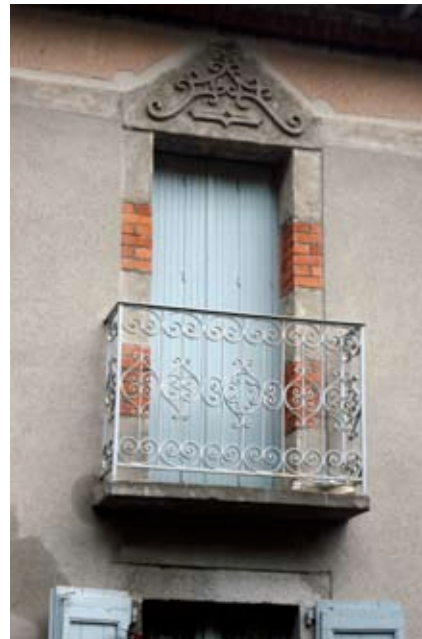
Le balcon est en général un élément symbolique de "distinction architecturale" plutôt qu'un élément strictement fonctionnel : son utilité pratique est proche de zéro, avant la période moderne qui en fait un débarras, ou un support à pots de fleurs.



Les ferronneries des garde-corps de la fin XIXe déclinent des dessins très voisins. Il s'agit sans doute d'une production locale.

6.3. Matériaux modernes

La période moderne va voir l'irruption massive, encore en cours, de matériaux nouveaux, soit importés d'autres régions, soit depuis les années 1970, de produits de synthèse, aux effets incertains dans le temps. Tout matériau nouveau porte en lui-même la question de son vieillissement, soit visuel, soit chimique (tout produit issu de synthèse est amené tôt ou tard à se décomposer).



La brique

Ce matériau emblématique de la fin du XIXe siècle et des années 1910, se répandant avec le chemin de fer, n'a guère influencé les techniques constructives du site. Seules deux ou trois constructions font appel à ce matériau, pour des encadrements d'ouverture, en alternance avec de la pierre blanche (sans doute de la pierre de Villebois, matériau également emblématique de la fin du XIXe siècle et du premier XXe). Il s'agit de briques industrielles sans problème de vieillissement particulier, utilisées brutes.

Les finitions en ciment

À partir des années 1920, les procédés traditionnels, reposant sur des savoir-faire ancestraux, et des matériaux constants vont rapidement décliner. Si l'on continue encore à bâtir en pierre, avant la généralisation des parpaings d'agglomérés, il s'agit de moellons enduits, complètement recouverts par des finitions lisses, d'apparence "cimentée", ensuite peinte. On peut même mouler des éléments de décor, comme sur l'ancien hôtel de l'Étoile. Là aussi, les échantillons sont en nombre limités. Par contre, les négligences d'entretien ont amené des dégradations sur des éléments pourtant de dessin assez soigné. À partir de 1950, les matériaux et modes constructifs des rares interventions dans le centre bourg deviennent ceux de la périphérie urbaine.

Les années 1920 voient également l'apparition d'une tendance encore mal évaluée : le goût des finitions colorées. Sous la triple influence de l'immigration de maçons venus de pays "colorés" comme l'Italie, du rejet du "gris" bourgeois du XIXe siècle après la première guerre mondiale et du développement du tourisme vers les côtes méditerranéennes et leurs architectures colorées, on teinte de plus en plus fréquemment les enduits (en général par une peinture) de couleurs chaudes : ocre jaune, rose.... De très nombreux contresens en découlent dans les plans couleur parfois mis en œuvre : on considère trop souvent ces mises en couleur comme plus "historiques" qu'elles ne le sont. Localement, quelques rares façades (comme celle d'un ancien hôtel) relèvent de cette pratique.



"Blanc" ou couleur ? Des années 1920 aux années 1950, la palette des finitions perd tout rapport avec le contexte bâti existant. Les mises en couleurs se calquent sur des modes passagères



L'aspect pierre (caractéristique de la période moderne autour des années 1950) a laissé quelques témoignages, soit en construction neuve, soit en aménagement de façade existante.

Pierre : un faux retour

Mais d'une manière surprenante, la maçonnerie de pierre, apparente, montée de manière assez sommaire, parfois avec une structure béton, a pu se maintenir sur des interventions dans le centre jusqu'aux années 1950-1960. Cette pratique semble avoir aujourd'hui pris fin.

Les matériaux industriels

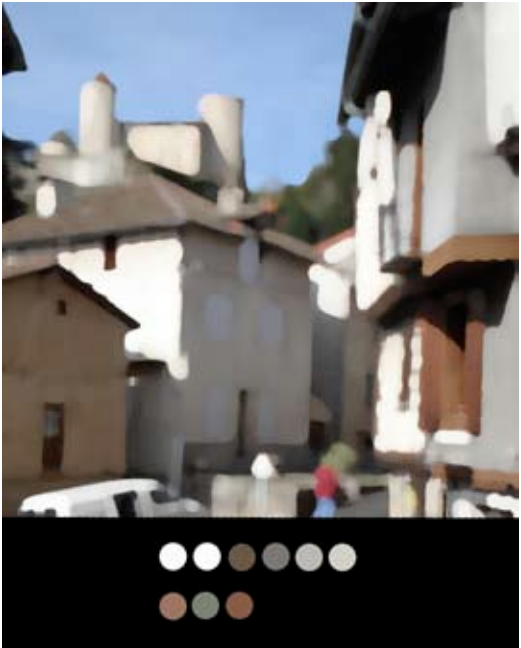
L'essor du bricolage, la facilité d'approvisionnement pour toutes sortes de matériaux à caractère plus ou moins précaire (plaques ondulées en ciment ou amiante-ciment, tôles...), une "double culture" de la récupération et de l'auto-construction, très enracinée dans les sociétés d'origine rurale, ont très fortement modifié les pratiques en matière de constructions secondaires, qu'elles soient autonomes (abris de jardins) ou annexes des habitations (dépôts, garages...).

Si l'on revendique souvent une dose de "traditionnel" pour son habitation, fut-elle moderne, il existe une "zone grise" strictement fonctionnelle, où cette considération n'a pas cours...

On s'oriente vers un paysage urbain à deux vitesses, l'une "vertueuse", respectueuse du site et de son passé (malgré des errements souvent commis de bonne foi), l'autre complètement en retrait de toute considération esthétique, au nom de facteurs économiques prédominants (qui accepterait de dépenser des sommes significatives pour couvrir son abri de jardin en tuiles, sous le prétexte qu'il est visible du château ?).



La multiplication des matériaux précaires ou de récupération, pour des interventions portant sur des annexes, ou de petites constructions "sans importance" ne doit pas faire négliger leur impact visuel, souvent disproportionné...

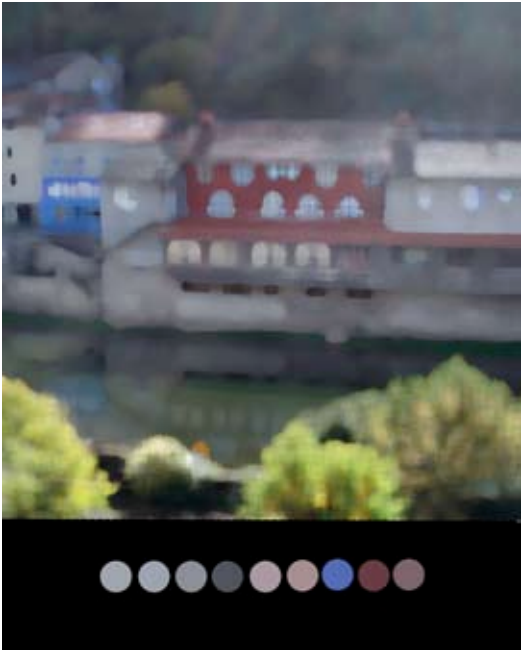


Identification de teintes dans le vieux bourg (fin d'été-automne).

On constate que les teintes ainsi identifiées, pourtant plus saturées en raison des décapages qui ont dégagé pierre et bois, restent discrètes.

Ci-dessous, l'apparition de teintes plus vives correspond à des interventions modernes.

Enfin, la palette de brun-rouge un peu éteints des toits reste assez homogène, malgré la diversité des tuiles utilisées.



6.4. L'ambiance chromatique de Laroquebrou

D'une manière générale, il convient de distinguer le patrimoine ancien, réalisé avant l'arrivée des pigments chimiques modernes (vers 1880-1900 selon régions) et le patrimoine moderne qui a eu recours (parfois) à des mises en couleur plus soutenues...

1. Les architectures traditionnelles (dans l'ancien bourg et le milieu rural).

L'ensemble des quartiers traditionnels ou anciens est marqué par le caractère naturel des matériaux, essentiellement depuis les décapages pratiqués à partir des années 1950. Un aspect enduit (aussi bien pour les maçonneries de pierre que pour le pan de bois) s'est ainsi perdu, nous privant de repères évidents. Les badigeons anciens sont en effet attestés mais leur coloration non identifiée: sur les nombreux documents en noir et blanc, ils semblent en tous cas clairs.

Avant les pigments chimiques, le nombre de couleurs utilisables est peu étendu: on blanchit les enduits (également par hygiène), ce qui conduit à des badigeons qui vieillissent en une teinte ivoire, soulignés de tracés ocre rouge (cadre des ouvertures, par exemple), parfois de fausses chaînes d'angle en trompe-l'œil. On peut estimer qu'ont sans doute existé en fin de XIXe siècle des parements légèrement beige ou rosés selon la nature des sables utilisés.

2. Les architectures modernes (dans les zones périphériques)

Elles sont le plus souvent de couleur claire et unie, avec souvent une utilisation de blanc cassé, et des notes de couleur (parfois soutenues) très limitées, selon le décor mis en œuvre.

6.5. Typologies : un essai de classification

Connaître la typologie architecturale à laquelle se rattache une construction est nécessaire pour envisager une restauration ultérieure, et d'une manière générale tout intervention qui pourrait la concerner. L'idée est que la nature des interventions va dépendre en grande partie de la nature du "support" et non pas de l'application aveugle d'une règle banalisée, valable pour tous.

Dans le cas d'un bourg comme Laroquebrou, résultant d'apports historiques successifs, sédimentés entre eux par un ensemble d'ajustements, modifications, ajouts, rectifications... il n'est guère possible d'identifier avant la période moderne des architecturaux types qui seraient restés "purs". Des maçonneries sont d'apparence médiévale, mais les ouvertures sont modernes... cette fenêtre ancienne sur un mur quelconque est-elle en place d'origine, ou bien s'agit-il d'un réemploi ? Il faut donc établir des catégories spécifiques au site.

Les catégories proposées (portées sur chaque construction du plan de patrimoine), restent donc assez générales. On distinguera, grosso modo, une partition en trois groupes : les typologies anciennes, les typologies classiques et néoclassiques, et les typologies modernes.

L'ensemble de ces catégories peut également se combiner au hasard des modifications qui ont pu intervenir.

Me : médiéval
On identifie avec une relative certitude un certain nombre d'éléments bâtis de la période médiévale.

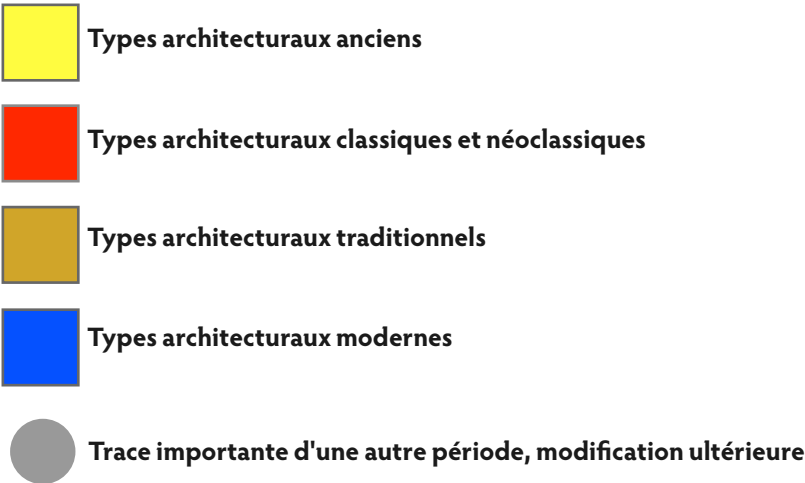
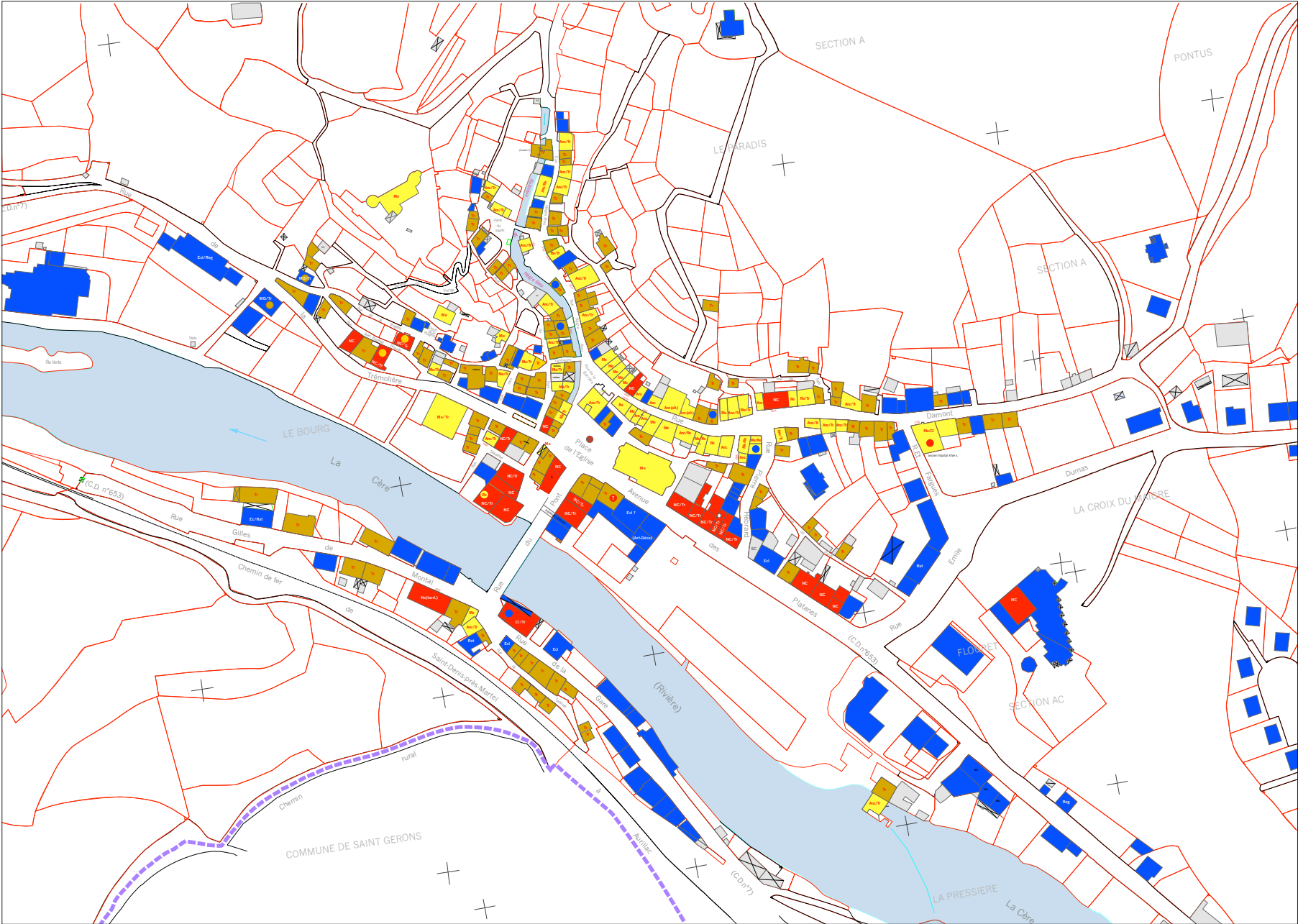
Anc : ancien
Visiblement le fonds est vieux mais malaisé à dater.

Re : renaissance
Certains détails ou indices laissent à penser que la construction est plus tardive que le Moyen-âge au sens strict du terme.

Tr : traditionnel
Les références sont ici l'architecture rurale, ou une architecture urbaine reprenant les procédés ruraux.

CI/NC : classique et néoclassique
Les références classiques représentent l'architecture urbaine de la période courant du XVIIe au début XIXe (assez rares). Le néoclassique couvre une large partie du XIXe siècle, jusque vers 1914.

Mo : moderne
On a pris sous ce terme tout ce qui relève de la pré-modernité (éclectisme ou rationalisme) et de la modernité proprement dite. On repérera : **Ecl**, éclectique (**Reg** : régionalisme, pas forcément local) et **Rat** : rationaliste.



Typologies médiévales, renaissance et "anciennes" (Me, Anc, Re...)

Il est nécessaire de distinguer pour ces périodes anciennes, qui courent du XIII^e siècle à l'orée du XVII^e, des constructions "de pierre" et des constructions "de bois".

Les constructions les plus anciennes (XIII^e) sont les maisons-tours ou des logis seigneuriaux, édifiés dans la basse-cour du château. Aucune de ces constructions ne nous est parvenue inaltérée. Toutes ont subi des modifications ultérieures, surélévations, adjonctions diverses, voire même transformation en constructions à usage rural. Il est difficile de savoir quelle était leur technique de construction initiale (pierre d'appareil, maçonnerie de moellon, ou mixte des deux ?).

Il subsiste plusieurs constructions à façade de pierre appareillée (pour tout ou partie) remontant à la période médiévale, dans les "faux-bourgs" (constitués de la fin du XIII^e au XV^e siècles), en particulier rue Damont. Les lits n'excèdent pas 30 cm de hauteur et les joints sont assez épais. Ces façades ont été plus ou moins fortement altérées par la suite, ce qui en a brouillé la compréhension. Il existe encore des portes présentant soit un arc en tiers-point, soit des linteaux de même forme, voire des baies qu'on peut interpréter comme des arcs de boutiques. Des cordons courent sur les façades, mais ne correspondent en général plus aux ouvertures d'origine (des fenêtres géminées ?), les baies existantes étant plus tardives. On note aussi des linteaux avec arc en accolade (XIV-XV^e siècles).

Il est vraisemblable que ces parements appareillés ont pu avoir été recouverts d'une peinture, peut-être même avec un décor, mais aucun témoignage ne nous en est parvenu. Ils l'étaient pour au moins une raison, restituer une unité à chaque façade, souvent composite.

À partir du XV^e siècle, les ouvertures sont chanfreinées, ou moulurées et les baies redivisées par des traverses ou des meneaux. La plupart de ceux-ci ont disparu par la suite. Il s'agit souvent de modifications de percements plus anciens sur des façades pré-existantes. Le granite local (utilisé pour les éléments "durs" de la construction) ne permet pas une décoration très fine et n'incite donc pas à la décoration. Les éléments décorés sont de ce fait assez rares.



La césure entre construction de pierre et construction de bois n'est pas établie nettement, ces deux modes s'étant combinés ultérieurement, mais le rez de chaussée étant toujours maçonné, d'une manière constante.

La rue Damont conserve un certain nombre de témoignages de constructions en pierre, appareillée sommairement et jointée. Si certains joints semblent s'être dégradés, on note des rejointoiement au ciment, dont les effets ultérieurs peuvent être négatifs sur la conservation des maçonneries.

Les immeubles en pierre ont gardé des traces d'anciennes dispositions comme les cordons au dessus desquels les fenêtres aujourd'hui disparues étaient disposées.

Des portes anciennes ont également été conservées, permettant de dater approximativement ces constructions.





Les pans de bois sont aujourd'hui presque toujours systématiquement dégagés (à de rares exceptions) ce qui crée une confusion entre immeubles anciens et immeubles plus récents (tous finissant par passer pour "médiévaux").

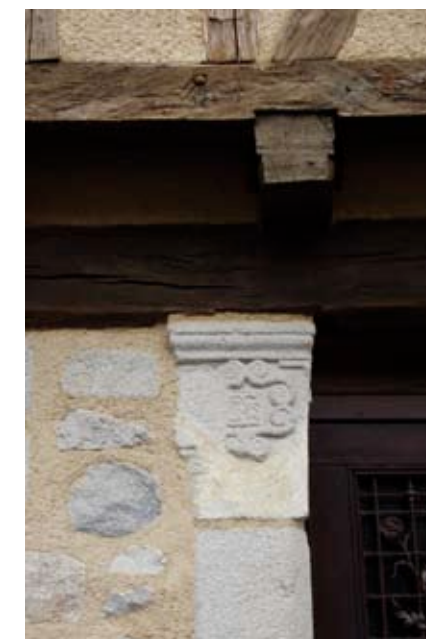


À partir du XVe siècle également apparaissent les structures en pans de bois, techniques qui en se maintenant longtemps sur le site, vont brouiller les critères d'évaluation de nombreux immeubles. Aucune façade ancienne en pan de bois ne nous est parvenue dans un état permettant d'apprécier ce que pouvait être son état originel.

Certaines parmi les plus anciennes (milieu XVe ?) ont pu être conçues pour conserver leurs bois apparents, la plupart de celles édifiées plus tard ont pu être enduites. L'enduit devenant systématique au XVIIe siècle pour des questions de sécurité, et ayant été supprimé au XXe de manière non moins systématique, on est réduit à des conjectures sur l'aspect "originel" des parois en pan de bois.



En particulier, les immeubles dépourvus de décors ou de détails caractéristiques sont plus difficiles à dater que ceux comportant des fragments anciens. Faut-il dégager ou pas les quelques exemples de pans de bois enduit existant? Cette question revêt à La Roquebrou une grande importance, compte-tenu des pratiques. Mais chaque cas risque d'être particulier.



Seuls de rares éléments permettent de dater les pans de bois réellement anciens, avec toutes les incertitudes engendrées par la pratique constante des réemplois au cours des siècles.

Typologie traditionnelle (Tr)

Cette catégorie pourrait apparaître comme un fourre-tout commode, car l'architecture locale présente des procédés techniques identiques pendant des périodes longues (maçonnerie de pierre locale, tuile creuse, bois). Toutefois, même si les structures sont les mêmes, on peut différencier facilement ce qui relève de l'urbain (en général rattachable à des typologies historiques) du rural ou vernaculaire (identifiables par ses détails propres, comme les bolets, ou tout autre détail se rapportant à une production). Il n'en reste pas moins que de nombreuses constructions sont simplement "de type traditionnel ou vernaculaire". Par contre, les tanneries, vraisemblablement construites de manière "traditionnelle" (dont il a existé jusqu'à 8 implantations sur le site) ne se laissent plus déceler en tant que telles.

Aujourd'hui la plupart de ces constructions ont connu des décapages sévères, ce qui ne permet pas d'identifier d'éventuels enduits anciens, dont l'existence est vraisemblable, mais qui sont ainsi peu documentés.



Le quartier du Merle semble avoir conservé une vocation "non-urbaine", avec des types constructifs plus proches du milieu rural que du milieu urbain. On peut penser aussi que des activités spécifiques occupaient ce site.



On localise mal aujourd'hui les anciennes tanneries, ateliers de potiers... principales activités artisanales pendant des siècles, qui n'ont pas laissé de vestiges architecturaux tangibles.

Les tanneries, qui nécessitaient de l'eau courante et des volumes ouverts nécessaires au séchage, devaient s'être établies sur le Négrerieu, dont le paysage urbain évoque encore aujourd'hui ce type de quartier à vrai dire "pittoresque" mais sans doute peu qualitatif à ses origines-...





Un rare exemple de "classicisme" un peu naïf (ancien Hôpital).



Les demeures de notables du milieu XIXe sont d'un type constant, à symétrie plus ou moins axiale, et balcon filant au 2e étage. Toutefois les matériaux peuvent en être différents (ce qui était à l'époque dissimulé par l'enduit).

Typologies classique et néoclassique (CI-NC)

À partir du XVIIe siècle, l'architecture se réfère de plus en plus aux modèles "savants", en général adaptés (ainsi les lucarnes de l'hôpital), et dont les apports finissent parfois par se "fondre" dans les typologies vernaculaires. Le pan de bois semble connaître une éclipse au profit de la pierre, utilisée en maçonnerie enduite, tandis que les tracés de façades deviennent réguliers : fenêtres plus hautes que larges, axage des ouvertures, y compris sur des constructions modestes.

Le XIXe siècle reprend ces schémas en les adaptant à de nouveaux éléments (comme les balcons filants) et à des compositions plus ambitieuses (la nouvelle classe des notables issus de la Révolution et de la Restauration aiment à s'afficher). Les façades principales sont en général enduites et ornées d'un badigeon simulant des dispositifs architecturaux. Ces procédés vont perdurer assez pour être détectables sur les photos anciennes.



La transition néoclassicisme/éclectisme (fin XIXe-début XXe) n'a produit que des immeubles de type courant, à façade ordonnée mais sans décors. Les décrépisages récents, banalisant leur aspect, et supprimant leurs "codes visuels", ne contribuent pas à mettre en valeur ces témoignages un peu austères.

Typologies modernes (Mo)

Cette catégorie est également un fourre-tout, du fait de la relative faiblesse de l'échantillon considéré. L'ensemble de cette période est en opposition avec tout ce qui a existé avant, même si parfois on peut se réclamer d'une certaine tradition. C'est aussi un patrimoine qui est resté, sinon dans son état d'origine, du moins très bien documenté : on n'a pas le moindre doute sur l'état originel des différents éléments.

Le rationalisme offre un témoignage de grande qualité avec l'école de filles, et son opposition savamment répartie de matériaux bruts et d'enduit fin (aujourd'hui déstabilisée par une restauration ruralisante). L'éclectisme historiciste, l'art nouveau, n'ont guère eu d'influence à Laroquebrou...

On notera cependant le spécimen un peu hybride de régionalisme et d'Art Déco avec l'ancien hôtel de l'Étoile. La période la plus récente voit les "styles pavillonnaires" successifs influencer toute réalisation autre que publique dans le bourg et ses abords. Actuellement le curseur semble bloqué sur les modèles architecturaux d'il y a une trentaine d'années...



Le "rationalisme", inspiré de l'architecture de l'industrie, préfigure le mouvement moderne dès les années 1880, en apportant un soin extrême aux oppositions de matériaux, le lisse et le rugueux, le naturel (la pierre) et l'artificiel (la brique).



On peut identifier des influences Art-Déco, qui manifestent à leur manière l'entrée dans la modernité, tout en revendiquant parfois une certaine "accroche" régionale (années 1930 à 1940).



Le XXe siècle peut s'identifier au "style pavillonnaire" qui entre dans le bourg, et aux lignes horizontales, qui rompent l'unité de l'architecture traditionnelle.

7. LE PATRIMOINE BÂTI : REPÉRAGE ET QUALITÉ

7.1. Le patrimoine protégé : les MH

Avant 1914, il n'existe aucun Monument Historique protégé à Laroquebrou, quand le Cantal ne comporte encore que **14 protections** à ce titre (liste de 1913 : 1 cathédrale et 6 églises, 6 mégalithes, et une salle capitulaire...). Une tentative de faire protéger (en 1843) le château alors en cours de démolition, a en effet échoué.

L'Église est classée monument historique le 22 septembre 1914. On ne sait pas ce qui a motivé cette demande. L'édifice étant alors en bon état, il a sans doute été protégé plus facilement.

La deuxième protection par ordre chronologique est celle du château, qui intervient de manière tardive (1972), la tentative de 1843, pour empêcher les démolitions n'ayant pas abouti. Le troisième monument protégé à Laroquebrou est, également en 1972, le château de Messac.

La dernière protection de Laroquebrou est constituée de deux éléments de l'ancien hôtel de la Trémolière, actuel hôtel de Ville, inscrit à l'inventaire supplémentaire en juillet 1979 : le portail d'entrée sur rue et une salle à l'intérieur.

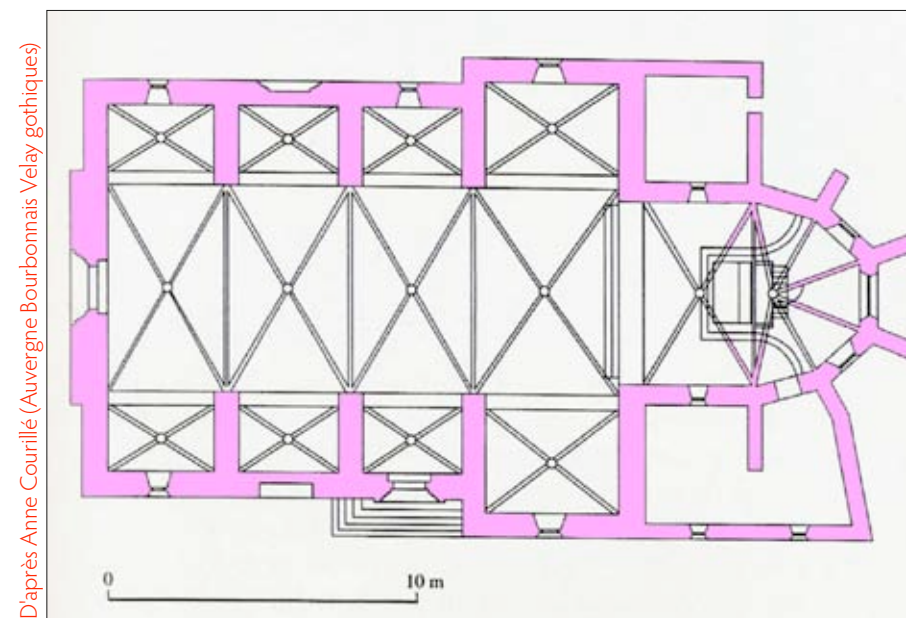
L'église Notre-Dame de la Miséricorde

La construction de cet édifice gothique de type méridional (une nef unique contrebutée par des chapelles latérales) aurait été entreprise après 1294. La chapelle funéraire de Géraud de Montal y est attestée vers 1300. On y fait construire ou aménager la chapelle St-Jacques en 1348, ce qui indique que l'édifice est alors assez avancé. Cet édifice, dont des éléments de décor rappellent des édifices limousins plus ou moins proches, est homogène et pourrait avoir été bâti en une seule campagne. Il semble qu'un porche ait été prévu en façade ouest, mais non réalisé. Aucune notice sur l'église ne mentionne sa seule réelle étrangeté : une rose en forme d'étoile à six branches en façade sud. En 1700, l'église devient paroissiale en remplacement de celle de Brou, alors définitivement inutilisable.

L'édifice traverse la Révolution sans grand dommage (seuls les tombeaux des Montal sont dégradés ou détruits). Il est remis en état au XIXe siècle, jusqu'au début XXe, non sans altérations ou aménagements contestés. Le clocheton "de zinc et de ferraille" surmontant le clocher est jugé "grotesque" par de Ribier, de même qu'est "vilaine" la sacristie. Le dallage de la nef et des chapelles est refait en 1860, ce qui amène, semble-t-il, la disparition de nombreuses pierres tombales. On renouvelle le mobilier en 1870. En 1891, on refait la toiture en supprimant les "tuiles cannelées" remplacées par des ardoises, qui amènent à surbaissier la toiture (au grand déplaisir de Calle et de de Ribier, qui dans leurs ouvrages respectifs ne se privent pas de mentionner tout le mal qu'ils en pensent). En 1894, on rebadigeonne l'intérieur (décision là aussi déplorée par Calle autant que par de Ribier, qui appelle même de ses vœux la disparition de "l'odieux badigeon"). Enfin en 1902, on rejointoie et "cimente" la façade ouest, par un faux-appareil, opération là aussi critiquée. Les Beaux-Arts obtiennent toutefois le déplacement des lignes électriques

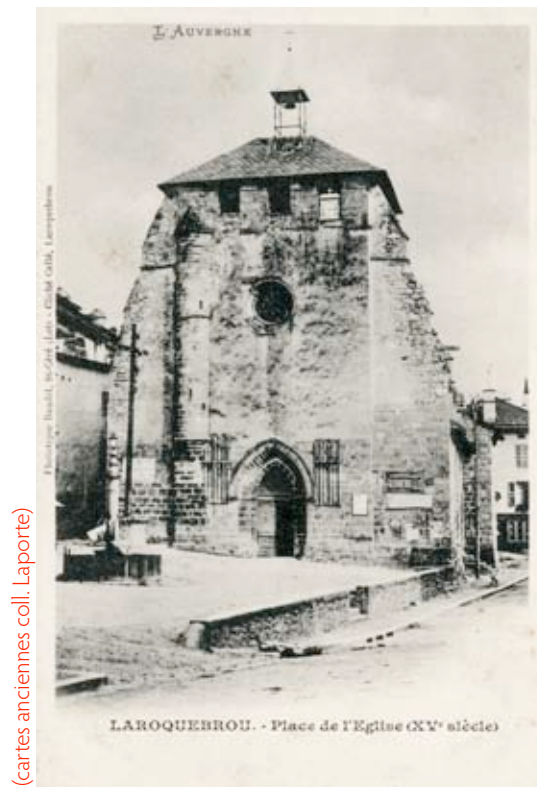
Depuis cette période, l'église n'a pas fait l'objet de transformation majeure. Il semble que les toitures aient été refaites en tuiles en 1974. Et en un siècle, la mode "moderniste" des décapages intérieurs qui transformaient les églises en caves est également passée...

Les abords de l'église n'ont guère changé. Durant les années 1970, le parvis formant la place a été retiré pour être mis "hors stationnement" et de petits arbres ont été plantés.

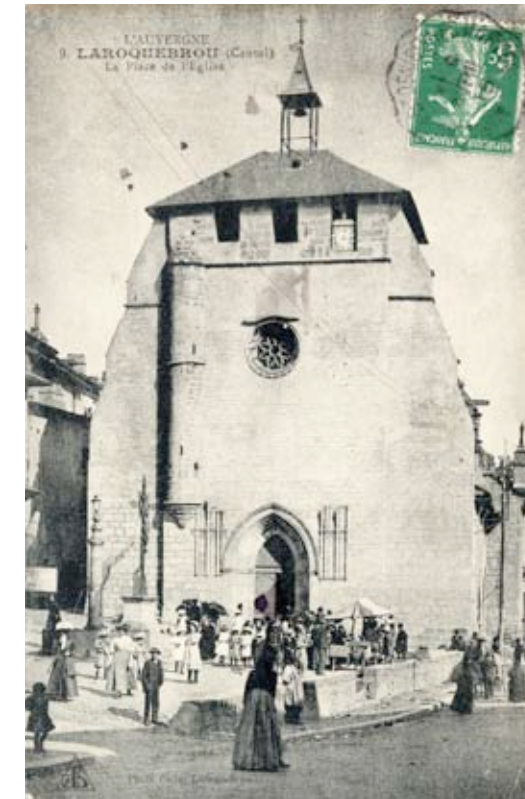


D'après Anne Courillé (Auvergne Bourbonnaise Velay gothiques)

R. Choplain, R. Maston © Conseil régional d'Auvergne
Inventaire général, ADAGP



(cartes anciennes coll. Laporte)



Cliché postérieur à la protection (mentionnée dans la légende).

Plusieurs clichés anciens de l'église, antérieurs ou contemporains de sa protection. La plus ancienne des vues (avant 1902) pourrait être celle ci-dessus : on y voit assez nettement l'état de dégradation du contrefort Sud et de la façade Ouest, qui apparaît plus "propre" sur les autres clichés.

On distingue plus ou moins nettement la ligne électrique apposée sur la façade Sud de l'église, qui sera déposée à la demande des "Beaux-Arts" dans les années 1930.



(carte ancienne coll. Laporte)

Cliché postérieur à la protection (mentionnée dans la légende).



Ministère de la Culture, Médiathèque de l'architecture et du patrimoine

Copie d'écran base Mérimée. Cliché Heuzé avant 1917



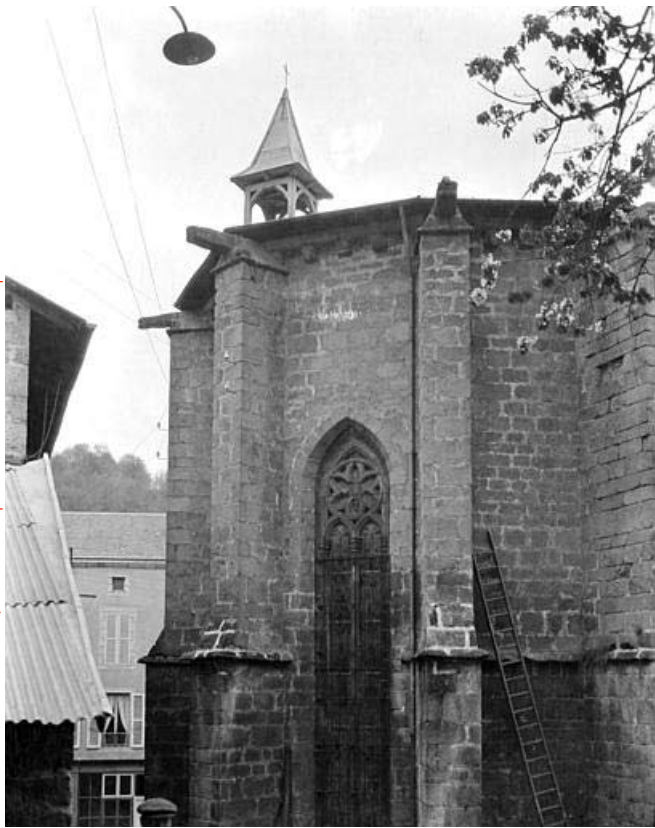
(carte ancienne coll. Laporte)

Cliché postérieur à la protection (mentionnée dans la légende).



Ministère de la Culture, Médiathèque de l'architecture et du patrimoine

Copie d'écran base Mérimée. Cliché Heuzé avant 1917



Ministère de la Culture, Médiathèque de l'architecture et du patrimoine

Copie d'écran base Mérimée. Cliché Chaîne (1911)



Ministère de la Culture, Médiathèque de l'architecture et du patrimoine

Copie d'écran base Mérimée. Cliché Chaîne (1911)



(cartes anciennes coll. Laporte)

Clichés des années 1940-1950. Noter les bornes Michelin en lave émaillée (années 1930)



Le château des Montal ou de "Laroque"

On peut penser que le château actuel n'évoque plus que de loin ce qu'a pu être cet ensemble bâti, qui a curieusement subi au XIXe siècle le même sort que l'autre château des Montal dans le Lot : le démantèlement avec revente des matériaux et décors.

Mais si le Montal du Lot a suscité un mécène qui a sauvé ou reconstitué ce qui pouvait l'être, Laroquebrou est resté en partie ruiné, et a pris son aspect actuel en 1911, lorsque la commune a décidé de sauver les ruines de ce qui passait pour l'ancien donjon, écroulé en 1881, et menacé de démolition par l'école religieuse occupant la dernière aile habitable.

On ne sait pas grand-chose du château des origines. L'existence attestée d'une "tour carrée" (démolie en 1653, lors d'une restauration générale du château) accrédite l'idée que cet ouvrage constituait le château des origines, celui du conjectural Bérulf. Les premières tours seigneuriales sont en effet de plan carré. Le site de cette tour reste vague : il se peut qu'il s'agisse du rocher du Moussu (ou du "Seigneur"), actuellement de la Vierge, et que cette tour ait été plus ou moins convertie en chapelle à une période ultérieure. L'hypothèse de Bruno Phalip est qu'il pourrait s'agir de ce site, les descriptions de la démolition de la tour carrée étant assez vagues.

À partir du XIIIe siècle apparaît en Haute-Auvergne la typologie du château flanqué de quatre tours (type Alleuze) qui inspirera de nombreuses constructions, jusqu'au XVe siècle. On admet que la nouvelle construction de Laroquebrou pouvait se rattacher à ce type, contrairement aux hypothèses des historiens locaux, qui cherchent à identifier l'une des tours comme un donjon (ce que dément pourtant la représentation de deuxième main du château avant les émoultions).

À partir des XVe et XVIe siècles, on commence d'ouvrir les châteaux en adoptant un plan en L, s'articulant sur une tour d'escalier engagée (type Messac, bâti après 1480). Il est vraisemblable que les Montal, qui adoptent la Renaissance dans leur château du Lot, se livrent à Laroquebrou à une opération d'ouverture sur le paysage en supprimant une partie de l'enceinte. C'est la vision du château qui nous est donnée par le cadastre de 1838, avant les campagnes de démolition menées par le notaire Sériès.

Les d'Escars ou Des Cars vont au XVIIe siècle restaurer ce château un peu en déshérence (réfection des toitures et nombreuses souches de cheminées en 1653, destruction de la tour carrée et de la chapelle du Rocher en 1653). On mentionne la réfection des toitures en "tuiles blanches" (sans doute des lauzes de teinte claire ?). Il semble que cette campagne soit la dernière avant la Révolution.

Le château, déclaré bien national en 1794, abrite brièvement la Mairie. La Révolution ne semble pas avoir eu d'effet particulier sur le bâtiment lui-même. Le domaine est toutefois dépecé, les jardins sont dissociés de l'édifice. Les d'Escars définitivement disparus, le château change plusieurs fois de mains pour aboutir en 1843 entre celles d'un notaire, qui monte une association dans le but de "déconstruire" les bâtiments pour en revendre les matériaux (pratique courante au XIXe siècle qui voit la disparition d'ensembles monumentaux parfois immenses). L'aile côté Cère est ainsi supprimée, mais l'opération n'ayant pas obtenu les bénéfices escomptés, et la population ayant semble-t-il réagi négativement, on ne démolit plus rien.

On a bien tenté de faire classer le bâtiment, mais celui-ci considéré comme ruiné, ne peut faire l'objet de cette protection. En 1853, le notaire revend l'ensemble à un huissier doublé d'un érudit local, qui faute de moyens, va à son tour le céder en 1860 à un plâtrier nommé Mas. Ce dernier reprend les démolitions, en vendant les matériaux des toitures des deux tours côté Cère. L'une d'elles s'effondre en 1881.



On ne connaît pas de représentation fiable du château avant les différentes étapes de sa démolition, si ce n'est son plan (porté au cadastre de 1828) et des indices ténus (comme les traces de la tour carrée sur le rocher du Moussu, représentée sur la lithographie de Desrozières, et qui pourrait être le château des origines).

La carte postale (dont l'original est inconnu) reste un peu fantaisiste, même si on peut lui reconnaître un lien avec la réalité (implantation des bâtiments, nombre de tours, arbres géant...).





En 1883, le château est revendu, mais le nouveau propriétaire, qui a entrepris de réparer les terrasses, meurt et le plâtrier Mas reprend possession de son bien. Il y installe sa sœur, qui en 1889 loue ce qui reste à une école religieuse.

En 1899, nouvelle vente, à un hobereau local. L'école, fermée en 1904, rouvre en 1911, et à cette occasion, la collectivité impose la conservation d'une tour qui menace ruine et qu'on veut démolir. Le syndicat d'initiatives finance alors des travaux de mise en sécurité...

L'éventualité d'une protection est évoquée dans les années 1960, avec un dossier d'inventaire monté par de Bussac. La datation des bâtiments est incertaine : XIV ou XVe siècles, avec des parties XIIIe, remanié au XVIe siècle et postérieurement.

En 1962, la commune devient propriétaire, l'inscription sur l'inventaire supplémentaire a lieu dix ans plus tard, en 1972, mais il faut attendre 1984 pour que l'activisme d'une association locale contribue à faire envisager enfin des travaux...



Si les années 1900 sont bien documentées grâce aux cartes postales, on ne dispose que de représentations vagues ou de seconde main du château avant sa destruction partielle. La lithographie de l'ouvrage de Taylor n'est pas très explicite (le marronnier géant de la cour, coupé en 1870, occulte la vue) mais permet d'identifier la base de la tour "carrée". Une carte postale "reproduit" un dessin "d'époque" mais en fait des années 1840, disparu depuis (un dessin ou peinture d'un certain Gustave Four). Un autre dessin de 1858 (attribué à un certain Letrait, et conservé dans les années 1930 par un horloger local nommé Ventax) aurait montré l'état intermédiaire entre les deux campagnes de démolition.

Il est vraisemblable que la disparition presque complète des parties nobles du château a fortement contribué à les doter d'une aura monumentale équivalente à "l'autre" Montal, celui du Lot, édifice majeur de la Renaissance française.

Le château est l'une des composantes majeures du paysage urbain de Laroquebrou, avec une visibilité très importante, quelle que soit la partie considérée du bourg ou de ses abords.



Cliché des années 1940-1950



(cartes anciennes coll. Laporte)



Cliché de 1955

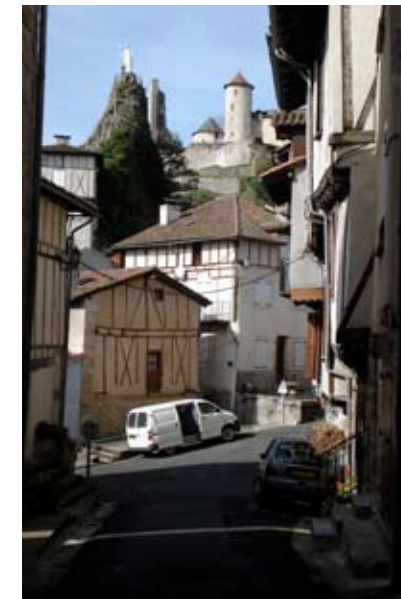


(cartes anciennes coll. Laporte)



Les ruines du château de La Roquebrou jouissent d'une visibilité tout à fait exceptionnelle, et structurent le paysage urbain, y compris à l'intérieur du site..

Toutefois, les "co-visibilités" ne sont manifestement pas toutes de la même pertinence...





clichés réalisés avec l'accord du propriétaire



Le château de Messac

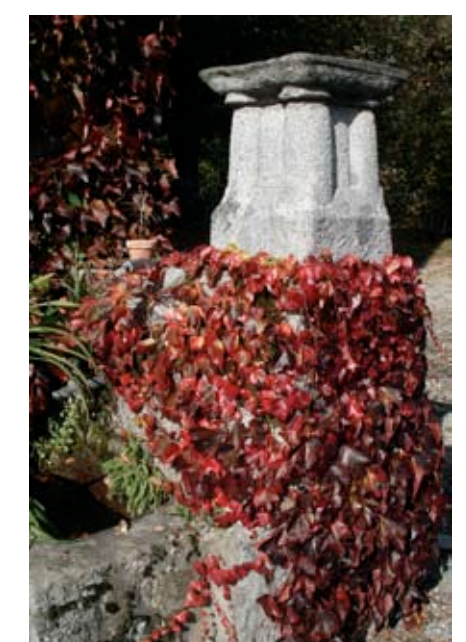
Cet édifice passe pour avoir été reconstruit (sans doute seulement surélevé ?) à partir de 1480 (date à laquelle les Montal autorisent, plus ou moins de bon gré, cette construction très proche de leur propre château). L'autorisation de le fortifier remonterait en fait à 1359. Situé un peu au-dessus de la rupture de pente sur l'ancien chemin de Salers, au moment où celui-ci s'engage sur les plateaux, ce château a sans doute été précédé par une autre construction, car le nom de la famille de Messac est connu dès les années 1262.

Il passe pour avoir été abaissé d'un niveau au cours du XVIII^e siècle. Aujourd'hui couvert en tuiles canal, (sauf la tour d'escalier, en lauzes ou ardoises épaisses), il pourrait avoir été doté d'un toit de lauzes dans un passé non documenté.

Il a été restauré en 1949 (sans doute par Pierre Croizet, architecte à Aurillac), avec une certaine rudesse (les parties en pierre recouvertes de peinture ou d'enduit sont en effet bouchardées, ce qui leur confère un aspect rugueux...). Une notice sur l'édifice est établie en 1969 par André Muzac, sans doute en vue d'une protection.

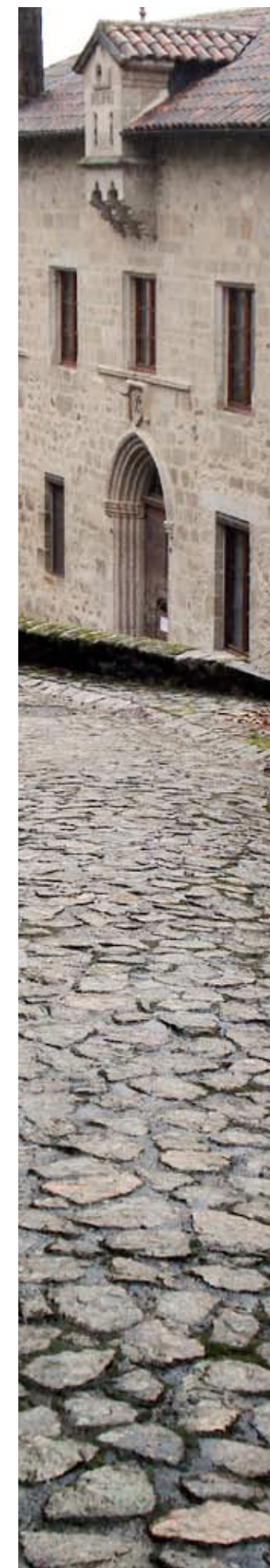
La protection au titre des MH couvre les façades et toitures, de même que les 6 cheminées monumentales de l'intérieur. Il existe autour de cet édifice des communs (dont une sorte de pigeonnier) et des fragments lapidaires mal définis (vestiges du château des Montal ?) non couverts par la protection. Un jardin potager moderne d'esprit classique, organisé autour d'une fontaine de provenance indéterminée, a été établi sur une terrasse en contrebas. Ce jardin a fait l'objet d'une mention dans le pré-inventaire des jardins remarquables (Véronique Garcia, 2006).

Le château de Messac jouit d'une visibilité extrêmement étendue, y compris sur la vallée de la Cère, particulièrement en hiver lorsque le couvert végétal est dénudé.





(cartes anciennes coll. Laporte)



L'hôtel de la Trémolière (Hôtel de Ville)

L'hôtel ou chapellenie de la Trémolière a été édifié vraisemblablement dans la seconde moitié du XIV^e siècle, pour abriter une fondation aux objectifs caritatifs, qui a survécu jusqu'à la Révolution. On considère que ce bâtiment a été établi après 1343, en incorporant une ancienne tour seigneuriale de plan carré faisant partie de l'enceinte fortifiée primitive de Laroquebrou. La porte côté Cère pourrait en être un vestige.

Il s'agit d'une fondation, instituée par Géraud de la Trémolière, aumônier du pape Clément VI, gérée à l'origine par 3 chapelains obligatoirement originaires de Laroquebrou. Un quatrième y est ajouté en 1382, par un cousin du fondateur, puis un cinquième par des donateurs originaires de Laroquebrou. La Trémolière est tout à la fois un couvent, une école, un hospice et une institution charitable, distribuant de la nourriture aux pauvres.

La Révolution assèche les revenus de cette fondation, qui disparaît alors. On envisage alors de faire de ce bâtiment un ensemble administratif comprenant école, mairie, justice de paix et halle au blé. Ce projet semble ne pas aboutir.

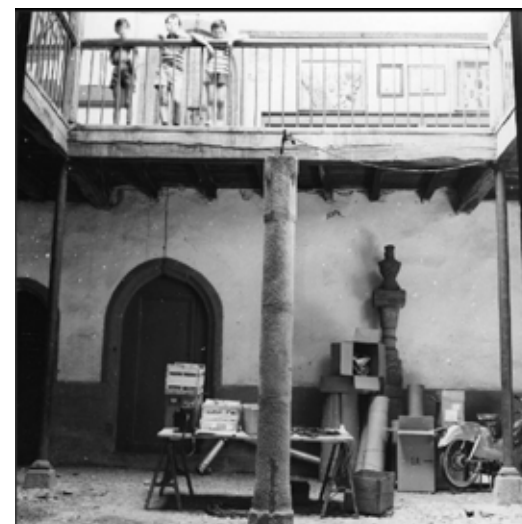
Le bâtiment s'organise sous la forme d'un cloître autour d'une cour centrale. Il comporte des vestiges gothiques authentiques (dont le portail d'entrée) et des parties reconstituées ou fortement restaurées fin XIX^e (l'échauguette au dessus de la porte) et au XX^e siècle (le clocheton côté Cère, imaginé d'après la gravure XIX^e). Une notice descriptive est établie par de Bussac dès 1962, sans doute en vue d'une protection, limitée au "portail d'entrée", son heurtoir en forme d'anneau et au reste de cordon soulignant l'étage". Un relevé complet (mais de graphisme très "technique") est effectué par les architectes Terrisse & Estival (Aurillac) en 1975, sans doute en vue d'un réaménagement qui n'a pas eu lieu.

La protection de 1979 est partielle, couvrant le portail d'entrée et une salle ancienne à l'intérieur du bâtiment. D'autres parties anciennes ne sont pas concernées.

Un dossier photo est établi par la DRAC en 1988, qui montre l'édifice avant sa restauration : le sol bosselé dans la cour encore ouverte, son pilier central, les menuiseries et volets encore en place...

Cette restauration "décapante" a eu lieu il y a une dizaine d'années, "débarrassant" le bâtiment de la totalité de ses enduits, de ses volets (remplacés par des volets roulants, sécurité oblige...), de la plus grande partie de ses menuiseries, et de son sol ancien (remplacé par un dallage de granit). Le pilier central de la cour (couverte d'une verrière) a disparu.

En toute logique, les abords du MH au titre de la loi de 1943 sont limités à la covisibilité avec le portail d'entrée, alors que le bâtiment proprement dit bénéficie d'une visibilité exceptionnelle le long de la Cère.



La cour intérieure avant restauration (cliché Muzac, A.D. Cantal, entre 1960 et 1980, copie d'écran de la référence 45Fi9935).



(cartes anciennes coll. Laporte)

7.2. Les éléments repérés au titre de l'AVAP (bourg)

Le présent plan repère également les protections MH. Une seule de ces protections comporte une parcelle d'assiette excédant l'emprise du bâtiment protégé. (références M1 à M3).

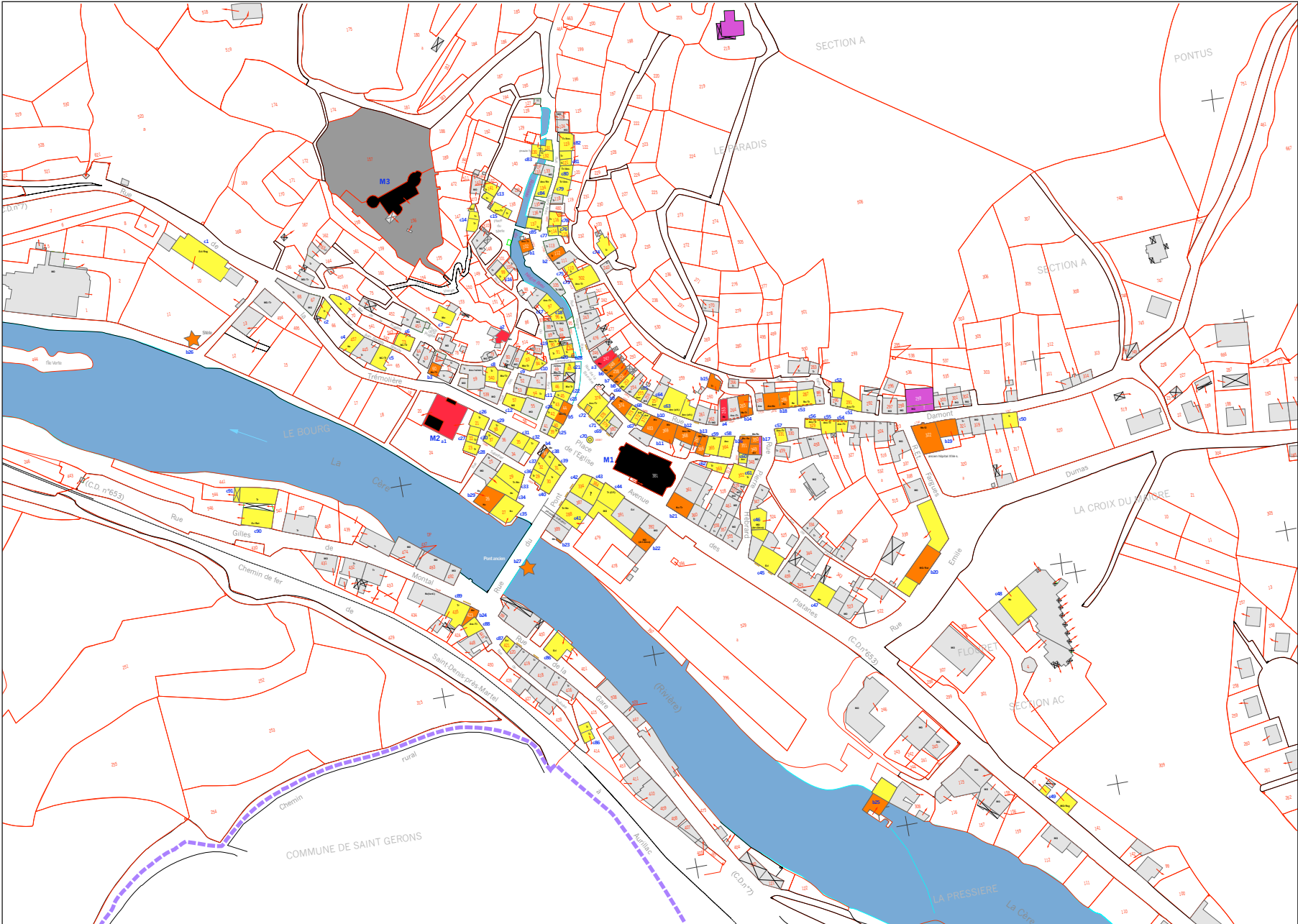
Les enquêtes portant sur les bâtiments (évalués individuellement) ont conduit à identifier 124 références au bourg et dans son immédiat environnement (inventaire arrêté à la date du 15/3/2009)

4 éléments exceptionnels soit 3,3 % du total
(référéncés a1 à a4)

29 éléments "représentatifs" soit 23,3%
(référéncés b1 à b29)

91 éléments "caractéristiques" soit 73,4% du total
(référéncés c1 à c91)

Les références parcellaires indiquées pour identifier chaque élément renvoient au fond de plan utilisé (daté de septembre 2008), et peuvent être différentes des références cadastrales qui évoluent de manière constante.



Document indicatif/se reporter au plan format A0 du dossier.

- Monument historique protégé (classé ou inscrit)
- Construction exceptionnelle, monument
- Construction ou élément représentatif d'un style ou d'une période
- Construction ou élément caractéristique d'un style ou d'une période
- Existence d'une dissonance architecturale

Les 4 éléments exceptionnels

a1. Partie de parcelle 77
rue de la Trémolière

Parties non protégées de l'hôtel de la Trémolière. La protection MH a conduit à dissocier artificiellement cet immeuble en plusieurs sous éléments, alors qu'il forme une seule entité très identifiée.



a2. Partie de parcelle 61
rue Jean-Baptiste Briuede

Ancienne "maison-tour" seigneuriale, d'origine XIIIe (?) refaite au XIVe (arc en accolade), située au bas de l'arête rocheuse correspondant au château. Parties annexes non vues (modernes ?). Maçonnerie pierre, pans de bois, tuile canal. Décapée (années 70 ou 80 ?). Forte présence visuelle dans le paysage.



a3. Parcelle 247
rue ou place de la Barrière

Maison en pan de bois, origine fin XIVe. Rare exemple d'assemblages sans doute décoratifs. Restaurée de manière correcte, mais banale. Assez forte présence visuelle.



a4. Parcelle 263
rue Damont ou place "du Coq Roquet"

Maison médiévale à façade pierre grand appareil, avec ajouts XIXe (balcon), porte avec arc en tiers-point (mutilé) et arcade de boutique. En attente d'une restauration.



Les 29 éléments représentatifs

b1. Parcelle 102
rue du Nègrerieu

Maison peut-être d'origine médiévale, peut-être plus tard ancien tribunal du marquisat. Datée 1667. Pierre, dernier niveau pan de bois, tuile canal, souche de cheminée. Décapée, adjonctions côté ruisseau peu qualitatives ("onduline"). Assez forte présence visuelle.



b2. Parcelle 112
rue du Nègrerieu

Maison assez simple, sans doute ancienne, datée 1579, rez de chaussée maçonné, niveaux en pans de bois (encorbellements). Rare élément de décor en pierre. Décapé.



b3. Partie de parcelle 60
rue de la Trémolière

Vestiges d'une ancienne maison-tour, porte avec arc en tiers-point (XIIIe ?). Grande valeur archéologique. État douteux, mise en valeur à faire. Peu vu, mais face à la Trémolière.



b4. Partie de parcelle 33
rue de la Trémolière (angle Sabathier)

Partie d'immeuble ancien (presbytère jusqu'au XIXe siècle) formant passage couvert sous piliers, ancien. Intérêt archéologique. Vestiges d'une maison à arcade ou d'une halle ?



b5. Parcelles 42 et 44
Place de l'Eglise

Maison d'origine médiévale, rez de chaussée maçonné, niveaux en pans de bois. Décapée. Forte présence visuelle. En partie bâtie sur le ruisseau du Nègrerieu.



b6. Parcelle 248
rue Damont

Maison médiévale (?) à pans de bois, encore enduite, avec finitions genre XIXe (lambrequin bois années 1900 ?, balcon). Présence possible de ciment (enduit très gris), encorbellements. (Enchaînée avec la référence a3 et la réf. b7).



b8. Parcelle 252
rue Damont

Maison sans doute médiévale (?) à pans de bois (assemblages en arêtes de poisson), encorbellements. Décapée. (Enchaînée avec la référence b7).



b7. Parcelle 258
rue Damont

Maison médiévale à pans de bois encorbellements, en partie décapée (assemblage des bois en arêtes de poisson, destinés à être vus?) (Enchaînée avec la référence b7 et la réf. b8).



b9. Parcelle 374
rue Damont

Maison d'origine renaissance dite "maison Briges", en maçonnerie de pierre, très décapée, datée 1595. Galetas en pan de bois (dernier niveau).

Porte curieuse (décor décentré). Menuiseries (volets roulants) calamiteuses à rez-de-chaussée.



b10. Parcelle 483
rue Damont

Maison d'origine médiévale, deux niveaux pierre (cordon pierre au 1er), un niveau pan de bois sans encorbellement (moderne?). Fenêtres renaissance (meneaux et traverses disparus).

Bricolage au ciment des ouvertures du rez-de-chaussée.

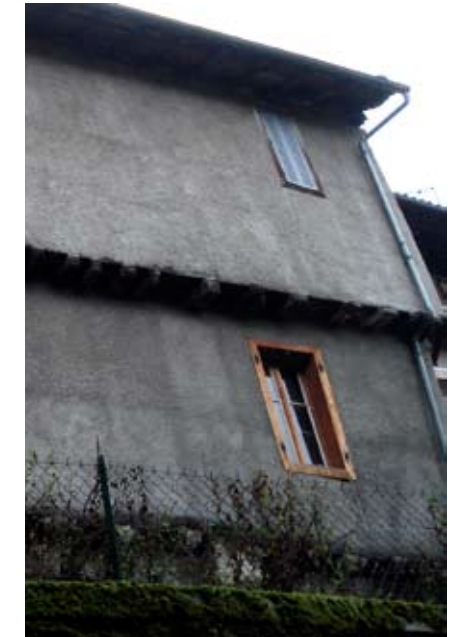


b11. Parcelle 369
rue Damont

Maison d'origine médiévale et renaissance. Deux niveaux pierre, un niveau enduit (pan de bois sans encorbellement?) avec encadrement bois anciens. Grande valeur archéologique. Ouvertures anciennes (gothiques) à rez de chaussée.



Façade arrière (côté église) à encorbellement (pan de bois enduit). Soupçon de ciment ?



b12. Parcelle 368
rue Damont

Maison d'origine médiévale et renaissance. Élévation analogue à la référence b11 avec altérations modernes (deux niveaux pierre, un niveau enduit avec présence de bois, cimentage à rez de chaussée). Toitures en continuité côté rue.

Façade arrière (côté église) avec galeries bois et excroissances modernes.



Les deux immeubles références b11 et b12 sont non seulement enchaînés mais de typologie architecturale identique.

b13. Parcelles 366-367
rue Damont

Maison d'origine médiévale et renaissance, enduite, avec encorbellement en saillie au dernier niveau. Grand intérêt archéologique (ouvertures renaissance).-

Façade arrière modernisée.

**b14.** Parcelle 265
Rue Damont
(ou place du Coq Roquet)

Maison d'origine ancienne (renaissance ?) altérée à la période moderne. Présence d'un bolet traditionnel. Pierre appareillée avec partie en pan de bois. Tuile canal.

**b15.** Sur parcelle 260

Maison de typologie traditionnelle, à base ancienne. Balcons bois et galeries. Restauration un peu "grasse" des parties maçonnées (enduits épais).

**b16.** Parcelle 351
rue Damont

Immeuble ancien d'origine médiévale ou renaissance, rez-de-chaussée maçonné, niveau pans de bois (encorbellement) vestige d'une ancienne numérotation peinte (après 1768). Évents d'une ancienne boutique ?



b17. Parcelles 349-350
rue Damont
(angle rue Pierre Hébrard)

Immeuble ancien d'origine médiévale ou renaissance. Parties en pans de bois (façade latérale modernisée un peu brutalement). *Enchaîné avec la référence b16, typologie presque identique.*



b18. Parcelle 286 (partie Ouest)
rue Damont
(place du Coq Rocquais ?)

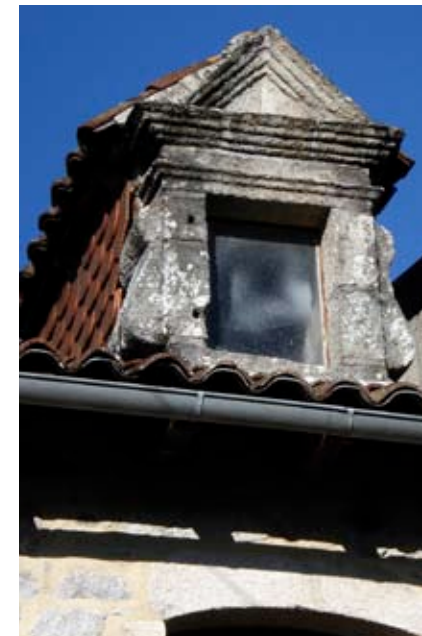
Ensemble probablement plus ancien refait fin XIXe (date 1876) avec disposition symétrique des ouvertures. Maçonnerie enduite, tuile canal. Ferronneries de balcon. Décapé récemment. Menuiseries plastiques.

La partie centrale de la parcelle est divisée à l'horizontale entre deux immeubles, un niveau haut renaissance se rattachant à l'immeuble Est.



b19. Parcelle 322
rue Damont
(angle rue Étienne Fargue)

Ancien hôpital médiéval (fondation 1300), refait période classique (1730). Maçonnerie pierre, parties en pan de bois, toitures tuile canal, clochetons tuile écaïlle. Restes d'ouvertures médiévales. Converti bibliothèque. Très décapé. Mise en valeur moyenne (atelier en face, stationnement, lignes EDF).



b20. Parcelle 339 (partie)
rue Émile Dumas

École de filles, de typologie rationaliste (brique-pierre-enduit) fin XIXe (années 1880). Toiture ardoise pente faible. Suppression du comble Mansart au XXe siècle. Décapée (ailes *)



b21. Parcelle 361 (partie Sud)
Avenue des Platanes (angle rue de la Davalade)

Maison néoclassique (post. 1828), avec commerces modernes, façade axée, maçonnerie pierre (décapée) toiture tuile canal, belle ferronnerie au second niveau.



b22. Parcelle 391 (partie)
Place du Foirail

Immeuble (ancien hôtel) de type Art-Déco (décor moulé, pignons, enseigne) toiture ardoise à pente forte. Très forte visibilité. Dégradé.



b23. sur parcelle 389
(quai de la Cère)

Vestiges lapidaires sur la maison Calle (niveau du quai) d'allure médiévale. Récupération du château des Montal ? Provenance de Montvert ?



b24. Parcelle 423
rue de la Gare (?)

Immeuble d'origine ancienne. Presque entièrement en pan de bois. Toiture tuile canal avec lucarne. Fortement perçu. Décapé.



b25. Parcelle 308 (partie)

Ancien moulin, puis manufacture de toiles ("moulin Latour"). Parties anciennes (ouvertures moulurées, pans de bois). Origine médiévale? Maçonnerie pierre avec parties en pan de bois. Tuiles canal. Décapé. (aile *)



(cartes anciennes coll. Laporte)

b26. sur parcelle 11

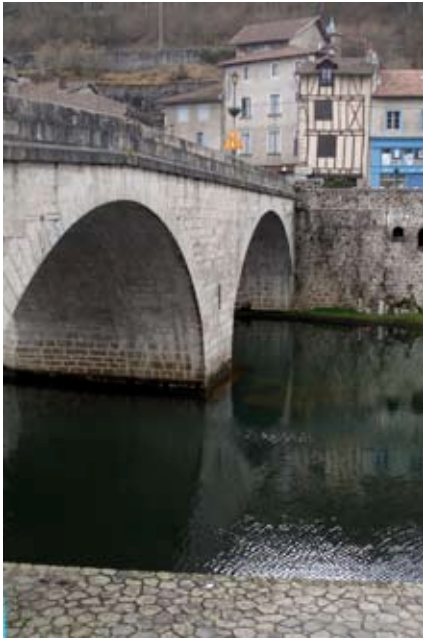
Stèle en pierre, portant une croix sculptée. A perdu son socle encore visible début XXe. Origine et fonction inconnues. Peut-être ancien mégalithe christianisé ?



b27. domaine public (département du Cantal ?)

Ancien pont, avec partie médiévale incorporée dans l'ouvrage au milieu du XIXe siècle.

Partie ancienne en amont, moderne en aval.



b28. parcelle 92
Rue des Tanneurs

Vestige probable de l'ancienne porte de la Barrière (antérieur 1300 ?) Pierre de grand appareil. Voir aussi référence **c20**.



b29. parcelle 26

Maison ancienne dite "Colomb, ou Valuech de Salvanhac" (avec traces renaissance), sur le quai de Cère, refaite fin XVIIIe début XIXe Éléante grille de ferronnerie à rez de chaussée.

Très vue.

**Les 91 éléments caractéristiques**

c1. Parcelle 10
rue de la Trémolière

Ancienne école de garçons (1906) arch. Croizet. Composition symétrique. Toit d'ardoise avec lucarnes, maçonnerie enduite avec modénature granit (?) en saillie.



c2. Parcelle 66
rue de la Trémolière

Immeuble traditionnel avec traces anciennes (fragment de moulure gothique en basalte)



c3. Parcelle 70
rues de la Frugière et J.B. Breude

Immeuble traditionnel décapé. Situation en proue, assez vu.



c4. Parcelle 457
rue de la Trémolière

Immeuble néoclassique, un peu altéré (bassoirs, porte de garage), avec balcon en ferronnerie simple.



c5. Parcelle 65
rue de la Trémolière

Bel immeuble néoclassique et traditionnel (milieu XIXe), enduits décapés façon années 1970, dispositions anciennes détruites (menuiseries, volets pleins) ou "bricolées" (porte d'entrée).



c6. Parcelle 73
rues de la Frugière et J.B. Breude

Bel immeuble néoclassique et traditionnel, enduits décapés. Présence de balcons XIXe.



c7. Parcelle 76
place de la Frugière

Ancienne maison de typologie "chevaleresque" ou partie de tour seigneuriale, assez altérée. Porte ogivale. (travaux 2010)



c8. Parcelle 540
rues de la Frugière et des Tanneurs

Ensemble (deux immeubles) ancien d'architecture ancienne et traditionnelle, à base médiévale. Encore peu altéré, mauvais état.



c9. Parcelle 83
rue des Tanneurs

Immeuble ancien, d'architecture traditionnelle, à base médiévale ("retapé").



c10. Parcelle 84
rues des Tanneurs et du Fort (angle)

Immeuble d'architecture traditionnelle, altéré, englobant une partie du rocher du château.



c11. Parcelle 54
rue du Fort

Immeuble ancien, d'architecture traditionnelle, à base médiévale (?). Encorbellement peu marqué, façade cimentée.



c12. Parcelle 57
rue de la Trémoillère

Immeuble moderne XXe (reconstruction suite à alignement) Façade régulière et soignée, linteaux pierre et brique.



c13. Parcelle 141
place du Merle (nord)

Immeuble ancien, d'architecture traditionnelle, XIXe à base ancienne? Origine artisanale (tannerie ?). Pan de bois.



c14. Parcelle 147
place du Merle (ouest)

Immeuble ancien (en plusieurs parties distinctes), d'architecture traditionnelle XIXe à base ancienne? Parties en pan de bois.

Restauré de manière impersonnelle.



c15. Parcelle 138
place du Merle (est)

Ensemble ancien, d'architecture traditionnelle, rurale (anciens immeubles artisanaux ?) Partie en pan de bois. Détails (souches de cheminées, balcons bois...)



Ces trois références (+ immeubles voisins non mentionnés) forment un ensemble homogène autour de la place du Merle, plus rural qu'urbain.



c16. Parcelle 99
rue du Fort

Immeuble d'architecture traditionnelle, à base ancienne.

Restauration banale.



c17. Parcelle 97
rues du Fort et du Nègrerieu

Immeuble ancien, d'architecture traditionnelle, à base médiévale (?).

Restauré avec rudesse.



c18. Parcelle 96
rues du Fort et du Nègrerieu

Immeuble ancien, d'architecture traditionnelle.



c19. Parcelle 90
rues du Fort et du Nègrerieu

Petit immeuble ancien (dégradé) avec porte gothique côté Nègrerieu (en partie masquée par garage en parpaings)



c20. Parcelle 91
rues du Fort et des Tanneurs

Immeuble formé de deux constructions anciennes distinctes, comportant un élément de porte de ville (réf. **b28**). Façade côté Nègrerieu refaite XIXe (typologie trad. avec lucarne centrale et galetas en pan de bois). Balcons XIXe simples.

Ouverture gothique en façade latérale.

Élément très vu.



c21. Parcelle 48
rues des Tanneurs et de la Barrière

Immeuble traditionnel à base ancienne, en pan de bois, décapé. Rez de chaussée sur ancien ruisseau altéré. Dégradation future probable des éléments bois.

Élément très vu.



c22. Parcelle 46
rues du Fort et du Nègrerieu

Immeuble traditionnel à base ancienne, avec parties pan de bois, décapé. Évolution future négative (dégradation probable)



Partie sur rue du Fort également ancienne encore enduite (ciment ?) avec encorbellement et déformation de façade;



c23. Parcelle 45
rues du Fort et du Nègrerieu

Petite maison d'origine ancienne avec partie en pan de bois (décapé).



c24. Parcelles 42+43
rues du Fort et du Nègrerieu
(arrière de la réf. **b5**)

Deux maisons anciennes d'origine médiévale (?) avec encorbellement partiel, dernier niveau en pans de bois (dégagés).



c25. Parcelles 39+40
place de l'Église

Immeuble d'angle XIXe avec façade pan de bois non destiné à être vu (décapé). Dégradation en cours. Anciennes boutiques mutilées.

Très vu



c26. Parcelle 21
rue de la Trémolière

Immeuble XIXe de type néoclassique (à façade régulière). Décapé sur rue.



c27. Parcelle 22
rue Sabathier

Immeuble traditionnel d'origine ancienne. Rez de chaussée maçonné, niveaux en pans de bois (décapés)



c28. Parcelle 23
rue Sabathier

Immeuble traditionnel d'origine ancienne. Rez de chaussée maçonné, niveaux en pans de bois (décapés)



c29. Parcelle 38
rue de la Trémolière

Immeuble d'alignement XIXe de typologie traditionnelle (dernier niveau en pan de bois, lucarne centrale)



c30. Parcelle 37
rue Sabathier

Immeuble traditionnel (dernier niveau en pan de bois, lucarne centrale) traces anciennes.



c31/c32. Parcelles 35+34 (avant)
rue de la Trémolière

Immeuble traditionnel en pan de bois (2 apports presque identiques solidarités). Décapé.



c33. Parcelle 29
place Sabathier

Grand immeuble de maçonnerie enduite, composition à symétrie axiale (vestige d'une porte surmontée d'un entablement droit)

Restauré avec rudesse.



c34. Parcelle 26 (partie)
place Sabathier
voir aussi réf. **b29**

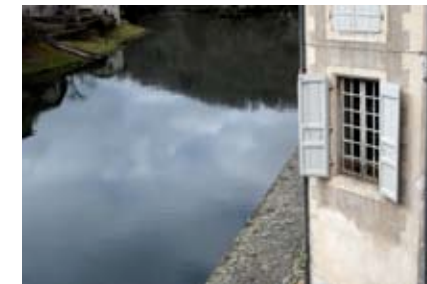
Immeuble d'alignement XIXe dans son état fin de siècle (enduits, typographies).



c35. Parcelle 27
place Sabathier (angle façade Cère)

Gros immeuble XIXe à base ancienne, dit "maison du Dr Four", en maçonnerie enduite, toit d'ardoise. Façade régulière sur la Cère avec menuiseries anciennes, sol de galets à l'avant.

Très vu.



c36. Parcelle 29
place Sabathier

Immeuble refait au XIXe (1869) sur base ancienne. Soubassement maçonné, 2 niveaux pans de bois. Élegante ferronnerie avec monogramme "CC". Auvent disgracieux. Décapé.



c37. Parcelle 32 (partie sud)
place Sabathier

Immeuble ancien en maçonnerie enduite, refait XIXe (balcon en ferronnerie)

En mauvais état (2009).



c38. Parcelle 32 (partie nord)
rue de la Trémolière
(voir aussi réf. **b4**)

Immeuble d'alignement dans son état fin XIXe (enduits avec appareillage simulé en harpe). Sans doute en pan de bois non destiné à être vu.



c39. Parcelle 31
rue de la Trémolière (angle rue du Pont)

Immeuble d'angle typologie maison de maître XIXe (balcon au 2e étage).

Restauré 2009 de manière correcte. Très vu.



c40. Parcelle 30
rue du Pont

Immeuble (en fait 2 distincts solidarisés) d'alignement XIXe, en pan de bois non destiné à être vu (décapé). Boutiques anciennes plus ou moins bien retraitées.

Très vu depuis le pont.



c41. Parcelle 288
rue du Pont

Immeuble Calle, refait XIXe sans doute sur base ancienne (néoclassique tardif). Façades régulières, mais d'aspect un peu cimenté. Boutiques en applique sur rue du Pont. Fragments lapidaires sur la terrasse.

Très vu depuis le pont et les rives de Cère.



c42. Parcelle 334
rue du Pont, angle avenue des Platanes

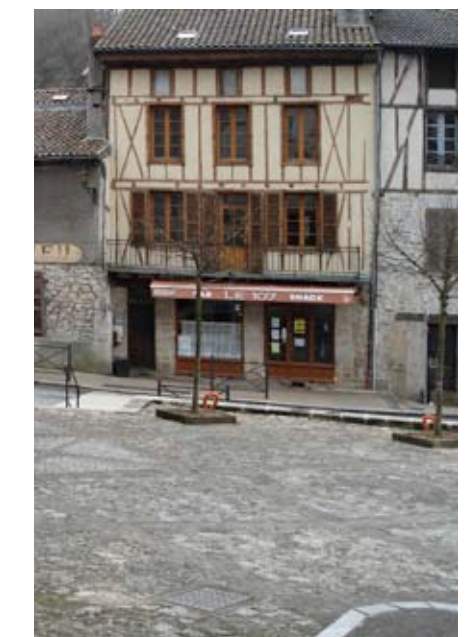
Immeuble XIXe à base ancienne (?), deux niveaux maçonnés, deux niveaux pan de bois. Décapé.

Très vu



c43. Parcelle 384
avenue des Platanes

Immeuble d'alignement de type traditionnel, XIXe en pan de bois. Décapé.



c44. Parcelle 391 (partie ouest)
rue du Pont

Partie de l'hôtel de l'Étoile : aile d'origine ancienne, refait début XXe (enduits, enseignes peintes).

Actuellement dégradé.



c45. Parcelle 525 (partie)
avenue des Platanes

Immeuble XIXe de type néoclassique tardif encore dans son état d'origine (enduit)

Présence de 2 devantures en applique bien conservées.



c47. Parcelle 343 (partie)
avenue des Platanes

Immeuble XIXe de type néoclassique tardif, surélevé début XXe. Ancienne gendarmerie.

Rejointoiement au ciment particulièrement inapproprié.



c48. Parcelle 309 (partie)
rue Émile Dumas

Immeuble XIXe néoclassique inclus dans la maison de retraite (maison du notaire Denevers ?)

Restauré de manière rude (décapage, destruction des menuiseries... volets roulants en plastique... ouvertures murées...)



c50. Parcelle 317
rue Damont (est)

Petit immeuble traditionnel fin XVIIIe (1797)



c46. Parcelle 524 (partie)
rue Pierre Hébrard

Anciens locaux d'une société d'électricité, typologie moderne, influences Art-Déco.



(cartes anciennes coll. Laporte)

état d'origine



surélévation

c49. Parcelles 141+97
route de Pont d'Orgon

Ensemble moderne de style régionaliste cantalien (toits d'ardoise). Grille de ferronnerie, lucarnes. En grande partie dans son état d'origine (enduits).



c51. Parcelle 291
rue Damont (est)

Immeuble traditionnel à base ancienne (pan de bois, encorbellements).



c52. Parcelle 533
rue de la Faïte

Maison de type traditionnel, à base ancienne.

Pas de cliché.

c53. Parcelle 287 + partie de 286
rue Damont
voir aussi réf. **b18** (immeubles liés)

Immeuble en maçonnerie, d'origine renaissance (fenêtres). probabilité d'existence d'une charpente ancienne.

Enduit décapé.



c54. Parcelle 327

c55. Parcelle 328

c56. Parcelle 329

rue Damont (place du Coq Rocquais)

Trois petits immeubles anciens traditionnels à pan de bois, enchaînés (décapés)



c57. Parcelle 331
rue Damont (place du Coq Rocquais)

Petits immeuble traditionnel à pan de bois (décapé, dégradations en cours)



c58. Parcelle 364
rue Damont

Immeuble à base ancienne, soubassement maçonné, niveaux enduits. Traces d'encorbellements disparus en limite de **c59** (restauré)



c59. Parcelle 365
rue Damont

Immeuble simple, refait XIXe, à base ancienne (renaissance?).



c60. Parcelle 351 (partie sud)
rue de la Davalade

Petit immeuble ancien daté 1600
Façade enduite, un peu bricolée de manière récente.



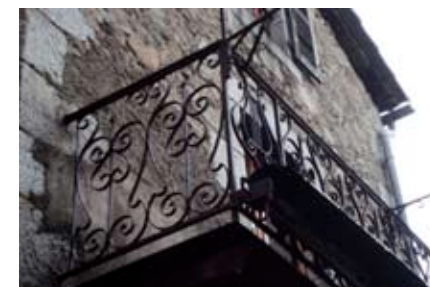
c61. Parcelle 352
rue Pierre Hébrard

Immeuble de type traditionnel avec parties en pan de bois.

Pas de cliché.

c62. Parcelle 363
rue de la Davalade

Petit immeuble moderne en maçonnerie de pierre (ancien garage). Ferronnerie de balcon assez fine.



c63. Parcelle 259
rue Damont

Ensemble ancien dit "le Couvent"
Restauré de manière un peu impersonnelle. Probabilité de parties en pan de bois.



c64. Parcelle 257
rue Damont

Petit immeuble ancien, dernier niveau en pan de bois.

Décapé



c65. Parcelle 255
rue Damont

Petit immeuble ancien, parties pan de bois. Vieille porte d'entrée.



c66. Parcelle 253
rue Damont

Petit immeuble ancien à base médiévale, parties en pans de bois.

Pas de cliché.

c67. Parcelle 371+372
rue Damont

Immeuble ancien à base médiévale, redaté 1684. Encorbellement côté église.



c68. Parcelle 373
rue Damont

Petit immeuble ancien en pan de bois, décapé avec rudesse.



c69. Parcelle 379
place de l'Église

Immeuble d'alignement fin XIXe. Encore enduit. Devanture en applique intacte.



c70. DP
place de l'Église

Fontaine publique datée 1838



c71. Parcelle 378
place de l'Église

Immeuble moderne de type éclectique début XXe (balcons ornementaux en fonte).



c72. Parcelles 376+377
place de l'Église

Immeuble d'angle XIXe, pan de bois (décapé). Typologie maison de maître néoclassique (balcon filant au 2e étage). Traces anciennes à rez de chaussée. Deux devantures en applique.

Très vu



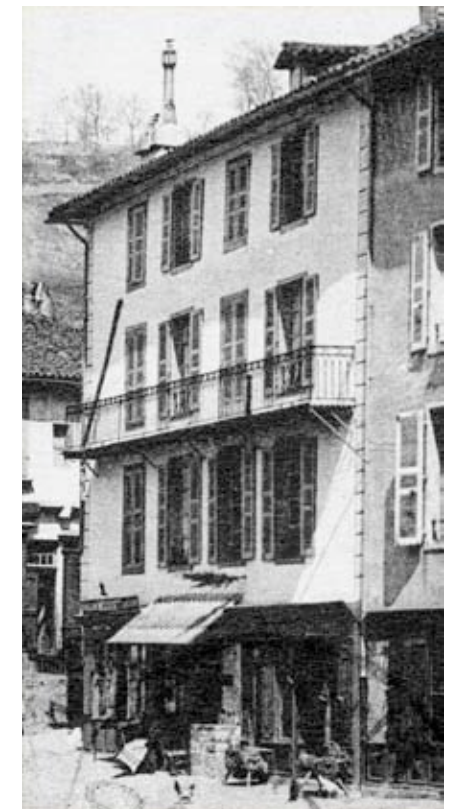
c73. Parcelle 502
rue du Nègrerieu

Immeuble ancien en maçonnerie de type traditionnel avec galeries bois (très restaurées). Daté 1632



c74. Parcelle 233

Petit immeuble traditionnel pan de bois (en dehors agglomération) Décapé.



c75. Parcelle 110
rue du Nègrerieu

Petit immeuble ancien (chaîné avec réf. **c73**), partie en pan de bois, galerie bois, avant-toit débordant.

Restauré de manière désinvolte (couleur bleue peu adaptée)



c76. Parcelle 115
(rue du Nègrerieu) ruelle

Petit immeuble traditionnel ancien, niveaux en pans de bois, décapé.



c77. Parcelle 114
rue Nègrerieu (angle ruelle)

Petit immeuble traditionnel sur base ancienne. En pas de bois enduit (encorbellement). restauration un peu raide.



c78. Parcelle 116
rue du Nègrerieu
Daté 1802

Immeuble début XIXe en pan de bois, restauré de manière raide.



c79. Parcelle 119
rue du Nègrerieu

Petit immeuble début XIXe en pan de bois (presque identique à **c78**). Décapé de manière un peu rude.

Marques de charpentiers;



c80. Parcelle 120
rue du Nègrerieu

Petit immeuble d'origine ancienne (encorbellement) en pan de bois enduit. Restauration correcte.



c81. Parcelle 121
rue du Nègrerieu

Deux petits immeuble sans doute anciens, en pans de bois enduit.

Restauration correcte mais menuiseries moyennes.



c82. Parcelle 1323
rue du Nègrerieu

Maison traditionnelle, sur base ancienne (entrée au premier, selon typologie seigneuriale) maçonnerie et pan de bois (très décapé).



c83. Parcelles 130+131+132
rue du Nègrerieu

Ancien moulin ? Immeuble en état moyen, "dans son jus". Parties en pans de bois encore enduit.



c84. Parcelle 134
rue du Nègrerieu

Immeuble ancien en maçonnerie de pierre avec traces renaissance (sur rue) (?).



c85. Parcelle 137
rue du Nègrerieu (angle pont)

Immeuble modernisé XXe avec partie ancienne en encorbellement (pan de bois enduit ? cimenté ?)



c86. Parcelle 401
rue de la Gare

Immeuble moderne fin XIXe avec détails (modénature pierre et brique) Assez vu.



(carte ancienne coll. Laporte)

c87. Parcelle 421
rue de la Gare (angle rue de Toulouse)

Petit immeuble début XXe (typologie rationaliste, encadrements brique et pierre, balcons) en situation de mur aveugle

(un immeuble en sifflet a été démoli, dégageant un mur aveugle)



c88. Parcelle 424
rue de Toulouse

Maison "Traissac ou de Montal"
Immeuble à base ancienne, enduit.

En état moyen, très vu (en tête de pont)



c89. Parcelle 435
rue de Montal

Immeuble fin XIXe ou début XXe dit maison "Denevers" ou "Lescars de St-Hilaire"

Belle boutique en applique.

(images page suivante)

c90. Parcelle 546
rue de Montal

Immeuble début XXe avec détails de modénature (pierre/brique)



c91. Parcelle 545
rue de Montal (arrière)

Immeuble de type traditionnel, avec auvent en pignon.



Éléments non repérés au plan

(pérennité des immeubles douteuse)

ruine n°1 Parcelle 59
rue de la Frugière

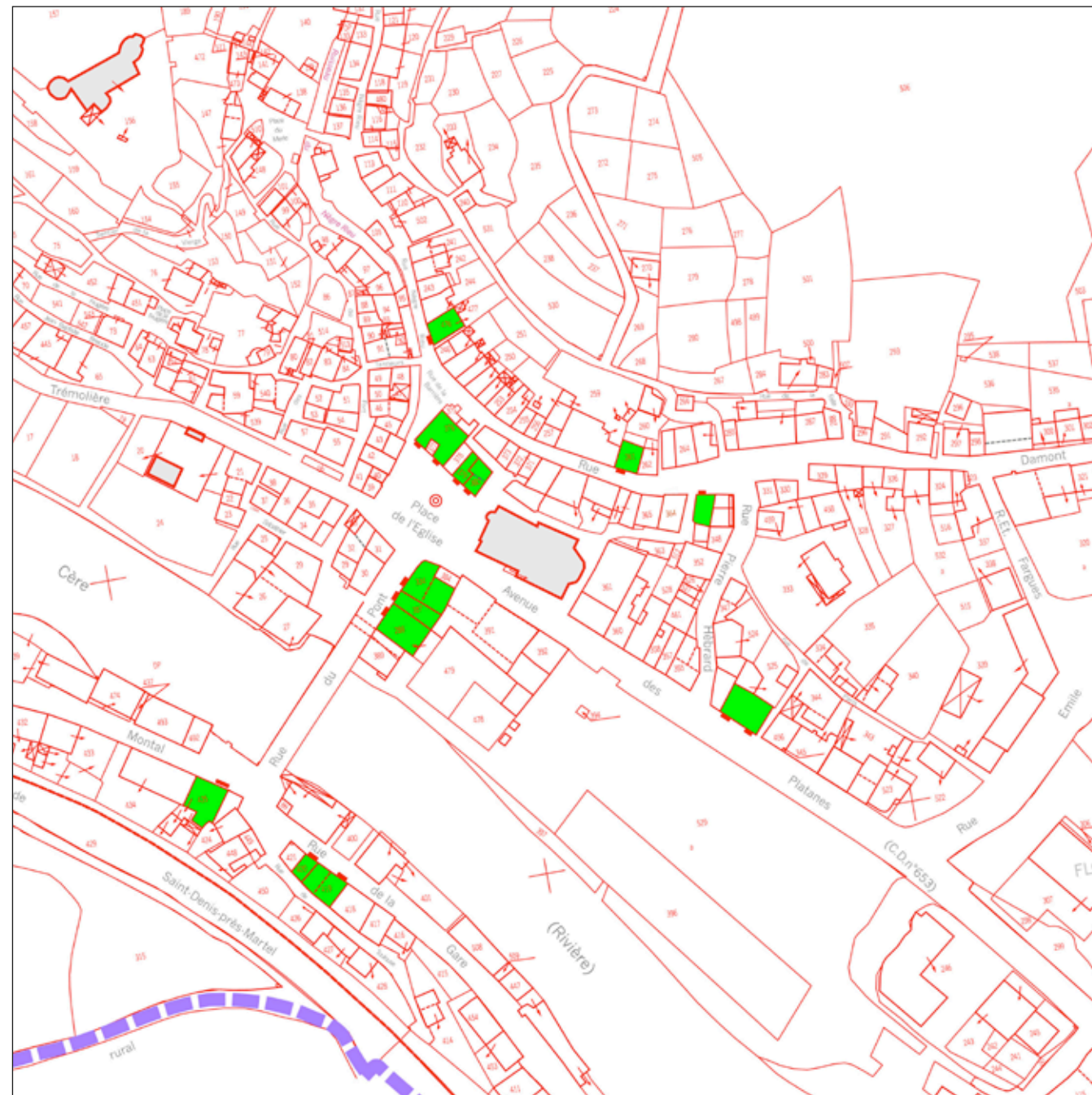
Immeuble ancien en état de péril.
Travaux en cours (été 2009).



ruine n°2 Parcelle 49
rue des Tanneurs

Immeuble médiéval en ruines. État de péril, sans perspective de travaux.





Les dispositifs commerciaux anciens

"Petit patrimoine" par excellence, la devanture commerciale ancienne est souvent menacée de disparition quand l'activité décline puis disparaît elle-même.

Il en subsiste un assez grand nombre, d'assez belle facture, qu'il est intéressant de mentionner.

(ils sont repérés au plan)



(carte ancienne coll. Laporte)



La Gare ferroviaire

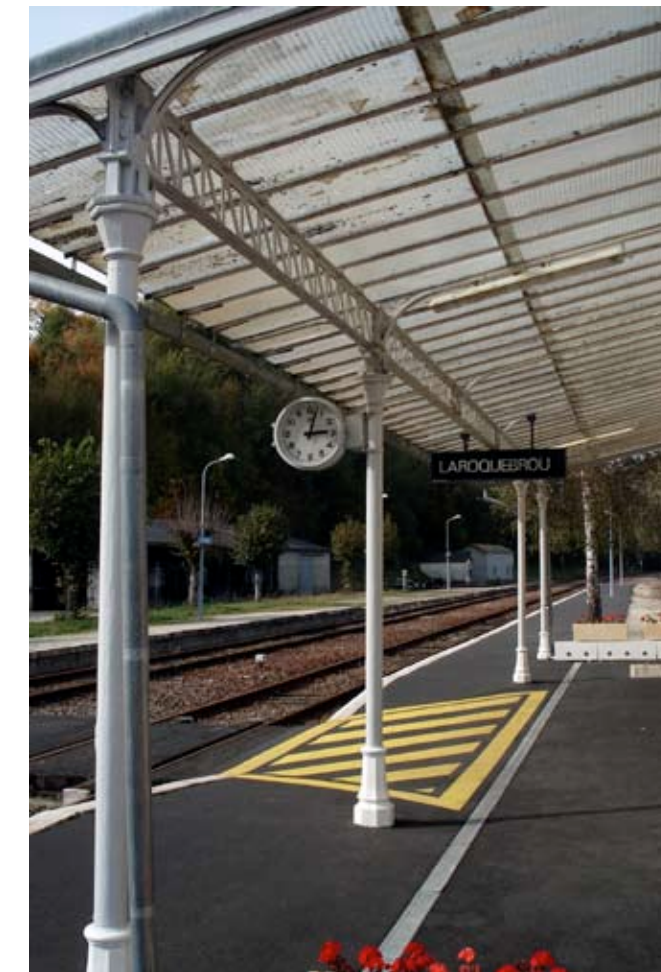
(non repérée au plan)

La voie ferrée de Viescamp à St-Denis près Martel est ouverte le 11 juin 1891. Cette ouverture a marqué le désenclavement de Laroquebrou, qui accédait ainsi à un niveau urbain supérieur.

Elle donne alors accès à l'artère Brive-Toulouse par Capdenac. Elle permet aussi une liaison avec Bordeaux. Aujourd'hui, elle donne toujours accès à Paris, via Brive.

Initialement prévue en rive droite au niveau du cimetière actuel, la gare a été construite un peu auparavant l'ouverture de la ligne. Elle reste aujourd'hui très proche de ses dispositions d'origine, sauf pour ce qui concerne la machine à vapeur servant à pomper de l'eau pour les locomotives, qui semble avoir disparu. Les éléments pare-vent de la marquise ont également disparu.

À noter que ces installations chevauchent la limite communale avec St-Gérons.



(cartes anciennes coll. Laporte)

La statue de la Vierge

(non repérée au plan)

D'une manière paradoxale, la statue de la Vierge érigée à Laroquebrou est liée à la construction de l'infrastructure ferroviaire.

En fin de XIXe siècle, l'emprise catholique est encore très forte dans le Cantal (en 1881, 1 prêtre pour 260 habitants dans le département, alors que la moyenne nationale est de 1 pour 640...). Le développement des voies de communication va bientôt entraîner des mutations profondes des mentalités.

On se lance donc dans des opérations destinées à ancrer la religion dans le paysage, comme l'érection de statues de la vierge, en priorité dans des sites élevés et visibles de tous (comme à Murat...), à l'imitation de ce qui a été réalisé au Puy sous le Second Empire. La statue fait l'objet d'une souscription, et en 1887 le rocher del Moussou devient rocher de la Vierge.

C'est un des éléments les plus vus du site, même si cette vue se confond le plus souvent avec celle du château.



(cartes anciennes coll. Laporte)

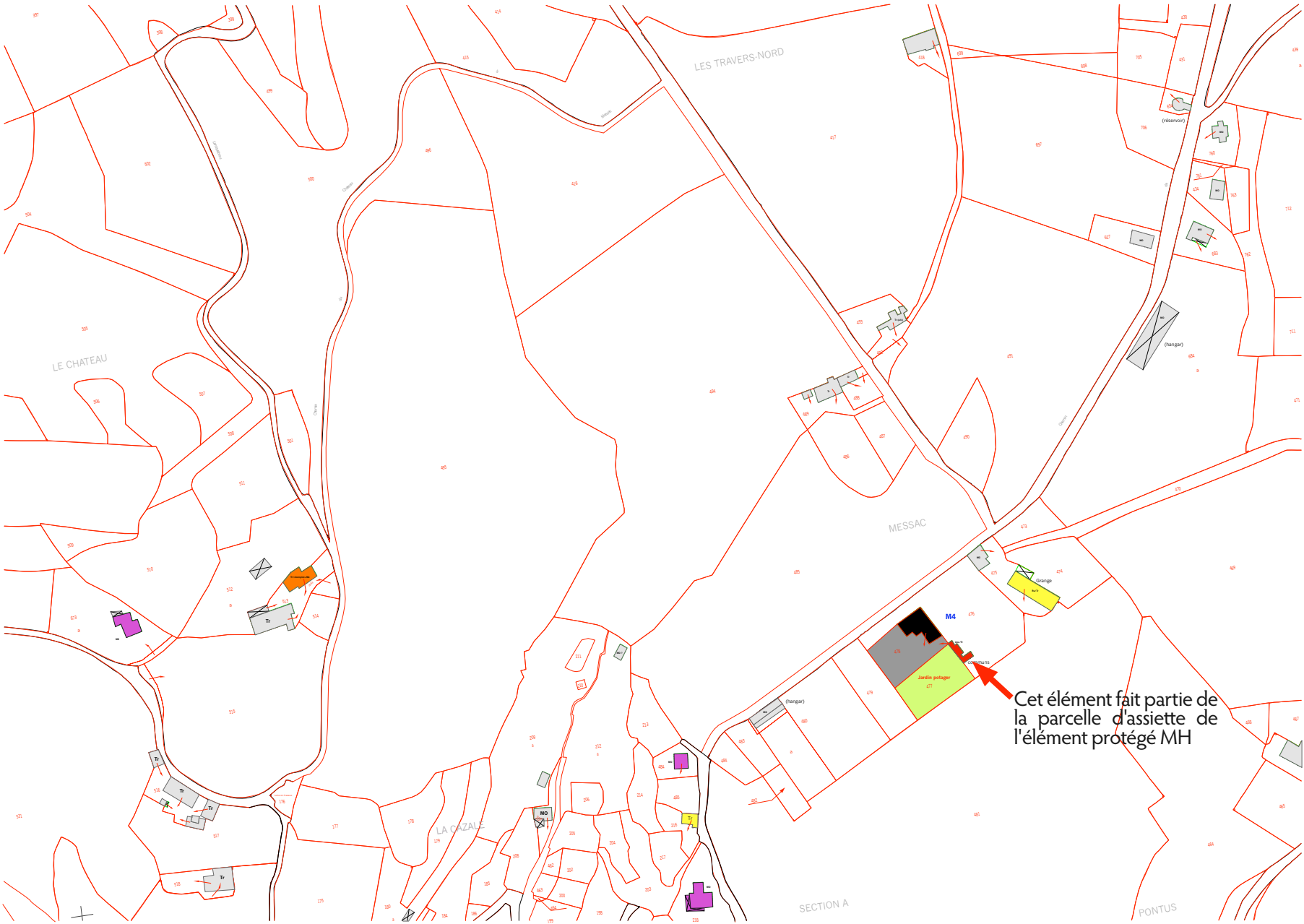
La statue est omniprésente dans le paysage. Son ascension fait partie du parcours touristique obligé, sans que l'on ait forcément un objectif religieux. Le panorama sur le site urbain est en effet exceptionnel.

Toutefois son système d'éclairage est des plus disgracieux.

7.3. Les éléments repérés hors du bourg : Messac.

Hors du bourg n'existent que des éléments de patrimoine épars, en général d'origine rurale, sans portée autre que locale, à deux exceptions près : l'environnement du château de Messac (IMH) encore relativement préservé du mitage, et qui est entouré de quelques éléments anciens, et le secteur de la demeure de Cavaroque (voir plus loin).

Élément ***	Éléments *
Parcelle 478 Messac Communs du château dont une tour à usage de pigeonnier. Liés par murets aux terrasses des jardins.	Parcelle 475 Messac Grange du château.
	
	Parcelle 216 Messac Maison traditionnelle de type rural
	
Élément **	
Parcelle 513 (partie) Le Château Bâtiment de ferme XIXe (1883) utilisant des éléments gothiques de récupération (provenance château ?)	



- Monument historique protégé (classé ou inscrit)
- Construction exceptionnelle, monument
- Construction ou élément représentatif d'un style ou d'une période
- Construction ou élément caractéristique d'un style ou d'une période
- Existence d'une dissonance architecturale



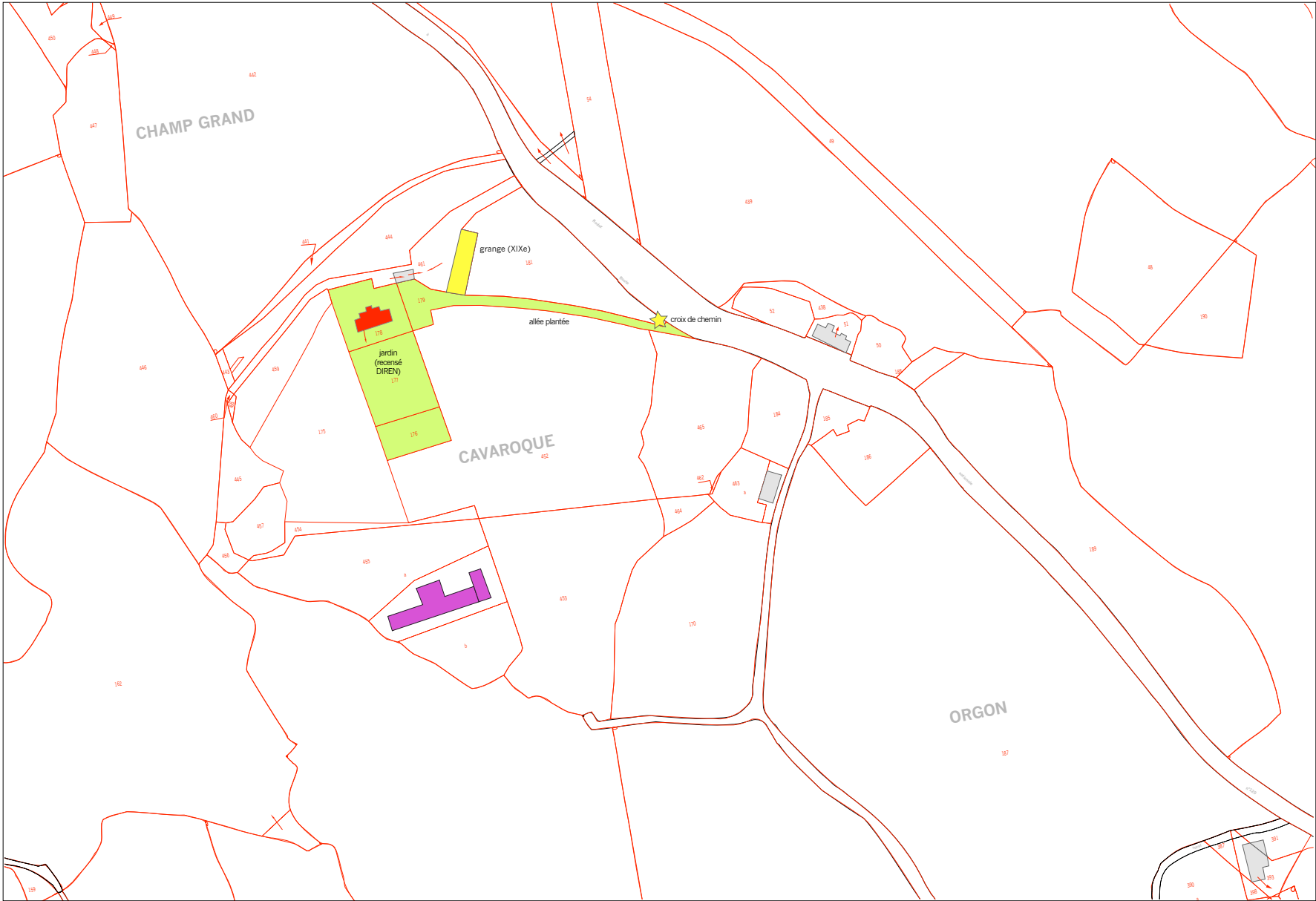
Les références parcellaires indiquées pour identifier chaque élément renvoient au fond de plan utilisé (daté de septembre 2008), et peuvent être différentes des références cadastrales qui évoluent de manière constante.

7.4. Les éléments repérés hors du bourg : Cavaroque.

La demeure de Cavaroque se situe à proximité de la route, existant depuis la période médiévale, de Tulle et Argentat vers Aurillac et au-delà

La demeure actuelle semble avoir été refaçonée fin XVIIe ou début XIXe siècle.

Son jardin anciennement composé a fait l'objet d'un recensement DRAC-DIREN (voir chapitre Paysage).



clichés publiés avec l'accord du propriétaire



8. LE PAYSAGE

8.1. Le contexte paysager

La commune de La Roquebrou est identifiée par l'Inventaire des paysages du Cantal, comme appartenant à l'unité de paysage dite "la Châtaigneraie, de la vallée de la Cère aux confins du Lot".

Les principaux traits de cette unité de paysage sont définis comme suit :

« Cette unité, qui couvre la partie Nord - Est de la Châtaigneraie, est limitée à l'Ouest par le département du Lot.

Elle correspond à une zone d'affleurement du socle, constitué essentiellement de granite, ayant subi de longues périodes d'érosion, à l'origine de formes de relief caractéristiques, qui s'individualisent par rapport au reste de la Châtaigneraie. »

« La topographie, issue de l'altération des granites, se caractérise par son absence de vigueur ; l'altération de la roche en place a conduit en effet à la formation d'une arène sableuse, qui couvre les versants et qui, du fait de sa nature, a donné naissance à des formes de reliefs aux pentes douces.

Le relief est constitué d'une succession de vallonnements et de croupes aux sommets arrondis, présentant des dénivelés peu importants, de l'ordre d'une vingtaine à une quarantaine de mètres maximum. »

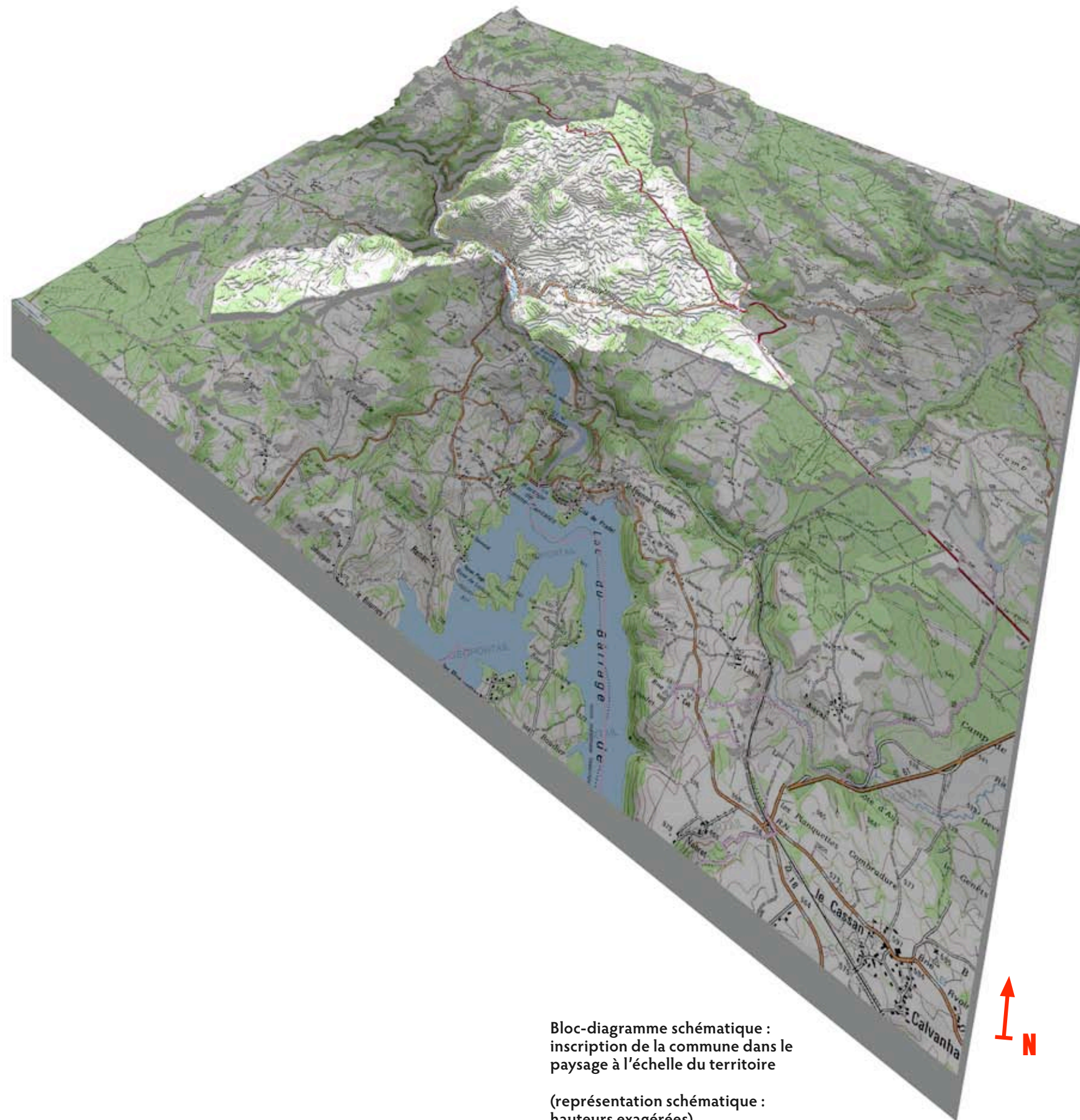
Le relief de La Roquebrou se singularise par rapport à ces caractères généraux, dans la mesure où, en bord de Cère, le relief est nettement marqué et les versants prennent parfois une pente forte.

Le reste du territoire communal est en revanche représentatif de l'aspect ondulé et doux qui caractérise l'unité paysagère à laquelle appartient La Roquebrou.

« La stabilisation des sols est assurée par le couvert forestier (manteau d'altérites sensible à l'érosion). Les déboisements doivent donc restés limités. »

Les essences qui constituent ces boisements sont essentiellement des feuillus : chêne pédonculé, hêtre. Le châtaignier a quant à lui fortement régressé et n'existe plus qu'à l'état relictuel, le plus souvent sous la forme de taillis. »

L'aspect boisé est donc identitaire de ces paysages. Il joue un rôle non seulement économique, visuel et culturel, mais également pédologique en limitant la dégradation des sols par érosion.



Bloc-diagramme schématique :
inscription de la commune dans le
paysage à l'échelle du territoire

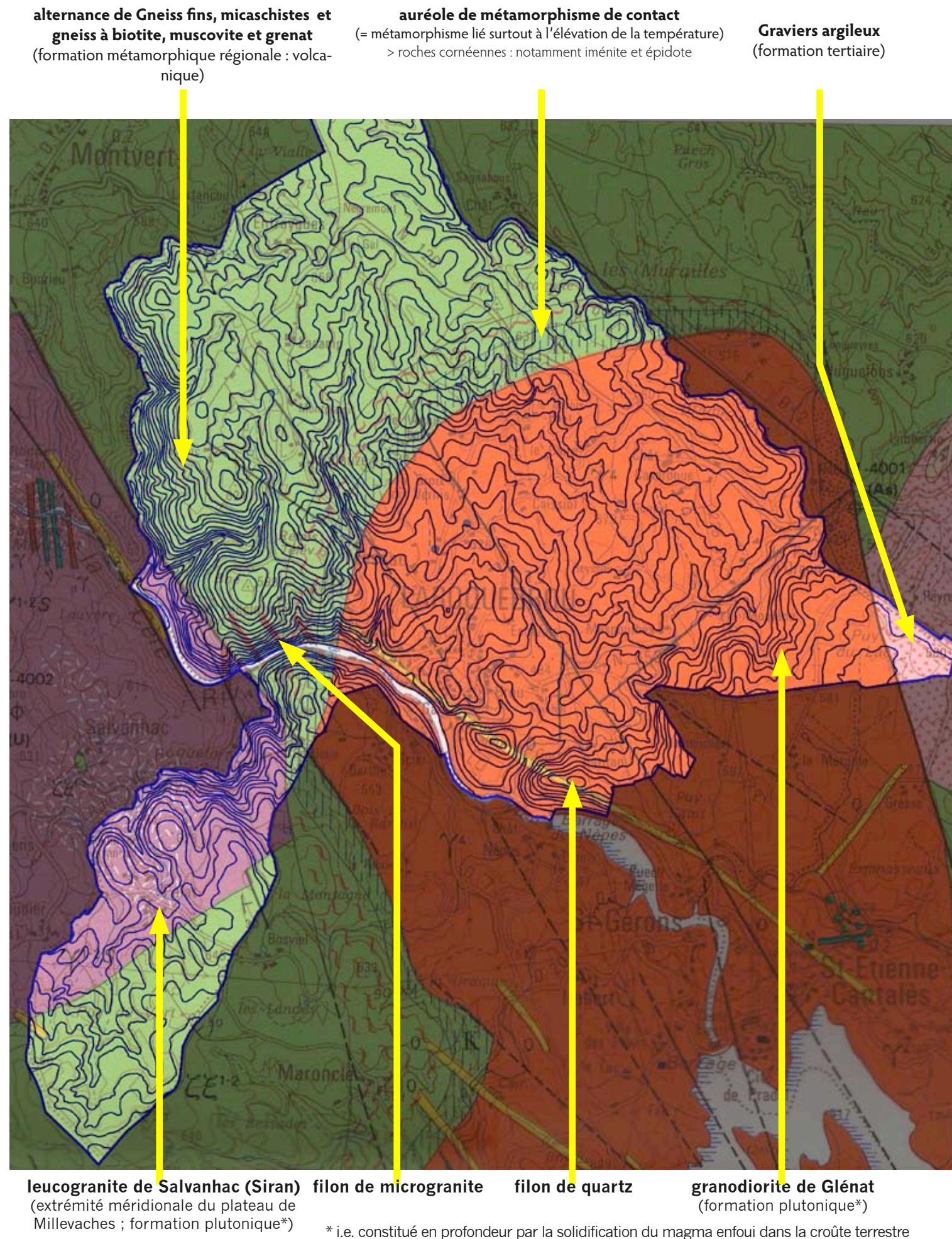
(représentation schématique :
hauteurs exagérées)



D'après l'Inventaire des Paysages du
Cantal (DIREN Auvergne) : carte des
unités paysagères



Extrait de Gachon, l'Auvergne
et le Velay: aires d'origine des
bocages



8.2. La structure géologique

La structure géologique de Laroquebrou est relativement simple dans la mesure où le territoire communal repose sur principalement deux types de formations :

- une alternance de gneiss fins, micaschiste et gneiss à biotite, muscovite et grenat, formation métamorphiques régionale, c'est-à-dire formées par la recristallisation (et généralement la déformation) de roches (pour le gneiss : argiles) sous l'action de la température et de la pression qui croissent avec la profondeur dans la croûte terrestre ou au contact d'autres roches ;

- une granodiorite de Glénat, roche grenue proche du granit, de formation plutonique, c'est-à-dire constituée lors du refroidissement d'un magma en profondeur.

La limite entre ces deux formations est marquée par une auréole de métamorphisme de contact, qui donne lieu à l'apparition de roches cornéennes.

Ce qu'il est particulièrement intéressant de noter, c'est que cette auréole correspond en partie à une zone du versant plus marquée, où la pente est plus forte.

On trouve également, à l'extrémité Ouest de la commune, un sous-sol de leucogranite de Salvanhac, qui correspond à l'extrémité Sud du plateau de Millevaches. Il s'agit également d'une formation plutonique.

On remarquera que le fond de vallée, encaissé et étroit, ne présente pas d'alluvions. Géologiquement, le fond de vallée se limite donc au lit mineur du cours d'eau.

8.3. Les unités de paysage : un territoire très découpé, des paysages contrastés

Le relief de la commune est à la fois relativement simple dans ses grandes lignes et complexe dans ses détails.

Globalement, la commune s'organise autour de la vallée de la Cère, et s'articule entre fond de vallée étroit, versant et plateau.

Mais les versants sont redécoupés à la fois dans le sens de la pente et par paliers, ce qui complexifie le relief du versant.

On distingue dès lors 6 unités de paysage :

- deux plateaux :

- les plateaux ouest et nord
- le plateau de Palat

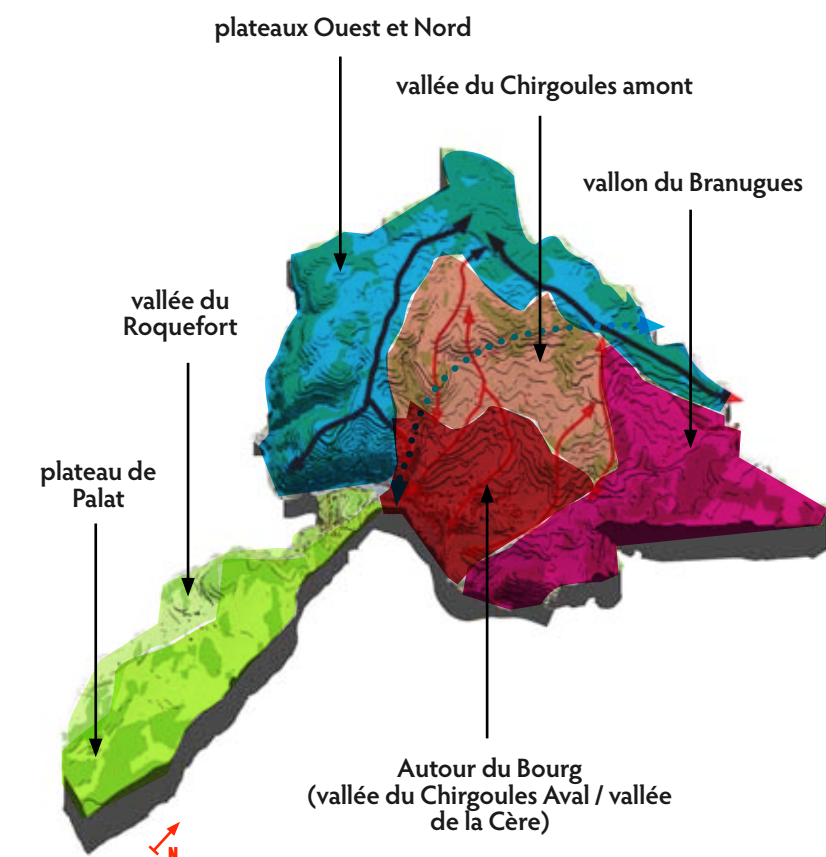
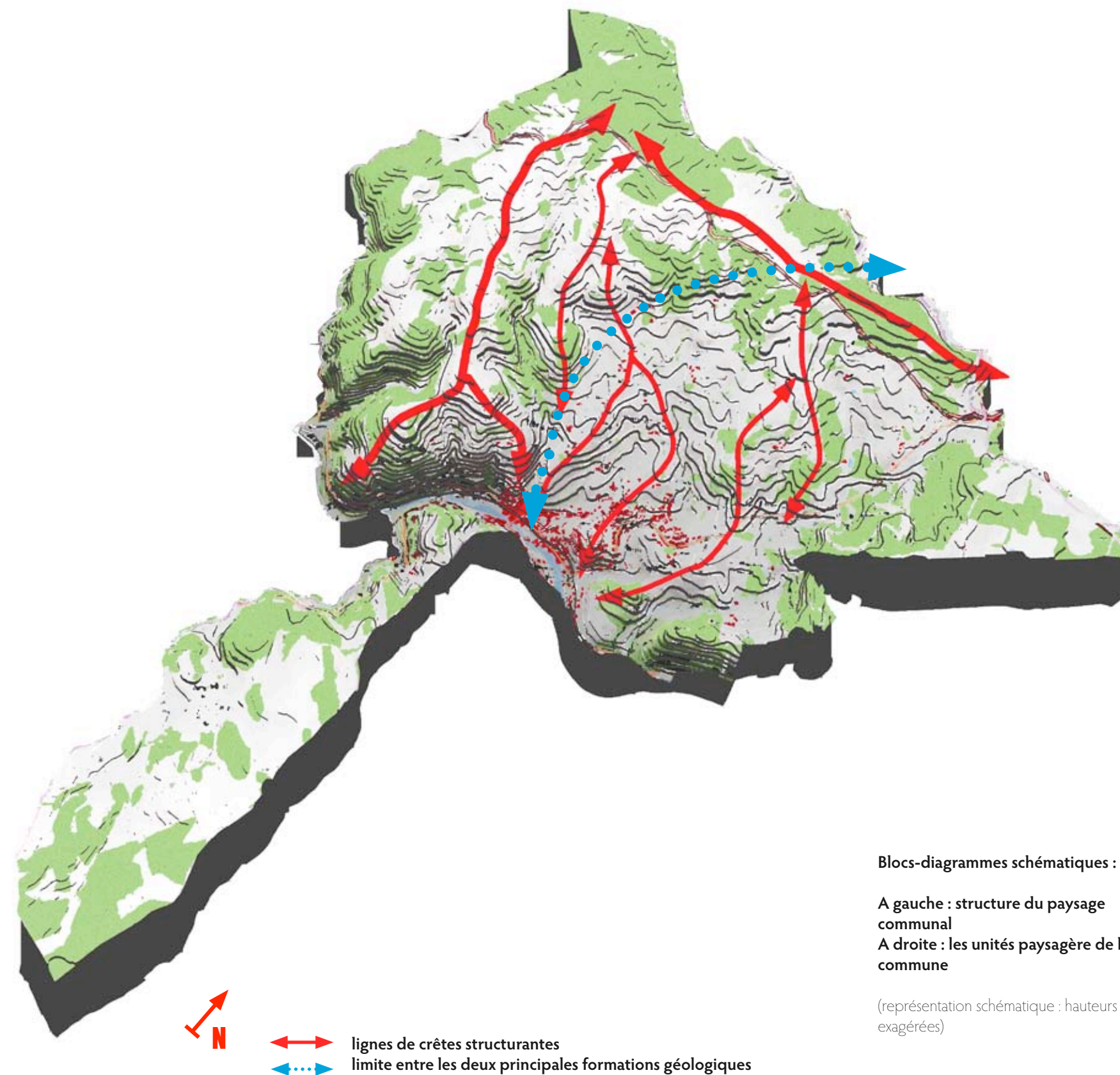
- trois vallées :

- la vallée du Roquefort
- la vallée de la Cère

- le vallon du Chirgoules, affluent de la Cère, subdivisé en deux parties, correspondant à deux "paliers" séparés par une zone plus raide du versant :

- une partie en fond de vallée, et qui inclut le bourg
- une partie au-dessus du bourg.

Ce type de paysage, avec un relief très marqué, se caractérise par l'importance des vues souvent lointaines, qui rendent chaque partie du paysage étroitement liée aux autres, et par la vulnérabilité des lignes de crêtes ou rebords de plateaux. Ces dernières jouent un rôle prépondérant dans le paysage, dans la mesure où elles sont proéminentes donc très en vue, et où elles articulent les différentes unités de paysage. Elles constituent des limites visuelles et à ce titre leur qualité est déterminante pour la qualité globale du paysage.



8.4. L'évolution du paysage communal : conservation, développement urbain, progression des boisements...

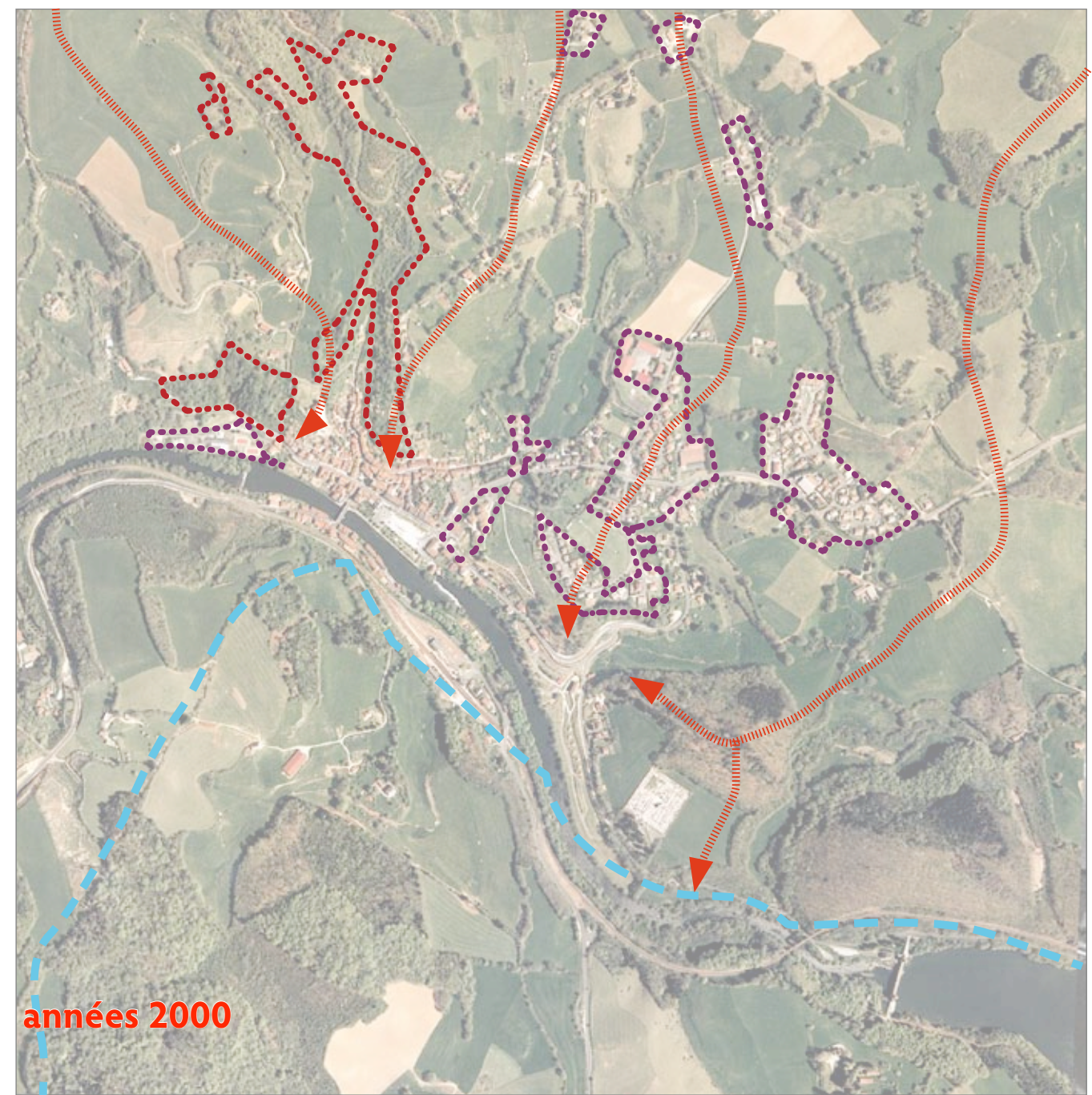
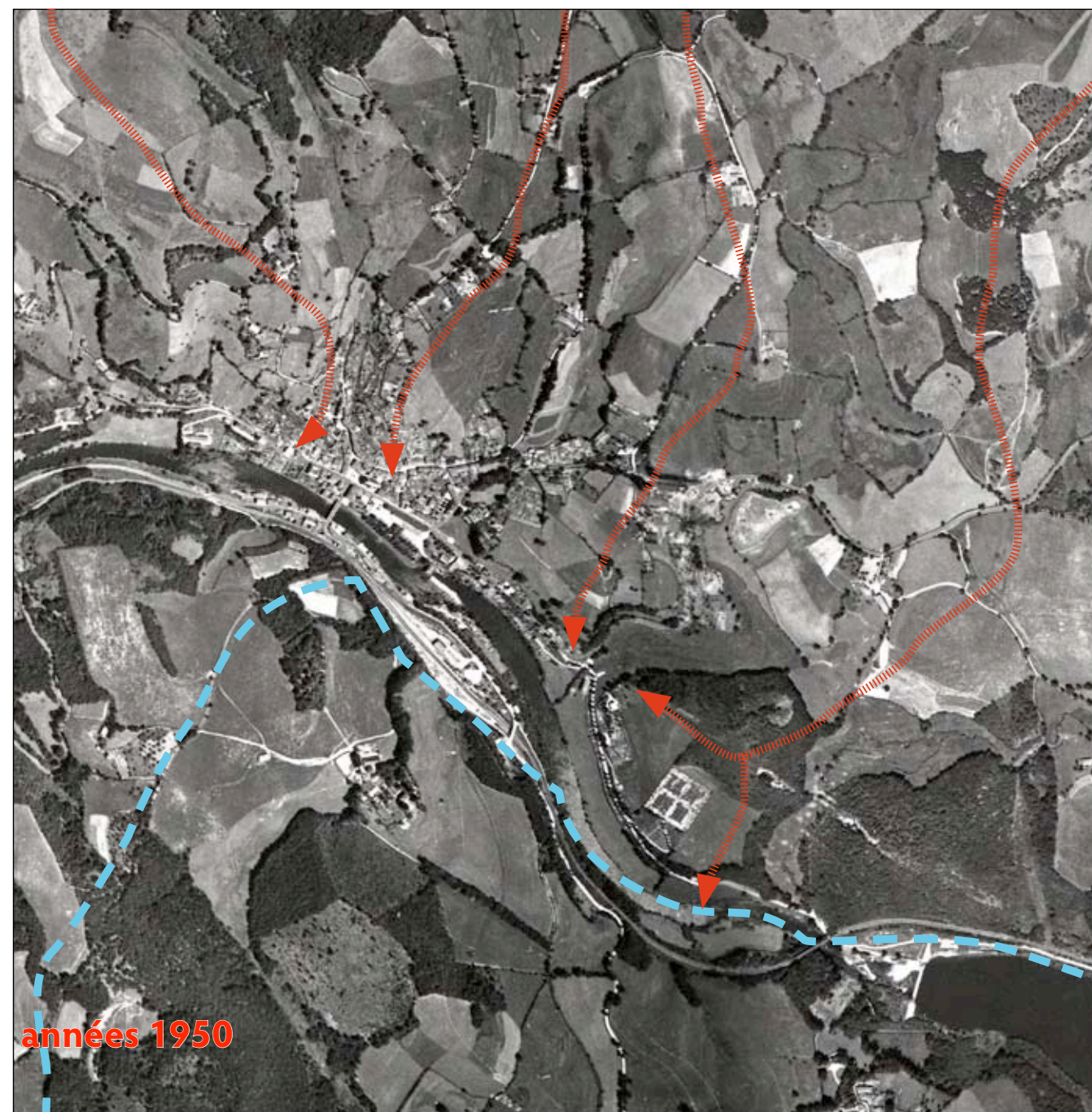
La comparaison de photographies aériennes de 1956 et actuelles montre **une faible évolution du paysage communal**, hormis l'extension des zones urbaines.

L'urbanisation a nettement progressé, colonisant le versant, la ligne de crête et le rebord du plateau. Cette évolution est en rupture avec l'implantation initiale du bourg, restant contenu en pied de versant. Elle introduit par conséquent une modification profonde de la structure paysagère de la commune.

En contrepartie, elle ouvre des vues sur la vallée et le bourg ancien, de grande qualité (cf. infra).

L'autre évolution paysagère qu'il est possible de noter est la progression des boisements, en particulier dans le vallon de Lalauze, au nord du bourg. Auparavant cultivé, ce vallon est aujourd'hui boisé. L'apparition du boisement a pour conséquence de créer un cloisonnement entre les deux parties du plateau situées de part et d'autre de ce vallon.

En dehors de la progression de la zone urbanisée et de certains boisements, le paysage communal a subi peu de modifications au cours des 60 dernières années. La trame paysagère donnée par le parcellaire des exploitations agricoles, et les haies qui le soulignent, a peu évolué. Certaines parcelles ont été regroupées, mais d'autres ont été subdivisées, ce qui maintient globalement la trame paysagère. Les haies, de même, sont globalement conservées, certaines ayant disparu mais de nouvelles ayant été plantées.



Boisement nouveau
Urbanisation nouvelle

Ligne de crête
Limite communale

8.5. Les différentes unités paysagères

Le plateau de Palat et la vallée du ruisseau de Roquefort

La vallée du Roquefort se situe au sud de la vallée de la Cère. Elle est relativement étroite et encaissée.

Le Roquefort et l'un de ses affluents, qui l'alimente en rive droite, sont le support d'une partie de la limite communale. Une partie des versants droits, uniquement, de ces vallées appartiennent à la commune de La Roquebrou. La maîtrise du paysage de ces vallées n'est donc que partielle.

Le paysage de fond de vallée du Roquefort est un paysage de boisement en ce qui concerne la commune de La Roquebrou.

La vallée du ruisseau est peu accessible ; elle présente une alternance de boisements et de cultures.

Le fond de vallée du ruisseau du Roquefort est parcouru par la D653. Cette voie a pour principale caractéristique d'offrir, en débouchant sur la vallée de la Cère, des vues remarquables sur le bourg, et le château.

Le plateau de Palat surplombe la vallée du Roquefort et est creusé par les affluents de celui-ci. Les prairies y alternent avec les boisements.

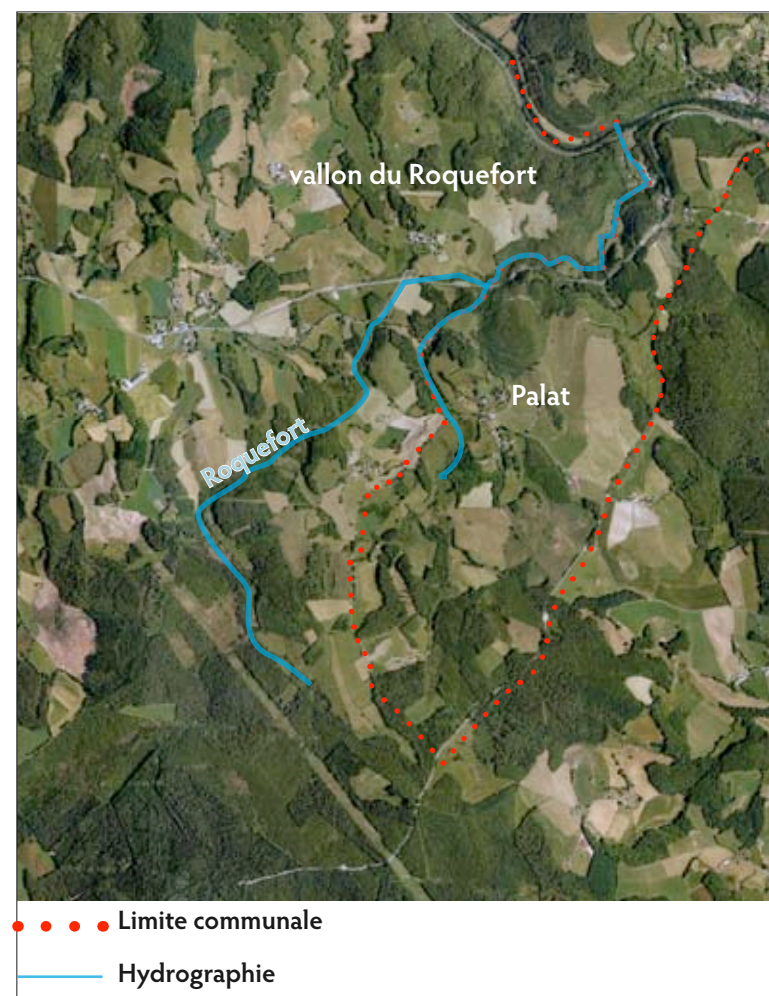
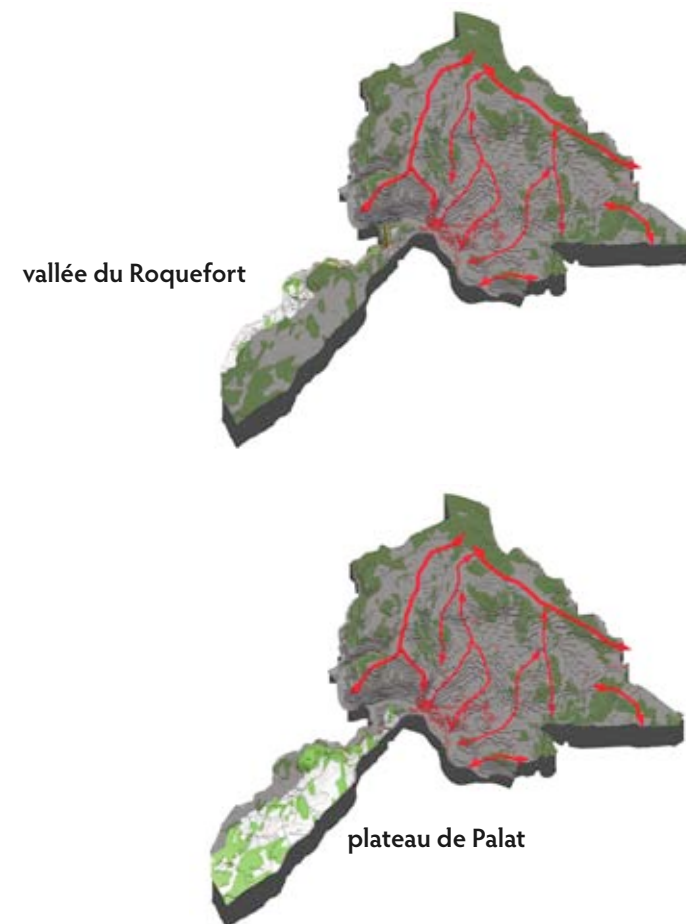
L'entité où se trouve Palat se lit comme une vaste clairière, vallonnée, au sein de laquelle est installé le hameau. Ce dernier est entouré de prairies.

Les vues sont limitées rapidement par les boisements qui encerclent, à plus ou moins longue distance, le bourg. L'entité paysagère est relativement confinée.

Le plateau peut difficilement être parcouru, dans la mesure où il est traversé par une seule voie, orientée est-ouest, et qui coupe le plateau au niveau du hameau.

Ces deux unités paysagères sont isolées du reste de la commune ; seule la vallée du Roquefort est liée au bourg par le biais des vues offertes depuis la route départementale.

Le principal enjeu réside dès lors, pour cette partie du territoire, dans la conservation de ces vues : il convient de garantir le maintien d'un versant dégagé en contre-bas de la route, ainsi que la maîtrise de la végétation.



1. Vue depuis la RD 653, vers le bourg
2. Plateau de Palat
3. Chemin descendant, depuis Palat, vers la vallée de l'affluent du Roquefort





1. vue sur le bois de la Bouriotte, depuis la route en contre-bas du Puy du Château : des coupes à blanc sont observables, bien qu'il s'agisse d'éléments de déstructuration des paysages et favorisant l'érosion des sols.



2. Vue depuis la même route, sur la source captée. Des coupes à blanc sont également observables.



3. Vue depuis la même route, à la hauteur du lieu-dit Lachamp Bas : une vue plus lointaine s'offre soudain, limitée par la lisière du bois de Couderc



4. Entraygues : une structure végétale linéaire structure cet endroit du plateau, où la pente bascule vers le vallon du ruisseau de Cabrespine

5. Plateau Nord : vue depuis l'ex- RN 120, à la hauteur de la Côte du Hutou

6. Plateau Nord : amorce de la descente vers la vallée du Branugues

7. Descente vers la vallée du Branugues : le bois renforce l'effet donné par le relief, pour marquer le passage d'une unité de paysage à l'autre : du plateau au fond de vallon

Les plateaux Ouest et Nord

Les plateaux, conformément aux caractéristiques de l'unité paysagère dans laquelle s'inscrit la commune, décrites par l'Inventaire des Paysages du Cantal, sont ondulés et présentent un relief aux formes douces mais marquées.

Ce relief génère un paysage structuré par des successions de plans, qui referment des sous-unités de paysages de dimensions assez réduites, et à la fois donnent à lire le territoire en profondeur.

Cette entité des plateaux nord et ouest est séparée de celle située au-dessus du bourg, au sud, par d'épais boisements. Dès lors, bien qu'elle la surplombe, elle n'offre aucune vue sur cette unité.

L'effet de cloisonnement et de découpage en micro-lieux est renforcé par la présence de boisements : les espaces ouverts apparaissent comme des clairières dans les boisements denses qui occupent la plupart de l'espace.

On note une présence relativement importante de résineux.

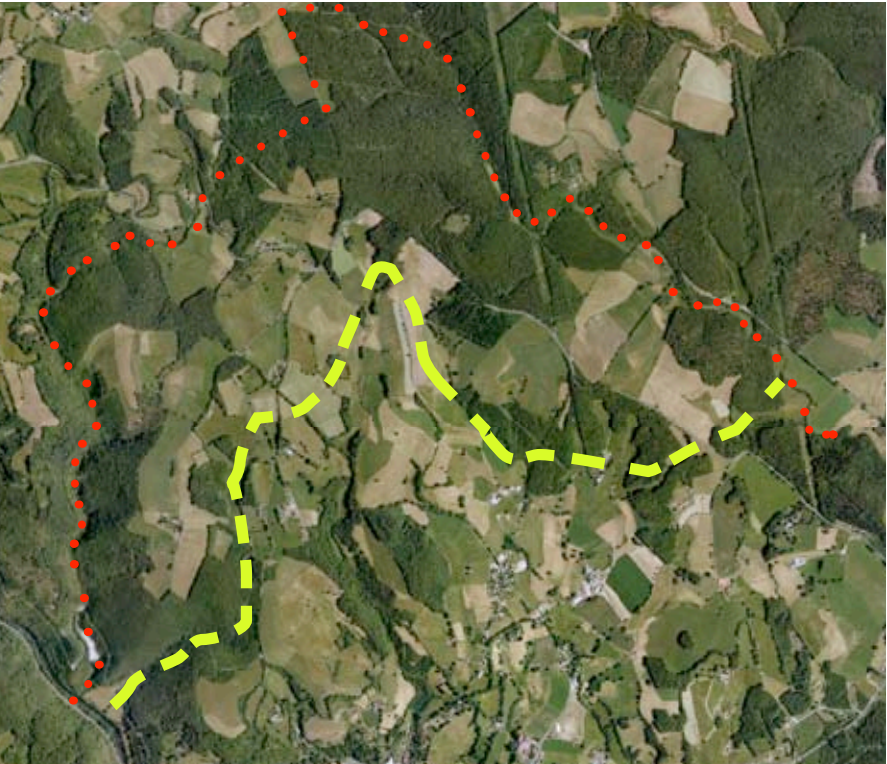
Les plateaux sont très peu habités : seules quelques fermes isolées et le petit hameau d'Entraygues constituent des repères construits.

Les routes sont tracées sur les lignes de crêtes, ce qui en fait des moyens privilégiés de découverte du territoire. Elles permettent des vues assez lointaines.

Le plateau Nord, qui surplombe la vallée du Branugues, offre une dominante d'ambiances forestières, avec quelques espaces de culture, créant des contrastes intéressants.

Le plateau Ouest, délimité à l'Ouest par la vallée du ruisseau de Cabrespine, apparaît comme laissant davantage de place aux espaces ouverts.

● ● ● ● Limite communale
— limite sud et est de l'entité des plateaux





- 1. Vue sur Caravoque depuis la RN 120, au nord du château.
- 2. Vue sur Caravoque depuis la RN 120, au sud du château.
- 3. Jardin de Cavaroque
- 4. L'allée d'accès au château et son double alignement d'arbres
- 5. Vue depuis la RN120 en descendant vers le fond du vallon, à la hauteur de Coustal ; des bâtiments industriels occupent le pied du vallon, en contre-bas de Cavaroque

Inventaire général du patrimoine culturel (documentation préalable)	
titre	parc du château de Cavaroque
localisation	Auvergne ; Cantal ; Laroquebrou
aire d'étude	Cantal
dénomination	parc
auteur(s)	maître d'oeuvre inconnu
	propriété d'une personne privée
intérêt de l'oeuvre	Cote boîte Environnement : 038D ; dossier de jardin repéré.
type d'étude	pré-inventaire (jardins remarquables ; documentation préalable)
ble)	
rédacteur(s)	Garcia Véronique
Référence	IA15000349
	© Ministère de la Culture, direction de l'architecture et du patrimoine ; © Ministère de l'écologie et du développement durable
date versement	2003/05/06



Le vallon du Branugues

Le ruisseau du Branugues, affluent de la Cère, marque, en partie amont, la limite nord du territoire communal. Il présente, à la hauteur du Pont d'Orgon, un coude, pour prendre une orientation Nord-Est / Sud-Ouest. Pénétrant sur le territoire communal de La Roquebrou, sa vallée en marque fortement le paysage et structure la partie Est de la commune.

Le fond de vallon est parcouru par la D653 entre le Pont d'Orgon, qui marque la limite communale, et le lieu-dit La Moulène. Au sud de ce dernier, la route quitte le vallon et rejoint le bourg via Brou.

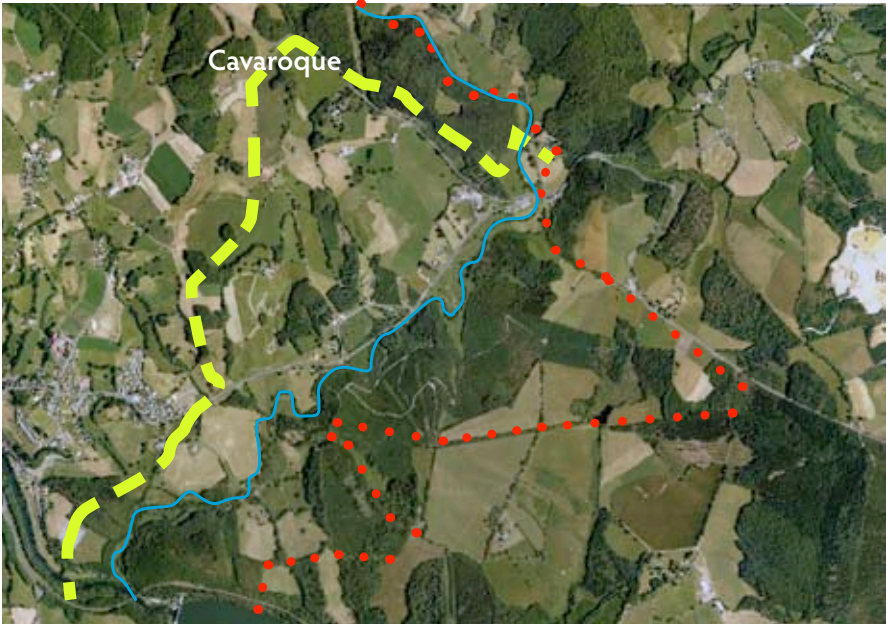
Cette unité de paysage est en grande partie boisée, notamment là où les versants sont particulièrement abrupts, comme c'est le cas pour le versant situé en rive gauche du ruisseau.

Le versant nord (rive droite), est plus doux et par suite plus dégagé.

Il accueille notamment le château de Cavaroque. Ce dernier constitue un repère fort dans la partie nord du vallon, à la fois grâce au bâtiment, remarquable, et à l'allée bordée d'un double alignement d'arbres qui mène au château, et qui s'affirme comme structure paysagère forte. Il convient de signaler que les jardins du château ont fait l'objet en 1992 d'un repérage qui leur valent de figurer dans la base Mérimée du Ministère de la Culture.

La qualité de cet ensemble tient autant à ses caractéristiques intrinsèques qu'à sa position dans le site. Le château est implanté en tête de vallon, à l'articulation avec le plateau. Une vaste zone ouverte se déroule sur la pente en contre-bas de l'édifice, cadrée par des boisements qui accompagnent le relief. Cet espace ouvert participe lui aussi à la qualité de l'ensemble. En pied de vallon, il est interrompu par des bâtiments industriels implantés au-dessus du Branugues.

L'enjeu paysager pour ce vallon réside dans la conservation de la qualité du site de Cavaroque, qui concerne le vaste espace ouvert où s'inscrit le château, et qui s'étend depuis l'amont du château jusqu'au fond de vallon.



- Limite communale
- Limite ouest de l'entité du vallon
- Hydrographie

La vallée du Chirgoules amont : les vallons au-dessus du bourg

La vallée du Chirgoules constitue une vaste unité de paysage, située entre la vallée de la Cère et le plateau nord. Elle se subdivise en deux parties (amont et aval), séparées par une zone du versant plus raide.

Bien que globalement orientée en pente douce vers le sud, la partie amont n'offre pas de vues sur le bourg, situé en contre-bas, au-delà de la partie plus raide du versant qui marque la limite entre partie amont et partie aval de la vallée du Chirgoules.

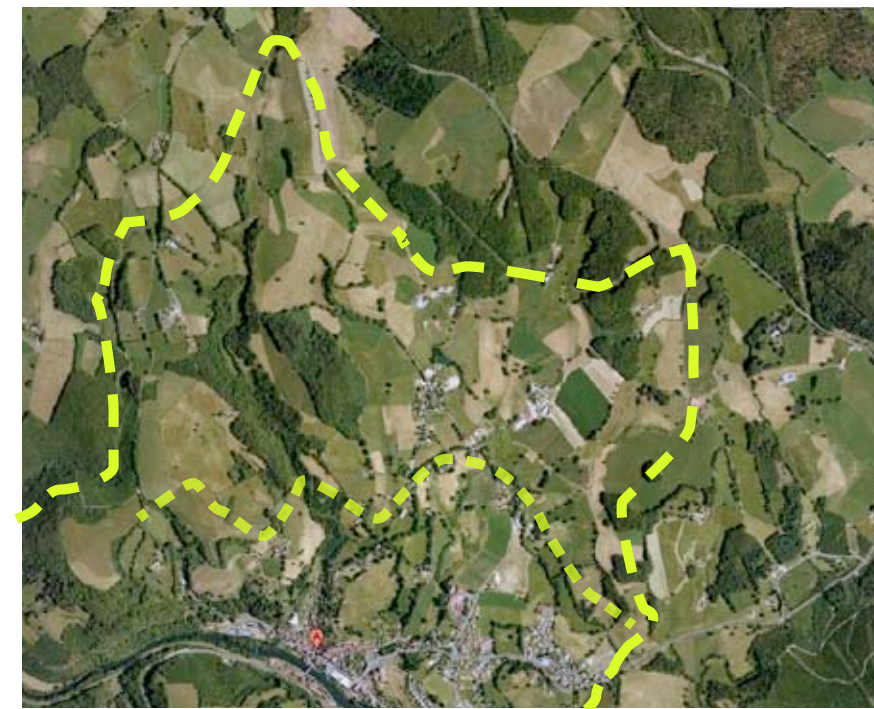
Cette entité paysagère présente de nombreuses ondulations. Le relief doux accueille une occupation du sol le plus souvent agricole. Les prairies laissent ponctuellement la place à des boisements de faible surface. Les massifs boisés sont principalement situés sur le pourtour de l'unité paysagère, sur le haut des versants et le rebord des plateaux. Ils déterminent et qualifient sa limite.

L'eau est un élément important également de ce paysage. Elle se donne à lire notamment à travers un certain nombre de mares, accompagnées de végétation de milieu humide. Elle donne également lieu à des dispositifs de type rigole, comme on peut en rencontrer rue de Bel-Air.

Le relief complexe de cette unité crée, comme sur les plateaux, une multitude de micro-unités. Certaines d'entre elles ont vu se développer une urbanisation diffuse, qui banalise le paysage le long de la route qui relie le Vernis à Messac.

L'un des repères principaux de cette unité de paysage est Caissiol, bâtisse carrée facilement identifiable et positionnée sur le haut d'une des ondulations.

L'enjeu pour cette unité de paysage est relativement faible, dans la mesure où le cœur de cette unité, à l'ouest de Mestrigis, est d'ores et déjà banalisé par un tissu urbain diffus. Les enjeux se concentrent davantage sur la limite de cette unité, à son articulation avec l'entité qui contient le bourg (cf. page suivante).



- Limite communale
 --- Limites nord et sud de l'entité paysagère



1. Vue sur le vallon, prise entre Caissiol et le Caire, en direction du sud : Caissiol au milieu de la photographie, à droite de Mestrigis ; à gauche de la photographie, les hauts de Messac, en fond, le versant de la Cère
2. Vers la Croix du Vernis
3. Structure végétale vers La Croix du Vernis
4. Arrivée sur Caissiol, en venant du Nord



Inventaire général du patrimoine culturel (documentation préalable)		dossier de jardin repéré pré-inventaire (jardins remarquables ; documentation préalable)	
titre	jardin potager du château de Messac	type d'étude	
localisation	Auvergne ; Cantal ;Laroquebrou	rédateur(s)	Garcia Véronique
aire d'étude	Cantal	Référence	IA15000273
dénomination	jardin potager	© Ministère de la Culture, direction de l'architecture et du patri- moine ; © Ministère de l'écologie et du développement durable	
parties constituantes	allée ; abreuvoir ; jeu d'eau ; escalier indépendant	enquête	1992
époque de construction	20e siècle	date versement	2003/05/06
auteur(s)	maître d'oeuvre inconnu propriété d'une personne privée		
intérêt de l'oeuvre	Cote boîte Environnement : 038D ;		

- 1. Rigole en bord de rue - hameau
Bel-Air
- 2. Hameau de Bel-Air : la vallée de la
Cère en arrière-plan
- 3. Depuis l'allée menant à Messac : vue
sur la vallée de la Cère
- 4. Vue depuis l'extrémité sud de la rue
de Bel-Air
- 5. Vue depuis le lotissement du quar-
tier de la gendarmerie

L'articulation entre amont et aval de la vallée du Chirgoules

Cette zone du paysage, en tant qu'articulation, est particulièrement délicate. Elle l'est d'autant plus que la limite est ici assez floue, dans la mesure où il n'existe pas d'élément marquant clairement le passage d'une unité à une autre. Le glissement s'effectue au contraire progressivement.

C'est à cette articulation, que sont implantés le hameau de Bel-Air et le do-
maine de Messac. Il s'agit d'éléments ayant conservé leurs caractéristiques
traditionnelles, présentant une belle unité.
Il convient de noter que le jardin de Messac fait l'objet d'une fiche dans la
base de donnée Mérimée.

La grande particularité paysagère de ce secteur réside en outre dans les vues
panoramiques qu'il offre sur la vallée de la Cère et le bourg. Le regard peut
parcourir, depuis ce point de vue, le château, les bords de Cère en rive gau-
che, le centre ancien, les versants de la Cère et le rebord des plateaux qui la
surplombent.

Anciennement seul ensemble bâti à bénéficier d'une telle situation, Bel-Air
partage aujourd'hui ce privilège avec un lotissement construit récemment sur
la partie du versant la plus haute, dans le quartier de la gendarmerie.
Ce lotissement, placé nettement plus à l'Est que Bel-Air, bénéficie du même
type de vues, embrassant tout le bourg, la rive droite de la Cère, le château.

Si Bel Air est un quartier dont l'implantation et la physionomie assurent son
intégration paysagère, il n'en va pas de même pour ce lotissement, qui intro-
duit un élément étranger aux logiques anciennes d'implantation du bâti sur
la commune, et dont les caractéristiques formelles (couleurs, volumétries,...)
tendent à rompre avec le paysage de La Roquebrou.

L'enjeu paysager est donc majeur sur cette partie du territoire communal.
Cette zone d'articulation, très intéressante pour les vues grandioses qu'elle
permet d'avoir, est également extrêmement fragile, et toute intervention ma-
ladroite ici risque de compromettre fondamentalement la qualité des plus
beaux paysages de la commune.



Le vallon du Chirgoules aval, la vallée de la Cère

Cette entité est celle qui renferme le bourg. Elle est délimitée, au nord, par la partie plus raide du versant qui détermine l'unité paysagère dite **vallée du Chirgoules Amont**, et au sud par le versant gauche de la vallée de la Cère. A l'est, un pincement dans la vallée de la Cère, où le versant nord est plus raide et où la rivière marque un virage serré, ferme l'unité de paysage. A l'ouest, un pincement du même ordre, bien que moins net, ferme également l'unité paysagère, peu en aval du cimetière.

Dès lors, l'unité paysagère qui contient le bourg se présente comme deux versants qui se font face, et se renvoient des vues larges. Cette unité de paysage présente une grande cohérence, et constitue un ensemble où toute modification influe sur l'ensemble du paysage.

Cette caractéristique est d'autant plus importante à souligner, que le versant sud de la vallée de la Cère, ainsi que les rebords de plateau correspondant, sont en majeure partie en dehors des limites communales de La Roquebrou. C'est en effet sur la commune de Saint Gérons que se trouve ce large pan du paysage.

La commune de La Roquebrou ne possède pas la maîtrise de ces espaces qui, à la fois permettent des vues sur le centre bourg, et en constituent la toile de fond constante.

Le versant nord, où est implanté l'essentiel du bourg, se caractérise par :

- l'implantation groupée du village en pied de versant ;
- la position du château, détaché du bourg et le dominant ;
- l'occupation du versant, entre le bourg et le château, et entre le bourg et Bel Air, par un ensemble de jardins potagers, qui structurent le paysage du versant en y maintenant une trame végétale domestiquée, qui par conséquent appartient à la fois au vocabulaire urbain et à celui de la nature, assurant ainsi une transition de qualité entre l'espace bâti et le milieu agricole ;
- la présence du lotissement récent, évoqué précédemment, construit à proximité de la gendarmerie, et qui marque fortement le paysage du fait de sa position en ligne de crête. La bande non construite, exploitée en prairie, qui l'isole encore actuellement du bourg, revêt une importance majeure dans la mesure où elle permet de lire encore la structure initiale du bourg village, sa relation avec le site. De même, les bâtiments récents implantés à mi-pente, en contre-bas de ce lotissement, restent visuellement séparés du reste de la zone construite.

Les espaces agricoles qui subsistent sur cette partie du versant jouent un rôle crucial dans la lisibilité du paysage, et sont à ce titre à maintenir.

Il convient de noter que, bien que Bel-Air permette des vues panoramiques sur le bourg, ce quartier reste peu perceptible dans le paysage du bourg, preuve de son insertion "naturelle" dans le site.

Le versant sud, où sont implantés une petite partie du bourg ainsi que la gare, se caractérise par :

- l'implantation groupée du bâti en pied de versant ;
- le passage de la voie ferrée, qui souligne la limite entre le pied de versant bâti et le haut de versant, boisé ;
- la présence de quelques bâtiments, fermes ou châteaux, sur le versant, au sud-est du bourg, sur la commune de St Gérons.

Un des enjeux majeurs pour cette entité paysagère qui fait office de cadre paysager du bourg, réside par conséquent dans le maintien de la lisibilité des éléments qui structurent ce paysage, et de leur relation avec le site : éléments bâtis (bourg, château) et éléments végétaux qui structurent les coupures du bâti (prairie, jardins potagers).

Bloc-diagramme schématique :
l'entité paysagère du bourg

(représentation schématique : hauteurs
exagérées)





Jeux de vues à l'intérieur de l'unité paysagère :



1. Vue depuis le pied de la Vierge : les rives de Cère avec leur structure urbaine et paysagère particulière, le versant auquel est adossée la partie sud du bourg, le centre ancien

2. Vue depuis la RD7, sur le versant sud de la vallée de la Cère : le bourg ancien dominé par le château et le rocher de la Vierge, le haut du versant où se trouve Bel-Air, la vallée du Chirgoules ; les extensions récentes, détachées du bourg voire implantées en ligne de crête pour le lotissement du quartier de la gendarmerie

Bel-Air / Messac

coupures préservant la lisibilité du site et de l'implantation du bourg

lotissement récent



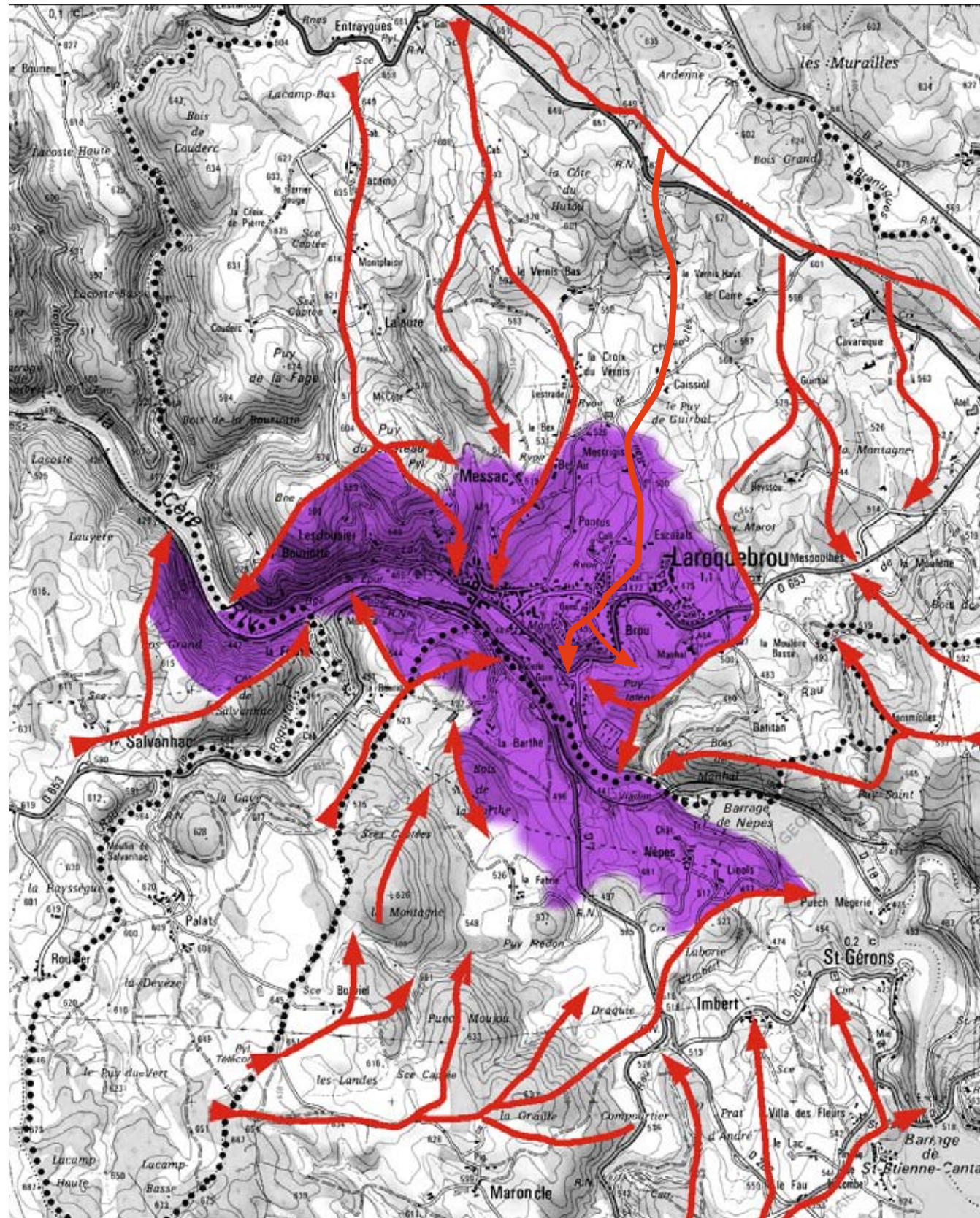
Les vues

La configuration du site est telle, que, comme mentionné précédemment, la qualité des vues qui s'échangent à l'intérieur de l'unité paysagère fait partie intégrante de l'identité du paysage du bourg de La Roquebrou. Ces vues sont nombreuses, diverses, et mettent en scène les éléments constitutifs du bourg sous des angles variés. Chacune met en valeur de façon unique, la relation de ces éléments entre eux, et la relation qu'ils entretiennent avec le site exceptionnel dans lequel le bourg est inséré.

Cette diversité est permise par le fait que ces vues appartiennent à des registres différents :

- vues proches, qui mettent en relief un élément en particulier,
- vues semi-lointaines, qui mettent notamment en valeur l'implantation du bourg dans son site, identifient les entrées du village,
- vues lointaines, qui donnent également à lire la relation du bourg avec le site, mais aussi confèrent à certains édifices, comme le château, le rôle de repère au sein de vastes paysages.

Les points de vue s'étendent jusqu'au château de Nèpes, et à la ferme de Lipols, sur la commune de St Gérons.

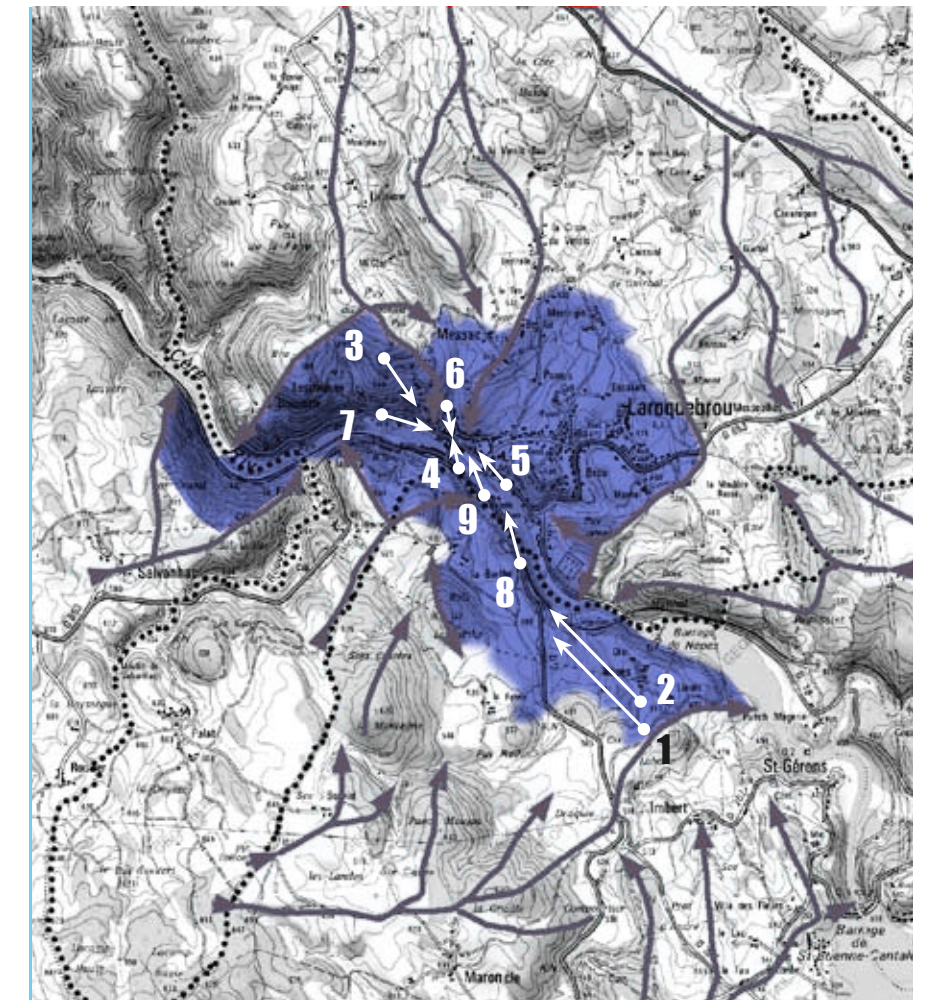


A gauche :
Carte de la zone visuellement en
relation avec le bourg

A droite :
Vue rapprochée depuis le bourg met-
tant en scène le château et le rocher
de la Vierge



Vues lointaines



Vues semi-lointaines



Les bords de Cère



1. Vue depuis la rive nord de la Cère : le front bâti produit un paysage remarquable



2. Les escaliers qui permettent d'accéder aux berges de la Cère sont des éléments urbains qui contribuent à la qualité du paysage de bord de cours d'eau

L'ambiance de bord de Cère

Le bourg de La Roquebrou est implanté sur les rives de la Cère. Cette position a pour conséquence un paysage spécifique, qui ancre l'identité du bourg et introduit une nuance particulière, de grande qualité, dans le paysage urbain de la commune.

Le paysage des bords de Cère se caractérise à La Roquebrou par :

- une structuration linéaire qui épouse le tracé du cours d'eau ;
- la présence d'un front bâti qui "tombe" jusqu'à la rivière, créant un contact direct, peu habituel, entre les éléments construits et l'eau ;
- la présence de potagers en bord de rivière, présence ancienne comme en témoignent les cartes postales du début du XXe siècle ;
- la présence de la place principale du bourg, vaste esplanade tenue sur trois côtés par des fronts bâtis, et ouverte vers la Cère sur le quatrième côté.

L'effet de front en surplomb sur l'eau, produit par les fronts bâtis évoqués précédemment, est en partie assuré ici par l'alignement de marronniers situés en bord de la terrasse, et qui assoient (mais de manière ténue) la relation entre la place et le cours d'eau.



3. Vue depuis la rive sud de la Cère : le paysage de bord de Cère se distingue clairement du reste du paysage



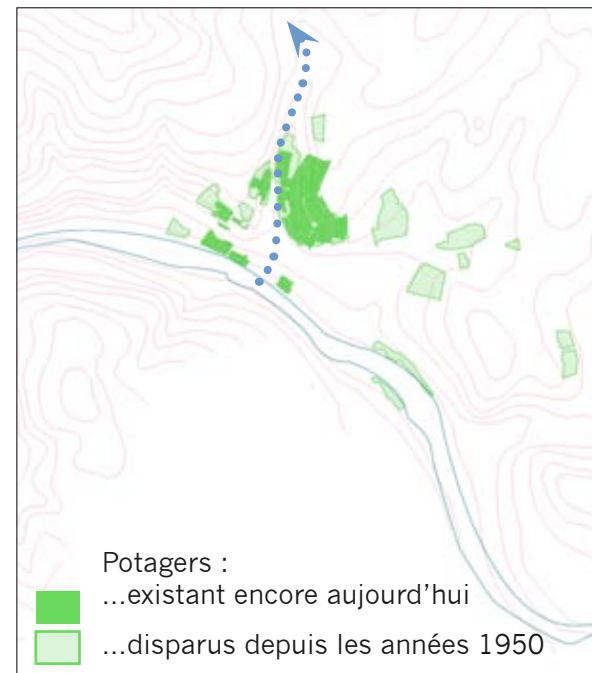
4. Potagers en bord de Cère, à l'ouest du bourg, rive droite.



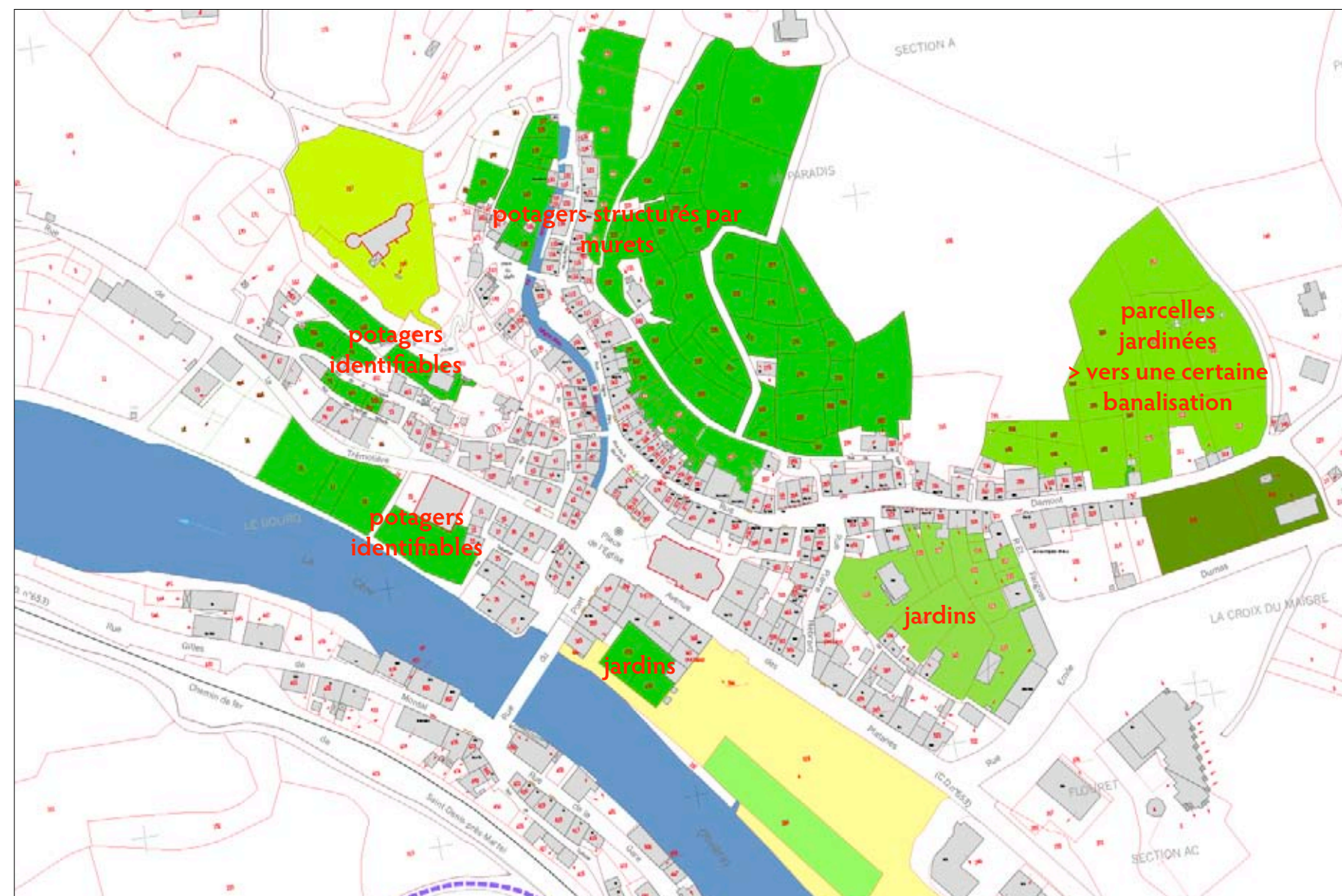
5. Carte postale ancienne : ambiance de bords de Cère, avec les potagers déjà présents (rive droite, à l'est du bourg)

6. Vue sur le bourg depuis la rive gauche : l'esplanade dégagée en bord de Cère joue un rôle important dans le paysage, en dégagant des vues vers le centre bourg.





1. Carte de l'évolution des potagers
2. Carte postale ancienne : les potagers structurent fortement le versant de la vallée du Chirgoules
3. Carte de la répartition actuelle des composantes végétales du bourg ancien et de son immédiate périphérie



Les jardins potagers

L'une des grandes caractéristiques paysagères du bourg réside dans les jardins potagers qui structurent le versant au-dessus du village ancien. Ils habillent entièrement les portions de versants situées au-dessus du bourg ancien, et en contre-bas du château. Cette trame tapisse l'entrée de la vallée du Chirgoules. Quelques potages existent également en bord de Cère.

Cette composante paysagère introduit une transition de grande qualité entre la partie bâtie et les zones agricoles. Elle appartient à la fois au vocabulaire du domestique, avec des murets, un aspect traditionnellement soigné et une trame de dimensions inférieures à celle du parcellaire agricole, et au vocabulaire naturel, avec la végétation qu'elle développe. On notera en effet que les potagers ont pour support une trame parcellaire particulière, de dimension intermédiaire entre les parcelles urbaines et les parcelles agricoles.

Les potagers sont présents de longue date autour de la commune, comme en témoignent les photographies aériennes datant des années 1950. La comparaison de ces vues anciennes avec les vues actuelles met en évidence une régression des potagers. Si le parcellaire particulier conserve leur trace, un certain nombre de potagers a disparu. Certains ont également dérivé vers une occupation plus ornementale, et sont convertis en jardins.

Des altérations sont également observables en ce qui concerne la structure de murets : leur nombre tend à diminuer, et on peut relever des traces d'anciens murets aujourd'hui disparus. De même, l'état de conservation des murets est inégale et certains d'entre eux présentent un aspect dégradé.

Par ailleurs, la qualité de ces jardins réside dans leur aspect rustique. L'introduction de plantes ornementales de type forsythia fait évoluer les potagers vers une banalisation. L'ajout de végétaux trop hauts, trop opaques, ou à la connotation horticole trop prononcée altère la qualité de cet élément paysager fort.

Les potagers constituent un ensemble important. C'est cet effet d'ensemble qui leur permet de jouer le rôle primordial qui vient d'être décrit.

La préservation de ces potagers et de la qualité qu'ils confèrent au paysage où s'insère le bourg réside par conséquent, principalement, dans :

- la qualité intrinsèque de ces jardins, avec le maintien des caractéristiques telles : structuration par murets, dimension de la trame de haies / murets, végétaux «rustiques» plutôt qu'ornementaux,
- leur situation au-dessus du bourg, en contre-bas du château et en bord de Cère,
- l'effet d'ensemble qui est produit par leur étendue importante
- leur continuité, qui permet de les lire comme une composante cohérente et primordiale du paysage ; ceci ne serait pas le cas si les potagers étaient répartis sur une plus grande surface mais isolés les uns des autres.

Les potagers constituent un élément paysager fort, identitaire de La Roquebrou, mais aussi très fragile, qui nécessite une gestion attentive, faute de quoi une évolution vers des jardins banals, ou un enrichissement pourraient être rapides.



1. Carte postale ancienne : les potagers jouent un rôle structurant dans le paysage du bourg



2. Vue depuis le rocher de la Vierge : les potagers structurent le haut du versant et marquent l'entrée de la vallée du Chirgoules. Ils proposent une trame qui dialogue avec celle donnée par les terrasses en contre-bas du château.

3. Les potagers constituent un élément paysager intéressant mais fragile : des altérations sont observables, avec notamment la disparition de certains murets, et l'apparition de végétaux à connotation ornementale horticole, qui éloignent les parcelles de leur statut initial.



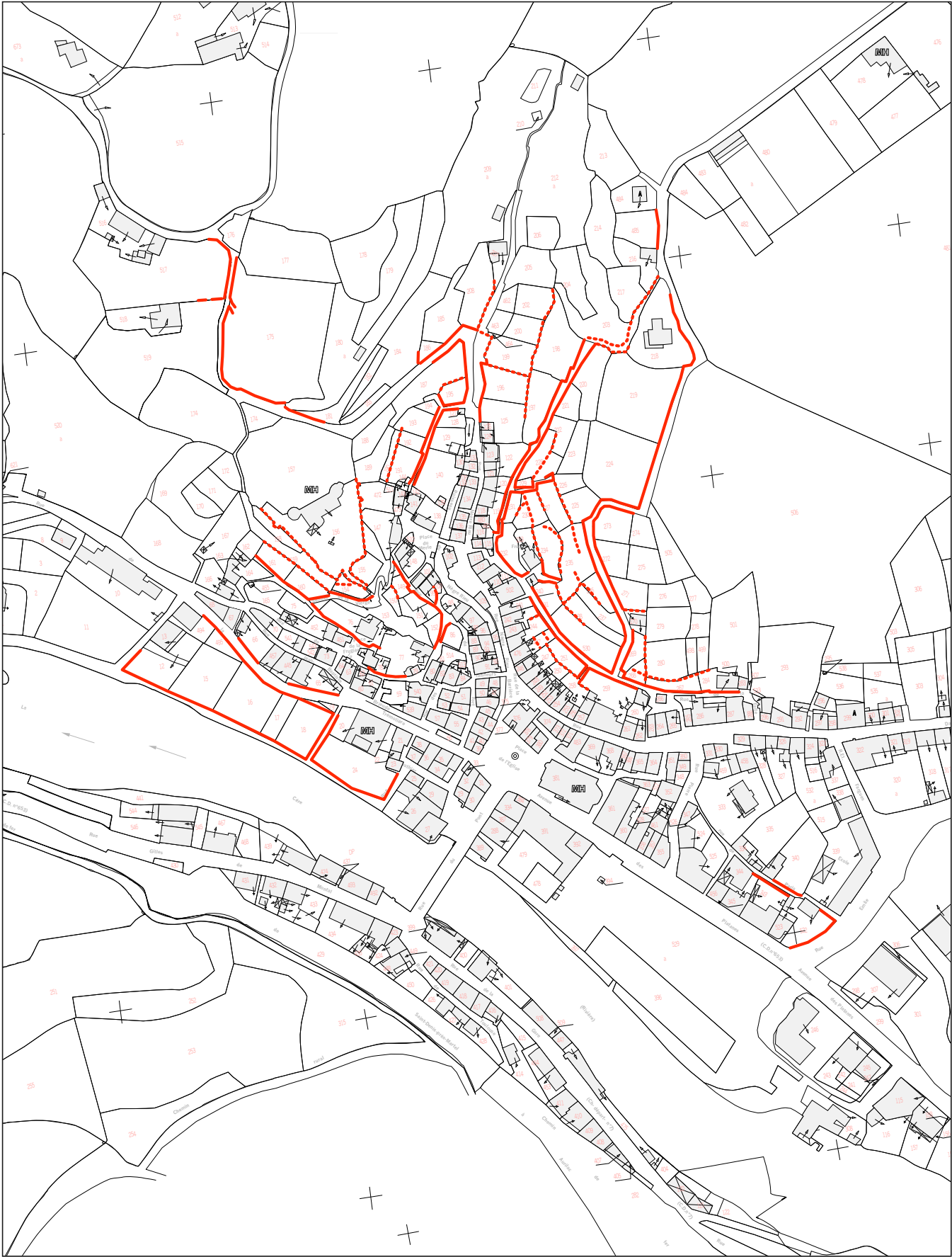
Les murs de clôture simples

D'une manière générale, les clôtures dans le bourg et sur sa périphérie sont de type maçonné, en pierre jointoyée, dont on ne peut déterminer si elle a pu être enduite. Ces murs sont couronnés par des chaperons de profil arrondi également maçonnés (les angles sont parfois marqués par un élément décoratif, comme une boule de pierre taillée)

. Ces ouvrages sont souvent dégradés, faute d'avoir été entretenus. Ils existent en version d'apparence non maçonnée dans la zone des jardins (voir plus loin)

Il existe également localement un autre type de clôture maçonnée, également en pierre jointoyée, dont le sommet est protégé par une rangée de tuiles creuses ou "canal". Il semble que ce type d'ouvrage moderne puisse être la perpétuation d'un modèle traditionnel.





Repérage (secteur du bourg) des principaux ouvrages de structuration des pentes (murs de clôture formant soutènement ou murets de soutien des terres). En trait continu les ouvrages situés en limite du domaine public, en pointillés ceux situés en domaine privé.

La structuration des pentes, les murets de soutènement

Certains murs de clôture se transforment en murs de soutènement lorsque la pente de la parcelle enclose devient sensible.

Lorsque la pente se fait plus forte, et que les terrains sont (ou ont été) utilisés comme jardins, apparaissent alors des murets de soutènement, d'apparence non maçonnée, mais qui ont pu l'être à l'origine (par exemple avec des mortiers de chaux aujourd'hui dégradés, faute de protection contre l'humidité). Ces ouvrages subdivisent les pentes, et recréent ainsi des parcelles exploitables pour la plantation (vignes, vergers, potagers...).

Ces ouvrages sont d'une grande importance visuelle et constituent une sorte de spécificité locale.



9. ENVIRONNEMENT ET URBANISME

9.1. Données environnementales de base

Zonages environnementaux, biodiversité, zones humides.

La Znieff (type 1) de la vallée de la Cère abrite essentiellement des chiroptères. Leurs habitats ne sont pas identifiés avec précision. Il est important de le noter, la protection des chiroptères par rapport à l'implantation d'aérogénérateurs est impérative. Le SRCAE Auvergne (Schéma régional Éolien, proposition 2012) mentionne d'ailleurs tout ce secteur du Cantal comme une "zone d'importance et bien connue" pour les chiroptères.

L'étude du PLU a pour sa part recensé des données portant sur l'environnement non protégé de manière spécifique. Des milieux naturels variés, une relativement faible artificialisation des sols, ont préservé une certaine biodiversité. On note la présence d'espèces protégées (chiroptères déjà signalés, écrevisses à pattes blanches dans le ruisseau de Branugues, loutres dans les ruisseaux de Cabrespine et Branugues, ainsi que des oiseaux nocturnes tels que chouettes effraies et hulottes, engoulevent...).

85 hectares de zones humides ont été identifiées (base ÉPIDOR 2007, à peu près 5% de la superficie communale). Elles sont en général en relation avec les nombreux ruisseaux de la commune, auxquels elles donnent naissance

L'espace naturel du Puy du Lac (Est de la commune) fait l'objet d'une Znieff de type 1. Ces zones humides maillent la totalité de la commune de leurs corridors écologiques.



La Znieff de la vallée de la Cère est justifiée par la présence de chiroptères (*Myotis nattereri*, *Rhinolophus ferrumequinum* et *hipposideros*, entre autres). Les habitats de ces différentes espèces ne sont pas précisés.



La commune est concernée par deux Znieff de type 1 qui affectent plusieurs communes : la vallée de la Cère (à partir de l'aval du cimetière) et le puy du Lac (zone humide).

A priori seule la première zone est en interférence avec des zones de qualité paysagère liées au site bâti.



Données géomorphologiques et forme urbaine

Les données géomorphologiques (relief, géologie...) ont été largement prises en compte dans l'étude de la forme urbaine ancienne et l'analyse de son rapport au paysage.

La forme urbaine (en X aplati) découle d'un point de passage sur la rivière, surveillé par une fortification. L'urbanisation s'est ensuite développée le long de chemins raides permettant de rejoindre les plateaux, où l'ancien cheminement sont localisés en crête. Plus tard ces chemins sont remplacés par des routes moins dénivelées, suivant la vallée, et qui ont permis l'évasion de l'urbanisation vers des sites plus commodes... et ont ainsi "cristallisé" le patrimoine d'avant le 18^e siècle. Le site des origines est en effet conditionné par son relief, corollaire du rétrécissement de la vallée qui a permis l'installation d'un pont. Il ne semble pas que des dispositions climatiques soient entrées en ligne de compte dans ces implantations. La rive droite de la Cère, pourtant anciennement urbanisée, est en effet particulièrement mal exposée.

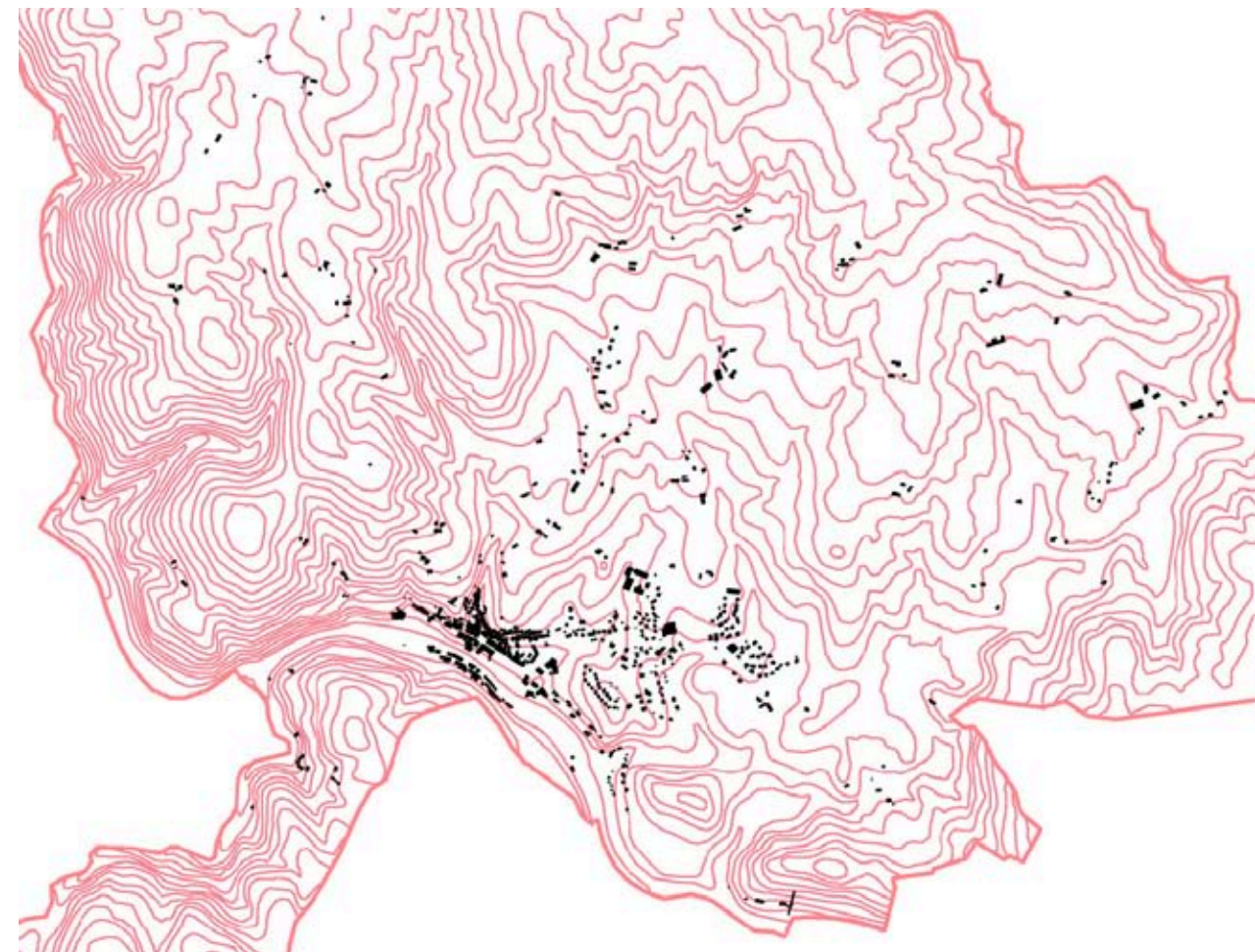
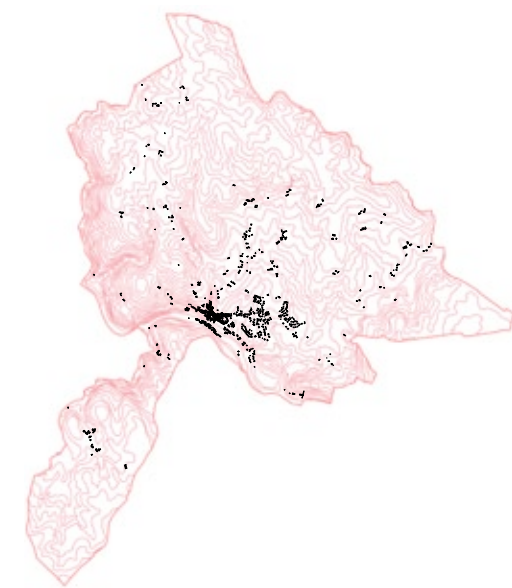
L'urbanisation moderne s'est contentée de sélectionner des emprises foncières suffisamment "planes" pour être le support de maisons individuelles.

Aucune considération climatique ne semble avoir été prise en compte : on a construit plus facilement sur les plateaux exposés que sur leurs flancs abrités. Les types architecturaux mis en œuvre (les mêmes depuis bientôt 40 ans) présentent parfois des surfaces d'enveloppe très importantes par rapport aux surfaces utiles (volumes en L, avec toitures à 6 pans, par exemple). C'est en général l'orientation de la route qui guide celle des façades principales. On consomme ainsi rapidement les terrains les plus faciles à exploiter.

L'absence de document d'urbanisme avant 2010 a favorisé un début de mitage dans le milieu naturel, type de développement engendrant à la fois du trafic routier, et une extension indéfinie des réseaux physiques ou des réseaux de service.

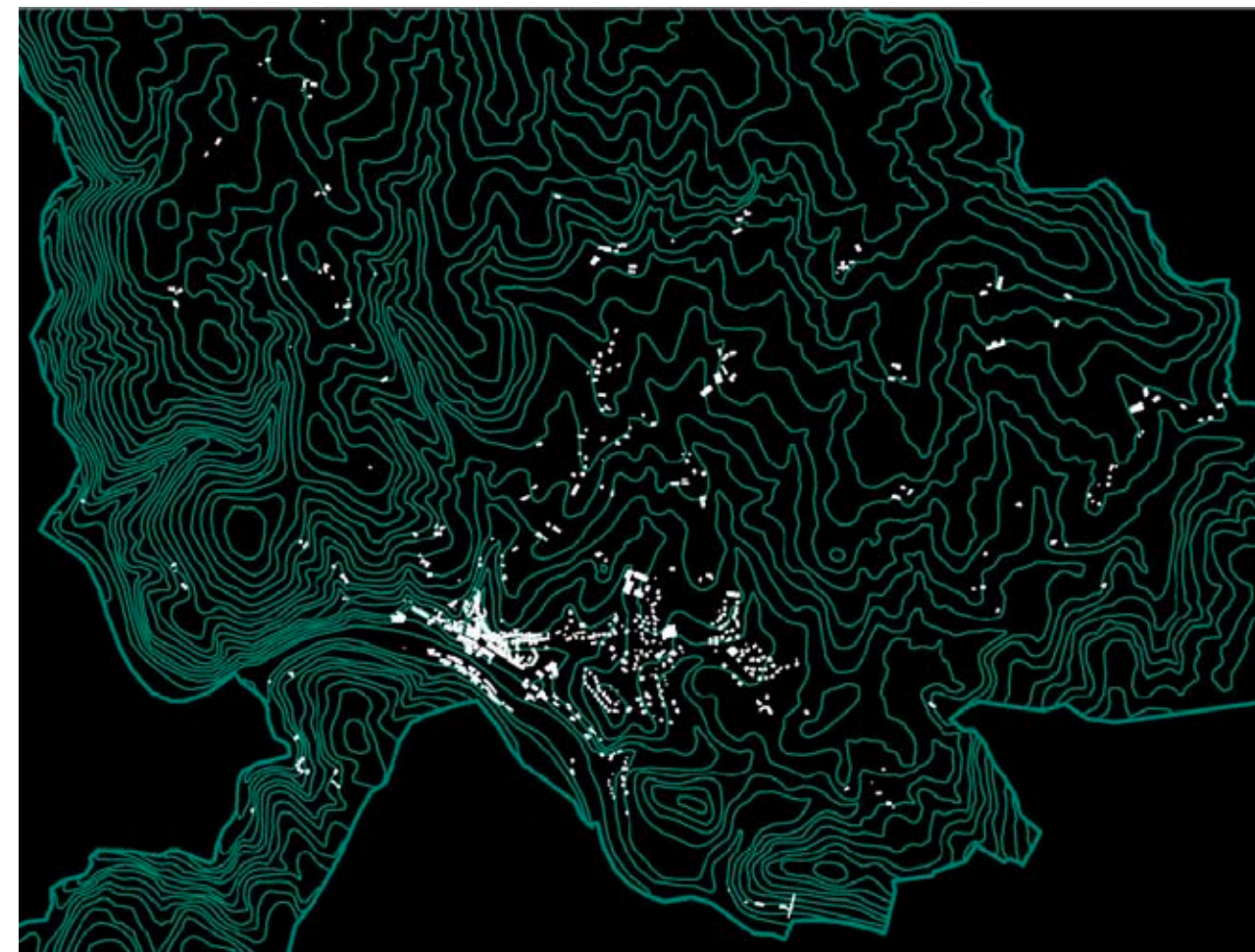
Le PADD (et le PLU qui en découle) s'orientent au contraire vers une gestion plus économe du foncier, préconisant un développement s'appuyant sur l'existant, dans sa continuité, en direction de l'Ouest (voir plus loin).

On notera que toute extension vers l'Ouest est définitivement barrée, à la fois pour raisons topographiques et de par la présence d'établissements classés pour l'environnement ou générateurs de nuisances en bord de Cère (abattoir, station d'épuration).



La superposition des masses bâties au relief (courbes IGN du 1/25.000) laisse apparaître une "fuite"/dilution de cette forme vers l'Est, à la recherche de terrains un peu moins escarpés, convenant au type bâti dominant, le pavillon individuel.

Les plans-masse, lorsqu'il en existe, se réduisent à un simple morcellement foncier, visant à rentabiliser le terrain, sans recherche ni de composition urbaine, ni d'égalité entre parcelles du point de vue de l'exposition.



Climat, micro-climats et urbanisme

Aucune donnée objective n'est disponible. Les relevés de la station météo d'Aurillac ne sont pas pertinents pour Laroquebrou : ils accrédiateraient l'existence d'un climat de montagne.

On se situe dans une zone d'influence atlantique dominante : la Châtaigneraie constitue le premier obstacle significatif à la circulation Ouest-Est dominante. Laroquebrou est localisée dans une zone qui connaît moins de 20 jours de gel par an. On ne connaît pas le régime des vents, mais la situation de l'urbanisation du bourg en fond de vallée l'abrite d'une exposition aux vents forts d'Ouest. Le bourg ancien est protégé naturellement des vents du Nord.

Aucune recherche historique sur l'adaptation du bâti aux conditions climatiques locales n'a été menée : comprendre aujourd'hui l'urbanisation d'hier ne repose que sur des conjectures, ou des généralités établies par les études géographiques des années 1940-1960, à partir desquelles il serait naïf de vouloir extrapoler.

On peut toutefois noter la nette partition "climatique" de la commune de part et d'autre de la rivière : une rive nord (où se situe le bourg historique) bien exposée au sud, et une rive sud exposée au nord, qui plus est encaissée en dessous du relief, tranchée en partie par la voie ferrée. On peut s'étonner de cette implantation : c'est sans doute l'héritage du passé commercial et routier du moyen-âge qui a incité à urbaniser ces franges ingrates.

Les constructions de cette rive sont de fait les plus mal exposées, parfois sans ensoleillement l'hiver, et courent ainsi le risque d'être thermiquement déficitaires par rapport à celles de l'autre rive. Cet état de fait n'a pas empêché le décrepissage de nombreuses constructions, celles-ci devenant soudain plus perméables.

D'une manière générale, on se situe jusqu'au milieu 20^e siècle dans un contexte d'accolement des constructions qui compense des performances thermiques rudimentaires. On peut noter sur le site la présence massive de torchis du 15^e jusqu'au 20^e siècle, excellent isolant souvent détruit lors des restaurations-décapages.

Cette situation vaut pour le bourg mais non l'espace rural qui voit des implantations individuelles. Comme dans toutes les sociétés rurales du massif central, les façades principales en sont en principe (et si possible) orientées vers l'ensoleillement du milieu de matinée (sud et sud-est). Le pignon ouest est aveugle, la façade nord le moins percée possible. En cas d'implantation sous des vents dominants, une ligne d'arbres vient faire office de brise-vent. Le choix du site dépend du mode de faire valoir et de la répartition des diverses utilisations du sol. autour du siège de l'exploitation.



Il existe à Laroquebrou une grande inégalité climatique entre les deux rives de la Cère. La rive droite, celle du château, de l'essentiel du bourg, orientée au sud, jouit d'un ensoleillement important en toutes saisons. L'autre, qui est en outre assez fortement encaissée, est beaucoup moins éclairée. En hiver, elle reçoit très peu de soleil.

La végétation : arbres et végétaux "indigènes"

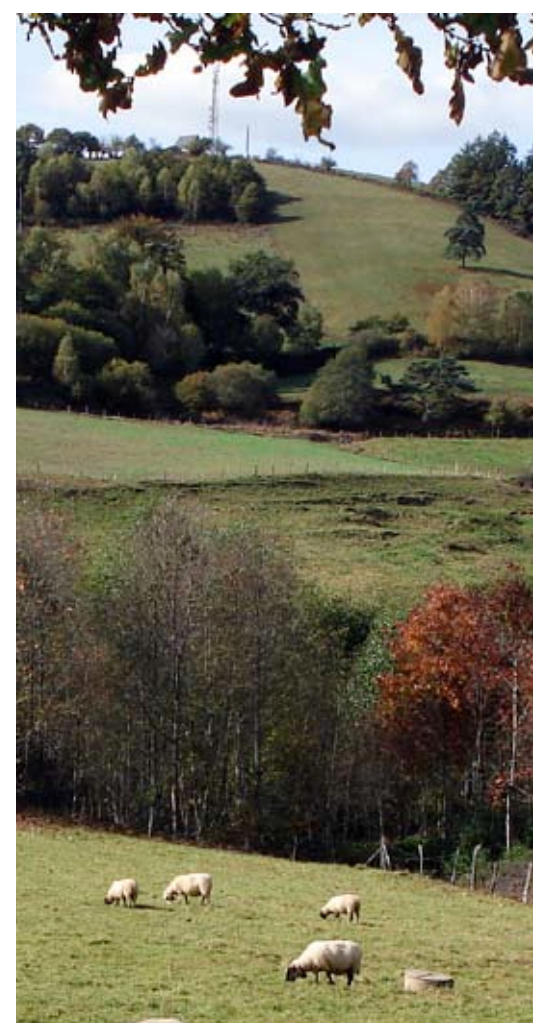
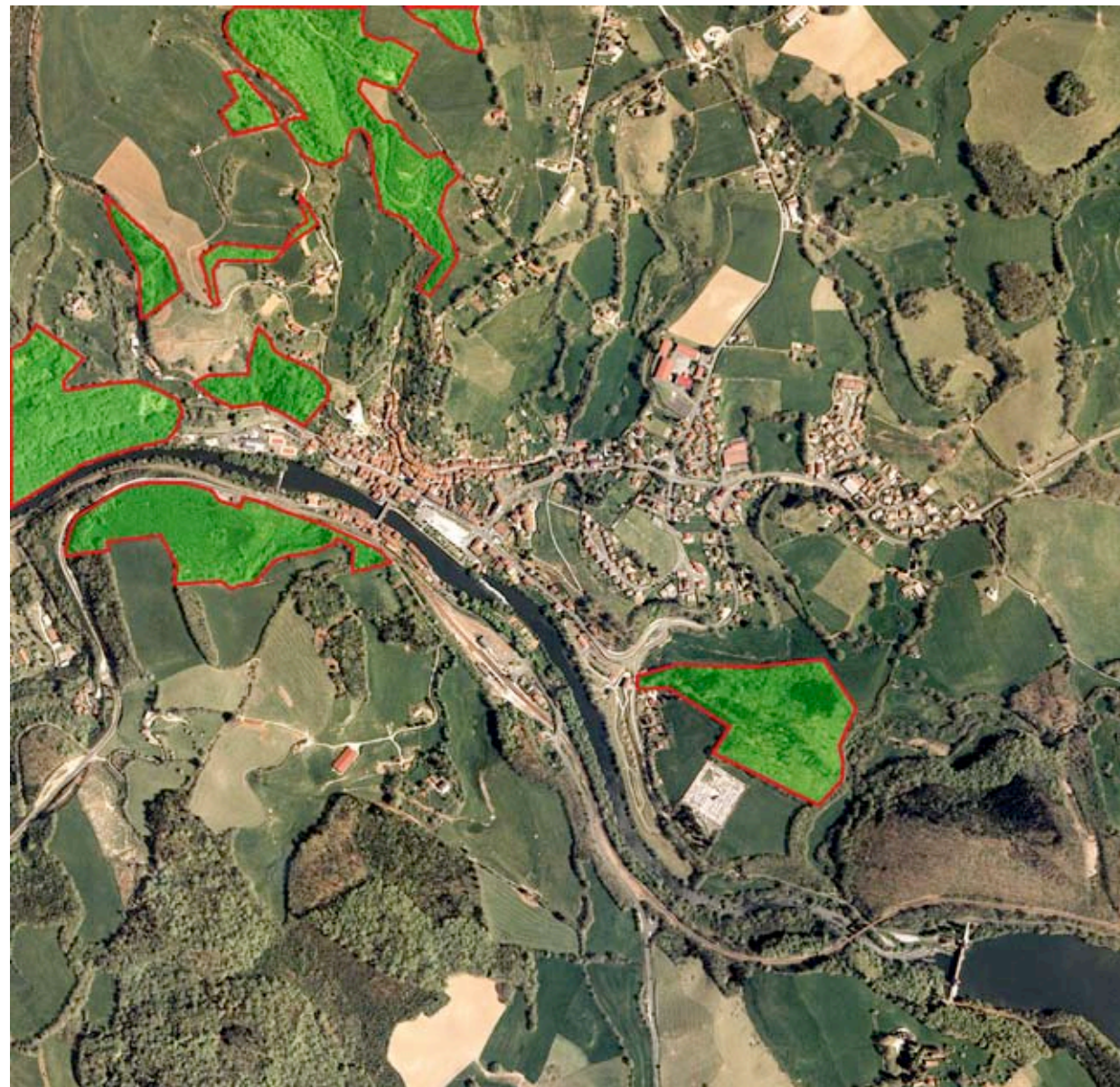
Cette question a été assez largement évoquée dans l'étude paysagère. Pour mémoire, la forêt (chênes, hêtres, châtaigniers...) occupe 37% de la superficie communale (640 ha). Il s'agit pour l'essentiel de forêts privées.

Ce point a fait l'objet de débats, la commune ayant souhaité identifier les boisements stratégiques pour l'image du site, en particulier dans les arrières-plans du bourg. Un risque d'enrésinement massif existe en effet, qui aurait des conséquences à la fois sur les sols, la biodiversité, et sur le paysage. Un autre risque avéré est celui de la coupe à blanc, dans un contexte de sols prédisposés aux mouvements de terrain.

C'est toutefois au PLU de gérer cet aspect réglementaire, l'AVAP pouvant donner seulement une orientation générale.

Le maintien des haies, nombreuses sur le site, est également important pour la préservation de l'avifaune et la limitation des mouvements de terrain. Les haies ne semblent pas menacées par les pratiques culturales locales (peu ou pas de remplacement d'herbages par des cultures céréalières). Mais d'une manière générale, en milieu rural, désigner trop précisément des haies à conserver et maintenir conduit souvent à leur éradication préventive.

Enfin, éléments à la fois paysagers et d'intérêt écologique, les ripisylves bordent les différents cours d'eau. Leur gestion est un enjeu important. Il existe localement un contrat de rivière concernant la Cère.



Ci-contre à gauche, le repérage des boisements qui contribuent à définir l'image actuelle du site, et qu'il conviendrait de ne pas laisser évoluer vers l'enrésinement.

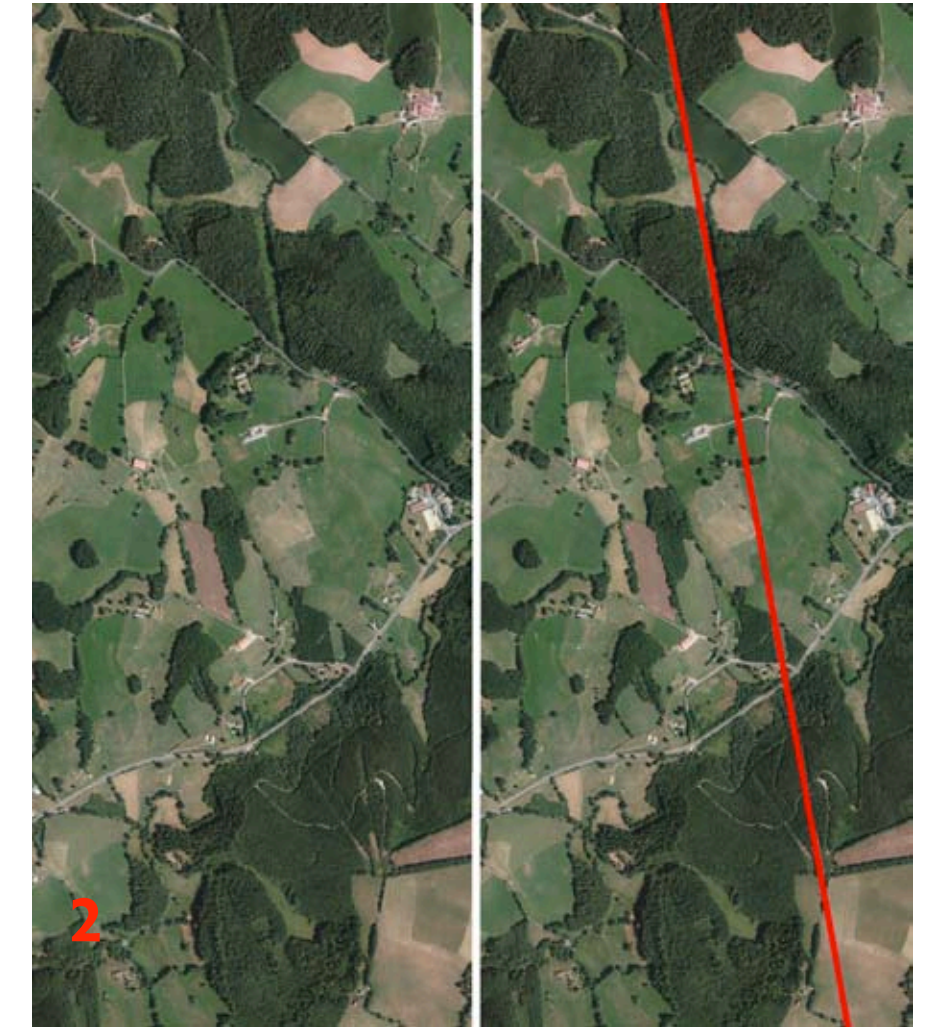


Ci-dessus, l'Île Verte et ses ripisylves, un milieu inchangé depuis un siècle

L'impact du transport d'énergie sur le milieu naturel

Une particularité du site est le passage de lignes de transport d'énergie relatives à l'acheminement de l'électricité des barrages, nombreux dans la région.

Conçues en un temps où la concertation sur leur tracé était sommaire, et la prise en compte de l'environnement presque inexistante, ces lignes courent donc au plus droit, tranchant forêts, haies, ou allées d'arbres. Le milieu naturel est donc parcouru de ces corridors géométriques, régulièrement déboisés, qui interrompent les massifs forestiers.



1. Un massif boisé tranché en V par deux lignes électriques divergentes.

2. Saignée rectiligne à l'Est de Laroquebrou

3. Détail sur Cavaroque : la parcelle a été tranchée en biais à sa pointe, l'allée d'arbres interrompue.





Les arbres urbains

On a également signalé la présence de ces alignements d'arbres, traditionnellement malmenés (élagages drastiques, tassement du sol par les véhicules...). La valeur "ombre" semble en perte de vitesse... alors que l'arbre urbain peut jouer un rôle régulateur important du micro-climat local pendant les périodes estivales... pour autant qu'on lui conserve ses possibilités d'étaler son feuillage.

Les jardins en terrasses

Cette spécificité du site a été largement développée auparavant. On se situe face à un risque de désaffectation de ces structures, du fait du caractère parfois sportif de leur exploitation... Cependant, ces jardins répondent à de nombreuses problématiques écologiques modernes, notamment celle du "produire local". Sans doute faudra-t-il se résoudre à d'autres types d'exploitation de ces sites que l'initiative individuelle.

Une autre pratique en recul, mais pas complètement disparue, est celle de la vigne de façade, ou plantée en treille, jadis très présente sur le site. Elle peut contribuer à ombrager des façades très exposées en été. Ces pratiques de "climatisation naturelle" devraient être revivifiées (il faut en effet beaucoup plus d'énergie pour abaisser la température d'un degré en été, que pour la remonter d'un degré en hiver).

Les évolutions végétales modernes

La pratique du remplacement des boisements de feuillus par des boisements de résineux repose sur un modèle économique largement diffusé : de pousse rapide, le résineux, même s'il ne fournit pas de bois d'œuvre, ou un bois d'œuvre médiocre, fournit des bois de trituration. L'aspect bois de chauffage ne commence qu'à peine à ressurgir après plus de 60 ans d'éclipse. Par ailleurs, le châtaignier (bien adapté au milieu local) qui peut fournir un bois d'œuvre excellent, ne nécessitant pas de traitement chimique, ne fait guère l'objet d'engouement.

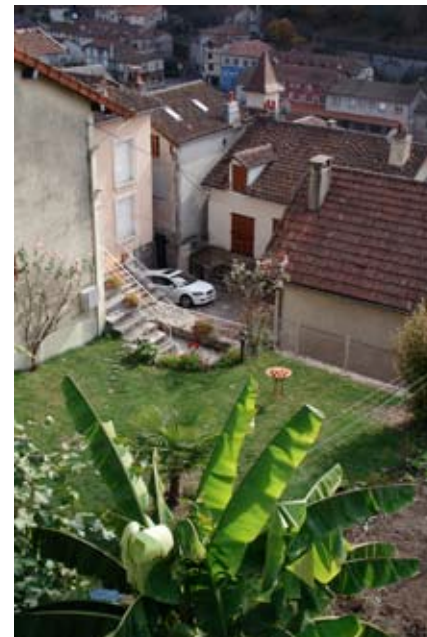
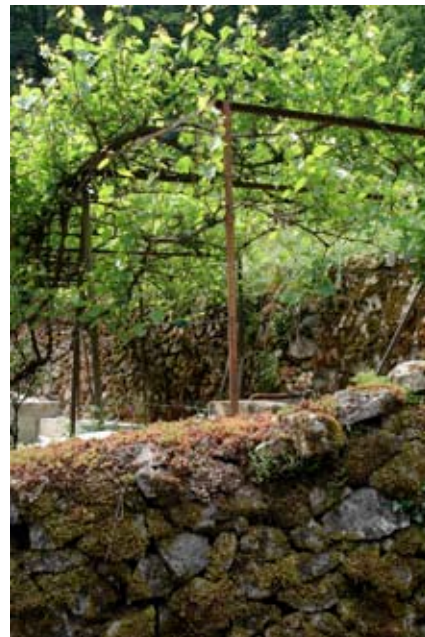
Il est à noter que les zones urbaines récentes, de type pavillonnaire, ont vu l'irruption de végétaux de pépinière, "décoratifs" et répétitifs : arbustes à feuilles vertes ou rougeâtres, haies mono-espèces de thuyas ou de laurier...

On estime que 80% des haies de pavillons sont constituées de thuyas. Ces haies ne favorisent pas la biodiversité : rien ne pousse sous une haie de thuya et peu d'espèces animales y vivent. Il est nécessaire de les tailler souvent, ce qui se fait rarement manuellement. Il est sans doute préférable d'orienter les particuliers vers des haies constituées de végétaux variés.

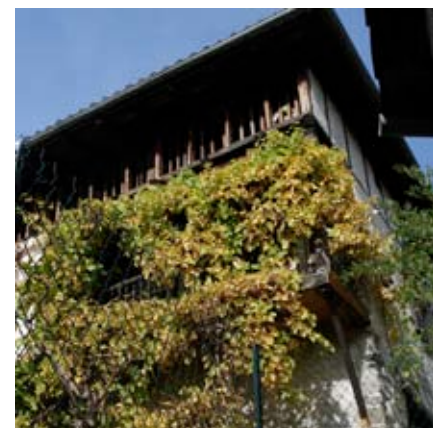
D'autres pratiques invasives pourraient concerner le site, comme celle du bambou, qui requiert obligatoirement des barrières anti-rhizôme afin de ne pas proliférer de manière incontrôlée. Il est également nécessaire de sélectionner des variétés n'excédant 2 m de hauteur, sous peine de constituer des masques monumentaux. Des essences sub-tropicales colonisent des parcelles bien exposées au soleil.

Tous ces végétaux exogènes peuvent être considérés comme des menaces pour l'équilibre de la biodiversité. Leur plantation n'étant pas soumise à des procédures particulières, il est assez difficile de contrecarrer cette tendance.

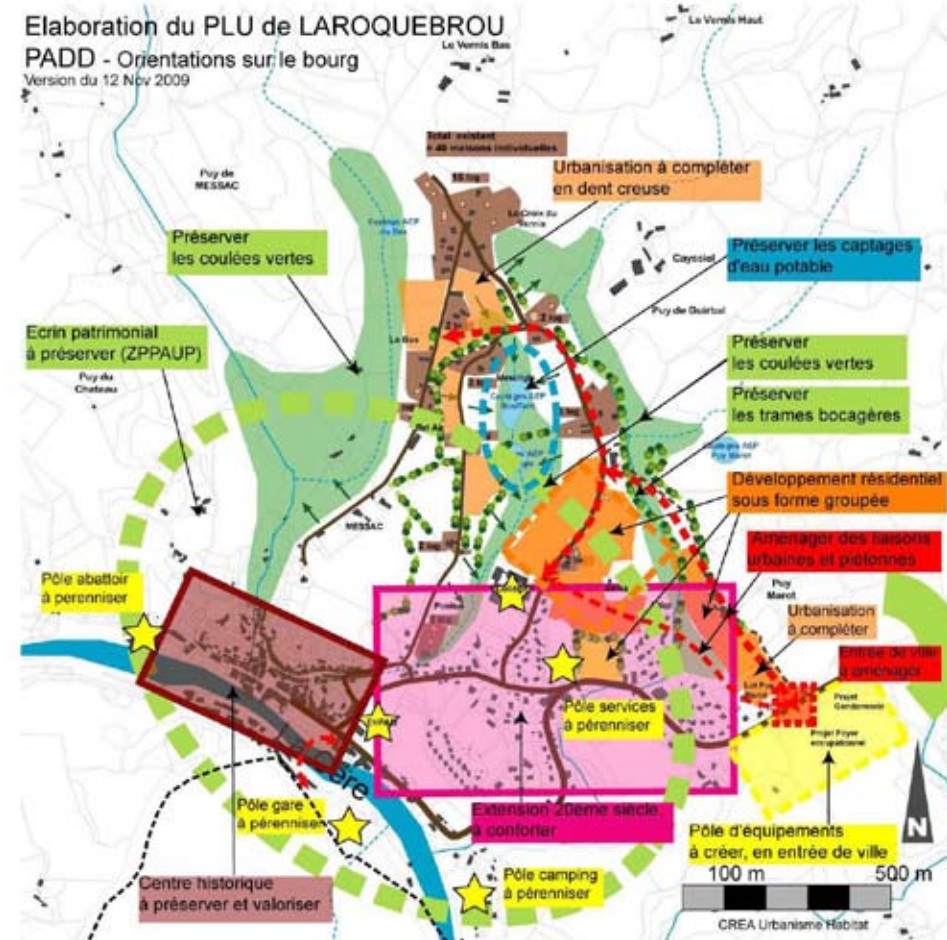
Le "calvaire" qu'on fait subir aux platanes paraît tellement enraciné dans les pratiques qu'on finit par oublier qu'il était anti-naturel. On fragilise l'arbre, qui pourrit par le haut, de manière invisible. Dans le cas de l'avenue des "Grands Platanes" (ainsi dénommée sur la carte postale des années 1900) c'est la passage de l'électricité qui a engagé un processus de taille et d'élagage qui conduiront tôt ou tard à une disparition de cet alignement. Faut-il planter pour ensuite mutiler systématiquement pendant des années ? Il faut se poser la question.



Une tendance récente est à introduire des essences exogènes qui peuvent s'adapter aux conditions climatiques locales. Si certaines sont limitées à des sites confinés, l'expansion des bambous, facilement invasifs, formant des massifs parfois énormes, très difficiles à éradiquer, peut constituer une préoccupation.



La treille ou vigne de façade est une vieille pratique locale, dont subsistent de nombreux exemples. Si son intérêt vivrier n'est plus évident aujourd'hui (produire un raisin de table), son intérêt climatique est encore d'actualité en été.



Du point de vue spatial, le développement nouveau concernerait le territoire situé à l'Est du bourg actuel, sans co-visibilité directe avec le site du bourg historique.

9.2. Perspectives de développement d'énergies alternatives

L'éolien.

La commune est classée comme "zone favorable au développement" de ce type d'énergie, comme pratiquement la totalité du territoire régional, à l'exception de quelques paysages jugés plus emblématiques que d'autres, et de la quasi totalité du territoire d'un des deux parcs naturels régionaux.

Pour le secteur de Laroquebrou les vents n'excèderaient pas en moyenne 5,5 m/seconde (sur les plateaux), soit 19,8 km/h. Une éolienne industrielle est productive à partir de vents de 20/25 km/h, un rendement correct étant atteint à 30 km/h. Une production significative se situe avec des vents constants de 55km/h. Force est de constater que l'implantation locale d'éoliennes industrielles ne pourrait assurer qu'une production électrique peu significative. Il est permis de penser que l'éolien individuel de jardin ne présente pas non plus de rentabilité significative en fond de vallée (vents n'excédant pas 5,25 m/s.).

Il est permis de penser que seules des implantations en ligne de crête seraient de nature à assurer une production autre que peu significative.

De plus, le caractère escarpé du site est un autre obstacle à l'implantation d'éoliennes industrielles : la fondation d'une éolienne de 120 m nécessite un socle de 500 m³ de béton (avec 600 m³ de terre à évacuer), à couler en une seule fois, soit environ 50 tonnes de ferraille et 25 tonnes de cailloux (l'équivalent de 3000 m² de plancher). Le montage nécessite la présence d'une grue de 140 m. D'excellents accès aux véhicules lourds sont donc indispensables (les éléments sont acheminés par convoi exceptionnel).

Le solaire

Le site (du moins sa rive nord) apparaît apte au solaire, ce que confirme la végétation subtropicale de certains particuliers. D'une manière générale le sud du Cantal est considéré par l'ADEME comme zone moyenne pour l'énergie solaire (1350/1490 kw/h par m² et par an). Le problème n'est plus ici technique, mais paysager.

Deux aspects sont à considérer, celui des centrales photovoltaïques de production d'électricité destinée à être reversée au réseau, et celui de l'équipement de particuliers (panneaux photovoltaïques d'appoint ou panneaux solaires thermiques).

En ce qui concerne le premier cas, la volonté de préserver l'agriculture n'incite pas à préconiser des centrales solaires au sol, qui quoiqu'on en dise, stérilisent les utilisations agricoles possibles du foncier concerné. Par ailleurs sur des terrains pentus, peu ou moins aptes à l'agriculture, il est nécessaire pour installer ce type de structures, de procéder à des terrassements, qui vont modifier le profil du relief (création de terrasses successives).

Les bâtiments agricoles à toiture photovoltaïque sont toutefois envisageables, d'autant que l'étude paysagère a conduit à identifier les secteurs dans lesquels l'édification de nouveaux bâtiments agricoles était possible, et ceux où elle n'était pas opportune. L'AVAP a exclu de toute constructibilité l'arrière-plan du château et du bourg, pour y éviter des intrusions visuelles dévalorisantes.

Pour ce qui concerne les particuliers, l'imbrication volumétrique du bourg (avec des parties notoirement à l'ombre du fait des hauteurs de constructions et de l'étroitesse des espaces libres), les ombres portées du rocher du château... de la végétation, ne permettent pas des implantations autres que ponctuelles (l'ombre portée d'une simple souche de cheminée, ou d'un arbre, peuvent ruiner le rendement d'un panneau). Mais toute

irruption visuelle dans le champ de visibilité depuis et sur le château ne pourra être acceptée. Les diverses études ont en effet fait apparaître que Laroquebrou était caractérisé par un paysage de toitures homogènes, qu'on ne saurait compromettre par l'installation de matériels masquant ces toitures.

Les parties modernes prolongeant le bourg à l'Est semblent en revanche plus favorables aux dispositifs solaires, du fait de la dispersion et de l'étalement des constructions. Les enjeux de paysage y sont moindres, sauf sur la voie d'accès depuis Pont d'Orgon qui ouvre des vues sur le bourg.

D'une manière générale, les panneaux solaires en sont encore au stade "technique" et sont rarement passés au stade "architectural", soit par une mise en œuvre architecturale de panneaux laissés tels quels, soit par "camouflage" de leur aspect ("tuiles" photovoltaïques ou panneaux miniaturisés). La situation est donc encore très évolutive, contrairement à l'éolien où les procédés sont déjà bien délimités.



Sauf exception ponctuelle, (absence de visibilité depuis le château, situation d'ensoleillement potentiel permettant l'amortissement de l'installation), le paysage des toitures imbriquées de Laroquebrou n'est guère favorable à l'implantation de dispositifs solaires.

C'est au contraire l'une de ses spécificités patrimoniales que de présenter ce type de paysage.



Les procédés de production d'énergie éolien et solaire (photovoltaïque) ont un impact visuel très important, parfois démesuré par rapport à leur rendement efficace.

Leur présence dans des paysages naturels jusqu'ici peu affectés de nuisances visuelles importantes est souvent cause de contestation, voire de rejet. Pourtant la notion de développement durable est indissociable d'une approche sociale, rarement mise en avant : le minimum est bien une acceptation de ces structures par la population locale. Tout se passe donc comme pour d'autres types d'énergie par le passé : l'argent tient donc lieu d'argumentaire principal et il devient difficile de savoir si les équipements envisagés sont ou non de pure opportunité.

En haut "ferme" éolienne en Haute-Loire (notons ce glissement sémantique pour qualifier une installation industrielle), en bas une série de panneaux photovoltaïques dans les Hautes-Pyrénées.



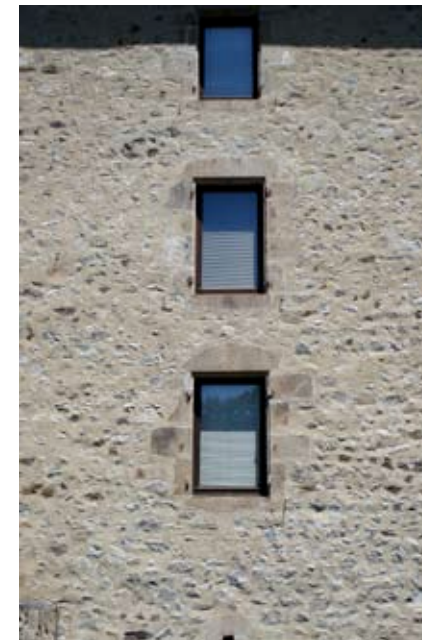
Les constructions modernes des années 1950 à la fin des années 1960 sont rarement des modèles d'isolation thermique (parois en parpaing de béton, en général). Leurs implantations sont parfois très exposées aux intempéries ou vents dominants. Ce patrimoine pourrait être concerné par les procédés d'isolation par l'extérieur. Il pourrait également faire l'objet de renouvellement, étant parfois arrivé en fin de cycle de vie.

Bien qu'à l'écart du bourg, certains de ces quartiers sont d'une grande importance visuelle.



Les "fenêtres mortes" : en supprimant volets et châssis à la française, on élimine une "couche" essentielle du second-cœur de l'architecture ancienne ou traditionnelle, qui joue également un rôle visuel (que ce soit en créant une réticulation secondaire de façades généralement simples, et en supprimant une mise en couleurs possible).

Par ailleurs, on introduit ainsi des matériaux de synthèse, peu ou pas recyclables à l'issue de leur cycle de vie, ou bien des matériels métalliques, issus de filières très énergivores (comme l'aluminium).



Les pompes à chaleur

Ces systèmes exigent la présence d'un ou plusieurs coffrets contenant un certain nombre de dispositifs techniques, analogues à ceux des climatiseurs, en général apposés sur une façade. Ces dispositifs peuvent être admis dans des conditions de visibilité nulle depuis le domaine public, et sans faire saillie au-dessus. Au besoin, on les dissimulera en retrait derrière une paroi maçonnée délimitant un local ouvert.

L'isolation par l'extérieur, les menuiseries

Il est paradoxal d'évoquer les techniques d'isolation par l'extérieur sur un site ayant fait l'objet de décrépiages aussi massifs à partir des années 1950-1960. Qu'est-ce qu'un enduit sinon une couche de protection ?

Le bourg ancien s'est ainsi complu à décliner une image de matériau "naturel", historiquement infondée, certes réversible, mais qui risque de durer, du fait de la disparition de la construction en pierre qui a "sacralisé" cet aspect. L'étroitesse des voies bâties à l'alignement doit, de toute façon interdire ces procédés sur l'espace public (un volume de voie de 3 m. peut retomber à 2,8 m. dès lors que des surcouches de 10 cm chacune sont mises en œuvre en vis à vis).

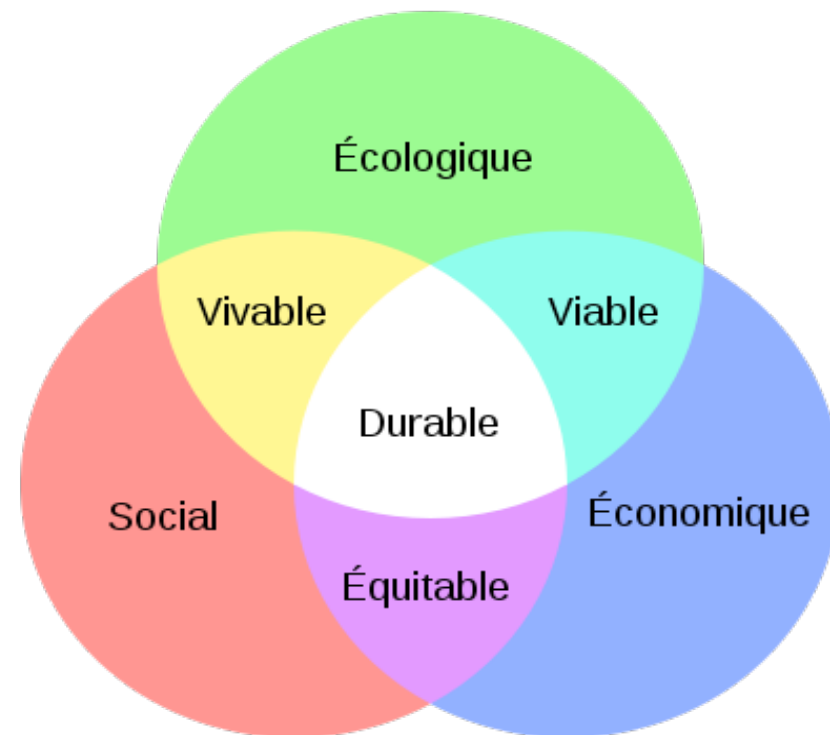
Le patrimoine ancien sera visé au cas par cas. Les murs pignons aveugles pourront être revêtus de tuiles selon le procédé traditionnel de La Roquebrou ou par des essentages en bardeaux de châtaignier.

Seul le patrimoine moderne hors du bourg, en grande partie bâti selon des procédés peu économes thermiquement (parpaing enduit notamment), en retrait d'alignement et de faible intérêt architectural devrait être concerné par les procédés d'isolation extérieure. Une certaine vigilance devrait en priorité concerner les couleurs mises en œuvre.

En ce qui concerne les matériaux de menuiserie, il est paradoxal de constater que la "référence" est de plus en plus des matériaux plastiques, issus de l'industrie chimique, peu ou pas du tout recyclables (pour autant qu'on envisage de le faire à la fin de leur cycle de vie, qui n'excède pas 30 ans), dans une région boisée, qui développe une "filiale bois" depuis également bientôt 30 ans.

On butte ici sur la désorganisation de la profession de menuisier, qui ne consiste plus à fabriquer artisanalement du sur-mesure à partir d'une matière première locale de qualité, sélectionnée avec soin, mais à distribuer et adapter des produits industriels.

10. SYNTHÈSE DES DONNÉES : LES ÉLÉMENTS D'UN DIAGNOSTIC GLOBAL



Les différentes investigations ont fait apparaître une importante quantité de données, concernant un site plus complexe qu'il n'y paraît au premier abord. Notamment, plus d'une centaine d'éléments de patrimoine présentant une enjeu architectural plus ou moins important, ont été relevés pour le seul territoire du bourg. L'abondance de la documentation iconographique du début du XXe siècle a levé pour sa part beaucoup d'incertitudes sur les anciens aspects des choses et a permis de mesurer l'ampleur des "dérives" actuelles.

On peut classer ces données selon 3 grandes catégories d'enjeux :

1. Ceux concernant l'articulation du site bâti avec son contexte physique et naturel (ampleur et caractéristiques de son "écrin paysager", prise en considération des façades sur la rivière, l'existence de micro-paysages comme la vallée du ruisseau de Nègrerieu ou les jardins potagers...). On peut considérer que ces questions vont relever d'une mise en valeur globale, prise en compte dans les processus d'urbanisme.
2. Ceux concernant la nature, la qualité du patrimoine et les problèmes qui se posent relativement à sa conservation et à sa mise en valeur. On va être ici confronté à des problèmes inhérents à la conservation et aménagement des différentes catégories d'architecture, considérées individuellement.
3. Les enjeux environnementaux, qui diffèrent selon les parties du territoire : le quartier ancien comme conservatoire de matériaux et de pratiques traditionnels, la place plus ou moins possible des énergies alternatives selon les types de bâti, la prise en compte générale des écosystèmes locaux et de la biodiversité...

La finalité de l'étude est d'aboutir, il faut le rappeler, à une protection active du site, d'une mise en valeur, qui différerait d'une simple "mise sous cloche", et qui suppose la mise en œuvre de politiques générales ou ciblées. Si elle ne se substitue pas à une étude d'aménagement, elle peut fixer, par secteur, des objectifs "prescriptifs", destinés à préparer ou encadrer les interventions à venir.

On veillera également à ne pas tomber naïvement dans le culte de la modernité comme alternative à la tradition. Lorsque, après la guerre de 1914-1918, on a procédé à l'électrification massive du territoire, cette énergie est apparue comme un progrès décisif (d'autant que cette partie de l'Auvergne s'est affirmée rapidement comme une source de production très importante). On n'a donc pas hésité à "montrer" ce progrès de manière ostentatoire, en apposant les fils électriques dans les centres des villes, sur les immeubles, et même sur les monuments comme les églises (ce qui a été le cas à Laroquebrou). La présence des supports, des fils, constituait alors un témoignage du progrès en marche. Seuls quelques grincheux s'en sont alors soucié, au nom de la préservation des paysages. Des années plus tard, ces supports, ces fils, sont devenus pour tous des nuisances visuelles, qu'il a fallu purger à grand frais...

Ne pas reproduire cette attitude avec les matériels liés aux énergies alternatives est un impératif. D'autant que les matériels en question, les produits proposés, sont encore très évolutifs, et peuvent voir leur aspect d'autant plus amélioré qu'ils devront se plier à une discipline visuelle pour respecter des paysages emblématiques.

10.1. Une identité de marge, en voie d'érosion

Situé à la charnière de 3 régions administratives, qui furent trois provinces distinctes depuis des temps très éloignés, Laroquebrou en a connu les influences croisées : elle ne se rattache de manière incontestable à aucune des trois.

Son caractère ne correspond pas à la "cantalité" liée à la "montagne" telle qu'on peut par exemple l'identifier dans les bourgs du Massif cantalien, ni a fortiori au caractère "auvergnat" de la Basse-Auvergne (tel qu'on peut l'identifier autour de St-Flour), tandis que les influences architecturales de la Xaintrie (entité à cheval sur Cantal et Corrèze) n'ont pas pénétré en ville... de fait on pourrait sans doute plus facilement rattacher le site au Quercy, avec lequel il partage un certain nombre de caractéristiques.

De fait, un certain nombre d'évolutions architecturales (voire de dérives) ne diffèrent guère de celles à l'œuvre dans les villages touristiques de la Région Midi-Pyrénées (décapages systématiques des maçonneries et des pans de bois, aspects bois non peints pour les menuiseries, etc...). Toutefois, les tendances actuelles en matière de travaux tendent à homogénéiser le paysage bâti, en gommant les différences.



Montvert (Cantal)

Le contexte local est celui de la cohabitation de procédés constructifs différents. La lauze ou ardoise "corrézienne" cohabite avec la tuile canal "quercynoise".



(carte ancienne coll. Laporte)

La cohabitation de toitures de différentes pentes et de différents matériaux, a existé à Laroquebrou intra muros jusque dans les années 1950. Elle a aujourd'hui disparu.

10.2. Un écrin naturel avec une césure nette entre bâti et non-bâti.

L'écrin paysager se laisse bien identifier par la topographie, et on peut considérer qu'il n'a pas trop souffert des agressions visuelles des extensions modernes. À partir des années 1950, la co-visibilité entre le bourg et ses extensions se distend et parfois disparaît.

Ses caractéristiques principales sont :

- **Le rapport franc et net entre le bâti et le non-bâti**
- **L'importance visuelle des alignements bâtis des rives de Cère**

On constate que la portion de vallée encaissée où s'est bâti le bourg de Laroquebrou, par son exiguïté, a joué un rôle "conservateur" de sa forme bâtie, jusqu'au XXe siècle au moins. Si la couverture végétale a évolué, brouillant un peu les stratifications nettes du passé, sous l'effet du changement des pratiques agricoles, l'ensemble s'est maintenu globalement tel qu'il peut apparaître au cadastre ancien.

Limité à l'ouest par les gorges de la Cère, le bourg s'est donc développé à l'est, mais le jeu visuel des diverses facettes du relief a contribué à masquer en grande partie ces extensions depuis le site historique. C'est une chance : car bien qu'elles ne soient pas pires qu'ailleurs, ces extensions, inadaptées aux terrains en pente, ont colonisé sans projet préalable défini des vallons successifs, tout en se répandant de manière ponctuelle hors de l'enveloppe de la vallée de la Cère. Hormis le site de l'abattoir et de la station d'épuration (localisée en aval sur la Cère, pour des raisons pratiques évidentes), le "vieux" Laroquebrou, le centre historique, sont restés presque intacts.

Ce paysage est constitué de 3 strates : les rives de Cère, alignement bâti constitué de volumes importants, physiquement et visuellement, le moutonnement des constructions anciennes, paysage de tuiles creuses, surmonté du lacs des jardins, qui passe en transition douce avec l'espace naturel et agricole. Le tout est ponctué de "points d'appel visuel" qui forment autant de saillies : butte du château avec ses ruines déchiquetées, rocher de la Vierge flanqué d'une tour médiévale, clochetons de l'église. Ce paysage apparaît "fini", peu susceptible d'évolutions nouvelles.

La rive opposée est constituée de seulement deux strates : une strate bâtie formant rive de Cère, homogène dans son caractère utilitaire, et la butte opposée, rocheuse et boisée, s'ouvrant en prairies au-dessus de la gare, mais sur la commune voisine. Il est parfois considéré que l'aspect de cette rive constitue une image négative pour le site.

Le lit de la rivière est également en partie occupé de jardins et de cabanes, parfois d'aspect médiocre, mais peu visibles en dehors des périodes hivernales.



La topographie locale a évité un choc visuel trop violent entre zones anciennes très cohérentes et zones modernes hétérogènes

(en blanc, les lignes de crête)

(carte ancienne coll. Laporte)



La scénographie de la partie Ouest du bourg a jusqu'ici résisté à l'urbanisation moderne. Il faut noter l'extrême importance des arrière-plans du château fragilisés par un début d'urbanisation éparse.



(cartes anciennes coll. Laporte)



10.3. Le Nègrerieu : le ruisseau caché

La rive droite de la Cère présente une particularité importante : elle est scindée en deux entités par le ruisseau de Nègrerieu. Deux quartiers distincts, formés à des périodes différentes, sédimentés par le temps, et qui aujourd'hui encore ont conservé leur distinction, se sont organisés différemment de part et d'autre de ce torrent. On peut les qualifier de "Fort" pour le plus ancien, au pied du château, et de "Ville" pour celui développé autour de la rue Damont et de l'église, ce secteur s'étant développé après octroi d'une charte de franchise aux habitants..

Ce ruisseau très encaissé, qui a joué un rôle de frontière physique et juridique au Moyen-âge, d'espace utilitaire par la suite avec ses tanneries, puis d'espace public avant l'arrivée de l'eau courante (on y lave encore le linge dans les années 1900) est aujourd'hui aboli visuellement, recouvert de dalles de béton, censées protéger contre des débordements parfois intempestifs.

Or, au-delà de son rôle de micro-paysage interne, structurant les quartiers entre eux, il s'agit d'un élément identitaire très fort, qu'il sera nécessaire, à un moment ou un autre, de se réapproprier, que ce soit pour des raisons esthétiques ou plus prosaïquement de sécurité (les riverains tendent à s'approprier l'espace, au mépris des risques, qu'ils courent eux-mêmes, ou qu'il font courir à la collectivité).



Le Nègrerieu "sauvage", hier et aujourd'hui. La charge "pittoresque" du site semble en chute libre...

Le danger serait d'en faire un arrière, non destiné à être vu.



Le Nègrerieu "domestiqué", captif de son boyau, prive la rue éponyme de son sens, de même que plusieurs ouvrages dont la fonction est ainsi rendue illisible.

10.4. L'avenir incertain des jardins



Ces jardins constituent un pilier de l'identité locale. Support d'une ancienne pratique horticole locale, ils témoignent de l'appropriation du territoire par ses habitants. Un riverain qualifiant une de ces zones de "favela", résume toutefois une certaine opinion négative sur l'évolution des jardins en amont du bourg. Cette zone orientée Sud-Est est extrêmement vue, en particulier depuis les sites touristiques majeurs : château, rocher de la Vierge.

Les cabanes de jardin tendent à devenir de véritables ensembles de constructions précaires, et en se "durcissant" et s'équipant, à prendre un aspect de moins en moins séduisant... On est ici toutefois confronté à une contradiction entre un usage dont on souhaite la pérennité, et une impuissance à en maîtriser les conséquences visuelles négatives... Des problèmes d'une autre échelle vont se poser à moyen terme lorsque les systèmes de murets, qui ne font plus l'objet d'entretien régulier, nécessiteront des réfections, ou lorsque ces potagers ras se mueront en jardins "d'agrément" formant des masques.

Les autres zones de jardin, en frontispice des rives de Cère, moins éloignées des zones bâties, n'évoluent pas de manière aussi préoccupante. Elles peuvent toutefois également se muer en jardins d'agrément qui constitueraient autant de masques, dès lors que leur utilisation en jardins utilitaires serait abandonnée.

Ces sites fragiles sont l'une des clés du maintien de la qualité identitaire et environnementale de La Roquebrou.



10.5. Une palette végétale évolutive

Les arbres urbains

On a également signalé la présence de ces alignements d'arbres, traditionnellement malmenés (élagages drastiques, tassement du sol par les véhicules...). La valeur "ombre" semble en perte de vitesse... alors que l'arbre urbain peut jouer un rôle régulateur important du micro-climat local pendant les périodes estivales... pour autant qu'on lui conserve ses possibilités d'étaler son feuillage.

Les jardins en terrasses

Cette spécificité du site a été largement développée auparavant. On se situe face à un risque de désaffection de ces structures, du fait du caractère parfois sportif de leur exploitation... Cependant, ces jardins répondent à de nombreuses problématiques écologiques modernes, notamment celle du "produire local". Sans doute faudra-t-il se résoudre à d'autres types d'exploitation de ces sites que l'initiative individuelle.

Une autre pratique en recul, mais pas complètement disparue, est celle de la vigne de façade, ou plantée en treille, jadis très présente sur le site. Elle peut contribuer à ombrager des façades très exposées en été. Ces pratiques de "climatisation naturelle" devraient être revivifiées (il faut en effet beaucoup plus d'énergie pour abaisser la température d'un degré en été, que pour la remonter d'un degré en hiver).

Les évolutions végétales modernes

La pratique du remplacement des boisements de feuillus par des boisements de résineux repose sur un modèle économique largement diffusé : de pousse rapide, le résineux, même s'il ne fournit pas de bois d'œuvre, ou un bois d'œuvre médiocre, fournit des bois de trituration. L'aspect bois de chauffage ne commence qu'à peine à ressurgir après plus de 60 ans d'éclipse. Par ailleurs, le châtaignier (bien adapté au milieu local) qui peut fournir un bois d'œuvre excellent, ne nécessitant pas de traitement chimique, ne fait guère l'objet d'engouement.

Il est à noter que les zones urbaines récentes, de type pavillonnaire, ont vu l'irruption de végétaux de pépinière, "décoratifs" et répétitifs : arbustes à feuilles vertes ou rougeâtres, haies mono-espèces de thuyas ou de laurier...

On estime que 80% des haies de pavillons sont constituées de thuyas. Ces haies ne favorisent pas la biodiversité : rien ne pousse sous une haie de thuya et peu d'espèces animales y vivent. Il est nécessaire de les tailler souvent, ce qui se fait rarement manuellement. Il est sans doute préférable d'orienter les particuliers vers des haies constituées de végétaux variés.

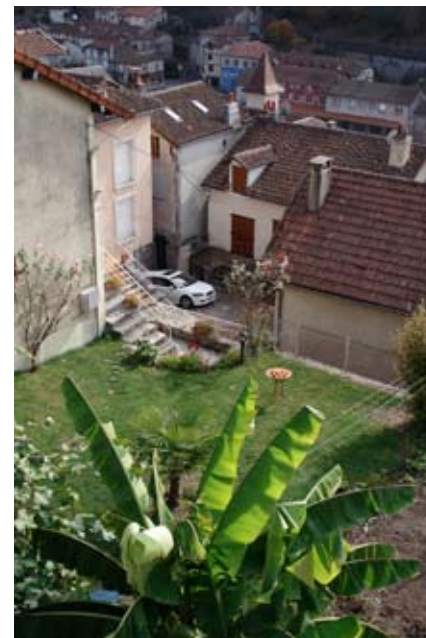
D'autres pratiques invasives pourraient concerner le site, comme celle du bambou, qui requiert obligatoirement des barrières anti-rhizôme afin de ne pas proliférer de manière incontrôlée. Il est également nécessaire de sélectionner des variétés n'excédant 2 m de hauteur, sous peine de constituer des masques monumentaux. Des essences sub-tropicales colonisent des parcelles bien exposées au soleil.

Tous ces végétaux exogènes peuvent être considérés comme des menaces pour l'équilibre de la biodiversité. Leur plantation n'étant pas soumise à des procédures particulières, il est assez difficile de contrecarrer cette tendance.



(cartes anciennes coll. Laporte)

Le "calvaire" qu'on fait subir aux platanes paraît tellement enraciné dans les pratiques qu'on finit par oublier qu'il était anti-naturel. On fragilise l'arbre, qui pourrit par le haut, de manière invisible. Dans le cas de l'avenue des "Grands Platanes" (ainsi dénommée sur la carte postale des années 1900) c'est la passage de l'électricité qui a engagé un processus de taille et d'élagage qui conduiront tôt ou tard à une disparition de cet alignement. Faut-il planter pour ensuite mutiler systématiquement pendant des années ? Il faut se poser la question.



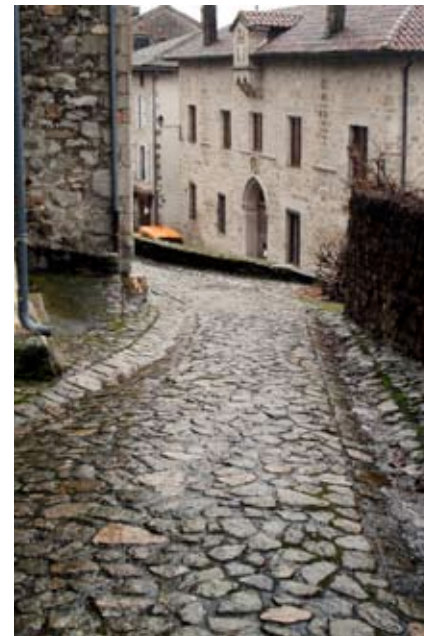
Une tendance récente est à introduire des essences exogènes qui peuvent s'adapter aux conditions climatiques locales. Si certaines sont limitées à des sites confinés, l'expansion des bambous, facilement invasifs, formant des massifs parfois énormes, très difficiles à éradiquer, peut constituer une préoccupation.



La treille ou vigne de façade est une vieille pratique locale, dont subsistent de nombreux exemples. Si son intérêt vivrier n'est plus évident aujourd'hui (produire un raisin de table), son intérêt climatique est encore d'actualité en été.



←
le “Fort”
le Château
le Merle



Le Négrerieu marque la frontière entre le quartier du Fort et son prolongement du Merle, au pied du château. Ces quartiers plutôt restaurés, pavés, peuvent être qualifiés de touristiques.

Par contre, les quartiers de part et d'autre de la rue Damont, sont d'aspect immédiat moins séduisant, en attente de valorisation, mais tout aussi, sinon plus, patrimoniaux...



10. 6. Un patrimoine abondant, difficilement mis en valeur

Deux quartiers aux évolutions différentes

Le Fort, encore fermé sur lui-même, est aujourd'hui plutôt un quartier plutôt “touristique” avec son labyrinthe de ruelles pavées à peine accessibles aux voitures, avec des résidences secondaires, parfois aménagées avec soin. Il conserve des éléments de patrimoine, malgré une érosion causée par plusieurs siècles d'utilisation rurale. On peut, hormis une ruine ou deux qui subsistent, considérer ce secteur comme “restauré”, et ce, malgré des pratiques parfois un peu raboteuses. C'est par ce quartier qu'on accède au Château à pied, d'une manière parfois rude, mais incontestablement la plus pittoresque (au sens du XIXe siècle : les vues sur le site sont variées, changeantes et remarquables).

La Ville est restée celle des habitants et commerces du quotidien, avec parfois des habitats qui semblent dégradés, mais dans des constructions anciennes remarquables (comme rue Damont). Pénétrable à la voiture, elle paraît également moins mise en valeur (l'ancien hôpital, cerné de voitures), parfois plus sombre et même ponctuellement inhospitalière (partie étroite de la rue Damont). Il existe un risque, inhérent aux “bourgs situés à la campagne”, que ce secteur devienne un ghetto pour ceux qui ne peuvent accéder à la maison individuelle. En tout cas, il va s'y exercer une contradiction (également propre à ce type de bourg), entre les nécessités d'une restauration fine et sensible de constructions très anciennes, auxquelles porter une attention quasi-archéologique, et l'affectation des moyens correspondants.

Les modifications et alignements du XIXe siècle (comme autour du pont, après son élargissement) ou du XXe (concernant la rue de la Trémolière) ont été opérés avec une certaine discrétion et sont aujourd'hui parfaitement “cicatrisés”.



→
la “Ville”





Le décapage systématique des enduits a non seulement des conséquences esthétiques, en effaçant des compositions architecturales, en mettant à jour des structures ou des appareillages non destinés à être vus, mais prépare aussi des désordres futurs.

Comment en effet, vont vieillir la plupart de ces assemblages, à peine dégagés, déjà dégradés ? ou bien encore enchâssés dans des bourrelets d'enduit ?



Dans d'autres régions à l'architecture analogue, on s'oriente de plus en plus vers un "retour" des enduits, qui permet d'améliorer la protection des bois, de constituer des parois homogènes, et d'envisager des mises en couleur autres que "brutes".



Un patrimoine quantitativement important

Du point de vue quantitatif, outre les monuments protégés au titre des Monuments Historiques, le patrimoine bâti du bourg représente autour de **120 éléments (constructions, parties de constructions ou éléments isolés)** recensés, dont une trentaine constituent le fondement de l'identité locale.

L'échantillon va de la période médiévale, avec les vestiges de maisons-tour ou de logis seigneuriaux, les constructions d'origine gothique de la rue Damont, aux périodes néo-classiques (XIXe) et moderne, en passant par une "zone grise" qui se révèle difficile à évaluer : celle des pans de bois non-médiévaux, très abondants.

Hors du bourg, peu d'éléments exceptionnels et même intéressants ont été relevés, sauf à vouloir survaloriser des architectures rurales assez répandues (et hélas maltraitées). On s'est surtout intéressé au "grand" secteur de Messac, où subsistent quelques éléments (notamment une ferme intégrant des éléments lapidaires, sans doute récupérés lors des démolitions du château des Montal).

On relèvera également comme élément de patrimoine **la gare ferroviaire**, restée pratiquement dans son état de la fin du XIXe siècle. Le gestionnaire des infrastructures ferroviaires (RFF) ne semble pas avoir aujourd'hui d'approche patrimoniale de ses équipements, contrairement à de nombreux réseaux étrangers, précautionneux avec leur patrimoine "ordinaire". Ces équipements sont aujourd'hui, soit modernisés sans égard pour leur aspect d'origine, soit vendus par RFF au premier venu (que la ligne ferroviaire soit en service ou non), et sont, hors les bâtiments couverts par des protections MH, en voie de raréfaction.

Décrépissage et perte des aspects "finis"

Les évolutions récentes ont vu des décrépissages systématiques, suivis de rejointoiements plus ou moins habiles, touchant les immeubles de toutes époques et de toute technique de construction. La plupart des compositions architecturales régulières enduites encore identifiables sur les photos anciennes ont été effacées. Plus rarement on a détruit menuiseries et volets pour les remplacer par des pans de verre (cette pratique de la fin des années 1970 n'a pas, semble-t-il, eu d'accroche locale importante).

Outre cet aspect architectural souvent décevant (alors qu'on croit de bonne foi "valoriser" la construction en mettant en évidence des parements de moellons sans qualité particulière), cette tendance constitue un risque technique à long terme, en particulier pour les pans de bois.

Non traités ou traités on en sait comment, le plus souvent incrustés dans des poches d'enduit débordant, les bois dégagés (qui à 95% n'étaient pas destinés à être apparents...) sont pour la plupart entrés dans un processus de dégradation qui apparaîtra dans quelques années comme irréversible. Il est néanmoins vraisemblable que pour ceux ayant été enduits avec des mélanges à base de ciment à la période moderne, le dégagement leur a fait "gagner" quelques années d'espérance de vie.

Mais la plupart, notamment ceux du XIXe siècle présentent rapidement (comme place de l'Eglise) un aspect délavé, qui précède leur dégradation effective.

Le problème est le même pour la maçonnerie de pierre, dont l'enduit de rejointoiement va lentement évoluer d'une manière différente de la pierre mise à nu. Au mieux, il noircira avec le temps, au pire il entraînera des dégradations physiques liées aux différences de porosité entre pierre et enduit. Entre 50 et 80 ans seront nécessaires pour entraîner la dégradation de maçonneries séculaires, qui pourraient encore durer des siècles.

Toutefois, cet aspect est enraciné dans les mentalités comme correspondant de manière optimale à un patrimoine ancien, à vocation touristique (on donne à voir au touriste ce qu'on pense qu'il attend). Les artisans sont rodés à cette pratique, et le retour aux pratiques anciennes pose toujours problème (formation, expérimentations, généralisation...).

10.7. Vers quels types de constructions neuves ?

Des besoins rares, mais problématiques, dans le bourg historique

A priori, le bourg ancien aggloméré peut apparaître comme saturé et non évolutif. Ce qui s'y est bâti ces trente dernières années se décompte sur les doigts de la main. Les parcelles y sont petites, et le renouvellement urbain y reste dérisoire en volume (il n'y est d'ailleurs pas souhaité, de manière à en maintenir le patrimoine).

Des extensions des constructions existantes disposant de terrain libre sont l'occurrence la plus probable dans ce type de secteur.

Les véritables constructions neuves qui pourraient être nécessaires dans le tissu urbain ancien, suite à des sinistres ou à des impossibilités absolues de requalification, relèvent de l'insertion au coup par coup, conditionnée par le contexte local, et des conditions à chaque fois différentes, le tout dans la volonté de maintenir une unité. Une écriture architecturale contemporaine mais faisant la part belle aux matériaux naturels est donc encouragée... Les matériaux locaux semblent relever de filières éteintes. On encouragera donc la récupération de matériaux issus d'éventuelles démolitions (ou déconstructions).

Une attitude de créativité serait même souhaitable, ce qui suppose l'intervention de professionnels ayant intégré les exigences en apparence contradictoires de la modernité et de la conservation d'une image traditionnelle. Autant que de la copie "d'ancien" plus ou moins réadapté, il est recommandé de se défier des discours architecturaux sur "l'insertion par le contraste", attitude qui conduit par fois à des expériences un peu primaires. Mais le danger se situe en général ailleurs, avec l'intervention de concepteurs auto-proclamés qui produisent des constructions sans caractère, parfois à la limite de l'auto-construction.

Une périphérie vouée à la banalité ?

Hors du bourg règne la banalité pavillonnaire, faite d'une production sans caractère bien déterminé, et où parfois les matériaux varient mais demeurent massivement pour les périodes récentes : le parpaing enduit et le toit de tuile. Il n'est pas prévu de préconisations particulières sur ces architectures, lorsqu'elles sont incluses dans l'AVAP, si ce n'est une certaine discrétion des coloris.

La réalisation d'extensions ou d'annexes dans ces zones pavillonnaires peut par contre être l'occasion de s'engager dans une "rigidification" ou une "densification" (selon qu'on a le désir de les faire disparaître ou celui de les conforter) de ces tissus urbains lâches et distendus. Les constructions postérieures aux années 1960 n'ont pas en effet une espérance de vie démesurée, et on peut se poser la question de leur renouvellement à l'issue de leur cycle de vie (de 30 à 50 ans en moyenne).



cliché retouché

À l'intérieur du tissu urbain traditionnel les travaux de construction à envisager, hors les sans doute rares cas de remplacement de bâtiment, seront plutôt des adaptations, ou des extensions. On veillera donc à la discrétion de ces opérations



Ces anciens lotissements conçus sans trop de souci des facteurs environnementaux aujourd'hui obligatoirement pris en compte, peuvent-ils évoluer ? Doivent-ils se densifier ? Être remplacés ? Une partie de ces secteurs sera, quoiqu'il arrive, couverte par l'AVAP.



Dès que l'on abandonne le sacro-saint modèle "du pavillon au milieu de sa parcelle", il devient possible de constituer des ensembles visuellement cohérents, qui peuvent être en harmonie avec les paysages existants. Ce type d'attitude devrait être encouragé par l'AVAP, mais va se heurter au poids des habitudes.

"Comment imaginer que celui qui a ramassé des galets au bord de la rivière pour construire, à quelques pas de là (hors zone inondable), une maison juste contre celle de son voisin, coûte plus cher à notre planète que celui qui monte en parpaings de béton une maison dont il tient à faire le tour complet sans entrave ?"

Lorenzo Diez (directeur de l'école d'architecture de Nancy, ancien ABF)

